

Université de Montréal

**Ancrage de l'idéologie de l'Union des producteurs agricoles
et de l'utopie de l'Union paysanne dans des significations imaginaires sociales**

**Par
Patrice Dupont**

**Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences**

**Thèse présentée à la Faculté des études supérieures en vue
de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D)
en sociologie**

Mars 2007

© Patrice Dupont, 2007

**Université de Montréal
Faculté des études supérieures**

Cette thèse intitulée :

**Ancrage de l'idéologie de l'Union des producteurs agricoles
et de l'utopie de l'Union paysanne dans des significations imaginaires
sociales**

présentée par :

Patrice Dupont

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

.....
président-rapporteur

.....
directeur de recherche

.....
membre du jury

.....
examineur externe

.....
représentant du doyen de la FES

Résumé

Le but de cette thèse est de découvrir l'idéologie de l'Union des producteurs agricoles et l'utopie de l'Union paysanne et de les interpréter à la lumière de « significations imaginaires sociales » déterminantes de notre période historique.

Dans la première partie de notre thèse, nous présentons l'évolution de l'imaginaire social du syndicalisme agricole québécois de 1924 à 2005. Nous distinguons quatre périodes et notre étude s'attarde à la dernière, c'est-à-dire celle qui débute en 2001 avec la naissance de l'Union paysanne.

Afin d'étudier cette période nous présentons d'abord l'imaginaire social de la société, c'est-à-dire une configuration de significations imaginaires sociales (SIS) - des "idées-valeurs" générales et "englobantes" - qui fait qu'une société est ce qu'elle est et qu'elle ne pourrait être autrement compte tenu de son noyau de SIS. Ensuite, nous constatons que les travaux d'auteurs importants nous permettent de parler de niveaux et types d'imaginaires sociaux et d'établir des relations entre ces niveaux et formes d'imaginaires sociaux.

C'est par l'entremise de la problématique générale agriculture-ruralité que nous démontrons, dans la deuxième partie de cette thèse, que des imaginaires sociaux "intermédiaires" - l'idéologie de l'UPA et l'utopie de la « minorité active », l'UP – permettent, en les ancrant dans quelqu'un et dans quelque chose, d'une part de découvrir les SIS de l'imaginaire social de la société et, d'autre part, de comprendre et d'interpréter ces deux imaginaires sociaux à la lumière des SIS.

La problématique agriculture-ruralité est « opérationnalisée » à l'aide des trois dimensions suivantes : rapport à soi, rapport à l'autre et rapport à la nature. Le rapport à soi dévoile que la sphère du travail de l'agriculteur-éleveur dans l'idéologie de l'UPA correspond à la « sphère de la nécessité » qui implique notamment l'hétéronomie des agriculteurs, alors que l'utopie de l'UP la souhaite à la fois comme « sphère de la nécessité » et comme sphère de l'autonomie. Le rapport à l'autre

permet de découvrir une utopie préconisant l'égalité des chances entre différents types d'agriculteurs et d'agricultures et entre la relève et les agriculteurs établis ainsi que l'égalité politique en territoire rural agricole. Dans l'idéologie de l'UPA, l'inégalité des chances et l'inégalité politique sont discutables mais inéluctables. Enfin, abstraction faite des nuances, la relation agriculture et nature est à l'utopie de l'UP ce que la relation agriculture ou nature est à l'idéologie de l'UPA.

La construction partielle de l'idéologie et de l'utopie, nous permet, dans la troisième et dernière partie de cette thèse, d'y découvrir les SIS et de démontrer que l'utopie trouve son sens et sa cohérence en l'interprétant par l'entremise du naturalisme-écologie, de l'«autonomie» et de l'«autolimitation» comme SIS dominantes et de l'«expansion illimitée de la maîtrise rationnelle» (technique) et du capitalisme (économique) comme SIS «secondaires». Nous découvrons l'inverse dans l'idéologie de l'UPA. Les SIS dominantes et les SIS «secondaires» de l'utopie de l'UP sont respectivement les SIS secondaires et les SIS dominantes sous-jacentes à l'idéologie de l'UPA, ce qui correspond à la configuration des SIS dominantes de l'imaginaire social des sociétés constitutives de l'Occident contemporain.

Mots clés : idée-valeur, Castoriadis, autonomie, hétéronomie, "minorité active", Union des producteurs agricoles, Union paysanne, agriculture, ruralité.

Abstract

The main goal of this thesis is to disclose the ideology of the *Union des producteurs agricoles* (UPA) and the utopia of the *Union paysanne* (UP) and to interpret them by anchoring it in prevailing “social imaginary significations” of our historical period.

The first part of the thesis presents the social imaginary evolution of Quebec’s agricultural trade unionism from 1924 to 2005. Four periods are established and this thesis is basically a study of the last period beginning in 2001 with the birth of the *Union paysanne*.

To study this period, we first present the global social imaginary as a configuration of “social imaginary significations” (SIS) – general and encompassing “*ideas-values*” – which explain why a society is what it is and why it can not be otherwise. We then follow the works of significant thinkers allowing us to speak of social imaginaries and the relationship between forms and levels of social imaginaries.

In the second part, we demonstrate that, through the general *problematique* of agricultural-rurality, “intermediate” social imaginaries - anchored in a person and in something through the UPA ideology and the utopia of the UP as an “active minority” - enable us to discover a society’s SIS as a whole, and how these SIS make sense of the “intermediate” social imaginaries.

The agricultural-rurality *problematique* is made operational within three dimensions: the relation to the self, the relation to the «other» and, the relation to nature. The relation to the self discloses an ideology in which the farmer’s working sphere is regarded mainly as a “sphere of necessity” which implies, notably, inescapable alienating working conditions; whereas the UP utopia working sphere combines acceptable wage and the farmers “autonomy”. The relation to the «other» unveils a utopia advocating equality of opportunity between types of farming and between established farmers and new comers on the one hand, and political equality between farmers and non farmers in agricultural rural area, on the other hand. In the UPA ideology, the existing inequality of opportunity and political inequality are

questionable but inescapable. Finally, leaving aside the subtleties, the relationship between agriculture and nature is to the UP utopia what the relation between agriculture or nature is to the UPA ideology.

The partial construction of the ideology and the utopia enables us, in the third and final part, to discover the SIS and to show that the meaning and consistency of the utopia is understandable through naturalism-ecology, autonomy and self-limitation as the dominant SIS and "unlimited expansion of rational mastery" (Technique) and capitalism (Economic) as a secondary SIS. We discover the opposite in the UPA ideology. The dominant SIS and the secondary SIS are inverted in the SIS underlying the UPA ideology, that is to say the SIS configuration of the "imaginary institution" of contemporary western civilisation.

Key words: idea-value, Castoriadis, autonomy, heteronomy, "active minority", Union des producteurs agricoles, Union paysanne, agriculture, rurality.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	I
ABSTRACT	III
LISTE DES FIGURES	XII
LISTE DES ABRÉVIATIONS	XIII
REMERCIEMENTS	XIV
Introduction	1
Partie I : Problématique, cadre conceptuel et méthodologie ..	8
Introduction	8
Chapitre I. Problématique	9
1.1. L'idéologie «agri-productiviste» au banc des accusés	9
1.2. L'évolution de l'imaginaire social du syndicalisme agricole québécois	12
1.2.1. Caractérisation temporelle et idéale des quatre périodes de l'imaginaire social	13
1.2.1.1. Première période : 1924-1952. Manifestation des SIS technique et économique dans un imaginaire social dominé par la SIS religion	13
1.2.1.2. Deuxième période : 1952-1972. Emprise grandissante des SIS économique et technique sur l'imaginaire social de l'agriculture.....	18
1.2.1.3. Troisième période : 1972 – 2001. Les SIS technique et économique comme SIS dominantes de l'idéologie du syndicalisme agricole au québec.....	21
1.2.1.4. Quatrième période : (2001 -). Naissance de l'utopie "agriécologiste" avec comme SIS dominantes l'écologie et l'autonomie.....	23
1.2.1.5. Résumé des quatre périodes	25

1.3. L'évolution de l'imaginaire social de l'agriculture : continuité et rupture	25
1.4. L'UPA et l'UP : deux acteurs collectifs de l'agriculture au Québec à l'aube du troisième millénaire.....	29
Chapitre II. Cadre théorique.....	33
Introduction	33
2.1. Formes et niveaux d'imaginaires sociaux.....	33
2.2. Digression sur le concept d'imaginaire social de Cornélius Castoriadis	41
2.3. L'imaginaire social de la société comme "totalité signifiante"	45
2.4. La «totalité signifiante» d'une période social-historique n'exclut pas l'autre.....	51
2.4.1. Nature de l'individu.....	52
2.4.2. Nature du social.....	54
2.4.3. Particularité de la période social-historique actuelle	57
2.5. Les dimensions constitutives des significations imaginaires sociales (SIS).....	58
2.5.1. La représentation comme dimension de la SIS.....	61
2.5.2. L'affect-passion comme dimension de la SIS	62
2.5.3. Intention/finalité/désir comme dimension de la SIS	66
2.6. Les imaginaires sociaux "intermédiaires" : l'utopie et l'idéologie	67
2.6.1. Minorité active et utopie.....	73

Chapitre III. Méthodologie.....	78
3.1. Sociologie et méthodologie "holistes"	78
3.2. Commentaires sur la construction des imaginaires sociaux intermédiaires	80
3.3. Relation entre les significations imaginaires sociales	82
3.4. Le "renvoi" comme mode de relation entre les institutions / significations premières, secondes et secondaires.	88
Partie II. Les imaginaires sociaux "intermédiaires" de l'agriculture et de la ruralité. Construction partielle de l'utopie de l'UP et de l'idéologie de l'UPA.....	78
Introduction	78
Chapitre IV. Rapport à soi.....	91
Introduction	91
4.1. L'autonomie/hétéronomie et l'"agriproductiviste" et l'"agriécologiste"	92
4.1.1. Les intégrateurs	94
4.1.1.1. Résumé	98
4.1.2. Les plans conjoints et l'autonomie des agriculteurs.....	100
4.1.2.1. Résumé	110
4.1.3. Une voix et une voie versus des voix et des voies. Monopole vs pluralisme syndical.....	111
4.1.3.1. Résumé	113
4.1.4. Résumé du chapitre.....	113

Chapitre V. Rapport à l'autre	117
Introduction	117
5.1. Le modèle agricole productiviste et l'inégalité des chances.....	117
5.1.1. Relève et nouveaux agriculteurs-éleveurs	118
5.1.2. Inégalité des chances entre le gros et le petit producteurs..	129
5.1.3. Inégalité des chances entre les praticiens d'une agriculture biologique paysanne et les exploitants/producteurs agricoles.....	133
5.1.4. Résumé.....	136
5.2. La démocratie dans les municipalités rurales agricoles québécoises	137
5.2.1. Cohabitation sociale et "vitalisme" dans les municipalités rurales agricoles	138
5.2.2. L'agriculture de proximité comme solution au développement des municipalités et des régions dans les zones périphériques	144
5.2.3. L'inégalité politique en territoire rural agricole.....	148
5.2.3.1. Le pouvoir direct des agriculteurs.....	149
5.2.3.2. Le pouvoir des agriculteurs par l'entremise de la CPTAQ.....	150
5.2.3.3. Le pouvoir des agriculteurs par l'entremise de l'UPA	152
5.2.3.4. Le pouvoir des agriculteurs par l'entremise des comités consultatifs agricoles (CCA)	154
5.2.4. Ce que souhaite l'UP pour démocratiser le territoire rural ...	155
5.2.5. Résumé.....	158

Chapitre VI. Rapport à la nature	160
Introduction	160
6.1. Le "droit de produire" et l'environnement biophysique	161
6.2. L'écoconditionnalité dans l'idéologie de l'UPA et l'utopie de l'UP	172
6.3. Le rapport aux animaux d'élevage.....	176
6.4. Résumé	180
6.5. Résumé de la deuxième partie	183
Partie III. "La relation au tout". Ancrage de l'utopie de l'UP et de l'idéologie de l'UPA dans l'imaginaire social de notre période social-historique	185
Introduction	185
Chapitre VII. Les principales SIS du MSIS de notre période social-historique	186
Introduction	186
7.1. Capitalisme/économique – "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle"/technique	186
7.2. Autonomie versus hétéronomie.....	192
7.3. Autonomie et maîtrise rationnelle/capitalisme	195
7.4. Le naturalisme	198
7.5. Naturalisme et autonomie.....	201
7.6. Naturalisme et écologie.....	205

7.7. L'autolimitation comme SIS.....	206
Chapitre VIII. Interprétation des "imaginaires sociaux intermédiaires" de l'agriculture et de la ruralité en fonction des principales SIS de notre période social-historique	208
Introduction	208
8.1. Rapport à soi	208
8.1.1. Le travail comme "sphère de la nécessité" pour l'UPA et comme sphère de l'autonomie et de la nécessité pour l'UP	209
8.1.2. Le je et le nous dans les deux imaginaires sociaux intermédiaires	212
8.1.3. Résumé.....	215
8.2. Rapport à l'autre	216
8.2.1. De l'inégalité à l'égalité des chances	216
8.2.2. De l'inégalité politique à l'égalité politique en territoire rural agricole	221
8.2.3. Le global et le local dans les imaginaires sociaux intermédiaires	225
8.2.4. L'autre et la relation à l'autre dans les deux imaginaires sociaux intermédiaires	226
8.3. Résumé	228
8.4. Rapport à la nature. D'une agriculture intensive à haute productivité (idéologie de l'UPA) à une agriculture naturaliste (utopie de l'UP).....	229

8.4.1.	Droit de polluer, écoconditionnalité et rapport aux animaux d'élevages	229
8.4.2.	D'un rapport principalement instrumental et parasitaire à la nature à un rapport écologique (symbiotique) et humaniste "faible" à la nature	233
8.4.3.	Du principe de réparation au principe de précaution	237
8.4.4.	Résumé.....	241
8.5.	Résumé du chapitre	245
Conclusion	248

Liste des figures

Figure 1 – Le champ des conceptions de l’imaginaire social.....36

Liste des abréviations

BAPE	Bureau d'audiences publiques en Environnement
CAPA	Commission de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
CCA	Comité consultatif agricole
CPTAQ	Commission de la protection du territoire agricole du Québec
FRAQ	Fédération de la relève agricole du Québec
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MENVIQ	Ministère de l'Environnement du Québec
MSIS	Magma de signification imaginaire sociale
SIS	Signification imaginaire sociale
UCC	Union catholique des cultivateurs
UPA	Union des producteurs agricoles
UP	Union paysanne

Remerciements

J'aimerais profiter de la présentation de cette thèse pour remercier mon directeur, monsieur Jean-Guy Vaillancourt. C'est grâce à lui que j'ai choisi l'Université de Montréal en 1995 et c'est parce qu'il m'a accueilli que j'y suis retourné après quelques années d'absence au cours desquelles je m'étais consacré à la réalisation d'un autre grand projet. Monsieur Vaillancourt m'a toujours démontré confiance et encouragements. La porte de son bureau, toujours ouverte, était une invite à le rejoindre pour parler de tout et de rien, je lui serai toujours très reconnaissant de son écoute généreuse.

Je tiens aussi à souligner la place qu'occupe dans mon cœur et dans ma tête monsieur Luc Racine, professeur à la retraite à l'Université de Montréal. Luc Racine m'a permis de découvrir des auteurs qui ont su répondre à mon besoin de rigueur, de profondeur, d'intelligence et d'optimisme. C'est principalement à lui que je dédie cette thèse. Avant lui, John Demarco, professeur au Ryerson Polytechnical Institute de Toronto, m'avait permis de découvrir une passion : les sciences humaines et sociales. Comme Cornélius Castoriadis l'a souligné l'*éros* du professeur constitue la pierre angulaire pour instiller la volonté et le désir d'apprendre, de s'interroger. L'*éros* du professeur je l'ai connu avec messieurs Demarco et Racine.

Finalement, merci à ma compagne Marie-Élaine pour toute sa confiance en mes moyens et pour son amour inconditionnel durant ces années. Sans elle, cette thèse n'aurait sans doute jamais vu le jour.

INTRODUCTION

Le but de cette thèse est de mettre au jour l'idéologie de l'Union des producteurs agricoles et l'utopie de l'Union paysanne et de les interpréter à la lumière de « significations imaginaires sociales » déterminantes de notre période historique.

Pour ce faire nous construisons dans la première partie de cette thèse un cadre théorique. Nous distinguons entre différents niveaux et formes d'imaginaires sociaux, tout en reconnaissant la convergence entre la signification des contenus de ces niveaux et formes d'imaginaires sur des objets d'études non triviaux. Cette distinction, introduite dans le chapitre II, permet de parler d'imaginaire social "intermédiaire" pour caractériser soit l'*idéologie* de l'Union des producteurs agricoles (UPA), soit l'*utopie* de l'Union Paysanne (UP) sur les trois dimensions suivantes : rapport à soi, rapport à l'autre et rapport à la nature. La question de l'agriculture-ruralité constitue donc l'objet d'étude pour opérationnaliser, c'est-à-dire "rendre réel" notre schéma conceptuel. La construction partielle de ces deux imaginaires intermédiaires, caractérisant ce que nous avons convenu d'appeler, dans le premier chapitre, la quatrième période de l'imaginaire social de l'agriculture, est l'objet de la deuxième partie.

La théorie des imaginaires sociaux nous enseigne qu'au niveau le plus général et le plus englobant, il y a ce que Castoriadis (1975) appelle l'imaginaire social, c'est-à-dire le niveau d'imaginaire social le plus "général", le plus "englobant" qui rend certaines choses (pensée, action, institution au sens large) possibles et d'autres impossibles. C'est ce niveau qui est à la source de la différence entre les types anthropologiques et les institutions de différentes périodes historiques. C'est ce qui permet à une société de tenir ensemble, d'être ce qu'elle est et non pas une autre société. La troisième partie de cette thèse est un effort pour comprendre/expliciter

les imaginaires sociaux intermédiaires en l'ancrant dans ce niveau d'imaginaire. Il s'agit de montrer que sous-jacents à ces imaginaires sociaux, il y a des significations imaginaires sociales (SIS) qui les rendent possibles et qui permettent de les comprendre/expliciter. Dans les mots de Louis Dumont (1983), nous dirions que nous étudions l'"idée-valeur" de l'agriculture dans sa relation à des "idées-valeurs" plus générales, plus englobantes de la société en général¹.

"Outre Vincent Descombes, écrit Vibert (2004, p. 117), d'autres auteurs comme Cornélius Castoriadis, Marcel Gauchet, Charles Taylor ou Michel Freitag² ont développé une réflexion sur la *totalité signifiante*³, cette dimension holiste du social qui sous-tend les activités cognitives, normatives ou expressives des acteurs singuliers ou collectifs. Tous partagent avec Dumont le refus résolu tant des réductionnismes matérialistes (marxisme, cognitivisme) que des individualismes méthodologiques (interactionnisme, théorie de l'acteur rationnel)". Nous verrons au chapitre II, que d'autres auteurs peuvent rejoindre ce groupe. En ancrant les deux imaginaires sociaux intermédiaires dans l'imaginaire social global, nous nous inscrivons dans une conception du social et de la sociologie qui n'adhère pas aux "réductionnistes matérialistes⁴" et aux "individualismes méthodologiques". Il ne s'agit pas de nier ou de rejeter la pertinence et l'intérêt d'une sociologie sous-tendue par l'individualisme méthodologique mais seulement d'affirmer que le social en soi et pour soi ne s'y réduit pas. "L'intersubjectif est, en quelque sorte, la matière dont est fait le social, mais cette matière n'existe que comme partie et moment de ce social qu'elle compose, mais qu'elle présuppose aussi"⁵ (Castoriadis, 1975, p. 160).

¹ Sur le rapport hiérarchique entre les idées-valeurs chez Dumont, voir notamment Vibert (2004, pp. 20-40).

² Voir Vibert (2006a, pp. 79-113) sur la sociologie de Freitag plus spécifiquement.

³ Expression de Michel Freitag (Vibert, 2006a).

⁴ Pour une démonstration des limites des "réductionnistes" matérialistes, voir la première partie de l'ouvrage monumental de Castoriadis (1975).

⁵ Castoriadis (1990, p. 66) écrit qu'"il nous faut dissiper un malentendu radical, et dénoncer une terminologie idéologique qui règne en philosophie depuis, au moins Husserl. Les philosophes ne savent pas (ou plutôt, ce qui est pire, ne *veulent* pas savoir) ce qui est le *social*. Le terme d'«inter-subjectivité» leur sert systématiquement à évacuer la véritable question de la société (théorique aussi bien que pratique) et à masquer leur impossibilité de la penser. Le terme d'«intersubjectivité» exprime l'asservissement continu à une métaphysique de l'«individu substantiel» (du «sujet») et la tentative désespérée (déjà chez Husserl) de sortir de la cage solipsiste à laquelle conduit la philosophie égologique, tentative qui du reste échoue, «autrui» restant toujours dans cette optique un prodige

De plus, la prise en compte de l'imaginaire social global rejoint, en partie, ce qui constitue selon le sociologue Élias (1987) le devoir de la sociologie. Élias affirme, à juste titre, que l'évolution de l'humanité se caractérise par plus d'intégration sociale. Le sociologue qu'il est "ne peut pas se refuser à constater que de nos jours, au lieu des différents États, c'est l'humanité tout entière en tant qu'entité sociale divisée en États qui sert de cadre à un grand nombre de processus d'évolution et de changements structurels. Sans cadre de référence globale, on ne saurait d'un point de vue sociologique formuler un diagnostic ni une explication satisfaisante sur ces processus et ces changements structurels" (Élias, 1987, p. 217). Le social théorisé comme "institution première" rejoint les préoccupations et les attentes d'Élias. Elle n'est pas spécifique à un État mais à des États, par exemple les pays occidentaux modernes. Mais ceci dit, il y a dans les faits des variantes nationales comme le souligne Dumont (1985).

Il faut garder en mémoire que notre étude porte non pas sur la société en général, mais plus spécifiquement sur l'agriculture-ruralité. Toutefois, la société générale intervient dans notre recherche lorsque nous cherchons à comprendre/expliciter les imaginaires sociaux intermédiaires de l'agriculture dans et par les significations imaginaires sociales (SIS) des sociétés occidentales de notre période historique. Dumont souligne à juste titre que les "idées-valeurs" générales et englobantes au niveau de la société générale ne sont pas pour autant dominantes à un niveau inférieur, c'est-à-dire, un niveau moins global. "Ce qui à un niveau supérieur était supérieur peut devenir inférieur à un niveau inférieur" (Dumont, 1979, p. 402). Prenons un exemple avec les idées-valeurs religion et politique. Dumont souligne que la religion est l'"idée-valeur" de la société indienne mais qu'à un niveau inférieur, c'est l'idée-valeur politique qui est supérieure (Vibert, 2004, p. 23). Ailleurs, Dumont

incompréhensible. Mais le social est tout autre chose que «beaucoup, beaucoup, beaucoup» de «sujets» – et autre chose aussi que «beaucoup, beaucoup, beaucoup» d'«inter-subjectivités». Il n'y a que dans et par le social qu'un «sujet» et une «intersubjectivité» soient possibles (même «transcendantement!»). Le social est collectif anonyme toujours déjà institué, dans et par lequel des «sujets» peuvent apparaître, qui les dépasse indéfiniment (ils y sont toujours remplaçables et remplacés) et qui contient en lui-même une puissance créatrice irréductible à la «co-opération» des sujets ou aux effets d'«inter-subjectivité». Dupuy (1989, p. 245) écrit que la pensée égologique selon Castoriadis est "la méthode individualiste en sciences et en philosophie sociales, la thèse qui pose qu'il n'y a de sens que pour des sujets et que seul est compréhensible le produit de l'action individuelle".

(1979, p. 398) écrit "le même principe hiérarchique qui asservit en quelque sorte un niveau à l'autre introduit en même temps une multiplicité de niveaux qui permet à la situation de se retourner : la mère de famille (indienne, par exemple), toute infériorisée qu'elle soit par son sexe à certains égards, n'en domine pas moins les relations à l'intérieur de la famille". Autrement dit, ce qui est l'"englobant" au niveau de la société en général peut être l'"englobé" à un autre niveau. Mais ceci ne veut pas dire que ce "niveau" est indépendant du niveau global, des "idées-valeurs" les plus "générales", les plus "englobantes" qui constituent la "totalité signifiante". L'étude de l'agriculture-ruralité, c'est l'étude d'une "idée-valeur" d'un sous-système d'un système.

Lorsque nous réfléchissons à l'intérieur d'une théorie des imaginaires sociaux, l'agriculture comme sous-système, comme "niveau" inférieur, comme "idée-valeur" englobée dans le tout, devient institution/signification imaginaire social intermédiaire (chapitre II). La partie II de cette thèse est donc la mise au jour de l'idée-valeur de l'agriculture-ruralité, et la troisième partie, la relation de cette idée-valeur au tout, la "totalité signifiante".

Mais, admettre qu'un niveau inférieur est toujours ancré dans un niveau plus général, ne revient pas à affirmer que les niveaux ou tous les objets d'étude sont instillés au même degré des idées-valeurs les plus englobantes. Il y a des objets qui sont plus en mesure que d'autres de les faire découvrir, de les dévoiler. Dans cette thèse, nous postulons que l'agriculture/ruralité est un objet d'étude ou encore un niveau de choix pour les découvrir.

Par ailleurs, dans une conception holiste du social, l'individu (personne ou groupe) ne peut pas rendre compte entièrement du social. Castoriadis (1990, p. 113) écrit : "*L'institution*, au sens fondateur, est création originaire du champ social-historique – du collectif anonyme – qui dépasse, comme *eidos*, toute «production» possible des individus ou de la subjectivité". Cette citation permet de comprendre que le social a une entité en soi – est un "pour-soi" - et qu'il dépasse l'«individu» et que pour décrire et comprendre/expliciter le social et/ou le changement social, l'étude de l'«individu» est et sera toujours insuffisante. Le social, l'imaginaire social de la société, ne

s'épuise pas dans l'«individu». Mais ceci dit, Castoriadis (1975, p. 476) souligne aussi et fort justement que "les significations imaginaires sociales sont dans et par les «choses» – objet et individus – qui les présentent et les figurent [...]". Autrement dit, si l'individu, entre autres, ne peut pas en rendre compte entièrement, il faut néanmoins reconnaître que ce sont dans les «choses» qu'elles se manifestent, qu'elles s'incarnent.

Prenant en considération cette mise en garde et cette limite, nous affirmons qu'il y a des "choses" qui sont par rapport à d'autres "choses", de bons et même de très bons indicateurs des significations imaginaires sociales (SIS) constitutives de l'institution imaginaire de la société. L'agriculture-ruralité est ce genre d'indicateur. Bien que les imaginaires sociaux intermédiaires de l'agriculture (la "chose") ne soient pas la société prise globalement, ils constituent toutefois une "totalité partielle", en ce sens qu'ils sont instillés significativement de la "totalité signifiante", c'est-à-dire les SIS constitutives de l'institution imaginaire de la société, et qu'ils permettent donc de les découvrir.

Nous croyons que l'évolution de l'imaginaire de l'agriculture du syndicalisme agricole depuis 1924 montre que les SIS sous-jacentes à cet imaginaire sont également celles de la société québécoise. Ensuite, l'analyse (chapitre VIII) de l'idéologie et de l'utopie de l'agriculture-ruralité (chapitres IV, V, et VI) prouve, à notre avis, la pertinence des principales SIS de notre période social-historique (chapitre VII) pour comprendre/expliquer ces deux imaginaires sociaux intermédiaires. Nous croyons raisonnable d'affirmer que l'idéologie et l'utopie de l'agriculture et de la ruralité sont des indicateurs de choix. Si l'idéologie est principalement associée à la dimension reproductrice de l'imaginaire social de la société (l'institué), l'utopie peut permettre de découvrir la dimension radicale de l'imaginaire social global (l'instituant). Pour bien comprendre l'imaginaire social de la société comme quelque chose de dynamique, il ne faut jamais perdre de vue que ces deux dimensions analytiquement distinguables mais indissociables dans les faits, constituent l'imaginaire social de la société. L'étude de l'utopie d'une "totalité partielle", d'un "fait social total" comme l'institution/signification imaginaire de l'agriculture/ruralité au regard de trois dimensions fondamentales, permet de découvrir la partie, la dimension de

l'imaginaire social global la plus invisible, la plus difficile à découvrir. C'est, à notre avis, un moyen de découvrir le «nouveau», c'est-à-dire la dimension radicale (l'instituant) de l'imaginaire social global. Nous développons ce point dans la conclusion.

En terminant, deux mises en garde s'imposent. Premièrement, nous tenons à souligner que notre recherche n'est pas de type "causaliste". Notre démarche à deux niveaux d'imaginaires sociaux, implique que les imaginaires sociaux intermédiaires sont ancrés dans une conception du social qui se trouve en amont d'une conception du social réduit à l'interaction et à l'intersubjectivité. Toutefois, si nous affirmons que les SIS orientent, instillent, structurent l'idéologie et l'utopie, nous affirmons aussi que la reproduction et/ou la transformation et/ou la création des SIS sont indissociables de la reproduction, de la transformation et de la création des autres types et niveaux d'imaginaires sociaux bien qu'elles n'y soient pas réduites (Castoriadis, 1975, pp. 201-204). Lefort (1978, p. 15) dit de Marcel Mauss : "[s]a préoccupation constante n'est pas d'expliquer un phénomène social en partant d'un autre phénomène jugé cause, mais de relier tous les traits économiques, juridiques, religieux, artistiques d'une société donnée et de comprendre comment ils conspirent au même sens". C'est ce que nous souhaitons accomplir dans cette thèse. Nous espérons montrer que les trois dimensions étudiées, tout comme les thèmes nous permettant d'opérationnaliser ces dimensions, "conspirent au même sens" et que ce sens se trouve dans les SIS qui sont aussi dans, par et avec ces deux imaginaires sociaux intermédiaires.

La deuxième mise en garde concerne l'interprétation de l'idéologie et de l'utopie partielles. Comme l'écrit Gauchet (2005, p. 203) : "Une fois compilées toutes les monographies possibles et toutes les statistiques imaginables, la tâche de l'interprétation reste entière [...] Les données ne sauraient offrir par elles-mêmes des preuves [...] En ce sens, on n'échappe pas à l'«essai», genre dont relèvent tous les classiques des sciences sociales, de *L'éthique protestante* à *La Pensée sauvage* en passant par le bien nommé *Essai sur le don*". Il ne s'agit pas de nous comparer à

ces "génies d'université"⁶ mais seulement d'affirmer que notre interprétation des faits (et la construction que nous faisons de ces faits), c'est-à-dire l'interprétation du contenu de la deuxième partie de cette thèse, n'est rien de plus ni rien de moins qu'un essai.

⁶ Expression tirée de l'ouvrage de Serge Moscovici, *L'âge des foules* (1985, p. 291).

PARTIE I : Problématique, cadre conceptuel et méthodologie

Introduction

Nous avons divisé cette première partie en trois chapitres. Dans le premier chapitre nous présentons l'évolution de l'imaginaire social du syndicalisme agricole sur la base des SIS qui lui sont sous-jacentes. Cette évolution nous permet de constater que ce niveau d'imaginaire est sous-tendu par un noyau de SIS se renouvelant généralement très lentement dans le temps (Castoriadis, 1996, p. 96), et que si nous pouvons y déceler, sur la base des SIS, une continuité entre deux périodes consécutives, c'est plutôt de rupture qu'il faut parler lorsque nous comparons des périodes non consécutives. La présentation de l'évolution de cette imaginaire nous conduit à la quatrième période qui débute en 2001 et qui représente la période étudiée dans cette thèse. Il s'agit d'une période marquée par une critique à l'endroit de l'idéologie dominante de l'agriculture : l'agriculture intensive à haute productivité et par la proposition d'une alternative. Le chapitre II présente le cadre théorique. Il s'agit d'élaborer une théorie des imaginaires sociaux qui nous servira à étudier la problématique de l'agriculture et de la ruralité. Le dernier chapitre de cette première partie est consacré à des questions de méthode. Il s'agit de clarifier comment nous allons rendre compte de notre objet (l'agriculture et la ruralité) à partir de notre cadre théorique.

CHAPITRE I. Problématique

1.1. L'idéologie «agri-productiviste» au banc des accusés

Dans les prochains paragraphes, nous recensons les travaux d'auteurs d'ici et d'ailleurs qui, d'une part, critiquent l'agriculture productiviste et, d'autre part, propose une alternative.

Dans *Un vieil homme et la terre* (2004), Edgar Pisani, ancien ministre français de l'agriculture, dénonce les impacts négatifs de l'agriculture productiviste sur les agriculteurs (perte d'autonomie, perte de revenu, pression sur la ferme familiale⁷, etc.), sur les contribuables (l'argent qui est prélevé auprès des contribuables pour les subventions à l'agriculture; la sécurité alimentaire menacée), sur l'environnement biophysique et sur les animaux d'élevage. Conscient de l'interdépendance entre l'agriculture, la ruralité, l'environnement et l'alimentation, Pisani (*ibid.*, p. 137) élabore et propose une politique intégrée : "Politique agricole, alimentaire, rurale et environnementale européenne"⁸ .

Dans la préface du livre *On achève bien les paysans* (2001) de Droz et Miéville-Ott, Cuche (2001, p. XIII) nous rappelle que les "tâches" et le "rôle" de l'agriculture furent l'objet "d'un débat public acharné en Suisse" durant la décennie 1990-2000 qui s'est traduit, entre autres, par une modification à la Constitution. "Selon le nouvel article 104 de la Constitution fédérale, écrit-il, l'agriculture est désignée comme un acteur central de la conservation des ressources naturelles, de l'entretien du paysage rural, du maintien de l'habitat décentralisé dans les campagnes et villages du pays, de la gestion du territoire en zones rurales [...]" (*idem*).

Dans *Le grain de l'avenir* (2002), Bové et Dufour, celui-là leader de la Confédération paysanne en France et celui-ci ancien porte-parole de la Confédération, dénoncent âprement les effets pervers de l'agriculture productiviste aussi bien pour les paysans

⁷ Il y a une phrase révélatrice dans le livre de Pisani : "Il ne nous faut pas défendre l'exploitation [agricole] parce qu'elle est petite mais parce qu'elle est familiale [...]" (2004, p. 28).

⁸ Sur les propositions de cette politique voir plus spécifiquement les pages 147 à 150.

que pour les consommateurs/contribuables. Une fois de plus, la perte d'autonomie des agriculteurs, tout comme les conséquences sur l'environnement et la santé de la population, sont dénoncés. La solution qu'ils proposent est: "une charte de l'agriculture et une déclaration des droits et devoirs" fondées sur les six principes suivants: "Accroître le nombre des exploitations, réduire la concentration de la production en Europe et dans le monde. Protéger les ressources naturelles et respecter l'environnement. Rétablir la confiance du consommateur en assurant la qualité des produits, leur innocuité et leur saveur. Réinsérer l'exploitation agricole dans le milieu social. Maintenir la diversité des populations animales élevées et des espèces végétales cultivées. Oeuvrer pour un développement durable" (*ibid.*, p. 249).

Au Québec, dans un livre intitulé *Plaidoyer pour une agriculture paysanne* (2002), Roméo Bouchard, membre fondateur et premier président de l'Union paysanne (UP), rejette l'idéologie de l'Union des producteurs agricoles (UPA) caractérisée par l'agriculture productiviste. À l'instar des auteurs précités, il dénonce notamment la perte d'autonomie des agriculteurs, le déficit démocratique dans les régions rurales agricoles québécoises, tout comme les problèmes environnementaux et de sécurité alimentaire associés à une agriculture productiviste, encouragée et défendue, selon lui, par l'UPA. Pour Bouchard, la solution est le développement d'une agriculture paysanne.

Dans sa lutte contre l'UPA, l'UP oppose l'agriculture paysanne et le paysan à l'agriculture productiviste et l'exploitant/producteur agricole. À celui qui exploite, qui maîtrise, qui domine la terre et les animaux et qui exclut l'autre (les non agriculteurs) on oppose celui qui vit harmonieusement avec la terre, les animaux et l'autre. Brodeur (1996) associe cette attitude et cet affect envers la nature de l'exploitant agricole à la représentation du producteur agricole comme gestionnaire. "Dans la modernité, le gestionnaire se perçoit comme celui qui a le pouvoir de dominer le monde, le sol, le sous-sol sans avoir besoin de recourir à des «forces extérieures» (mythiques ou religieuses), du moins dans le discours officiel" (Brodeur, 1996, p. 71).

Dans *Un vieil homme et la terre* (2004), Edgar Pisani écrit que les termes d'agriculteur et de cultivateur "parlent métier, ils sont expressifs et neutres" (*ibid.*, p. 218). Avec le terme exploitant, ajoute-t-il, on ne retient que "la fonction productive" et "hors la production, l'agriculteur n'a pas de tâches" (*idem*). Nous pouvons donc affirmer qu'avec la signification du mot exploitant, la multifonctionnalité de l'agriculture perd tout son sens. Pisani (*idem*) préfère l'usage du mot paysan pour parler de l'agriculture de l'avenir car "il évoque une activité, un état, une durée, un enracinement". Cette signification du mot paysan rejoint et complète ceux de l'ex-président et membre fondateur de l'UP Roméo Bouchard. Lorsque Bouchard (2002, p. 169) évoque la sagesse paysanne, il parle de celui qui "travaille avec la nature" pour l'opposer à l'exploitant qui pense en terme de contrôle, de domination de la nature. Le paysan "cultive [la terre], il ne l'exploite pas" (*idem*).

Ces auteurs d'ici et d'ailleurs laissent entendre d'une part, que l'agriculture productiviste est mise au banc des accusés par une minorité - mais une minorité grandissante - et d'autre part, que les critiques à l'endroit de cette agriculture, tout comme les solutions, sont partagées dans les grandes lignes, d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique. Dans tous les cas, chez ces auteurs, des solutions aux problèmes de l'agriculture intensive à haute productivité, passent par la construction de nouveaux rapports avec soi, avec l'autre et avec la nature.

À la lumière des propos tenus par les auteurs présentés plus haut, nous affirmons qu'ils contestent une agriculture instillée par un "magma de significations imaginaires sociales"⁹ (MSIS) dont les SIS dominantes sont l'"expansion illimitée de maîtrise rationnelle" et le capitalisme privé¹⁰ (Castoriadis). Ils proposent en retour une agriculture paysanne instillée des SIS autonomie (individuelle et collective) et naturalisme/écologie. Le résultat est la volonté d'instaurer des rapports à soi, à l'autre et à la nature très différents de ce qui est, de ce qui semble possible et de ce qui est souhaité à ce moment-ci de notre période social-historique.

⁹ Nous précisons ces concepts de Castoriadis plus loin dans la thèse.

¹⁰ Nous allons voir au chapitre VII que ces deux SIS peuvent - pour les besoins de cette thèse - être considérées des synonymes des grandes idées-valeurs économique et technique.

1.2. L'évolution de l'imaginaire social du syndicalisme agricole québécois

Nous nous limiterons dans les paragraphes suivants, à présenter les principales thèses qui permettent de saisir l'évolution de l'imaginaire social de l'agriculture du syndicat agricole au Québec. Bien que la ruralité et l'agriculture soient potentiellement deux objets d'étude en soi, nous constatons que la problématique agricole est souvent le thème central d'une problématique plus large, à savoir la ruralité (Vachon, 1991). Il n'est pas dans notre intention de recenser l'ensemble des travaux qui ont la ruralité comme objet de recherche ou plus spécifiquement l'agriculture. Pour une excellente recension des principaux travaux traitant de l'histoire rurale jusqu'en 1975, voir la thèse de doctorat de Robert-Maurice Migner (1975). Pour des références marxistes sur la question agraire, se référer aux mémoires de maîtrise de Chatillon (1974) et de Lessard (1974). Mentionnons que nous ne présentons pas les travaux de ces deux anthropologues, car ils s'inscrivent dans la théorie du matérialisme historique et par conséquent les «superstructures» ne font pas l'objet d'un traitement (Lessard, 1974, p. 6).

Sur la base de notre recension des mémoires et thèses sur l'agriculture québécoise, nous croyons raisonnable d'affirmer que depuis le début du XX^{ième} siècle, l'imaginaire social du syndicat agricole est marqué par quatre grandes périodes, lorsqu'on cherche à la comprendre/l'expliquer sur la base des SIS dominantes. Notre découpage des périodes est approximatif (et il ne pourrait en être autrement lorsque nous nous intéressons aux SIS), mais il est suffisant pour nos besoins. Signalons que nous l'avons construit d'abord à partir des lectures des thèses consultées. Finalement, nous avons réalisé que notre découpage correspondait *grosso modo* au découpage introduit par Kesteman *et al.* (2004) dans leur ouvrage intitulé *Histoire du syndicalisme agricole au Québec. UCC-UPA 1924-2004*¹¹. Il y a principalement deux différences. D'abord notre première période constitue à peu près leur deuxième période. Ils font terminer leur première période en 1929 alors que nous faisons commencer notre première période en 1924 pour la faire terminer en 1952,

¹¹ Leur première période commence au XIX^{ième} siècle avec la colonisation et se termine en 1929. Leur deuxième période se situe entre 1929-1952; la troisième entre 1952-1972 et la quatrième entre 1972 – (...).

qui constitue pour eux la dernière année de leur deuxième période. Ensuite, leur quatrième période débute en 1972 et se termine en 2004 avec la réédition du livre. Dans notre cas, nous faisons terminer la troisième période et débute la quatrième période en 2001 pour marquer la naissance de l'UP. Notre thèse se consacre spécifiquement à cette quatrième période. Mais avant de nous y consacrer, retraçons brièvement l'évolution de l'imaginaire social du syndicalisme agricole québécois.

1.2.1. Caractérisation temporelle et idéale des quatre périodes de l'imaginaire social

Commençons par une mise en garde. Dans les sous-sections suivantes nous ne présentons pas les SIS en soi, mais plutôt comment elles se "présentifient", se "figurent" dans des objets, des individus/groupes, des croyances, des opinions, des pratiques, etc. Cette précision établie, il faut rappeler que nous "éluciderons" les SIS sous-jacentes à l'idéologie de l'UPA et à l'utopie de l'UP dans la troisième partie de cette thèse.

Soulignons brièvement le découpage en quatre périodes. La première période débute en 1924 et se termine en 1952. La deuxième période commence en 1952 et prend fin en 1972. La période suivante se situe entre 1972-2001. Finalement, la quatrième période débute en 2001 et n'est pas encore terminée.

1.2.1.1. Première période : 1924-1952¹² – Manifestation des SIS techniques et économique dans un imaginaire social dominé par la SIS religion

Nous avons choisi dans ce travail de faire débute la première période en 1924 parce que nous nous intéressons à l'imaginaire social du syndicalisme agricole et que 1924 est l'année de la fondation de l'Union catholique des cultivateurs (UCC).

L'imaginaire social de l'agriculture de la première période - dont on peut approximativement situer la fin autour de 1952 - est principalement instillé de la SIS

¹² Soulignons que Belec (1970) fait terminer cette période autour de 1950. La période couverte par l'étude de Migner (1975) s'arrête en 1930. Finalement l'étude de Morisset (1987) démontre que l'agriculturisme est dominant principalement jusqu'en 1939. Précisons qu'aucun de ces auteurs n'affirme que ces dates représentent une rupture totale entre deux périodes.

religion qui se traduit au niveau de l'imaginaire social intermédiaire par l'"agriculturisme" ou la "doctrine sociale de l'Église catholique". Cette thèse est principalement défendue par Belec (1970), Migner (1975) et Morisset (1987)¹³.

Migner (1975, p. 88) souligne que l'agriculturisme se construit autour de "dogmes religieux" et de travaux scientifiques comme ceux des physiocrates et d'économistes classiques. Toutefois, étant donné que c'est principalement l'Église qui est le défenseur et le promoteur de l'"agriculturalisme", nous avons convenu de faire l'hypothèse que la SIS religion est la SIS dominante sous-jacente à l'idéologie du syndicalisme agricole au Québec et que le couple technique/économique sont des SIS "secondaires" mais ascendantes.

Dans *Le monde agricole québécois et les premières années de l'Union catholique des cultivateurs (1918-1930)* (1975), l'historien Robert-Maurice Migner souligne qu'il s'intéresse, entre autres, à l'analyse "de la mentalité, des attitudes et de l'idéologie"¹⁴ de l'Union catholique des cultivateurs (UCC) (Migner, 1975, p. 20). Cet auteur affirme que l'idéologie de l'UCC est l'agriculturisme¹⁵ et que le clergé est celui qui en "jeta les bases"¹⁶ (*ibid.*, p. 88). Elle apparaît après "l'abolition du régime seigneurial, en 1854" (*ibid.*, p. 86) qui permettait l'accession à la propriété (*ibid.*, p.296). Les défenseurs de cette idéologie la présentaient comme d'origine divine (*ibid.*, p. 63) et comme la voie et le salut de la famille canadienne française (*ibid.*, pp. 64 et suivantes).

¹³ Ce livre est une version remaniée de la thèse de doctorat de Morisset (1982).

¹⁴ Soulignons que dans sa thèse, l'auteur ne définit pas les concepts de mentalité et d'attitude. Quant à l'idéologie, elle est définie comme un "ensemble cohérent de principes en vue de l'action" (Migner, 1975, p. 88).

¹⁵ Migner (1975, p. 56, note 2) écrit que c'est l'historien Michel Brunet qui a défini le premier, de manière académique, l'agriculturisme.

¹⁶ Voici deux citations qui montrent la place importante du clergé. Migner (1975, p. 313) écrit que l'idéologie de l'UCC était encore en chantier "lorsque la nouvelle UCC, sous la présidence d'Aldéric Lalonde, s'en remit principalement au clergé rural pour susciter les adhésions" des cultivateurs. Migner (1975, p. 314) souligne que les fondateurs de l'UCC étaient anti-agriculturistes mais qu'il y a eu "inféodation de l'association agricole à l'idéologie de l'Église [...]"

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les fondements de l'agriculturalisme se trouvent notamment dans les travaux des physiocrates et des économistes classiques chez qui la terre occupe une place centrale ainsi que dans la théologie et la philosophie de Thomas d'Aquin. L'agriculturalisme retient de Thomas d'Aquin "son idéal d'une société hiérarchisée et autoritaire [...]" (*ibid.*, pp. 88-89).

L'"agriculturisme" marie foi, patrie et agriculture (*ibid.*, p. 56). Il favorise aussi la tradition et la famille (*ibid.*, pp. 60, 83). Il a donc pour effet de reproduire l'agriculture existante et il garantit "l'ordre social" existant (*ibid.*, p. 59), c'est-à-dire d'assurer et de protéger les intérêts et privilèges de l'élite (*ibid.*, p. 92), plus précisément les membres du clergé et les notables locaux. Par ailleurs, Migner (*ibid.*, p. 321) ajoute que l'agriculturalisme a "une nette teinte anticapitaliste".

En gros, cette conception de l'idéologie de l'UCC est partagée par le sociologue Belec (1970) et l'économiste Morisset (1987). Selon Belec (1970, pp. 211, 220-223) l'idéologie de l'UCC est caractérisée par "l'idéologie ambiante", notamment l'"agriculturisme" et l'"anti-étatisme". Entre 1924-1950, écrit Belec, l'UCC est une organisation "essentiellement traditionnelle et conservatrice" (*ibid.*, p. 209) qui devient "un instrument du clergé pour conserver le mécanisme communautaire et paroissial de contrôle sur le milieu rural" (*ibid.*, p. 223).

Dans *L'Agriculture familiale au Québec* (1987)¹⁷, Morisset (1987, pp. 6-7) distingue et étudie trois périodes de l'agriculture au Québec : "l'agriculture traditionnelle ou domestique (1854-1939)"; "l'agriculture marchande diversifiée (1939 -1966)" et "l'agriculture spécialisée (1966 -...)".

L'auteur cherche à comprendre/expliciter les transformations dans l'agriculture québécoise d'une part, en tant que réaction aux transformations du capitalisme dans le secteur agro-alimentaire et, d'autre part, comme le produit des luttes entre les

¹⁷ Le titre laisse entendre que l'agriculture est toujours familiale malgré sa transformation.

différents groupes d'agriculteurs¹⁸. Ceci étant dit, il mentionne qu'il y a "une idéologie ou une vision des choses prédominantes" pour chacune de ces périodes (Morisset, *ibid.*, p. 7).

L'idéologie de la première période, qualifiée de nationaliste¹⁹ et d'agricole, est développée et défendue par "l'Église²⁰, la petite bourgeoisie traditionnelle et les élites locales" (*ibid.*, p. 16). Il s'agit de l'agriculturalisme. Morisset (*idem*) écrit que cette idéologie tient à protéger le "pouvoir", l'"influence" et les "revenus" de ces groupes contre la grande bourgeoisie qui se développe. Il qualifie également cette idéologie d'"idéologie anticapitaliste réactionnaire" (*ibid.*, p. 183). Si nous suivons bien l'auteur, cette qualification de l'idéologie repose sur l'idée que les défenseurs de l'agriculturalisme considéraient "[l]e progrès et le développement des forces productives [...] comme des éléments déstabilisateurs de l'ordre divin établi" (*ibid.*, pp. 181-182). Pour l'agriculteur plus spécifiquement, cette idéologie fait de l'agriculture et de la ferme un cadre de vie dont l'objectif premier est de "gagner son ciel plutôt qu'un cadre de vie où faire vivre déceimment sa famille" (*ibid.*, p. 7).

L'historien Boisclair (2002) conteste la thèse qui réduit l'imaginaire social de l'agriculture de l'UCC à la quasi exclusivité de l'agriculturalisme. À l'instar de Beauchamp (1985, pp. 210, 212)²¹. Boisclair (2002, pp. 8-9) reproche à Migner (1975, p. 8) de présenter l'UCC "comme réactionnaire et passéiste" et dominée par le clergé et son idéologie agriculturiste. Boisclair (*ibid.*, p. 9) indique que la position "excessive" de Migner (1975) s'explique principalement par le type de documentation choisie - pour la plupart "des sources extérieures à l'organisme" et

¹⁸ Par exemple, la lutte durant la deuxième période opposait les tenants d'une agriculture traditionnelle et marchande, et lors de la troisième période, entre les défenseurs d'une agriculture diversifiée et les tenants d'une agriculture spécialisée. Par ailleurs, pour cette troisième période, l'auteur démontre aussi les conflits et les rapports de force entre les producteurs du lait de transformation et les producteurs du lait naturel (Morisset, 1987, p. 156).

¹⁹ Morisset (1987, p. 52) mentionne que cette élite était "nationaliste canadienne-française" et qu'elle était "anti-canadienne".

²⁰ Après Migner (1975), Morisset (1987) indique que l'élite traditionnelle avec l'Église comme chef de file, avait pris le contrôle de l'UCC en 1926 "des mains des agriculteurs progressistes".

²¹ Beauchamp (1985, pp. 210, 212) souligne, par ailleurs, l'influence malheureuse des ouvrages de Migner (1975) et de Morisset (1982) sur le livre de Kesteman *et al.* (1984/2004).

"essentiellement une sélection des éléments les plus conservateurs du discours émanant du mouvement de Restauration sociale de l'époque [...]" (*idem*) - et par le fait que Migner "ne considère l'organisme que par sa tête et n'aborde trop souvent celui-ci par le biais du discours idéologique" (*ibid.*, p. 7). Selon lui (*ibid.*, p. 2), son étude de cas dans le diocèse de Joliette pour la période se situant entre 1924 et 1952, montre plutôt que tradition et modernité "s'interpénétr[ai]ent et s'oppos[ai]ent". Il indique que la modernité dans le sens qu'il l'entend "renvoie à une vision du monde et à des pratiques inspirées des progrès de la science et des techniques" (*ibid.*, pp. 1-2). Ailleurs, il écrit que "[l]a modernisation renvoie également à l'utilisation croissante du capital dans la production agricole [...]". Selon Boisclair (*ibid.*, p. 2) le changement en agriculture ne doit donc pas être compris comme linéaire mais dans les "rapports tradition-modernité". En somme Boisclair (*ibid.*, p. 7) tient à nuancer la position dominante "de l'historiographie sur le syndicalisme agricole", à savoir qu'après la Deuxième Guerre mondiale l'UCC est sous le contrôle des producteurs agricoles et que l'agriculture que l'on y favorise est moderne, alors que dans la période précédente qui débute avec la naissance de l'UCC, cette dernière, après un début dominé par un courant laïc et moderne, finit par être cooptée par le clergé et son "idéologie clérico-nationaliste", c'est-à-dire l'agriculturalisme.

Boisclair (*ibid.*, p. 9) reproche également à Morisset (1987) de soutenir la thèse de la toute puissance de l'Église et de son idéologie anti-moderniste. Ici Boisclair (2002) rejoint Stanek (1988, p. 463) qui écrit que Morisset "oublie les efforts du clergé pour moderniser l'exploitation agricole, pour propager les nouvelles méthodes de culture et d'élevage". Selon Boisclair²² (*ibid.*, p. 10), Morisset (1987) affirme une telle chose car il s'appuie principalement sur la thèse de Migner (1975) à laquelle "il ajoutera quelques citations de type agriculturiste et certaines résolutions des Congrès généraux de l'UCC". Boisclair (*ibid.*, p. 11) souligne que la thèse de doctorat de Beauchamp, intitulée *Coopération et syndicalisme agricole au Québec (1900-1930)*, publiée la même année que celle de Migner (1975) est plus près des faits. Bien que Beauchamp présente le clergé "dans l'ensemble comme conservateur" (Boisclair,

²² À ce sujet voir aussi Stanek (1988, p. 465) et Beauchamp (1985, p. 214).

2002, p. 11), il "met toutefois en lumière, écrit Boisclair (idem), la logique du comportement des acteurs économiques que sont les agriculteurs et le réalisme de l'analyse faite par le clergé de la situation".

Les propos de Boisclair devraient nous amener à conclure que si la SIS religion instille significativement l'idéologie du syndicalisme agricole québécois, il ne faut pas pour autant négliger le poids des SIS technique et économique (la modernité étant associée à la prédominance de ces deux SIS). Mais qui plus est, il faut aussi y voir là une SIS religion qui se transforme parce qu'elle est aussi instillée de ces deux SIS.

1.2.1.2. Deuxième période : 1952-1972. Emprise grandissante des SIS économique et technique sur l'imaginaire social de l'agriculture

La deuxième période se situe entre 1952 et 1972²³ et se caractérise par la cohabitation, l'interpénétration et l'opposition entre la SIS religion et les SIS économique et technique.

Si la première période ne fait pas l'unanimité en terme des fondements sur lesquels s'érige l'idéologie de l'UCC, il n'en va pas de même de la deuxième période. Les travaux recensés montrent que l'idéologie comme imaginaire social "intermédiaire" de l'agriculture du syndicat agricole est façonnée par la cohabitation des SIS religion, économique et technique et que les deux dernières tendent de plus en plus à se substituer à la première comme SIS "structurantes" de l'idéologie.

Le politologue Ledoux (1971, p. 60) mentionne que le fondement de l'idéologie de l'UCC durant cette période est "la doctrine sociale de l'Église catholique"²⁴ ou

²³ Belec (1970) parle d'une période qui va de 1950 à 1967. La période couverte par l'étude de Ledoux (1971) s'arrête en 1959. Rivet (1974) couvre la période 1950-1973. Morisset (1987) fait terminer cette période en 1966. 1952 nous semble assez juste si on considère la création de la commission Héon en 1951 et la loi sur la mise en marché réclamée par l'UCC et adoptée par le gouvernement en 1956. 1972 est l'année où l'UCC est renommée UPA.

²⁴ Voir Ledoux (1971, pp. 60-63) pour une présentation de "la doctrine sociale de l'église".

l'agriculturisme²⁵. Ailleurs, l'auteur écrit que l'"économiste" et "la doctrine sociale de l'Église catholique"²⁶ cohabitent et s'interpénètrent au sein de l'UCC (*ibid.*, pp. 36,37,40,60). "[...] deux courants de pensée tout à fait différents, opposés même dans leur nature [...] aboutissaient à la même conclusion" (*ibid.*, p. 36), à savoir la nécessité de mettre sur pied un système de mise en marché collective²⁷ afin, d'une part, de contrer "l'instabilité permanente" des prix payés aux cultivateurs pour leur production et d'autre part, d'assurer l'équité salariale avec le secteur non-agricole (*ibid.*, p. 46).

L'idéologie de la deuxième période²⁸, écrit Morisset (*ibid.*, p. 184), valorise la modernisation et considère l'agriculture comme un travail qui doit "faire vivre décentement la famille plutôt que lui ouvrir uniquement l'accès au royaume des cieux". La naissance de cette idéologie est, selon cet auteur, le produit de conflits entre les tenants d'une agriculture marchande et diversifiée, et ceux d'une agriculture traditionnelle dominée par une élite traditionnelle de moins en moins influente auprès d'une instance comme l'UCC (*ibid.*, pp. 183-185). Morisset (*ibid.*, p. 113) écrit qu'au début des années 1950 "les agriculteurs «progressistes» dominaient maintenant l'Union catholique des cultivateurs [...]". Ce qu'il faut entendre par là c'est qu'il s'agit d'agriculteurs qui rejettent "l'agriculture traditionnelle dominée et organisée par l'Église" (*ibid.*, p. 112) et veulent moderniser cette agriculture, c'est-à-dire en faire une agriculture efficace, rentable et dominée et organisée par des agriculteurs qui pensent dans ces termes.

²⁵ Sur l'idéologie agriculturiste de Duplessis, Ledoux (1971, p. 2) nous renvoie à Quinn, H.F. (1963). *The Union Nationale. A study in Quebec nationalism*. University of Toronto Press, Toronto. (pp. 79, 84, 85).

²⁶ Ledoux (1971, p. 60) mentionne que "[l']UCC comme son nom l'indiquait déjà, adhérait en effet officiellement à la morale sociale catholique et les abbés présents à tous les niveaux de la structure d'organisation ne manquaient pas de veiller à l'intégrité idéologique des positions du syndicat".

²⁷ Soulignons que "l'infériorité économique du cultivateur" n'est pas associée dans l'idéologie de l'UCC aux "lois inhérentes au mode de production dominant, mais seulement comme un problème du mauvais fonctionnement de ce mode de production au niveau principalement de la mise en marché" (Ledoux, 1971, p. 56). La solution pour l'UCC passe par "la vente collective des produits agricoles" qui permettait "de corriger les abus du capitalisme et enlever ainsi aux méchants communistes l'occasion d'utiliser à leur profit le mécontentement populaire" (*ibid.*, p. 277). En d'autres mots, devant le phénomène de concentration inhérente à la logique capitaliste on n'avait qu'à "oppos[er] à l'acheteur unique un vendeur unique" (*ibid.*, p. 24).

²⁸ Rappelons que la deuxième période chez cet auteur est de 1939 à 1966.

Le sociologue Rivet (1974, p. VI) s'intéresse à l'étude de l'idéologie de l'UCC-UPA entre 1950-1973. Il tient à savoir si "le dynamisme nouveau observé dans le syndicalisme agricole" trouvait son origine dans l'idéologie existante de ce groupe ou s'il s'élaborait, se construisait sur une nouvelle idéologie en rupture avec l'ancienne (*ibid.*, pp. VI-VII). Il mentionne que la période 1961-1962 marque l'"éveil" des agriculteurs et que le changement dans le contenu idéologique observé jusqu'en 1973 est "l'aboutissement d'un long processus entrepris il y a plus de dix années [...]" (*ibid.*, p. 223).

Cette évolution et cette nouveauté, Rivet (*ibid.*, pp. 216-222) en rend compte de la manière suivante. D'abord, l'idéologie de l'UCC fait des emprunts idéologiques à d'autres groupes (mouvements ouvriers par exemple). Ensuite, le langage économique se substitue de plus en plus "aux notions politico-morales" (*ibid.*, p. 216). Enfin, l'UCC-UPA "tente de devenir le médiateur privilégié entre un groupe social et son environnement et de se substituer par là aux élites traditionnelles auxquelles se référaient jadis les agriculteurs en milieu rural" (*ibid.*, p. 222), c'est-à-dire l'Église et la petite bourgeoisie conservatrice locale.

Ceci étant dit, Rivet n'affirme pas que l'"agriculturisme" a disparu. Elle structure seulement de moins en moins le discours et les pratiques de l'UCC. "D'héritier de traditions menacées et de gardien de valeurs morales et professionnelles nécessaires à la stabilité de la société, l'agriculteur en est arrivé à se définir en plus [...] comme un producteur de biens, essentiels (mais rien de plus), comme travailleur manuel maître de ses moyens de production, bref, comme entrepreneur «moyen» [...]" (*ibid.*, pp. 210-211). Cette citation montre bien l'emprise grandissante de la SIS économique. Elle est aussi implicite, comme d'ailleurs la SIS technique dans d'autres propos de l'auteur. Prenons quelques exemples. Premièrement, Rivet (*ibid.*, p. 211) mentionne que l'identité de l'association professionnelle est caractérisée durant ces années par la construction d'une solidarité autour de "problèmes concrets des agriculteurs" tels les "problèmes de commercialisation" et le "contrôle des moyens de production". Deuxièmement, entre 1950-1960 la question des revenus est à l'ordre du jour. Les agriculteurs veulent voir leurs

revenus augmenter afin que leur pouvoir d'achat soit comparable à celui des citoyens (*ibid.*, p. 213). Troisièmement, entre les congrès de 1959 et 1966 de l'UCC "[d]es valeurs considérées comme fondamentales" telles la "liberté" et l'"indépendance" des agriculteurs sont assujetties "à la rentabilité économique" comme finalité²⁹ (*ibid.*, p. 119). Quatrièmement, l'idéologie est marquée par l'"esprit" d'un "néo-développementiste"³⁰, c'est-à-dire "la poursuite simultanée d'objectifs économiques, sociaux, culturels et politiques" (*ibid.*, p. 220). Finalement, l'auteur souligne qu'il y a de plus en plus d'ouverture en ce qui a trait à "la modernisation technique des fermes" (*ibid.*, p. 222).

1.2.1.3. Troisième période : 1972 – 2001. Les SIS technique et économique comme SIS dominantes de l'idéologie du syndicalisme agricole au Québec

Parmi les thèses recensées, seule la thèse de Morisset (1987) étudie cette période et encore faut-il ajouter que sa thèse date de 1982. Néanmoins, il est clair pour Morisset que cette troisième période était encore bel et bien vivante en 1982³¹. Nous affirmons qu'il en est de même en 2001. Les matériaux empiriques utilisés pour rendre compte de la quatrième période montrent hors de tout doute, que l'idéologie de l'UPA est "structurée" très significativement par ces SIS. Notre

²⁹ Castoriadis a toujours défendu l'idée que l'expansion de la maîtrise rationnelle/capitalisme conduisait à l'hétéronomie. C'est ce que Rivet (1974, p. 119) constate lorsqu'il souligne que liberté et indépendance sont assujetties à la finalité économique. Si Rivet parle de perte d'autonomie des agriculteurs, c'est qu'il s'intéresse au phénomène de "l'intégration verticale". Il y a le "véritable producteur", écrit Rivet (*ibid.*, p. 124), c'est-à-dire "le producteur individuel, propriétaire et gérant de ses moyens de production" (*idem*) et il y a l'autre producteur, c'est-à-dire "celui qui cède une partie de ses pouvoirs à un autre agent de décision, c'est-à-dire celui qui «intègre» son exploitation à une entreprise plus vaste dont l'activité première et principale se situe à un autre stade, en amont ou en aval" (*idem*). L'auteur (*ibid.*, p. 125) nous informe que c'est en 1962-1963 que la question de l'intégration est abordée par l'UCC et qu'elle souligne que les intégrateurs constituent une menace pour l'autonomie des agriculteurs. Voici une citation tirée du compte rendu du congrès de 1962 de l'UCC par Rivet (*ibid.*, pp. 125-126) : "[...] un cultivateur travaillant dans un réel plan d'intégration doit abandonner la plupart de ses droits de propriétaire et d'exploitant d'une entreprise agricole autonome". Mais Rivet (*idem*) ajoute que malgré que l'intégration soit considéré "la menace numéro un" des agriculteurs, l'UCC ne s'y oppose pas formellement car il y a aussi des avantages tels : "l'assistance technique"; les "approvisionnements réguliers et de qualité"; le "financement" et des "revenus plus stables puisque la production est vendue à l'avance".

³⁰ C'est cette prise en compte de toutes ces dimensions qui distinguerait, selon l'auteur, le néo-développementiste du "libéralisme économique" et du "collectivisme" (Rivet, 1974, p. 220).

³¹ Rappelons que Morisset (1987, p. 6-7) laisse ouverte cette troisième période (1966 -)

décision de faire terminer cette période en 2001 est basée strictement sur le fait que l'année 2001 marque la création de l'UP avec une utopie de l'agriculture et de la ruralité en rupture avec l'idéologie de l'UPA.

Cette troisième période est marquée par la tension et les conflits entre les tenants d'"une agriculture diversifiée" et ceux d'une "agriculture spécialisée" (Morisset, *ibid.*, p. 187). Cette période marque la naissance et le développement d'un "syndicalisme spécialisé" à l'intérieur de l'UCC (*ibid.*, p. 188). Les "producteurs spécialistes", écrit Morisset (*idem*), deviendront parmi les groupes d'agriculteurs, le groupe le plus influent politiquement à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UCC. Par ailleurs, nous assistons durant cette période à la déconfessionnalisation du secteur de l'agriculture comme de la société québécoise en général, écrit Morisset (*ibid.*, p. 123).

Le théologien Brodeur (1996, p. 107) ajoute que les mentalités du "producteur gestionnaire" et "cultivateur religieux" coexisteront pendant quarante ans, c'est-à-dire jusqu'en 1972, où l'UCC devient l'UPA. À partir de ce moment, "la référence religieuse comme telle disparaît du discours de l'UPA pendant que le discours gestionnaire augmente [...]" (*ibid.*, pp. 107-108). Citant des extraits de la thèse de doctorat de Parent (1994), Brodeur (*ibid.*, p. 11) présente quelques représentations tenues par les producteurs agricoles à propos de l'agriculteur. "L'agriculteur aujourd'hui, c'est un gestionnaire, un chef d'entreprise. L'agriculture c'est une entreprise". Ces propos sont tenus par Jean qui a 26 ans. La deuxième citation est celle d'un producteur de 62 ans : "Cultivateur, je l'ai été. Le curé, l'autre jour en chaire a dit «les cultivateurs»; je lui ai dit après «dites donc agriculteurs». Les producteurs agricoles, on appelait ça des habitants, des fermiers aussi. Ce n'est plus comme c'était". Germain a 25 ans. Sa représentation du cultivateur est la suivante : "Cultivateur, ça fait poussiéreux pas mal... Moi je suis producteur laitier. On est des gestionnaires d'entreprises aujourd'hui". Finalement il y a Luc, 32 ans. "Cultivateur, j'aime pas ça pantoute. C'était dans le temps de mon père ça [...] Pour moi, le terme c'est important."

En résumé, cette troisième période marque la fin de l'"agriculturisme" et de sa substitution par l'idéologie "agriproductivisme". Brodeur (*ibid.*, p. 3) citant l'UPA³² offre une représentation de l'agriculteur québécois et de l'agriculture de cette troisième période. "Les producteurs agricoles ont cessé de produire pour eux-mêmes. Comme tout le monde, ils achètent leur nourriture au marché [...] Leurs installations ressemblent de plus en plus à des usines tant la technologie les a modifiées. [...] Ces changements technologiques frappent l'imagination [...] À vrai dire, ils demeurent peu significatifs à côté des bouleversements qui ont fait de l'agriculteur un nouvel homme, à la fois financier, gestionnaire, marchand et ouvrier spécialisé."

1.2.1.4. Quatrième période : (2001 -) - Naissance de l'utopie "agriécologiste" avec comme SIS dominante l'écologie et l'autonomie

Dans les prochains paragraphes, nous soulignerons la création d'une utopie de l'agriculture et de la ruralité qui est en rupture avec l'idéologie "agriproductiviste" ou "agriintensive". Nous n'affirmons pas que cette utopie soit apparue soudainement ou spontanément dans le paysage québécois en 2001³³. Nous disons seulement que depuis 2001 elle se veut une alternative syndicale en agriculture sur la scène québécoise. Elle trouve en l'UP une "minorité active" (Moscovici, 1979) qui la définit, la promeut, et l'oppose à l'idéologie dominante comme alternative souhaitable non seulement pour l'agriculture, les agriculteurs et le milieu rural agricole, mais pour la société en générale.

Dans un article, Reveret, *et al.* (1981) abordent l'imaginaire social de l'agriculture (sans toutefois faire référence à l'UPA)³⁴ par l'entremise du concept de paradigme de Thomas S. Kuhn. Après avoir caractérisé le paradigme de l'agriculture

³² Mémoire de l'UPA (1977, p. 8) intitulé *La société doit d'abord miser sur les hommes, ensuite sur les choses.*

³³ Bien que nous affirmions que l'utopie de l'UP est contemporaine, nous reconnaissons que ses origines se retracent dans l'histoire de la civilisation occidentale (Moscovici, 1974).

³⁴ Il y a une distinction à établir entre l'imaginaire social de l'agriculture de la société québécoise et l'imaginaire social de l'agriculture du syndicalisme agricole québécois.

conventionnelle et celui de l'agriculture biologique³⁵ (*ibid.*, pp. 51-54) et avoir présenté l'évolution de l'agriculture productiviste et ses "anomalies", les auteurs présentent le développement du paradigme de l'agriculture biologique au Québec depuis les années 1970 comme solution potentielle aux "anomalies" de l'agriculture intensive. Cet article permet de souligner qu'une brèche s'ouvrait dans l'idéologie "agriproductiviste".

Dans le résumé de son mémoire intitulé *L'essor de l'écocitoyenneté au Québec : Les cas de l'Action Boréale en Abitibi-Témiscamingue et de l'Union Paysanne* (2005), Saucier s'intéresse à "l'analyse de l'idéologie"³⁶ de l'UP et de l'Action Boréale. Selon l'auteur (et nous le verrons aussi avec l'utopie de l'UP que nous développerons plus loin), ces deux "idéologies" (pour nous il s'agit d'utopies et nous allons voir pourquoi plus loin dans le texte) intègrent "des considérations environnementales, identitaires, sociales, économiques et politiques" (*ibid.*, p. VI). Il nous faut noter la portée totale de cette "idéologie" qui se distingue d'une simple remise en question de la manière de produire (agriculture productiviste vs agriculture biologique).

Saucier (2005) indique à juste titre, qu'au centre de l'utopie de l'UP il y a une critique "du productivisme capitaliste" (*ibid.*, p. 56) qui exprime notamment sa critique du "développement d'entreprises industrielles tournées vers les marchés extérieurs" (*idem*). Par ailleurs, il souligne qu'elle "propose[nt] aux citoyens d'avoir prise sur leur cadre de vie" (*ibid.*, p. VI), c'est-à-dire le développement de l'autonomie individuelle et collective (Castoriadis, 1975). À partir de ces constatations, l'auteur conclut que l'UP s'inscrit dans une tendance du nouvel "environnementalisme", car à la différence des "préservationnistes" des périodes antérieures elle "enchâsse[r] les revendications environnementalistes dans des luttes plus vastes et complexes" (Saucier, *ibid.*, p. 11).

Saucier (2005) présente l'UP comme mouvement environnementaliste, c'est-à-dire que la "cause" est d'abord et avant tout l'environnement. Il est plus juste de caractériser l'UP comme une "minorité active" inscrite dans un mouvement social

³⁵ Les auteurs utilisent aussi l'expression agriculture écologique.

³⁶ Les idéologies sont présentées comme des "systèmes souples et ouverts de représentations symboliques du monde".

international dont l'agriculture est "la cause" de cet "agir-ensemble intentionnel". Il faut souligner que l'UP ne se considère pas d'abord et avant tout comme une organisation à la défense de l'environnement mais comme un acteur collectif pour une autre agriculture et une autre ruralité. La protection de l'environnement est seulement une dimension de l'agriculture paysanne comme alternative à l'agriculture intensive.

1.2.1.5. *Résumé des quatre périodes*

Nous avons voulu montrer dans ce qui précède que l'imaginaire social "intermédiaire" de l'agriculture du syndicat agricole québécois peut être décomposé en quatre périodes lorsqu'on l'observe et l'interprète à partir des SIS dominantes. Nous parlons d'une première période qui s'étend approximativement de 1924 à 1952, l'année 1924 témoignant de la naissance de l'Union catholique des cultivateurs (UCC). Cette période est dominée, selon les auteurs, soit par la SIS religion soit par une cohabitation des SIS religion, économique et technique. Mais ce qui fait l'unanimité c'est que le clergé, qu'il soit plus ou moins conservateur, occupe un rôle de premier plan dans la construction de la pensée et de l'agir agricole et rural. La deuxième période (1952-1972) fait l'objet d'un consensus. Les SIS déjà mentionnées cohabitent et s'interpénètrent mais les deux dernières SIS finissent par être dominantes à mesure que la deuxième période avance. La troisième période (1972-2001) voit le retrait de la SIS religion et l'emprise des SIS économique et technique. Elles instillent la pensée, les pratiques et les comportements. Finalement, la quatrième période (2001 -) voit apparaître l'UP, un nouvel acteur sur la scène syndicale agricole québécoise, dont l'utopie est ancrée dans les SIS nucléaires autonomie, autolimitation et naturalisme-écologie.

1.3. L'évolution de l'imaginaire social de l'agriculture : continuité et rupture

En établissant des périodes caractérisées par des SIS dominantes, nous pouvons donner l'impression que la transformation de l'imaginaire social "intermédiaire" du syndicalisme agricole se fait par rupture. Soyons clair : ce n'est pas cela que nous

disons et souhaitons démontrer. Ceci étant précisé, il faut aussi reconnaître qu'il est difficile de penser en terme de continuité lorsqu'on compare, par exemple, la première période avec les troisième ou quatrième périodes. Par ailleurs, lorsque nous comparons et analysons l'idéologie de l'UPA et l'utopie de l'UP de la quatrième période, il est plus juste de théoriser en terme de rupture qu'en terme de continuité. Les SIS technique et économique ne peuvent rendre intelligible l'utopie de l'UP. À l'inverse, on ne peut pas faire découler rationnellement l'idéologie productiviste des SIS écologie et autonomie. Contester, rejeter l'idéologie de l'UPA n'engendre pas pour autant une alternative. Pour qu'une alternative non pas de degré mais de nature soit possible, il faut ancrer cette alternative dans des idées-valeurs, des SIS dominantes différentes. Mais ceci étant dit, on ne peut ignorer que la cohabitation de ces deux imaginaires sociaux "intermédiaires" se traduira peut-être dans le futur par leur interpénétration, ce qui permettra d'y voir une continuité avec la troisième période.

Les travaux de Moscovici (1976) et de Castoriadis (1986) sont riches d'enseignement à ce sujet. Ils nous offrent deux conceptions du changement qui permettent d'éclairer ce que l'on peut entendre par rupture et par continuité.

Castoriadis permet de comprendre/d'expliquer la rupture comme Création³⁷. Un nouvel imaginaire social nécessite la création (car il est impossible d'expliquer/de comprendre ce qu'il advient strictement à partir de ce qui est déjà là) d'une ou de nouvelles SIS qui impliquent que les institutions au sens large dans et par lesquelles cet imaginaire se concrétise, se manifeste sont radicalement nouvelles³⁸. La rupture ou la Création³⁹ est "*l'ancien [qui] entre dans le nouveau avec la signification que le nouveau lui donne [...]*" (Castoriadis, 1986, p. 232).

³⁷ "La création veut dire précisément *la position de nouvelles déterminations* - l'émergence de nouvelles formes, *eidé*, donc *ipso facto* l'émergence de nouvelles *lois* - les lois qui appartiennent à ces modes d'être" (Castoriadis, 1997, p. 18). Voir ce texte synthèse pour une présentation de l'idée de création et du paradigme d'auto-organisation.

³⁸ Castoriadis (1990, p. 121) présente trois facteurs qui rendent difficiles la création avec un "C" majuscule.

³⁹ Castoriadis parle bien sûr de création social-historique. Toutefois, ce critère a une validité et une application beaucoup plus large. Il permet de comprendre, outre la création d'une utopie, l'apparition d'un nouveau paradigme au sens de Kuhn (1983), la conversion d'un

De son côté, Moscovici nous permet de comprendre/d'expliquer la transformation de la société dans la continuité. Il mentionne que se représenter quelque chose (ou encore que la formation d'une représentation sociale) permet de "réduire conjointement tension et déséquilibre" de l'individu social ou du groupe devant le nouveau, l'absent ou l'étrange⁴⁰ (Moscovici, 1976, p. 58). Pour ce faire, écrit-il, "il faut que le contenu étrange se déplace à l'intérieur d'un contenu courant et que ce qui est hors de notre univers pénètre à l'intérieur de notre univers"⁴¹ (*idem*). Mais il ajoute aussitôt : "Plus exactement, il faut rendre familier l'insolite et insolite le familier, changer l'univers tout en le gardant comme notre univers"⁴² (*idem*). Ici, on l'observe, Moscovici introduit une nuance qu'on ne retrouve pas dans les remarques précédentes. Rendre "familier l'insolite et insolite le familier" ne veut pas simplement dire que le nouveau entre dans l'ancien. À propos d'un moment du processus d'objectivation, l'effort de *classification* correspond à ce "qui place et organise les parties de l'environnement et par ses découpages introduit un ordre qui s'adapte à l'ordre préexistant, atténuant ainsi le choc de toute conception nouvelle"⁴³ (*idem*). En résumé, chez Moscovici le nouveau entre dans l'ancien avec la signification que l'ancien lui donne.

En somme, si la position de Moscovici permet de comprendre comment la société se transforme dans les faits, encore doit-on admettre qu'elle ne permet d'aucune manière de comprendre/d'expliquer les différences profondes qui existent par exemple entre les première et quatrième périodes présentées plus haut. Il est impossible d'affirmer que le nouveau (quatrième période) entre dans l'ancien (première période) avec la signification que l'ancien lui donne. On ne voit pas de continuité entre ces périodes, on constate beaucoup plus une rupture.

sociologue marxiste à la théorie de l'imaginaire radical de Castoriadis ou celle d'un chrétien au marxisme, ou d'un agriculteur productiviste à celui de paysan, etc..

⁴⁰ Pour comprendre/expliquer ce phénomène, Moscovici (1976) introduit les processus d'objectivation et d'ancrage. À ce sujet voir également Herzlich (1972) Jodelet (1984).

⁴¹ Il faut toutefois souligner qu'ailleurs Moscovici (1976, p. 110 ; 1976a, pp. 188 -193) donne l'impression que le processus cognitif associé à la formation d'une RS ne correspond pas à "rendre familier l'insolite et insolite le familier".

⁴² Le souligné est de nous.

⁴³ À ce sujet voir également Jodelet (1984, p. 368).

Ceci étant dit, ouvrons une parenthèse avant de poursuivre avec la prochaine section. Nous croyons possible d'affirmer qu'il peut y avoir une certaine possibilité de rupture (sur une période assez courte lorsque nous parlons de société) suite à une guerre par exemple, où le gagnant impose son "imaginaire social institué" constitué concrètement d'institutions/significations secondaires, c'est-à-dire une langue, des normes, des croyances, des institutions, des habitudes de vie, des comportements, etc. Castoriadis (1999, p. 96) écrit : "Une fois créées, aussi bien les significations imaginaires sociales que les institutions se cristallisent ou se solidifient, et c'est ce que j'appelle l'imaginaire social institué. Celui-ci assure la continuité de la société, la reproduction et la répétition des mêmes formes, qui désormais règlent la vie des hommes et qui restent là aussi longtemps qu'un changement historique lent ou une nouvelle création massive ne viennent les modifier ou les remplacer radicalement par d'autres". Cette citation implique nécessairement que même l'occupation et l'usage de la force ne peut transformer instantanément l'imaginaire social institué. Au début, la coercition et la sanction seront nécessaires. Comme Castoriadis (1986, p. 223) l'écrit, une société tient ensemble "superficiellement" par la "sanction" et la "coercition", "moins superficiellement", par le "consensus", la "légitimité", la "croyance" mais fondamentalement par la fabrication d'un nouveau type anthropologique imbibé des institutions/significations imaginaires nucléaires du groupe dominant. Il devrait être clair que le niveau le plus profond nécessite beaucoup de temps. Soulignons toutefois que nous croyons que la rupture cognitive est démontrable sur le plan individuel. Comment comprendre/expliquer, par exemple, qu'un catholique puisse devenir un communiste sur une courte période ? Comment expliquer qu'un individu social qui s'inscrit à l'intérieur du paradigme culturaliste puisse devenir naturaliste ? (Moscovici, 1974). Comment expliquer que la rencontre de certaines personnes puisse nous transformer radicalement ? Si je suis devenu le sociologue que je suis ce n'est pas principalement parce que le nouveau est entré dans l'ancien mais l'inverse. Trop souvent on ignore ou néglige comme chercheur nos propres expériences et notre propre capacité de réflexivité sur ces expériences. Comme l'a si bien dit Todorov (1995, p. 13) : "Il y a enfin une dernière source évidente de connaissance anthropologiques, et qui ne mérite mention qu'à cause du tournant prétendument «objectiviste» des sciences humaines actuelles, c'est l'introspection".

1.4. L'UPA et l'UP : deux acteurs collectifs de l'agriculture au Québec à l'aube du troisième millénaire

Parmi les travaux recensés et présentés plus haut, certains font état de rivalités, de luttes entre différents acteurs collectifs, porteurs d'imaginaires sociaux "intermédiaires" et/ou cherchent à comprendre le changement en étudiant la dynamique conflictuelle intra-organisationnelle ou inter-organisationnelle. Migner (1975) souligne notamment les conflits entre l'élite traditionnelle et l'État et entre celle-là et les éléments les plus "progressistes" de l'UCC. Morisset (1987) indique que la deuxième période qu'il étudie est marquée par des luttes et des conflits entre les tenants d'une agriculture traditionnelle et ceux d'une agriculture marchande. La troisième période étant jalonnée par des conflits et des luttes entre, d'un côté, les défenseurs d'une agriculture diversifiée et de l'autre, par les tenants d'une agriculture spécialisée et entre les producteurs du lait de transformation et les producteurs de lait naturel (1987, p. 156). Ledoux (1971) tient à comprendre/expliquer comment et pourquoi l'UCC a réussi à obtenir auprès du parlement une loi concernant la mise en marché collective, en l'inscrivant dans des rapports de pouvoir et/ou d'influence entre l'UCC, la Coopérative Fédérée, les industriels laitiers et l'État. Finalement, Saucier (2005) qualifie l'utopie de l'UP de "contre discours" ce qui implique une opposition, une alternative à l'idéologie de l'UPA.

Nous l'avons déjà indiqué, la particularité de la quatrième période est l'entrée en scène de l'UP sur la scène agricole québécoise. Elle conteste le monopole syndical de l'UPA et de son idéologie "agriproductiviste" sur la base d'une utopie principalement "instillée" des SIS autonomie et naturalisme-écologie. Dans les paragraphes suivants nous présentons brièvement nos deux acteurs collectifs.

L'Union catholique des cultivateurs (l'UCC) créée en 1924 est devenue après sa "restructuration" et sa "déconfessionnalisation" (Morisset, 1987, p. 134, note 3) en 1972 l'Union des producteurs agricoles (UPA). Dans son mémoire intitulé *Projet de plan de développement durable du Québec* (mars 2005, p. 4), l'UPA indique qu'elle "regroupe 16 fédérations régionales et 25 groupes spécialisés" qui représentent les

43 400 producteurs et productrices agricoles des 31 000 exploitations agricoles du Québec.

Mentionnons qu'"une seule association agricole peut être accréditée" au Québec selon l'article 8 de la *Loi sur les producteurs agricoles*⁴⁴ et que l'UPA a obtenu cette accréditation en septembre 1972 (Kesteman *et al.*, 2004, p. 329). Une seule association peut être accréditée car il est indiqué à l'article 1.b) de la loi précitée que l'association doit représenter l'ensemble des producteurs du Québec. Pour cette raison l'UPA écrit dans son mémoire *Premier jalon d'un nouveau contrat social en agriculture*, présenté à la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec le 4 avril 2003, qu'elle "présente dans ce mémoire le point de vue, les préoccupations, les réflexions et les aspirations de la profession agricole dans son ensemble, parce que son rôle est de représenter tous les producteurs et productrices du Québec" (2003, p. 8).

L'Union paysanne (UP) est née en 2001 de la rencontre entre petits agriculteurs et néo-ruraux afin de lutter contre le monopole syndical en agriculture de l'UPA, de s'attaquer aux pouvoirs et privilèges de l'UPA et des exploitants agricoles dans les campagnes québécoises (Bouchard, 2002, p. 149) et de protéger les agriculteurs, la démocratie et la nature (*ibid.*, p. 151) contre l'UPA et son idéologie productiviste.

Soulignons que l'UP ne se considère pas un "mouvement de contestation écologiste ou politique" et "encore moins un groupe d'activistes ou un parti politique" mais "un syndicat⁴⁵ constitué comme tout autre syndicat de structures de représentation démocratiques qui forment un réseau d'équipes locales, regroupées à leur tour dans des conseils régionaux avec des responsables élus par les membres de la région ; elle a un conseil national, un congrès national annuel et un conseil de coordination élu à chaque poste [...]" (Bouchard, 2002, p. 156) par les membres réunis lors de ce congrès.

⁴⁴ Nous utilisons la version mise à jour au 1^{er} avril 2005.

⁴⁵ Rappelons toutefois que si l'UP est légalement constituée en syndicat, elle n'est toujours pas accréditée en vertu de la *Loi sur les producteurs agricoles* car, nous l'avons dit plus haut, un seul syndicat agricole est légalement possible au Québec.

Si la création de l'UP au Québec est la conséquence de facteurs particuliers bien québécois (*ibid.*, pp. 149-166), il faut toutefois reconnaître que l'utopie de UP comme "minorité active"⁴⁶ s'inscrit dans une tendance mondiale. Le mouvement social international Via Campesina, créé en avril 1992 pour la défense et la promotion d'une agriculture, représente cette tendance. Via Campesina est "composé d'organisations paysannes de petits et de moyens agriculteurs, de travailleurs agricoles, de femmes ainsi que par des communautés indigènes d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Europe" (Via Campesina). Son but principal est de défendre les paysans contre les effets du néo-libéralisme. Pour y arriver, Via Campesina s'est donné les priorités suivantes : "Articuler et renforcer les organisations membres. Influencer les centres de pouvoir et de décision des gouvernements et des organisations multilatérales pour réorienter les politiques économiques et agricoles qui affectent les petits et moyens producteurs. Renforcer la participation des femmes dans les sphères sociales, économiques, politiques, culturelles. Formuler des propositions relatives aux thèmes importants tels que la réforme agraire, la souveraineté alimentaire, la production, la commercialisation, la recherche, les ressources génétiques, la biodiversité, l'environnement et le genre" (Via Campesina).

Les structures de Via Campesina sont d'abord la Conférence qui est "l'instance suprême de décision". Il y a ensuite les structures régionales, car le mouvement est organisé en sept régions⁴⁷ : Europe, Asie du Nord-Est et du Sud-Est, Asie du Sud, Amérique du Nord, Caraïbes, Amérique centrale et Amérique du Sud. (*idem*). Ces structures régionales sont les "instances de coordination et d'articulation au sein de chacune des régions" (*idem*). Finalement, il y a la Commission de coordination internationale qui, comme son nom l'indique, est responsable de la coordination

⁴⁶ Voir aussi l'interview de Serge Moscovici intitulée "Le mouvement écologiste devrait se considérer comme une minorité" à l'adresse suivante : (<http://ecorev.free.fr/rev01/moscovic.htm>)

⁴⁷ Ailleurs on parle de huit régions car on distingue l'Europe de l'Est de l'Europe de l'Ouest (http://www.astm.lu/imprimer.php3?id_article=457).

entre ces régions. L'UP⁴⁸ est l'une des 97 organisations membres de Via Campasina réparties dans 43 pays (Navarro, 2004).

⁴⁸ En 2002 l'UP était membre participant de Via Campasina (Bouchard, 2002, p. 163). Elle a reçu son affiliation en 2004.

CHAPITRE II. Cadre théorique

Introduction

L'objectif de cette section est principalement de distinguer deux niveaux d'imaginaires sociaux. Le niveau le plus englobant est l'imaginaire social de la société et que nous réduisons dans cette thèse aux principales SIS de notre période social-historique. L'idéologie et l'utopie sont ce que nous avons qualifié d'imaginaires sociaux "intermédiaires" (Leblanc, 1994). Ce niveau d'imaginaire est associé à quelqu'un (dans cette thèse l'UPA et l'UP) et à quelque chose (l'agriculture et la ruralité). Nous parlons de deux niveaux d'imaginaires et non pas d'un rapport hiérarchisé au sens que l'un est la cause de l'autre. Il faut penser ces imaginaires dans un rapport circulaire⁴⁹, sans aucune priorité l'un sur l'autre. Ils s'interpénètrent en ce sens que les imaginaires sociaux "intermédiaires" instillent l'ISC et vice-versa.

Après avoir distingué les différents niveaux et formes d'imaginaires sociaux, nous présenterons dans ses grandes lignes le concept d'imaginaire de Castoriadis. Dans la section suivante, nous exposerons que l'imaginaire social global comme noyau de SIS chez Castoriadis se retrouve chez d'autres auteurs. Nous démontrons ensuite qu'une conception holiste du social n'est pas incompatible avec l'idée de conflits et de changement. La section suivante, présentera les trois dimensions d'une SIS, c'est-à-dire sa substance, sa matière. Dans l'avant dernière section, nous proposerons l'idéologie et l'utopie comme deux imaginaires sociaux intermédiaires nous permettant de "présentifier", d'"incarner" les SIS. Finalement, nous terminons avec le rapport entre l'utopie et la "minorité active".

2.1. Formes et niveaux d'imaginaires sociaux

Nous allons résumer et commenter dans ce qui suit, un article de Leblanc (1994) qui présente certaines balises pour caractériser, entre autres, ces deux types et ces

⁴⁹ Castoriadis (1997, p. 223) souligne qu'Yves Barel, dans *La ville médiévale* (1977), indique à juste titre que la causalité circulaire est une expression "à la limite de la contradiction verbale". Mais ceci étant dit, il n'y a pas d'autres expressions qui, à notre avis, permettent de mieux nous faire comprendre.

deux niveaux d'imaginaires, c'est-à-dire l'imaginaire social de la société et les imaginaires sociaux "intermédiaires".

Leblanc (1994)⁵⁰ analyse, rapproche et distingue entre eux un certain nombre de concepts et jette ainsi les bases d'une théorie des imaginaires sociaux en proposant des critères de différenciation. L'utopie, la mémoire collective, le mythe et la religion, l'idéologie, les structures idéologiques et les significations imaginaires sociales sont présentés comme des types d'imaginaires sociaux. Il construit une typologie de ces imaginaires sociaux à partir de deux axes. L'abscisse correspond à "l'axe du niveau de conflictualité potentielle de l'imaginaire social"; l'ordonnée est "l'axe du niveau de globalité de l'imaginaire social". Les deux pôles de l'abscisse sont l'"enjeu social" et le "consensus social" alors que ceux de l'ordonnée sont l'"élément du système social" et la "totalité sociale" (*ibid.*, pp. 427-428).

Le pôle "enjeu social" correspond aux "conceptions de l'imaginaire social dans lesquelles plusieurs imaginaires sociaux concurrents peuvent coexister, ou encore dans lesquelles l'imaginaire social peut facilement être contesté et modifié" car l'enjeu social est important (*ibid.*, p. 428). Le pôle "consensus social" correspond à l'imaginaire social "fortement accepté par l'ensemble des individus et des institutions qui constituent une société particulière. En fait, on ne conteste ni le contenu ni la légitimité de cet imaginaire social" (*idem*).

L'ordonnée "renvoie à la place plus ou moins grande que l'imaginaire social occupe dans le système social" (*ibid.*, p. 427). Le pôle "élément du système social" représente l'imaginaire social comme "un élément parmi d'autres du système social"

⁵⁰ Dans son article *L'imaginaire social. Note sur un concept flou*, Leblanc (1994, p. 417, note 1) écrit qu'à sa "connaissance seuls Bronislaw Baczko et Cornélius Castoriadis ont véritablement cherché à faire une théorie de l'imaginaire social (voir Baczko, 1984, pp. 11-63, et Castoriadis, 1975)". Toutefois, nous devons indiquer que Baczko contrairement à Castoriadis ne développe pas une théorie substantive de l'imaginaire social. Ce qu'il faut retenir c'est que des auteurs comme Baczko (1984), Fernand Dumont (1982), Rocher (1982), Latouche (2003), Ansart (1968), Louis Dumont, Gauchet, etc., n'élaborent pas une théorie "substantive" de l'imaginaire; ils s'intéressent principalement à son contenu, à sa fonction et à sa configuration. Moscovici (1976) est un autre auteur qui a construit une théorie substantive d'une autre forme et d'un autre niveau d'imaginaire social : la représentation sociale. Plus exactement une théorie du processus cognitif de la fabrication des RS.

et "porté par des groupes plus ou moins grands d'individus. Son importance dans le système social est [...] relative" (*ibid.*, p. 428). Finalement, le pôle "totalité sociale" signifie que l'imaginaire social "traverse l'ensemble d'une société. Il n'est plus question ici que l'imaginaire social soit porté par des groupes spécifiques d'une société mais plutôt que l'imaginaire social soit un élément structurel central de cette même société. L'imaginaire social renvoie ainsi à la totalité sociale et non à l'un de ces⁵¹ éléments constitutifs" (*idem*) de la société.

La typologie de Leblanc (1994), présenté à la figure 1 (voir page suivante), le conduit à classer les différents types d'imaginaires sociaux dans l'un des quadrants suivants : quadrant 1 : totalité sociale - consensus social; quadrant 2 : éléments du système social - consensus social; quadrant 3 : élément du système social - enjeu social; quadrant 4 : totalité sociale - enjeu social. La religion (Ansart, 1977)⁵², la mémoire collective (Baczko, 1984), les idéologies politiques (Ansart, 1977) et l'utopie (Baczko, 1984; Brunel, 1985; Racine, 1983, 1985; Mannheim, 1954; Wunenberger, 1985) se retrouvent dans le quadrant trois ; les mythes (Ansart, 1977; Racine, 1983, 1985) dans le quadrant quatre et finalement les "grandes structures idéologiques" (Dumézil, 1968, 1992; Duby, 1978) et les significations imaginaires sociales⁵³ (Castoriadis, 1975, 1986) dans le premier quadrant (Leblanc, 1994, p. 429). Mentionnons que Leblanc ne place aucun imaginaire social dans le deuxième quadrant. Nous démontrons dans les prochains paragraphes qu'il est possible, à notre avis, de placer un imaginaire social dans ce quadrant lorsqu'on reconnaît qu'il peut y avoir des rapports étroits entre les imaginaires sociaux et lorsqu'on admet qu'il peut y avoir des groupes qui sont plus ou moins "instillés" des SIS nucléaires au sens de Castoriadis.

⁵¹ Leblanc entend par là les groupes spécifiques d'une société, c'est-à-dire les groupes porteurs d'un imaginaire social "intermédiaire".

⁵² Les références associées à chacun des imaginaires sociaux sont de Leblanc (1994).

⁵³ Précisons toutefois que l'auteur prend soin de mentionner "que l'imaginaire social en tant que capacité de création, dont parle Castoriadis, me semble être un cas d'espèce que l'on ne peut que très difficilement situer dans la typologie [...]" (Leblanc, 1994, p. 427, note 2). Leblanc n'indique pas que cela cause une difficulté pour l'exercice auquel il se livre.

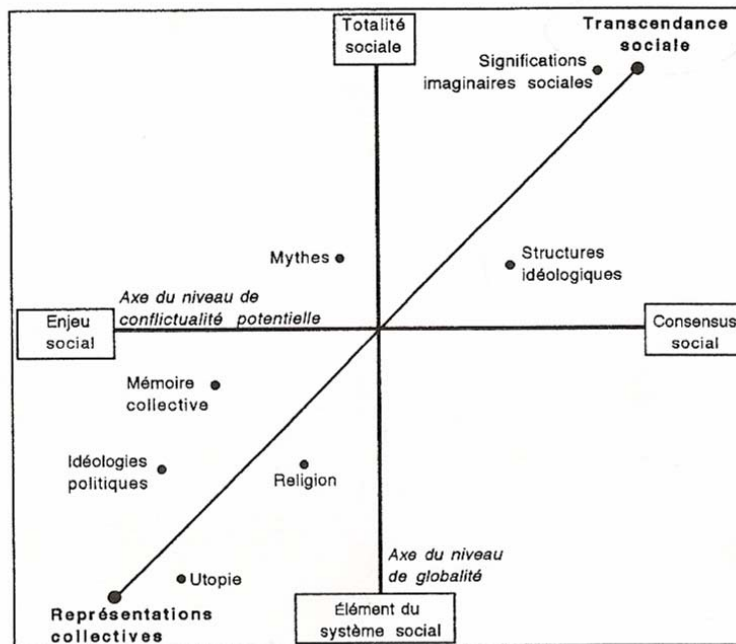


Figure 1 – " Le champ des conceptions de l'imaginaire social" (tirée de Leblanc, 1994)

S'il nous est possible d'entrer l'utopie de l'UP dans le quadrant trois, qu'en est-il de l'idéologie de l'UPA ? L'agriculture et la ruralité sont deux éléments du système social - nous en convenons - mais constituent-ils un enjeu social ou un consensus social ? Si nous admettons que les SIS dominantes de notre période social-historique sont la technique et l'économique et que l'agriculture intensive à haute productivité en est la concrétisation (et inversement l'agriculture productiviste favorise la reproduction de ces SIS) nous devrions alors placer l'idéologie de l'agriculture de l'UPA dans le quadrant numéro deux (éléments du système social – consensus social). En admettant avec Castoriadis que la ou les SIS dominantes orientent les activités sociales (pensée, comportements et pratiques) de la très grande majorité des individus sociaux, nous devons dès lors admettre que pour cette société-là toute pensée, comportements et/ou pratiques (et plus généralement les institutions) "instillées" de ces SIS sont de l'ordre des choses. Ce que nous voulons signifier c'est que l'agriculture (entendu comme élément du système social) peut faire l'objet d'un consensus social (relatif bien entendu) lorsque le noyau de SIS sous-jacent à son idéologie correspond aux SIS dominantes d'un imaginaire social du quadrant numéro un. Lorsque l'on admet que l'idéologie de l'agriculture de l'UPA

s'inscrit dans le quadrant deux, il est plus facile de comprendre/d'expliquer que l'UPA puisse difficilement d'elle-même se remettre en cause et encore reconnaître le fondement et la légitimité 1) des critiques à son endroit et de l'agriculture et de la ruralité qu'elle défend et souhaite et/ou 2) des alternatives proposées. Mais si l'on se place du point de vue de l'UP dont la cohérence de l'utopie se comprend principalement par des SIS secondaires (l'autonomie et l'écologie comme variante du naturalisme) alors l'idéologie de l'UPA constitue un enjeu social, car ce qui est et ce qui est souhaité comme agriculture et ruralité par cette dernière ne correspond pas à ce qui doit être ou à ce qui est souhaitable pour une agriculture et une ruralité "instillées" principalement par ces SIS. En résumé, l'idéologie de l'agriculture et de la ruralité de l'UPA et pour la majorité des individus sociaux doit être comprise comme un imaginaire social "intermédiaire" appartenant au quadrant deux pour l'UPA et la majorité des individus sociaux et au quadrant trois pour l'UP. En effet, pour l'UP l'idéologie de l'UPA est inacceptable et doit être contestée.

Dans son article, Leblanc (1994) distingue analytiquement des types et des niveaux d'imaginaires qui sont dans la réalité interdépendants et indissociables. En plaçant l'idéologie dans le quadrant deux, nous intégrons deux types et deux niveaux d'imaginaires. Toutefois, nous avons appuyé cette intégration entre l'idéologie et les SIS sur le fait que l'idéologie de l'UPA est ancrée dans les SIS dominantes de notre période social-historique. Mais qu'en est-il de l'utopie ? Peut-on parler d'un imaginaire social "intermédiaire" ancré dans des SIS au sens que nous venons d'observer chez Leblanc, qui est fidèle à Castoriadis ? Nous répondons oui pour deux raisons. Premièrement l'écologie et l'autonomie comme SIS dominantes de l'utopie de l'UP ne sont pas étrangères aux conséquences d'un modèle agricole où la technique et l'économique déterminent ce qui est et ce qui doit être (nous allons le démontrer dans la deuxième partie de ce travail où l'on construit les deux imaginaires intermédiaires). Lorsque nous affirmons une telle chose, nous laissons entendre que l'utopie de l'UP est un possible inscrit dans les SIS dominantes de notre période social-historique. Mais s'il est possible de comprendre/d'expliquer à partir des SIS dominantes, que l'on puisse être contre ce qui est, il demeure toutefois impossible d'affirmer que l'autonomie et l'écologie sous-jacentes à l'utopie soient les seules SIS possibles pouvant advenir pour quiconque s'objecte à la réalité et à

l'idéologie "structurée" par les SIS technique et économique et, qui plus est, qu'ils puissent même être imaginées (dédites) dans et par ces SIS. Ceci nous amène à notre deuxième raison. Dans les faits, l'imaginaire social global est composé de plusieurs SIS avec des poids relatifs qui ont entre eux des rapports de différents types (nous développerons ce point dans la méthodologie). Nous avons déjà noté que l'autonomie et l'écologie/naturalisme sont deux SIS constituantes de l'imaginaire social. Nous affirmons toutefois qu'elles sont moins dominantes que la technique et l'économique à ce moment-ci de notre période social-historique. Nous allons voir plus loin que bien que l'écologie et l'autonomie soient deux SIS de l'imaginaire social global (composés de SIS), l'on peut tout de même qualifier l'imaginaire social "intermédiaire" de l'UP d'utopie, notamment parce qu'elle est dans sa dimension active (voir la conclusion) en rupture avec l'idéologie de l'UPA.

Ouvrons une parenthèse avant de terminer cette sous-section. Leblanc (*ibid.*, p. 427) écrit que "dans toutes les conceptions de l'imaginaire social [...], c'est de représentations sociales dont il est question"⁵⁴. Nous croyons que cette conclusion omet le fait que la représentation sociale (RS) est d'abord et avant tout une forme (un type) et un niveau d'imaginaire social en soi⁵⁵. Leblanc (1994) présente la représentation sociale (RS) au sens de Moscovici (1976) et de Jodelet (1984) comme le produit de l'opérationnalisation des différents imaginaires sociaux. Conséquemment, la RS n'apparaît pas dans sa typologie comme forme et niveau d'imaginaire social. Pourtant, la RS se distingue des autres imaginaires sociaux. Sa particularité est qu'elle "rend[re] compte de la «production locale» de sens ou de connaissances [...] en fonction des contextes sociaux ou interactifs, de l'expérience [...]" (Jodelet, 1992, p. 28). C'est ce que dit aussi Vergès (1992, pp. 164-165) lorsqu'il écrit que "la pratique et la position sociale des sujets" comme "lieu de détermination" des RS ne sont pas "immédiatement idéologique ou culturelle"⁵⁶.

⁵⁴ Leblanc (1994) rejoint la position de Moscovici que l'on retrouve, entre autres, dans l'ouvrage intitulé *Idéologies et représentations sociales* (1992), dirigé par Aebischer, Deconchy et Lipiansky.

⁵⁵ Soulignons que chez Moscovici la RS est, d'une part, un imaginaire social et, d'autre part, un contenu. Moscovici (1976) opérationnalise le contenu à l'aide de trois dimensions.

⁵⁶ Voir également Grise et *al.*, (1987, p. 27) sur cette idée exprimant que les RS ne sont pas "immédiatement idéologique ou culturelle". Il faut entendre par là non pas que les individus sociaux peuvent se mettre en retrait de la société, mais seulement que - toute chose égale

C'est cette distinction qui, à notre avis, permet de caractériser la RS comme une forme et un niveau d'imaginaire social.

S'il y a une ambiguïté avec la théorie des RS dans la tradition⁵⁷ de Moscovici (1976) c'est que la RS comme forme et niveau d'imaginaire social n'est pas distinguée du concept de RS qui lui, rend compte de quelque chose. Il s'agit ici de la RS comme contenu au même titre, entre autres, que la croyance, l'opinion, l'attitude. Cette distinction étant faite nous pouvons alors comprendre que Moscovici (*idem*) puisse parler de la RS de la psychanalyse des communistes et des catholiques. Pour nous les communistes et les catholiques sont des groupes qui correspondent davantage à un niveau d'imaginaire social intermédiaire à moins de parler de sous-groupes de communistes ou de catholiques. C'est également parce que Moscovici n'établit pas de distinction claire entre la RS comme niveau et forme d'imaginaire social et de la RS comme contenu "idéel" qu'il peut affirmer que l'idéologie se ramène en dernière analyse à un ensemble de RS.

Ensuite, en ramenant l'ensemble des imaginaires sociaux à des RS, on s'empêche de théoriser la fonction spécifique de chacun des imaginaires sociaux. En effet, comment peut-on rendre compte "de l'énorme cohérence (à ne pas confondre avec l'harmonie) à l'intérieur d'une société" (Campos, 1998, p. 336)⁵⁸ ou entre les sociétés occidentales par exemple, si l'imaginaire social est ramené à un ensemble de RS ? Castoriadis (1986, p. 224)⁵⁹, écrit fort justement que nos institutions⁶⁰ "forment, et fonctionnent comme un tout cohérent. Même dans les situations de

par ailleurs- "la pratique et la position sociale" ont aussi une influence sur les représentations des individus (personnes et/ou groupes).

⁵⁷ Pour la distinguer de la tradition expérimentale principalement associée aux travaux de Jean-Claude Abric et Claude Flament.

⁵⁸ Dans ce texte Campos veut ancrer la théorie des RS de Moscovici dans l'ontologie de Castoriadis. Parmi les travaux des auteurs consultés, il n'y a que Campos et Leblanc (1994) qui connaissent et s'intéressent aussi bien à Moscovici qu'à Castoriadis et cherchent à les intégrer.

⁵⁹ Ce passage est tiré du texte remarquable intitulé "La création dans le domaine social-historique".

⁶⁰ "[...] le mot institution étant pris ici dans le sens le plus large et le plus radical : normes, valeurs, langage, outils, procédures et méthodes de faire face aux choses et de faire des choses et, bien entendu, l'individu lui-même, aussi bien en général que dans le type et la forme particuliers que lui donne la société considérée (et dans ses différenciations : homme/femme, par exemple)" (Castoriadis, 1986, p. 223).

crise, au milieu des conflits internes et des guerres intestines les plus violentes, une société est encore *cette même* société ; si elle ne l'était pas, il n'y aurait pas et il ne pourrait pas y avoir de lutte autour des mêmes objets, d'objets communs. Il y a donc unité de l'institution totale de la société [...]. Et cette cohérence, pour Castoriadis, est assurée par les SIS dominantes d'une période social-historique. Il faut reconnaître que ce n'est pas la théorie des représentations sociales de Moscovici (1976) qui permet de comprendre/expliciter ou du moins "élucider" "l'énorme cohérence à l'intérieur d'une société". Ceci étant dit, il faut souligner qu'à notre connaissance, Moscovici n'a jamais prétendu que sa théorie des RS permettait de comprendre la "cohérence" d'une société, c'est-à-dire de comprendre-d'expliquer ce qui tient ensemble une société. Nous ne devons pas perdre de vue que la théorie des RS de Moscovici est une théorie en psychologie sociale et non pas une théorie de la société.

Pour ces deux raisons nous croyons qu'on ne doit pas ramener le concept d'imaginaire social de la société (et les SIS qui le constituent) à celui de RS ou bien à un "ensemble des représentations sociales". Toute tentative de ce genre enlève à ces concepts leur spécificité et leur pouvoir heuristique respectif.

Finalement, il nous faut souligner que lorsque Leblanc (1994) ramène les imaginaires sociaux à un ensemble de RS et que Castoriadis⁶¹ (1986, p. 12) et Moscovici (1992) affirment que l'idéologie et les RS sont du pareil au même (mais pour différentes raisons), les trois omettent que la représentation sociale est d'une part "un cadre, une forme" et un niveau d'imaginaire social et d'autre part un contenu

⁶².

⁶¹ Il faut bien comprendre que notre critique à l'endroit de Castoriadis est basée sur la présentation que nous avons donnée de la RS. Dans le texte où il affirme que la RS et idéologie sont du pareil au même, il ne précise pas ce qu'il entend par représentations sociales. Ailleurs, (1975, p. 489) il fait référence au concept des représentations sociales chez les sociologues sans définir ce concept et sans donner de noms de sociologue. Nous sommes donc quelque peu dans l'obscurité.

⁶² Soulignons par ailleurs, que le contenu de la RS de Moscovici (1976) comprend trois dimensions qui n'ont rien de commun avec les trois dimensions de la SIS de Castoriadis.

2.2. Digression sur le concept d'imaginaire de Cornélius Castoriadis

D'après ce que nous savons, Castoriadis est le seul parmi les auteurs que nous présentons dans cette recherche à avoir construit une théorie substantive de l'imaginaire. Chez tous les autres auteurs consultés, on ne fait qu'implicitement postuler que des "totalités signifiantes" ("paradigme", "idéologie", "vision du monde", etc.) se transforment et constituent l'essence du social mais sans théoriser, sans construire l'imaginaire. Castoriadis (1997, p. 228) écrit : "Le terme imaginaire est ici un substantif, et se réfère carrément à une substance; ce n'est pas un adjectif dénotant une qualité" comme chez "Sartre et Durand". Comme l'inconscient, comme le chaos, comme la création, l'imaginaire n'est pas réductible "à des éléments «rationnels» ou «réels»" (Castoriadis, 1986, p. 225), faute de pouvoir l'exprimer autrement. Castoriadis (1997, p. 263) écrit : "L'idée de l'imaginaire social [...] semble difficile à accepter, et c'est compréhensible. La même situation se présente chaque fois que l'on doit parler d'une «potentialité», «faculté», «puissance». Car nous ne connaissons jamais que des manifestations, des effets, des produits - non pas ce dont ce sont les manifestations". Dans le paragraphe suivant il poursuit avec le concept d'imagination : "Il en va évidemment ainsi de l'imagination. On ne peut pas la prendre dans la main, ni la mettre sous microscope. Cependant, tout le monde accepte qu'on en parle" (*idem*).

"L'imaginaire social est, primordialement, création de significations [...]" Castoriadis (1975; p. 324). Castoriadis (1996, p. 96) écrit : "Une fois créées, aussi bien les significations imaginaires sociales que les institutions se cristallisent ou se solidifient, et c'est ce que j'appelle l'imaginaire social institué. Celui-ci assure la continuité de la société, la reproduction et la répétition des mêmes formes, qui désormais règlent la vie des hommes et qui restent là aussi longtemps qu'un changement historique lent ou une nouvelle création massive ne viennent les modifier ou les remplacer radicalement par d'autres".

Dans un texte intitulé *Sens et place des connaissances dans la société*, Castoriadis (1987, p. 163) souligne que le sens qu'il donne au terme imaginaire n'a rien à voir

avec le «fictif» et n'est pas davantage un «voile»⁶³. Descombes (1989, pp. 72-73) qui mentionne que Castoriadis "s'attaqu[e] à la distinction admise de *l'imaginaire* et du *réel*" écrit : "[...] la grande question, commune aux théories anthropologiques de Marx, de Freud et de bien d'autres : les gens rêvent, ils se nourrissent de fictions, quelles sont donc les lacunes de leur vie réelle («réellement réelle») qu'ils tentent ainsi de combler ? C'est ici la conception dominante de l'imaginaire comme (fausse) compensation et reflet (impuissant)". Le Goff (1986, p. 11) présente l'imaginaire comme rêves et illusions mais citant l'historien néerlandais Huizinga, il ajoute : "illusions! Mais ne voit-on pas que ces illusions sont la matière de l'histoire ?"⁶⁴.

Après avoir démontré que le structuralisme, le fonctionnalisme et le marxisme ne peuvent pas rendre compte du changement social-historique (Castoriadis, 1975)⁶⁵, Castoriadis introduit les concepts d'imagination et d'imaginaire. Chez l'homme, contrairement à l'animal, il y a "prédominance du plaisir de représentation sur le plaisir d'organe"⁶⁶ affirme Castoriadis (1997, p. 31). Selon lui le passage de l'animalité à l'humanité est la défonctionnalisation de l'appareil psychique et l'apparition chez l'homme comme "être humain singulier" de l'imagination radicale (Castoriadis, 2002, pp. 20-21). L'imagination radicale est cette "puissance" de "créer" ce qui n'est pas déjà donné et qui n'est pas réductible et déductible strictement à partir de ce qui est déjà là. Mais comme il le souligne et le démontre, sans postuler l'institution social-historique (la société) qui "dresse" mais jamais complètement la psyché a-rationnelle et a-sociale du sujet car il ne pourrait y avoir d'imagination radicale (c'est-à-dire l'inspiration au sens de Platon), l'individu social est impensable, inconcevable. Mais la société (ce qui est) se transforme. Pour comprendre la création d'un nouvel imaginaire social et par le fait même le

⁶³ Sur l'imaginaire entendu comme irrationalité, voir Cazenave (1986, p. 84).

⁶⁴ Le souligné est de nous.

⁶⁵ Voir plus particulièrement la première partie de ce livre.

⁶⁶ Castoriadis (2002, pp. 88,91 et 111) ne dit pas que l'imagination est absente chez les animaux supérieurs. Il dit que le passage de l'animalité à l'humanité c'est l'"autonomisation de l'imagination", c'est sa "défonctionnalisation". "Nous pouvons donc opposer le monde psychique humain au psychisme animal en tant que le premier est caractérisé par la défonctionnalisation, la prédominance du plaisir représentatif sur le plaisir d'organe et l'autonomisation relative de l'imagination représentative" (Castoriadis, 2002, pp. 90-91). Voir les réflexions de Joas (1989, p. 187) sur la problématique de discontinuité et de continuité entre l'homme et l'animal dans l'oeuvre de Castoriadis.

changement social, Castoriadis introduit le concept d'imaginaire social instituant ou imaginaire radical.

L'imaginaire social est, d'une part, imaginaire social "institué" et, d'autre part, imaginaire social "instituant". L'instituant ou l'imaginaire social instituant est l'imaginaire radical alors que l'imaginaire social institué correspond aux "institutions déjà créées", ce qui existe, ce qui est déjà là (Castoriadis, 1999, p. 253) Ailleurs, il écrit : "La société instituée est toujours travaillée par la société instituante, sous l'imaginaire social établi coule toujours l'imaginaire radical" (1990, p. 121), c'est-à-dire ce qui permet de créer un nouveau monde de sens - de nouvelles institutions, de nouvelles SIS - qui n'est pas étranger à ce qui est déjà là mais qui ne peut pas y être réduit et donc déduit. Accepter l'idée de l'imaginaire comme faculté, comme puissance de créer de nouvelles formes, de nouvelles institutions implique le rejet de toute conception déterministe de la société (Raison, Nature, Dieu, Force ou Loi de l'Histoire, Idée, etc.). Castoriadis résume bien cette position dans les deux passages suivants : "Nous sommes ceux qui avons pour loi de faire nos propres lois" (1979, p. 365) ou encore "[l]'auto-altération perpétuelle de la société est son être même [...]". (Castoriadis, 1975, p. 496).

Martucelli (2001, p. 294) indique que Castoriadis distingue entre imagination radicale et imaginaire radical mais qu'en dernière analyse, l'imaginaire radical revient à l'imagination radicale du sujet singulier, bref à la monade psychique de la psyché, c'est-à-dire la partie qui n'est jamais "formable", "domptable" par la socialisation. Castoriadis souligne effectivement que l'imaginaire social institué est toujours dans et par des "choses" (objets, individus – personne, groupe) sans toutefois s'y réduire. Toutefois, Castoriadis (1990, p. 113) rejette la dichotomie individu/société car il sait pertinemment bien qu'il n'y a pas d'individu possible sans le social-historique et vice-versa. Ceci est la raison pour laquelle Castoriadis sait qu'il faut toujours postuler l'imaginaire social institué. Conséquemment, il est faux de prétendre que le fondement de la théorie de l'"institution imaginaire de la société" et de l'ontologie radicale est l'imagination radicale comme le prétend Martucelli. Le fondement est à la fois l'imagination radicale et l'imaginaire radical. Mais fondamentalement, ce que

Martucelli néglige chez Castoriadis ce sont les quatre niveaux de "pour-soi" et le concept d'étayage.

Castoriadis (2002, p 57) distingue quatre niveaux de "pour-soi", c'est-à-dire, chez Castoriadis le vivant (par exemple la cellule), la psyché, l'individu social et le social ou le social-historique (Castoriadis, 1975, p. 313 ; 2002, p. 57 et les chapitres V à VIII). À l'exception du premier⁶⁷, et du dernier niveau de "pour soi" mentionné plus haut, chaque niveau de pour-soi nécessite à la fois le ou les niveaux de "pour soi" inférieur(s) et supérieur(s). Si on ignore cela ou si on ne l'admet pas, il est impossible de dépasser le raisonnement de Martucelli, à savoir que l'"individu" est premier, que fondamentalement l'imaginaire radical n'est rien d'autre que l'imagination radicale, bref que le social-historique - l'institution imaginaire de la société - n'est pas un niveau de "pour-soi", que le social se ramène en dernière analyse à l'individu. Ce qu'il faut plutôt comprendre c'est que chaque niveau de "pour soi" a sa propre existence⁶⁸; chaque niveau "possède les attributs essentiels du «pour soi» : finalité d'autoconservation, autocentrisme, construction d'un monde propre" (Castoriadis, 1990, p. 195). Et comme l'écrit Castoriadis (1975, p. 319) "[d]ire que l'institution de la société s'étaye⁶⁹ sur l'organisation de la première strate naturelle veut dire qu'elle ne la reproduit pas, ne la reflète pas, n'est pas *déterminée* par elle d'une manière quelconque [...]". Mais il ajoute, et il ne faut pas l'oublier : "[...] elle y trouve une série de conditions, de points d'appui et d'incitation, de butées et d'obstacles" (*idem*). Et ce raisonnement s'applique aussi bien au rapport entre les autres niveaux de "pour-soi". Par exemple, que ce soit le rapport entre le vivant et l'individu social ou encore entre l'individu social et le social.

⁶⁷ Si nous apportons cette précision c'est qu'il faut reconnaître que, dans les faits, le vivant comme niveau de pour soi "s'étaye" à son tour sur un niveau inférieur, le non vivant.

⁶⁸ Voir la réplique par personne interposée de Castoriadis (1997, pp. 26-27) à l'endroit d'Habermas. Habermas affirmait qu'il s'agissait d'une "opposition métaphysique" d'affirmer comme le fait Castoriadis que "psyché et société sont irréductibles l'une à l'autre".

⁶⁹ Voir Castoriadis (1975, pp. 313-324) sur le concept d'étayage.

(La numérotation des notes en bas de page passe de 69 à 79)

⁷⁹ L'italique est de nous.

2.3. L'imaginaire social de la société comme "totalité signifiante"

En nous appuyant sur les travaux d'auteurs de différentes disciplines académiques, nous présentons d'autres concepts qui se rapprochent de ce que Castoriadis entend par imaginaire social et les SIS qui le constituent. Bien que ce genre d'exercice comporte le risque de gommer les différences, nous croyons que les avantages de notre démarche l'emportent sur les inconvénients pour les besoins de cette thèse. Cette section a aussi pour objectif de souligner l'importance de prendre en compte les SIS pour comprendre/expliciter les "institutions secondaires", c'est-à-dire plus spécifiquement pour cette thèse, les thèmes développés à l'intérieur des trois dimensions retenues.

Kuhn (1983) a inventé le concept de paradigme afin de comprendre/d'expliquer pourquoi les controverses sur des faits fondamentaux se retrouvaient dans les sciences sociales et non pas dans les sciences dites exactes. "C'est en essayant de découvrir l'origine de cette différence, écrit-il, que j'ai été amené à reconnaître le rôle joué dans la recherche scientifique par ce que j'ai depuis appelé les paradigmes, c'est-à-dire les découvertes scientifiques universellement reconnues qui, pour un temps, fournissent à une communauté de chercheurs des problèmes types et des solutions" (Kuhn, 1983, p. 11). Ce qu'il est important de souligner ici, c'est que le paradigme, à l'instar de l'imaginaire social constitué de SIS, 1) change dans le temps et l'espace; 2) implique une "clôture de sens" (Castoriadis, 2002), c'est-à-dire qu'il y a des limites imposées par le paradigme sur ce qui peut être pensé et observé et 3) est quelque chose de très général et de très englobant.

Dans l'ouvrage collectif dirigé par Jodelet (1989, p. 89) Moscovici présente la notion de représentation chez Lévy-Bruhl. Il écrit : "L'individu subit la contrainte des *représentations dominantes*⁷⁹ dans la société, et c'est dans leur cadre qu'il pense ou exprime ses sentiments. Et ces représentations diffèrent selon la société dans laquelle elles prennent naissance et sont façonnées. Partant, chaque type de mentalité est distinct et correspond à un type de société, aux institutions et aux pratiques qui lui sont propres". Deux choses à retenir. D'abord, nous voyons que l'expression "représentations dominantes" ou "mentalité" est, comme les SIS, une

condition nécessaire pour penser et "exprimer ses sentiments". Ensuite, à l'instar des SIS, les "représentations dominantes" ne sont pas seulement de l'ordre des idées mais elles se retrouvent et se dévoilent dans tout (objet, pratiques, comportements, etc.).

Pour Louis Dumont (1985, p. 26) l'idéologie est "l'ensemble des idées et des valeurs - ou représentations - communes dans une société, ou courantes dans un milieu social donné". Et ces valeurs sont "générales" et "englobantes" et par le fait même elles assurent "l'unité de la représentation" (*ibid.*, p. 31) mais "une unité qui n'exclut pas d'ailleurs la contradiction ou le conflit" (*idem*). Par ailleurs, à l'instar de l'imaginaire social de la société et de ses SIS, les idées-valeurs c'est du niveau de l'"inexprimé". "Si donc nous voulons concevoir notre culture comme un tout, retrouver son sens global, il nous faut plonger au niveau de l'inexprimé [...]" (*ibid.*, p. 29).

Duby (1978, pp. 5-16) indique que la "figure triangulaire"⁸⁰ comme "image de l'ordre social" est ancrée dans une structure "plus profonde, plus ample, enveloppante [...]", c'est-à-dire l'"idéologie tripartite" de Dumézil. Cette idéologie qui "existe à la confluence de la pensée et du langage" (Duby, 1978, p. 16) est "une forme, une manière de penser, de parler le monde, une certaine façon de dire l'action de l'homme sur le monde [...]" (*idem*). Elle "constitue l'armature d'un système de valeurs [...]" (Duby, 1978, p. 17).

Leblanc (1994, p. 423) distingue l'"idéologie tripartite" de Dumézil des idéologies politiques. Il qualifie l'"idéologie tripartite" de "grande structure idéologique" et dit de celle-ci, d'une part, qu'elle "imprègne profondément les mentalités jusqu'à devenir une seconde⁸¹ nature chez les individus" et, d'autre part, qu'elle "n'est pas le propre d'individus et de groupes particuliers mais plutôt rejoint l'ensemble d'une société".

⁸⁰ Il s'agit de la configuration des trois ordres suivants : "le Clergé, la Noblesse et le tiers-Etat" (Duby, 1978, p. 11).

⁸¹ On peut toujours se demander à quoi correspond la première nature des individus ? S'agit-il de quelque chose qui fait la particularité de chaque individu ou de chaque groupe ? Dans la conception de Castoriadis, il y a bien sûr des différences individuelles. Toutefois, on ne peut

En somme, les "structures idéologiques" sont l'objet d'un "consensus social" bien qu'inconscient pour la majorité des individus et des groupes et elles concernent la "totalité sociale" (Leblanc, 1994, p. 429).

Il y a aussi des similitudes entre l'imaginaire social de la société et le concept de mentalité qu'on associe aux historiens (Vergès, 1992, p. 160) mais qu'Ansart (1999, p. 334) présente comme notion interdisciplinaire. "Les historiens, écrit Vergès (1992, pp. 160-161), se sont plus particulièrement penchés sur cet aspect, c'est-à-dire sur l'émergence d'un modèle culturel au sein du débat idéologique et sur sa pérennité pendant toute une période. Ils parlent alors de mentalité, la définissent comme phénomène collectif (représentation partagée) et non conscient (ayant des aspects psychologiques et psychosociologiques)". Outre les idées que la notion de mentalité est à l'instar de l'imaginaire social global un phénomène collectif durable et inconscient, cette notion se situe à l'extrémité "consensus social" sur "l'axe du niveau de conflictualité potentielle" et à l'extrémité "totalité sociale" sur "l'axe du niveau de globalité". Ce qui est aussi important à souligner dans la définition de Vergès, c'est que le concept de mentalité est associé à un type d'individu social, à un type anthropologique à l'instar de l'imaginaire social de la société. À propos du concept de mentalité, mentionnons que Ricoeur (1997, p. 361) écrit que l'utopie chez Mannheim "n'est pas seulement un ensemble d'idées, mais une mentalité, un *Geist*, une configuration de facteurs qui organisent l'ensemble des idées et des sentiments". Ceci étant dit, il faut toutefois indiquer que pour Mannheim, l'utopie est associée à quelqu'un et à quelque chose, c'est-à-dire à un groupe et à un élément du système social.

Enriquez (1989) souligne qu'il y a une influence Durkheimienne chez Castoriadis. Pour le constater, il s'agit de lire l'introduction de Durkheim dans son ouvrage *Les formes élémentaires de la vie religieuse* (2003). Cette introduction nous permet, dans un premier temps, d'y observer des similitudes entre la nature et la fonction des représentations collectives (RC) et les SIS. Deuxièmement, il y a un rapprochement dans la conception du social entre Durkheim et Castoriadis. Troisièmement, il y a

pas parler en terme de première et de deuxième nature. L'individu c'est du social et nous

aussi cette idée partagée que l'histoire et le social sont indissociables. Enfin, il y a cette conception chez ces deux auteurs de l'individu comme "être individuel" et "être social".

Durkheim (2003, pp. 12-13) mentionne que depuis Aristote, les philosophes parlent de "catégories de l'entendement", c'est-à-dire les "notions de temps, d'espace, de genre, de nombre de cause, de substance, de personnalité, etc.". Il écrit : "[...] elles expriment les rapports les plus généraux qui existent entre les choses ; elles dominent tout le détail de notre vie intellectuelle. Si donc, à chaque moment du temps, les hommes ne s'entendaient pas sur ces idées essentielles, s'ils n'avaient pas une conception homogène du temps, de l'espace, de la cause, du nombre, etc., tout accord deviendrait impossible entre les intelligences et, par suite, toute vie commune" (Durkheim, 2003, pp. 23-24). Ce qu'il faut comprendre c'est, d'une part, que les RC de ces "catégories de l'entendement" sont partagées par le plus grand nombre (consensus social) et d'autre part, qu'elles couvrent la "totalité sociale" au sens qu'elles orientent, "structurent", "instillent" la pensée et l'action dans tous les domaines de la réalité sociale. Ceci permet de comprendre/d'expliquer la cohérence des sociétés (ne pas confondre cohérence et harmonie), c'est-à-dire ce qui permet à une société de tenir ensemble. Donc à l'une des deux questions majeures que pose Castoriadis (1986, p. 222 ; 1975, p. 237) au sujet de la science du social-historique à savoir "qu'est-ce qui tient une société ensemble et qu'est-ce qui en fait *une* société"? les réponses de Durkheim et Castoriadis convergent. Pour Castoriadis il s'agit principalement des SIS nucléaires et de leur configuration ; pour Durkheim il s'agit, si nous l'avons bien suivi, des RC des catégories fondamentales et de leur configuration.

Ceci étant dit, on aura compris que la signification des "catégories fondamentales" est datée et située. Autrement dit, la signification de ces catégories n'est pas transcendante, n'est pas donnée une fois pour toute. Durkheim, fort justement, indique que ces catégories universelles n'en sont pas moins sociales. Il l'écrit comme suit : "[...] comme tous les hommes d'une même civilisation se représentent

pouvons ajouter c'est d'abord et avant tout du social.

l'espace de la même manière, il faut évidemment que ces valeurs affectives et les distinctions qui en dépendent leur soient également communes ; ce qui implique presque nécessairement qu'elles sont d'origine sociale"⁸² (Durkheim, 2003, p. 16).

Dans sa préface au livre de Gourevitch⁸³ (1983, pp. VIII-IX), Duby souligne que l'ouvrage repose sur cinq propositions. Trois de ces propositions permettent d'éclairer la fonction et la nature de l'imaginaire social et des SIS qui le constituent. Les trois propositions sont les suivantes : 1) une "société constitue un tout cohérent [...]" ; 2) "[l]'examen doit par conséquent porter en premier lieu sur les fondations du système, sur les «*catégories fondamentales*»⁸⁴ [deux "cosmiques", l'espace et le temps et quatre "sociales", le travail, la richesse, la liberté et la justice] qui «*précèdent les idées*» et qui s'établissent «*à la base des idéologies et des convictions*»" ; 3) "[c]es catégories sont «*universelles*» : leur empire s'étend à l'ensemble de la formation sociale [...]. Ces catégories sont «*obligatoires*» : chaque individu en accepte inconsciemment le joug ; non moins inconsciemment le pouvoir les impose [...] Puisque ces catégories sont «*imprimées*» dans le langage et dans les autres systèmes de signes, aucune pensée n'est possible qui échapperait à leur sujétion. Aucune pensée, aucune action : les structures mentales, trame de toute culture, commandent la totalité des rapports que les hommes entretiennent entre eux". La première proposition, on le comprend, découle des deux autres. La deuxième proposition souligne la centralité des "catégories" pour la recherche dans des disciplines comme l'histoire ainsi que la sociologie. Cette proposition permet également de comprendre, que sans ces "catégories", il est tout simplement impossible de penser, d'imaginer, d'avoir des idées, des représentations, etc. La dernière proposition de Gourevitch souligne comment les "catégories" sont inconscientes et structurantes pour la pensée et l'action.

⁸² Il y a aussi cette citation. "Ces variations par lesquelles a passé dans l'histoire la règle [la notion de contradiction] qui semble gouverner notre logique actuelle prouvent que, loin d'être inscrite de toute éternité dans la constitution mentale de l'homme, elle dépend, au moins en partie, de facteurs historiques, par conséquent sociaux" (Durkheim, 2003, p. 18. Le souligné est de nous).

⁸³ Castoriadis (2007, p. 116) respecte beaucoup cet historien russe. Il s'agit, selon lui, d'un livre remarquable.

⁸⁴ Il s'agit des propos tenus par Duby dans l'introduction au livre de Gourevitch. Parmi les six catégories étudiées il y en a deux "cosmiques", l'espace et le temps et quatre "sociales", le travail, la richesse, la liberté et la justice (1983, p. X).

À ce stade, nous nous devons de souligner une différence importante entre Durkheim et Gourevitch et Castoriadis. Tous les trois reconnaissent la puissance de structuration des "catégories" ou des SIS. Tous les trois reconnaissent que la signification est un produit social-historique. Mais là où ils divergent c'est que chez Castoriadis, les SIS ne sont pas nécessairement des "catégories fondamentales", c'est-à-dire qui existent en tout temps et en tout lieu. Par exemple, chez Castoriadis la singularité de la période social-historique "moderne" est sa structuration par deux SIS dominantes, l'"autonomie" et l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle". Et ces SIS⁸⁵ ne sont pas des "catégories fondamentales" si l'on se réfère aux exemples donnés par Durkheim et Gourevitch.

En résumé, les concepts présentés plus haut structurent la manière de penser, de voir, de sentir (sentiment, affect) et d'agir et que l'existence d'une société et des individus sociaux n'est possible que dans et par eux. Par ailleurs, tous ces concepts soulignent que cette manière de penser, de voir, de sentir et d'agir est partagée par la majorité des individus sociaux d'une société. Qui plus est, tous les concepts ont une portée totale, englobante. Ils se rapportent "à la totalité sociale et non à l'un de ces⁸⁶ éléments constitutifs" bien que ce soit dans les « éléments constitutifs » qu'ils se dévoilent (Leblanc, 1994, p. 428). De plus, la "totalité signifiante" est inconsciente⁸⁷ pour la majorité des individus (groupe et/ou personne) sociaux⁸⁸. Finalement, pour certains des auteurs le noyau de l'imaginaire social global (la totalité signifiante) est durable bien qu'il soit règle générale lentement renouvelable.

⁸⁵ Castoriadis, à l'instar de Gauchet (2005, p. 200), reconnaît notamment le pouvoir, la division sociale comme des "catégorie fondamentale". "Il y a toujours et partout une invariante nécessité du pouvoir, mais il n'y a pas pour autant de "pouvoir en soi" écrit Gauchet (2005, p. 200). Chez Castoriadis ce sont les SIS dominantes d'une période social-historique qui permettent de comprendre/d'expliquer les changements de signification de ces "catégories fondamentales" dans le temps et l'espace. Ceci dit, nous pouvons affirmer que l'on peut découvrir les SIS dominantes d'une période social-historique en analysant des "catégories fondamentales".

⁸⁶ Rappelons que Leblanc entend les groupes spécifiques d'une société, c'est-à-dire les groupes porteurs d'un imaginaire social "intermédiaire".

⁸⁷ Soulignons que Dumont n'utilise pas le terme d'inconscient afin d'éviter l'interprétation qui peut en être fait.

⁸⁸ Mentionnons que cette "totalité signifiante" ne peut être jamais totalement consciente même pour l'individu et/ou la société la plus autonome au sens de Castoriadis, car l'autonomie individuelle et collective ne peut jamais être complète.

Avant de nous pencher sur les dimensions qui caractérisent le contenu d'une SIS, nous allons démontrer que l'autre peut exister même dans une société qui constitue un tout cohérent.

2.4. La «totalité signifiante» d'une période social-historique n'exclut pas l'autre.

Une conception "holiste" du social peut donner l'impression que la société n'est pas conflictuelle et que pour l'essentiel, tous les individus (personne et groupe) sociaux sont du pareil au même. Ce qui intéresse la majorité des auteurs présentés précédemment, est ce qui tient une société ensemble, ce qui permet de comprendre/d'expliquer ce qui caractérise fondamentalement une société donnée et pas une autre. Ceci étant dit, ces auteurs reconnaissent que leur conceptualisation totalisante du social n'exclut pas l'autre; l'autre entendu ici non pas comme une différence de nature mais de degré, bien que l'autre comme "individu" (personne et/ou groupe) peut être différent en nature⁸⁹ (Castoriadis, 2005, p. 273). Dans cette thèse l'autre, c'est l'utopie qu'il est impossible de comprendre/d'expliquer strictement sur la base des SIS dominantes qui instillent l'idéologie du groupe dominant et qui sont aussi les SIS dominantes de notre période social-historique. Mais les SIS nucléaires de l'utopie, bien qu'elles ne structurent pas aussi fortement le "magma de significations imaginaires sociales" (MSIS) de notre période social-historique, n'en demeurent pas moins des SIS qui constituent ce "magma". Pour cette raison, cette utopie n'est pas strictement de l'ordre des "phantasmes privées". Ceci étant établi, il faut émettre l'hypothèse que l'utopie est bel et bien inscrite dans "l'imaginaire de la société ou de l'époque considérée" mais que les SIS - les plus déterminantes pour comprendre/expliquer la cohérence de l'utopie - sont différentes de celles de l'idéologie. Dit autrement, nous affirmons que le MSIS de notre période social-historique est composé de certaines SIS et que certaines d'entre elles instillent à des degrés différents les deux imaginaires sociaux "intermédiaires".

⁸⁹ Castoriadis (2005, p. 273) indique à juste titre que des individus autonomes "peuvent prendre des distances par rapport à leur propre héritage [...]"

Dans les sous-sections suivantes nous présenterons trois types de jugements d'autorité sur l'idée qu'une "totalité signifiante" n'exclut pas l'autre. Le premier concerne la nature même de l'individu. Le deuxième s'intéresse à la nature du social. Le troisième type se rapporte à la particularité de notre période social-historique.

2.4.1. Nature de l'individu

Il y a une explication pour la présence ou la possibilité de l'autre qui repose sur la nature même de l'humain. McLellan (1995, p. 67) indique que pour Habermas l'être humain a notamment un *"interest in being self-reflective and self-determining, i.e. an emancipatory interest in autonomy"*. Un concept fondamental chez Castoriadis est l'imagination radicale de l'individu impliquant sa capacité à créer d'autres choses, d'autres significations, car bien que la psyché de l'individu soit "domptée" par la socialisation, elle ne peut jamais l'être entièrement, ce qui laisse toujours une possibilité à l'imagination radicale de se manifester (Castoriadis, 1990, p. 29). Mais comme l'indique Castoriadis (1975, p. 202), à part quelques "individus exceptionnels", "[c]e que l'individu peut produire c'est des phantasmes privés, non pas des institutions"⁹⁰. Ceci dit, on ne peut donc pas ignorer que ces "individus exceptionnels" (personne ou groupe) sont de l'ordre du possible. Et si on ne peut ignorer qu'un individu puisse être à l'origine, être le catalyseur de changements au niveau de la société en général par exemple, nous n'affirmons pas que le changement, si changement il y a, correspondra nécessairement à celui proposé et souhaité par l'individu, bien que cela ne soit pas impossible; nous disons seulement qu'il peut être initiateur d'un changement. C'est seulement lorsqu'on s'enferme dans une conception "holiste" réductrice, c'est-à-dire qui n'intègre pas une théorie du sujet et une théorie du social, que la capacité de l'individu social à changer l'ordre existant est insensée.

⁹⁰ Le souligné est de nous.

Castoriadis (1975, p. 202) reconnaît que le changement de l'institution social-historique peut venir ou partir de l'imagination radicale d'un individu⁹¹; ajoutant, d'une part, que cet individu est daté et situé et, d'autre part, qu'il faut que les "conditions sociales favorables aient façonné [...] les inconscients individuels" à recevoir cette "bonne nouvelle". Mais ce qu'il faut retenir également, c'est que Castoriadis ne cesse de répéter et de démontrer que les "institutions [...] ne valent que par les opérations, les activités, la vie des individus concrets [...] D'où l'absurdité de l'opposition individu/société puisque ce que nous appelons individu, c'est la société sous sa forme concrète, «matérielle», «réelle»"⁹² (Castoriadis, 2002, p. 40). En somme comme l'écrit Berthoud (1989, pp. 441-442), la théorie de l'"Institution imaginaire de la société" de Castoriadis est un effort d'intégration d'une théorie du sujet, d'une théorie de la société et d'une théorie de l'histoire afin d'essayer de dépasser deux approches "réductrices" et "antinomiques", à savoir les conceptions holiste et individualiste.

Par ailleurs, les lecteurs de Castoriadis ne manqueront pas de noter que pour lui, la réalisation de l'autonomie individuelle et collective passe d'abord par la reconnaissance que nous faisons notre histoire et ensuite par la volonté et la participation de tous et chacun à la réalisation de cette société et du type anthropologique lui correspondant. Si Castoriadis admet que l'imaginaire social de la société n'est pas réductible à l'individu, il affirme également, comme nous l'avons vu, qu'il n'y a pas de société sans individu. Chez Castoriadis, le social-historique n'est pas réductible à beaucoup d'individus et à beaucoup d'interaction entre ces individus. Mais la transformation de la société, de l'institution social-historique, dans la direction d'une société autonome n'a rien à voir avec l'idée que des individus vaquent à leur affaire personnelle en attente d'une transformation de la société. La place qu'accorde cet auteur à l'individu (personne, groupe, mouvement social) dans nos sociétés occidentales modernes pour changer les choses, est ce qui doit être

⁹¹ L'auteur donne l'exemple des fondateurs des religions. Nous pourrions aussi parler, entre autres, de Marx et de Freud.

⁹² Ailleurs Castoriadis écrit : "On dit que ma conception rendrait impossible la médiation entre individus et société. Mais il ne s'agit pas d'établir une telle «médiation», l'individu c'est du social, il est fragment total du monde chaque fois institué" (Castoriadis, 1997, p. 28). Voir également Castoriadis (1990, p. 52)

compris par le titre du livre intitulé *De l'écologie à l'autonomie* (1981)⁹³. C'est aussi ce qu'il faut comprendre de toute sa réflexion et de ses travaux sur l'autogestion. Finalement, tout ce que Castoriadis a écrit, dit et répété repose sur l'idée que l'individu (personne et/ou groupe) peut (à ne pas confondre avec il va) contribuer à changer, à influencer le cours de l'histoire de manière à y voir se développer de plus en plus l'autonomie individuelle et collective. La *praxis* comme l'entend Castoriadis est l'activité ayant pour objectif de favoriser l'autonomie des individus et de la société. C'est plus exactement "l'activité qui vise les autres comme sujets (potentiellement) autonomes et veut contribuer à ce qu'ils accèdent à leur pleine autonomie"⁹⁴ (Castoriadis, 1990, p. 65). Ceux et celles qui ont lu Castoriadis savent que la *praxis* est au cœur de ses écrits.

2.4.2. Nature du social

Dumont (1985, p. 31) mentionne que l'idéologie n'empêche pas la "contradiction ou le conflit". Il écrit aussi "que l'idéologie n'a le pouvoir de transformer la société que dans certaines limites [...]" (*ibid.*, p. 21). Donnons un exemple. "L'hypothèse sera que le totalitarisme résulte de la tentative, *dans une société où l'individualisme est profondément enraciné, et prédominant, de le subordonner à la primauté de la société comme totalité*"⁹⁵ (*ibid.*, pp. 21-22). On note ici chez Dumont l'idée que l'individualisme comme "valeur fondamentale" de l'idéologie moderne n'a pas été en mesure d'empêcher l'avènement du totalitarisme. On peut donc conclure que pour cet auteur, les valeurs fondamentales peuvent non seulement être insuffisantes à "transformer la société" ou à maintenir ou reproduire ladite société, mais qu'une autre idée-valeur, opposée à l'idée-valeur dominante, puisse structurer, organiser, orienter la pensée et les actions des individus et des groupes qui la composent.

⁹³ Voir également son texte intitulé "Les mouvements des années soixante" (Castoriadis, 1996, pp. 27-37).

⁹⁴ Pour la distinction entre la *praxis* dans sa forme intersubjective (pédagogie et psychanalyse) et politique voir Castoriadis (1990, p. 65). Pour une réponse à la critique d'Habermas à propos de l'emploi du concept de *praxis* par Castoriadis, voir Castoriadis (1997, p. 54-55). Pour une présentation plus systématique et complète du concept de *praxis*, voir Castoriadis (1975, pp. 97-108).

⁹⁵ L'italique est dans le texte.

Gourevitch (1983, p. 29) souligne que "la vision du monde" résultant de catégories communes n'implique pas pour autant l'absence de groupes antagonistes qui la "rend[er] oscillante, ambivalente et contradictoire". Cette position rejoint celle de Leblanc (1994, p. 429) qui ne situe pas les SIS de Castoriadis au bout des deux axes, c'est-à-dire l'"axe du niveau de conflictualité potentielle" et l'"axe du niveau de globalité"⁹⁶. Ici seulement le premier axe retient notre attention. En indiquant que l'imaginaire social de la société constitué de SIS ne fait pas l'objet d'un consensus total, Leblanc (*idem*) laisse implicitement entendre qu'il y a potentiellement des individus sociaux et des groupes qui consciemment (les individus ou groupes autonomes, c'est-à-dire capables de réflexivité pour atteindre les SIS qui s'"incarnent" dans les institutions secondaires et les individus sociaux) ou inconsciemment s'opposent à ce qui est et qui peuvent même proposer des alternatives. Être en mesure de savoir si leurs souhaits se réaliseront ou resteront des "phantasmes privés" est une autre affaire. Mais les propos de ces auteurs laissent aussi entendre que malgré une "totalité signifiante" l'autre existe.

Dans la conception de l'imaginaire social de Castoriadis, l'autre n'est pas exclu. Lorsque celui-ci (1986, p. 223) pose les questions suivantes : "Comment les institutions s'imposent-elles – comment assurent-elles leur validité effective ?", il répond : "Superficiellement, et dans quelques cas seulement, moyennant la coercition et les sanctions. Moins superficiellement, et plus amplement, moyennant l'adhésion, le soutien, le consensus, la légitimité, la croyance. Mais, en dernière analyse : au moyen et au travers de la formation (fabrication) de la matière première humaine en individu social, en lequel sont incorporés aussi bien les institutions elles-mêmes que les «mécanismes» de leur perpétuation". Il faut voir là que l'auteur reconnaît deux niveaux moins profonds capables de rendre compte de conflits potentiels. Ces deux niveaux permettent aussi de reconnaître que les institutions "secondaires" qui "matérialisent", concrétisent les SIS dominantes peuvent être contestées à l'intérieur d'une période social-historique donnée.

⁹⁶ Leblanc (1994) ne dit pas quant à lui pourquoi il ne situe pas les SIS au bout de l'axe.

Dans l'introduction à l'ouvrage de Ricoeur *L'idéologie et l'utopie* (1997), Taylor indique que même si Ricoeur présente l'idéologie comme "lieu de détermination" de l'individu social et de la société "qu'un moment critique est encore possible" (Ricoeur, 1997, p. 10). Ricoeur formule clairement cette tension entre le poids de l'idéologie et ce moment réflexif. Pour Ricoeur, ce moment critique est cette dialectique "entre l'expérience d'appartenance dans son ensemble et le pouvoir de distanciation qui ouvre l'espace de la pensée spéculative" (1997, p. 11). Si nous suivons bien Ricoeur, cette tension entre ce qui est et ce qui est à être, se retrouve ou plus exactement découle de la relation idéologie-utopie⁹⁷ (*ibid.*, pp. 11, 35-38). Pour que ce "pouvoir de distanciation" soit possible Ricoeur introduit la notion "de nulle part", c'est-à-dire l'utopie. "De ce non-lieu, une lueur extérieure est jetée sur notre propre réalité, qui devient soudain étrange, plus rien n'étant désormais établi. Le champ des possibles s'ouvre largement au-delà de l'existant et permet d'envisager des manières de vivre radicalement autres" (*ibid.*, p. 36). Nous pensons pouvoir affirmer que cette lueur extérieure se comprend/s'explique chez Castoriadis par l'imagination radicale (pour l'individu) et/ou l'imaginaire radical (ou dit autrement, par la dimension "instituant" de l'institution social-historique) qui est l'une des deux dimensions de l'imaginaire social de la société.

Ce "pouvoir de distanciation", par rapport à ce qui est là, est possible selon Castoriadis (2002, pp. 53-54), d'une part – et nous l'avons déjà dit plus haut - parce que la psyché de l'individu social n'est jamais complètement "domptée" par la socialisation, et d'autre part "à cause de la réflexivité ou de l'autoréférence, de l'interrogativité incorporée dans le langage humain"⁹⁸ (*idem*). Ceci étant exposé, il

⁹⁷ Ne retrouvons-nous pas chez Durkheim un balbutiement de cette idée lorsqu'il écrit : "Une société ne peut ni se créer ni se recréer sans, du même coup, créer de l'idéal. Cette création n'est pas pour elle une sorte d'acte surrogatoire, par lequel elle se compléterait, une fois formée ; c'est l'acte par lequel elle se fait et se refait périodiquement. Aussi, quand on oppose la société idéale à la société réelle comme deux antagonistes qui nous entraîneraient en des sens contraires, on réalise et on oppose des abstractions. La société idéale n'est pas en dehors de la société réelle ; elle en fait partie" (2003, pp. 603-604).

⁹⁸ Castoriadis (2002, p. 54) mentionne toutefois que "ces virtualités [psyché non domptée et la réflexivité] ne se sont pratiquement jamais réalisées nulle part, sauf les deux minuscules exceptions dont on a si souvent parlé et dont nous formons la seconde". Ces exceptions pour Castoriadis sont la Grèce ancienne et la période moderne. Nous croyons toutefois que Castoriadis restreint inutilement dans ce texte "ces virtualités" aux périodes où la SIS autonome (au sens de Castoriadis) est une SIS dominante du MSIS. À notre avis,

faut souligner que la transformation de la société est "insérée toujours dans une continuité historique" et que conséquemment le nouveau est ancré dans "ce qui était déjà là" mais sans y être déterminé. Chez Castoriadis (1975, p. 205) le monde social est "co-déterminé par ce qui était déjà là", ce qui implique que ce qui est déjà là (l'institué) est seulement l'une des deux parties nécessaire au changement. L'autre partie est l'imaginaire radical, l'instituant, c'est-à-dire une "puissance", une "potentialité" capable de créer du nouveau (ce qui n'est pas déjà là) qui d'aucune manière n'est déductible et réductible à l'ancien (ce qui est déjà là).

2.4.3. Particularité de la période social-historique actuelle

Tout bien considéré, l'existence ou la possibilité pour l'autre d'exister s'explique aussi par un trait de notre période social-historique. Castoriadis est pessimiste sur l'état actuel de l'autonomie individuelle et collective de nos sociétés "modernes". Selon lui l'"expansion illimitée des SIS maîtrise rationnelle"/capitalisme a pour effet "l'inévitable repli des individus sur leur sphère privée" (Berthoud, 1989, p. 451). Mais même s'il affirme que nos sociétés occidentales modernes sont plus conformistes depuis le milieu du XX^{ième} siècle, il écrit néanmoins : "Les luttes et les révolutions que ce projet [le projet d'autonomie individuelle et collective] a inspirées - de même, du reste, que les modifications lentes mais colossales des comportements des individus - ont abouti à l'institution, explicite et implicite, de dispositions qui, si elles ne sont pas parvenues à réaliser effectivement l'autonomie et l'autogouvernement, ont quand même fait de ces sociétés des sociétés ouvertes, où la contestation interne reste toujours possible et où les individus et les groupes jouissent de certains droits et de certaines libertés qui leur rendent possible, formellement et jusqu'à un certain point effectivement, une réflexion indépendante et une opposition aux

Castoriadis devrait aussi affirmer que "ces virtualités" se manifestent aussi quand une société hétéronome (au sens de Castoriadis) se transforme en une autre société de type hétéronome. La SIS autonomie n'est pas le seul "moteur" de changement comme Castoriadis semble, étonnamment, le laisser entendre dans le passage cité. Si tel était le cas, comment Castoriadis pourrait-il comprendre/expliquer les transformations dans le temps et l'espace des différents collectifs d'individus (sociétés, communautés) s'il affirme que "ces virtualités" se sont réalisées seulement à deux occasions dans l'histoire de l'humanité (du moins pour ce que nous en connaissons et pouvons en connaître) ? Castoriadis nous répondrait peut-être que dans ces sociétés le changement peut s'expliquer par une psyché qui n'est pas entièrement domptée mais que l'autoréflexivité n'y ait pour rien.

autorités établies. Ces droits et ces libertés sont le résultat et l'héritage du mouvement émancipatoire qui a animé l'Occident depuis des siècles" (Castoriadis, 1999, pp. 155-156).

Un auteur comme Giddens (1993, p. 29-52), plus optimiste que Castoriadis, affirme que la "réflexivité institutionnelle" est au cœur de la "modernité avancée" et ce trait, entre autres⁹⁹, distingue notre période social-historique des périodes antérieures (*ibid.*, p. 39). Cette "réflexivité institutionnelle" selon Giddens "sous-tend le caractère changeant et turbulent des institutions modernes, lesquelles ne ressemblent pas vraiment à la «cage de fer» rationnelle que Weber a décrite [...]" (*idem*).

Finalement, Il faut aussi ajouter que l'écologie est une SIS qui occupe une puissance de structuration du MSIS relatif par rapport à d'autres SIS mais que cette puissance est bel et bien là (avec des hauts et des bas nous en convenons) depuis 1980 dans les sociétés occidentales (Moscovici, 1974, 2002).

En résumé, les jugements d'autorité, cités plus haut, nous permettent d'écrire qu'il est raisonnable d'affirmer que l'on puisse retrouver dans une même société des groupes dont l'imaginaire social "intermédiaire, soit "instillé" par des SIS différentes et/ou une configuration différente des SIS de l'imaginaire social de la société.

2.5. Les dimensions constitutives des significations imaginaires sociales (SIS)

Comme nous l'avons déjà précisé, cette thèse se propose de comprendre/d'expliquer certaines dimensions (rapport à soi, rapport à l'autre et rapport à la nature) des deux imaginaires sociaux "intermédiaires" par l'imaginaire social de la société. Nous avons vu, principalement, la forme et la fonction de l'imaginaire social de la société. Dans cette section, nous nous attarderons aux

⁹⁹ L'autre caractéristique est "la transformation de l'espace et du temps" (Giddens, 1993, p. 38).

dimensions des SIS qui constituent cet imaginaire social. Autrement dit, on regarde plus spécifiquement en quoi consiste le contenant, les dimensions du contenu des SIS.

Nous avons vu que l'idéologie chez Dumont (1985, p. 26) "est l'ensemble des idées et des valeurs¹⁰⁰ - ou représentations - communes dans une société, ou courantes dans un milieu social donné". Observons que le mot idée ne se trouve pas dans les dictionnaires de sociologie consultés¹⁰¹. Mais ailleurs, l'idée est associée à une "opinion" (Robert, 1972, p. 864), à un "projet", un "dessein" (Robert, 1972, p. 864; Lalande, 1988, p. 447) ou encore à "tout objet de pensée en tant que pensée, et s'opposant par là [...] au sentiment et à l'action" (Lalande, 1988, p. 447). Le concept de valeur est flou¹⁰² (Ansart, 1999, pp. 559-561). Néanmoins, il y a des éléments sur lesquels il semble y avoir un certain consensus. Est associée à la valeur, une finalité, une aspiration, un but comme pour l'idée (*ibid.*, 559). C'est cette idée d'aspiration qui nous apparaît le mieux correspondre à ce que Dumont (1983, p. 257, 263) entend par valeur¹⁰³. Finalement, Dumont (1983, p. 272) souligne - comme Castoriadis le fait pour la SIS - que dans les faits, il y a "inséparabilité des idées et des valeurs". C'est sans doute la raison pour laquelle il utilise les expressions suivantes : "idées-valeurs" ou bien "valeurs-idées" (Dumont, 1983, p. 278).

Chez Durkheim¹⁰⁴, les représentations collectives (RC) sont constituées d'"idées" et de "sentiments"¹⁰⁵ (Durkheim, 2003, pp. 22-23). Parsons (1968, pp. 314 et 317) écrit

¹⁰⁰ Sur le concept de valeur voir le texte intitulé "La valeur chez les modernes et chez les autres" de Dumont (1983, pp. 255-299)

¹⁰¹ Akoun, A. et P. Ansart (1999) et Boudon R. et F. Bourricaud (2000).

¹⁰² Castoriadis (1996, p. 127) préfère l'usage du concept de SIS à celui de valeur car il juge ce dernier trop flou. Rappelons toutefois que ceci ne l'empêche pas d'utiliser ce terme dans son texte intitulé "Transformation sociale et création culturelle" (1979). Par ailleurs, dans des contextes moins académiques l'auteur utilise les deux termes comme des synonymes (2004a, pp. 56, 66).

¹⁰³ Il est difficile de savoir si c'est véritablement ce qu'en pense Dumont car il fait référence à l'aspect normatif du mot valeur dans sa revue de la littérature. Après sa revue de la littérature sur le terme valeur, Dumont (1983, pp. 278-279) s'intéresse principalement à présenter sa contribution personnelle qui n'est pas de caractériser, de définir le concept de valeur mais de présenter comment la configuration des "idées-valeurs" peut être rendue avec ses concepts de "hiérarchie", d'"inversion" et de "segmentation".

¹⁰⁴ Voir Amerio (1992, p. 102) pour une présentation critique du concept de RC et sur l'origine Durkheimienne de ce concept.

qu'avec la RC, Durkheim reprend les catégories de "beliefs and sentiments" de son concept de conscience collective. Par "beliefs" on doit entendre les croyances et/ou les opinions (Durkheim, 1974, p. 8)¹⁰⁶. Ansart (1999, pp. 476-477) associe le terme sentiment à ceux d'affect, de passion, d'affectivité et d'émotion. La définition qu'il donne du terme sentiment est la suivante : "Réactions affectives de longue durée, positives ou négatives, intervenant dans la socialisation, les motivations et la construction des actions collectives". La RC de Durkheim est aussi caractérisée par la finalité entendue comme aspiration et désir (Durkheim, 1974, pp. 6, 31¹⁰⁷; Lukes, 1985, pp. 6-7, 523).

À la lumière de ce que nous venons d'exposer, il y a des éléments qui nous aident à caractériser le contenu dimensionnel de l'idéologie chez Dumont et de la RC chez Durkheim. Il est clair que la finalité et l'affect (sentiment, émotion ...) sont des dimensions de leur concept respectif. Par ailleurs, nous croyons pouvoir affirmer que, lorsqu'on définit l'idée comme "tout objet de pensée en tant que pensée, et s'opposant par là [...] au sentiment et à l'action", il s'agit de la représentation comme l'une des trois dimensions de la signification au sens de Castoriadis.

Qu'en est-il des trois dimensions d'une SIS : la représentation, l'affect et l'intention/finalité/désir¹⁰⁸ qui dans les faits sont intrinsèquement liés¹⁰⁹ mais qui sont analytiquement distinguables (Castoriadis, 1990, p. 122 ; 1999, p. 184 ; 2002, pp. 155, 437 et 486). Débutons avec le passage suivant pour fixer les idées. "Ce sont elles [les SIS] qui structurent les représentations du monde en général [...]. Ces structures sont chaque fois spécifiques : notre monde n'est pas le monde grec

¹⁰⁵ Dans *Le Robert, dictionnaire de sociologie* (1999, p. 12) Ansart fait référence aux concepts de la "solidarité mécanique" et de la "solidarité organique" de Durkheim comme étant "deux formes et deux intensités affectives". Durkheim (2003, p. 610) parle de sentiments collectifs.

¹⁰⁶ Ces propos sont tirés de la préface de C. Bouglé à l'ouvrage de Durkheim (1974).

¹⁰⁷ À la page 6 les propos sont tenus par le préfacier C. Bouglé.

¹⁰⁸ Castoriadis (1990, p. 198) écrit que, pour les anciens, la représentation, l'affect et l'intention (désir) sont le logico-noétique, le thymique et l'orectique.

¹⁰⁹ Soulignons que Castoriadis écrit à plusieurs endroits "que le rêve réalise derechef l'indistinction originaire affect/désir/représentation que tout rêveur connaît [...]" (1997, p. 27). En ce qui a trait à l'idée d'"une relative indépendance" entre les trois dimensions au niveau de la psyché de l'individu social, voir Castoriadis (2002, p. 90).

ancien [...]. Deuxièmement, elles désignent les finalités¹¹⁰ de l'action, elles imposent ce qui est à faire et à ne pas faire, ce qui est bon à faire et ce qui n'est pas bon à faire [...]. Et, troisièmement, point sans doute le plus difficile à cerner, elles établissent les types d'affects caractéristiques d'une société [...]" (Castoriadis, 1996, pp. 127-128)¹¹¹.

Avant d'aborder la première dimension, soulignons que Castoriadis (1990, pp. 129-130) mentionne que Max Weber est en partie responsable de réduire la compréhension/explication d'un phénomène social, comme la religion par exemple, à "un ensemble d'idées". Il ajoute que ceci "conduit à des résultats catastrophiques" car cette réduction "méconnaît les significations imaginaires religieuses, tout aussi importantes, et tout aussi variables que les «représentations» que sont *l'affect* religieux et la *poussée*¹¹² religieuse" (*ibid.*, p. 130). Si nous avons bien suivi Castoriadis il faut entendre par "poussée" la dimension finalité. Il faudrait toutefois rappeler que Weber (1995, pp. 41-42 Tome 2) écrivait : "[...] ces structures collectives qui font partie de la pensée quotidienne ou de la pensée juridique (ou d'une autre pensée spécialisée) sont des *représentations* de quelque chose qui est, pour une part, de l'étant [Seiendes], pour une autre part, du devant-être [Geltensollendes], qui flotte dans la tête des hommes réels [...], d'après quoi ils orientent leur activité; et ces structures comme telles ont une importance causale fort considérable, souvent même dominante, pour la nature du déroulement de l'activité des hommes réels. Cette importance, elles l'ont avant tout comme représentations de quelque chose qui *doit* être (ou au contraire *ne doit pas* être)". Cette citation est claire. Si Weber ne fait pas allusion à la dimension affect, celle de finalité est bel et bien pour lui une dimension de la représentation.

2.5.1. La représentation comme dimension de la SIS

¹¹⁰ Soulignons ici que Castoriadis associe principalement le désir à l'individu mais lorsqu'il parle de la société, il utilise principalement les termes intention ou finalité.

¹¹¹ Le souligné est de nous.

¹¹² À la page 130, on lit "houssée" et non pas "poussée". Toutefois à la page 122 c'est bel et bien "poussée" qui est utilisé.

Comme Castoriadis (1975, p. 200) l'indique : "[I]es significations imaginaire sociales n'existent pas à proprement parler sur le mode d'une représentation [...]". Elles sont le support, la condition nécessaire pour que les représentations et ces représentations là seulement, c'est-à-dire concordante aux SIS, puissent être.

Cette mise au point étant faite, il y a un effort chez Castoriadis de distinguer la représentation des deux autres dimensions d'une SIS. "L'imaginaire social est, primordialement, création de significations et création des images ou figures qui en sont le support. La relation entre la signification et ses supports (images ou figures) est le seul sens précis que l'on puisse attribuer au terme de symbolique [...]" (Castoriadis, 1975, p. 324). Lorsque Castoriadis utilise le concept de représentation comme dimension d'une SIS, il entend par là les images¹¹³, les figures¹¹⁴ (Castoriadis, 1975, p. 324), les "idées" (Castoriadis, 1990, p. 122), les "idées-images" (Castoriadis, 1997, p. 123) et "les compositions d'images ou figures" (Castoriadis, 1975, p. 324) qui constituent les "supports" de la signification.

2.5.2. L'affect-passion comme dimension de la SIS

L'affect représente "un domaine délicat pour la sociologie et matière à contestation" écrit Ansart (1999, pp. 12-13). Mais il (Ansart, 1983; 1997) invite les sociologues à réaliser son importance pour la discipline et à l'intégrer à leurs recherches comme lui-même le fait après d'autres et non les moindres : par exemples Platon, Tocqueville, Freud et les fondateurs de la sociologie comme Marx, Durkheim et Weber.

¹¹³ Castoriadis (1975, p. 324) parle indifféremment des images ou figures. Moscovici (1976, p. 63) introduit une nuance lorsqu'il écrit : "Le mot de figure exprime, plus que celui d'image, le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'un reflet, une reproduction, mais aussi d'une expression et d'une production du sujet". Par ailleurs, Moscovici écrit dans la préface du livre de Herzlich (1969, p. 9) que la notion d'image se rapproche de celle d'opinion mais "[e]lle apparaît devoir désigner une organisation plus complexe ou plus cohérente de jugements ou d'évaluations".

¹¹⁴ Castoriadis (1975, p. 324) écrit qu'il s'agit de figures ou d'images "au sens le plus large du terme : phonèmes, mots, billets de banque, ... statues, églises ... – mais aussi : la totalité du perçu naturel, nommé ou nommable par la société considérée". Sur le mot figure voir aussi Castoriadis (1997, pp. 95 et 157). Baczkó (1984, p. 8) présente le "vaillant guerrier", le "bon citoyen", le "militant dévoué" comme des idées-images.

Nous avons déjà souligné que selon Castoriadis l'affect est la dimension la plus difficile à exprimer et à comprendre de la SIS (Castoriadis, 1996, pp. 127-128). Dans le dictionnaire *Le Robert, dictionnaire de sociologie* (1999, p. 12), l'affect est défini comme suit : "[...] dimension subjective des états psychiques élémentaires depuis l'extrême de la douleur jusqu'au plaisir intense"¹¹⁵.

Ansart et Castoriadis associent l'affect à la passion. Dans l'introduction et la conclusion de son ouvrage *Les cliniciens des passions politiques* (1997), Ansart utilise de manière quasi-interchangeable¹¹⁶ les termes, entre autres, passion, affect, affectivité, sentiment, émotion ou les présente en énumération. Conséquemment, il est difficile de savoir s'il les considère comme des équivalents ou seulement des significations voisines. Ansart (1999, p. 12) définit l'affectivité comme "l'ensemble des émotions, des sentiments et des passions individuels et collectifs" et la passion comme une "[a]ffectivité intense se manifestant par des comportements collectifs créateurs ou destructeurs, des mobilisations d'énergie, des attitudes peu accessibles au raisonnement" (*ibid.*, p. 385). Castoriadis établit aussi un rapprochement entre les termes passion et affect¹¹⁷. "La passion, écrit-il, c'est de l'ordre de l'affect et elle est mêlée à un désir de savoir, de connaître [...]" (Castoriadis, 2004, p. 106). Ailleurs, il présente "l'envie, la haine et le ressentiment, l'amour de l'argent, du pouvoir ou même de la gloire [...]" (1997, p. 124) comme des passions et à d'autres endroits, comme des affects (1999, pp. 96-97). Castoriadis (1997, p. 125) note "qu'il y a passion lorsque l'objet de plaisir est transformé en objet de besoin ; autrement dit, lorsque l'objet ne saurait manquer, lorsque le sujet ne peut concevoir sa vie sans la

¹¹⁵ Ce concept ne se retrouve pas dans le dictionnaire de sociologie de Boudon et Bourricaud. Par ailleurs, à notre connaissance Castoriadis ne donne pas de définition de ce concept.

¹¹⁶ Ansart (1997) présente comment dix grands penseurs ont traité et parlé des "passions". Il nous informe, que chez les Anciens, le terme "passion" était utilisé aussi bien pour décrire et comprendre les sentiments que les émotions et les passions (1997, p. 7).

¹¹⁷ Dans l'exemple qui suit, on se demande si Castoriadis ne cherche pas plutôt à marquer une différence entre les deux termes. "Les incroyables conquêtes islamiques aux VII^e et VIII^e siècles n'ont rien à voir avec une supériorité technique ; elles résultent de traits de la religion islamique et de sa capacité de susciter de la passion et des affects («fanatisme») et, dans une moindre mesure, des dispositions sociales de l'islam" (Castoriadis, 1997, p. 37. Le souligné est de nous).

possession, l'absorption, la poursuite, en un sens finalement : l'identification avec l'objet de passion, devenu enjeu de vie ou de mort"¹¹⁸.

Castoriadis nous offre, dispersés ici et là dans ses écrits, des exemples d'affect. Il présente la foi comme l'affect du christianisme (1996, p. 128). Il parle aussi des "affects caractéristiques des sociétés capitalistes" : "inquiétude perpétuelle"; "changement constant"; "soif du nouveau pour le nouveau et du plus pour le plus" (*idem*). Il écrit aussi que la SIS la plus importante d'une société est "sans doute celle qui la concerne elle-même". Ici l'affect se traduit par la formule suivante : "s'*aimer* comme société et comme *cette* société-là" (*ibid.*, p. 129. L'italique est de l'auteur). Ces exemples impliquent que les affects sont datés et situés. Mais ailleurs Castoriadis (2002, p. 366) présente l'affect comme "un mélange d'abandon total, d'amour indéterminé, de renoncement à la raison et à la volonté propres..." ou encore il l'associe à la nostalgie, la haine et la gloire (Castoriadis, 1999, pp. 96-97). Peut-on ici parler de haine, de gloire ou de nostalgie comme des affects social-historique ?

Dans *Images et Symboles* Eliade (1952, p. 40) parle de l'"humain intégral" et tient à montrer comment l'amour notamment n'est pas un strict produit de l'historicité. Il écrit : "Il [l'Homme] lui suffit d'écouter de la bonne musique, ou de tomber amoureux, ou de prier, pour sortir du présent historique et de réintégrer l'éternel présent de l'amour et de la religion" (*ibid.*, p. 41). Gorz (1980, p. 127) quant à lui tient à démontrer qu'"[i]l n'y a pas de socialisation possible de la tendresse, de l'amour [...], de la souffrance, du deuil [...]". Par ailleurs, Freud dans un texte intitulé *Deuil et Mélancolie* (1940, p. 147) parle d'affect du deuil et d'affect de la mélancolie et nous les présente comme étant "ressentis" identiquement par l'ensemble des individus observés. Ce que ces trois auteurs nous disent, c'est qu'il y a un "caractère permanent" par exemples de l'amour, de la mélancolie, du deuil. Mais il y a également, sous-jacente à ces affects la dimension historique. De la bonne musique c'est relatif dans le temps et dans l'espace. Ou encore on ne souffre pas pour les mêmes raisons dans toutes les sociétés. N'est-ce pas ce qu'Ansart (1997, p. 8) dit

¹¹⁸ Ailleurs, Castoriadis (1986, p. 99) affirme la même chose lorsqu'il écrit : "Passions ici

lorsqu'il écrit : "L'on se trouve en cela devant un singulier paradoxe : les faits de l'histoire ne cessent de nous montrer des configurations multiples riches de nuances culturelles différentes, et, cependant, l'histoire semble tisser la même trame fondamentale de l'amour et de la haine, de la concorde et de la fureur, sous des visages indéfiniment renouvelés".

Il faut donc, à ce qu'il nous semble, distinguer entre deux catégories d'affects : l'affect ayant à la fois un "caractère permanent et une "dimension historique" (Ansart 1997, p. 272) et l'affect strictement social-historique comme les affects du capitalisme mentionnés plus haut (Castoriadis, 1996, p. 128).

Avant de présenter la dernière dimension, il est nécessaire de distinguer le concept affect-passion de celui d'attitude. Ce n'est que lorsqu'on lui retire le plein sens du terme passion, c'est-à-dire "la mobilisation quasi totale de l'affect sur un "objet"" que les concepts affect-passion et attitude peuvent être rapprochés. L'*attitude*¹¹⁹ donne "l'orientation globale des individus par rapport à l'objet de la représentation" (Moscovici, 1976, p. 69). Il s'agit de savoir si le groupe est favorable ou défavorable à l'objet de la représentation (*idem*). Et même si on ajoute une dimension affective¹²⁰ au concept d'attitude qui "exprime l'émotion ou le sentiment induit par la présence réelle ou évoquée de l'objet" (Alexandre, 1996, p. 28), il n'en demeure pas moins une différence fondamentale entre les deux concepts. À la différence de l'attitude, avec l'affect/passion l'objet devient un besoin, une nécessité, "un enjeu de vie ou de mort" pour l'individu social et la société. Ensuite, il y a l'"affectivité intense" qui caractérise le concept d'affect/passion et non pas l'attitude. Finalement il y a la puissance destructrice et créatrice des comportements associée à l'affect/passion. Selon nous, c'est sur cette base que l'on peut distinguer ce qui relève soit du concept d'attitude, soit du concept d'affect/passion.

signifie, bien entendu, la mobilisation quasi totale de l'affect sur un «objet»".

¹¹⁹ Le souligné est de nous.

¹²⁰ Alexandre (1996, p. 28) souligne que l'affect est l'une des trois composantes du concept d'attitude chez Rosenberg et Hovland (1960)

2.5.3. Intention/finalité/désir comme dimension de la SIS

Ansart (1997, pp. 8, 293) rapproche par moment les termes désirs et passions. Et il est vrai que la distinction n'est pas toujours évidente. Des passages tirés de Castoriadis aident à saisir la différence et à rendre cette dimension plus compréhensible. Dans le texte "La crise du processus identificatoire" l'auteur écrit que "parmi les significations instituées par chaque société, la plus importante est sans doute celle qui la concerne elle-même" (1996, pp. 128-129). Et Castoriadis d'ajouter à propos des dimensions intention/finalité/désir et affect : "À cette représentation est indissociablement lié un *se vouloir*¹²¹ comme société et comme *cette société-là*, et un *s'aimer* comme société et comme *cette société-là*, [...]" (*idem*). Mais concrètement qu'est-ce que cela veut dire ? À propos du rôle des SIS - et plus précisément pour la dimension intention/finalité/désir - Castoriadis écrit qu'"elles désignent les finalités de l'action, elles imposent ce qui est à faire et à ne pas faire, ce qui est bon à faire et ce qui n'est pas bon à faire¹²² : il faut adorer Dieu, ou bien il faut accumuler les forces productives [...]" (Castoriadis, 1996, p. 127). En somme le désir est de "poursui[vre] certains objets et en fui[r] d'autres" (Castoriadis, 1997, p. 129).

On voit dans la partie de la phrase soulignée que le concept d'intention/finalité/désir, "ce qui est à faire et à ne pas faire" est également chargé d'une dimension éthique, "ce qui est bon à faire et ce qui n'est pas bon à faire". D'autre part, il faut également reconnaître dans cette formule qu'intention et pratique, "ce qu'il faut faire", sont indissociables (Castoriadis, 2005, p. 95). Castoriadis (1999, p. 244) écrit que

¹²¹ Sur la notion de désir chez Marx voir Ansart (1968, p. 106). Baczkko (1984, p. 32) souligne que chez Mauss la finalité comme la représentation sont des dimensions des imaginaires sociaux. "Les imaginaires sociaux, écrit Baczkko (*idem*), sont autant de repères spécifiques dans le vaste système symbolique que produit toute collectivité et au travers duquel elle «se perçoit, se divise et élabore ses finalités» (Mauss)". La citation dans la citation est de Mauss, mais Baczkko n'indique pas la référence. L'idée de finalité se trouve aussi chez Weber (1995, pp. 41-42 Tome 2. Nous l'avons déjà vu) et Durkheim. Durkheim (2003, p. 603) écrit : "Une société ne peut ni se créer ni se recréer sans, du même coup, créer de l'idéal". Nous croyons que dans cette phrase, cette idée de créer de l'idéal, c'est-à-dire ce qui doit être, ce qui est bon à faire, se rapproche de ce que Castoriadis entend par désir/finalité. L' "idéal" étant relatif à l'imaginaire social de la société.

¹²² Le souligné est de nous.

l'intention correspond à la "conservation et la reproduction" de l'"être pour soi", par exemple les institutions social-historique d'une société donnée. Cette idée implique que les individus comme la société sont conduits inconsciemment à vouloir reproduire ce qui est, plutôt que de vouloir le transformer radicalement. Ceci conduira par exemple les individus sociaux et la société à "rechercher certaines choses et à en éviter, à en fuir d'autres" (*idem*).

Ces trois dimensions sont constitutives des SIS. Il ne s'agira pas lors de l'interprétation de distinguer entre les dimensions des SIS. Comme nous l'avons déjà exposé, ces dimensions sont intrinsèquement liées. Toutefois, après en avoir présenté au meilleur de notre connaissance les traits respectifs, nous pensons que le lecteur pourra déceler ces dimensions dans la présentation des SIS au chapitre VII et lors de notre interprétation des imaginaires sociaux "intermédiaires" au chapitre VIII.

2.6. Les imaginaires sociaux "intermédiaires" : l'utopie et l'idéologie

Castoriadis (1975, p. 476) écrit "les choses sociales [...] ne sont choses sociales et ces choses-là que pour autant qu'elles «incarnent» ou mieux, figurent et présentent, des significations imaginaires sociales". Et il ajoute : "[r]éciproquement, les significations imaginaires sociales sont dans et par les «choses» – objets et individus – qui les présentent et les figurent [...]"¹²³. Ces citations sont riches d'enseignement. En choisissant les termes "présentifier", "figurer" et "choses", Castoriadis tient à souligner que son concept d'imaginaire social n'est pas quelque chose qui flotte dans l'air. Il n'est pas question "d'hyper-sujets" et/ou de "consciencences ou inconscients collectifs" et/ou "des esprits des peuples" (Castoriadis, 1990, p. 195). Ces citations sont claires, l'imaginaire social est dans les "choses" et donc il se dévoile, il se découvre dans et par les "choses".

¹²³ Pour plus d'informations sur cette affirmation, voir Castoriadis (1975, pp. 474-480)

Ces précisions étant faites, nous affirmons donc qu'avec l'idéologie et l'utopie¹²⁴, l'imaginaire social de la société est ancré dans les "choses"¹²⁵, c'est-à-dire dans quelqu'un¹²⁶ (l'UPA et l'UP) et dans quelque chose (l'agriculture-ruralité). Il nous sera dès lors possible de découvrir les principales SIS sous-jacentes à ces imaginaires sociaux intermédiaires et de montrer par la suite comment ces SIS rendent compte de l'idéologie et de l'utopie. Par ailleurs, en inscrivant les SIS dans quelqu'un et dans quelque chose nous voulons souligner que nous reconnaissons que les "formes intermédiaires" d'imaginaires sociaux agissent à leur tour sur l'imaginaire social global.

Cette section nous permettra aussi, d'une part, de caractériser la quatrième période¹²⁷ de l'évolution de l'imaginaire social intermédiaire du syndicalisme agricole comme un période caractérisée par les tenants d'une idéologie et les tenants d'une utopie et, d'autre part, de préciser ce que nous entendons dans cette thèse par utopie et idéologie afin d'éviter des malentendus, compte tenu de la polysémie de ces deux concepts. Enfin, les trois fonctions respectives des imaginaires sociaux intermédiaires, présentées plus bas, doivent aussi être comprises comme le cadre balisant la construction de ces imaginaires, abordé dans la deuxième partie de cette thèse. Le lecteur constatera, dans la deuxième partie de notre thèse, que la construction de l'idéologie et de l'utopie est aussi l'opérationnalisation des fonctions respectives et opposées de ces deux imaginaires.

Une mise en garde s'impose. En théorisant l'idéologie et l'utopie comme relation, Ricoeur (1997, p. 17) tient, entre autres, à comprendre le changement, c'est-à-dire la

¹²⁴ Castoriadis (2005, p. 17) affirme qu'il "tien[t] à la signification exacte et originelle des mots". Conséquemment pour lui [l]'utopie est quelque chose qui n'a pas et ne peut pas avoir lieu". Il dira donc que "le projet d'autonomie individuelle et collective" n'est pas une utopie mais un projet car "rien ne montre qu'il soit impossible" (*idem*). Au sujet de l'utopie chez Platon et Aristote voir Castoriadis (1990, pp. 128-129).

¹²⁵ Soyons clair, il n'est pas question d'affirmer que l'imaginaire social de la société se dévoile seulement dans et par les imaginaires sociaux intermédiaires. Les travaux, entre autres, de Castoriadis (2004), de Dumont (1985), de Polanyi (1983), de Gourevitch (1983) en sont des exemples. Toutefois, dans ces travaux, si les auteurs sont en mesure d'identifier et d'élucider des SIS, des idées-valeurs c'est parce qu'ils étudient des "choses".

¹²⁶ Par quelqu'un on entend, entre autres, une personne, un groupe, un mouvement social.

¹²⁷ Rappelons qu'il s'agit de la période à l'étude dans cette thèse.

transformation de l'"imagination sociale et culturelle". Rappelons que l'objet principal de notre thèse n'est pas de comprendre/d'expliquer comment le changement social s'effectue, ni de savoir si l'imaginaire social de l'agriculture et de la ruralité - soit celui de l'UPA, soit celui de l'UP - se transforme. Comme nous l'avons déjà indiqué, nous nous attacherons à construire, dans un premier temps, les deux imaginaires sociaux par rapport à trois dimensions (rapport à soi; rapport à l'autre et rapport à la nature) et, dans un deuxième temps, à découvrir, à partir de cette construction, les SIS sous-jacentes à ces imaginaires et démontrer comment elles permettent de les "élucider". Conséquemment, dans ce qui suit, l'usage que nous faisons de la théorisation du couple idéologie/utopie, tel que formulée par Ricoeur (1997), ne doit pas être d'abord et avant tout compris comme quelque chose permettant de théoriser le changement, la transformation des imaginaires sociaux¹²⁸ ou plus largement la société. Cette mise en garde faite, il n'en demeure pas moins que le changement social constitue un sous objectif de cette thèse. Parler d'imaginaire radical, d'imagination radical, bref de l'instituant comme dimension de l'imaginaire social implique nécessairement la question du changement, de la transformation de la société.

Dans l'introduction à l'ouvrage de Ricoeur (1997, p. 9), Taylor résume ainsi l'essence de sa thèse : *"Si la fonction la plus positive de l'idéologie est l'intégration¹²⁹, le maintien de l'identité d'une personne ou d'un groupe, la fonction la plus positive de l'utopie est l'exploration du possible. En tant que possible, l'intention utopique est de défier et de transformer l'ordre présent. À un second niveau, là où l'idéologie*

¹²⁸ La conception de Ricoeur (1997) est intéressante. Nous avons déjà vu dans la section 2.4.2 qu'il y a un rapprochement à faire entre les concepts d'imaginaire radical et d'imagination radicale de Castoriadis et celui "de nulle part" de Ricoeur. Castoriadis (2007, p. 157) présente le chaos dans un sens proche de l'idée de "nulle part" chez Ricoeur. Toutefois, nous croyons que la conception de Ricoeur peut bénéficier des concepts d'imagination radicale et d'imaginaire radical de Castoriadis afin de sortir de l'impasse théorique qui consiste à faire naître le nouveau à partir de la dialectique. Pour un castoridien la dialectique en soi, "n'est qu'une variante de la logique identitaire", c'est-à-dire qu'elle "opère essentiellement avec le schème ou hyper-catégorie de la détermination" (Castoriadis, 1975, p. 458).

¹²⁹ Cette fonction d'intégration est aussi centrale dans le concept d'idéologie de Dumont, de Dumézil et de Duby ainsi que chez Castoriadis avec le MSIS. La fonction d'intégration et d'identification de l'idéologie est aussi soulignée et bien présentée par le psychosociologue Lipiansky (1992, p. 61).

*légitime*¹³⁰ l'autorité existante, l'utopie sape cette même autorité. L'utopie ne fonctionne pas seulement comme une alternative à l'ordre existant mais elle porte au jour le fossé entre les revendications de l'autorité et les croyances des citoyens en un système de légitimité¹³¹. Enfin, à un troisième niveau, là où l'idéologie fonctionne comme distorsion¹³², sa contrepartie, sa contrepartie utopique est [...] ¹³³ une rupture totale entre le présent et le futur proposé¹³⁴. Avant de poursuivre, il faut souligner que ce passage permet de comprendre l'essence et la particularité de l'ouvrage de Ricoeur (1997, p. 29) qui est de s'interroger sur comment l'idéologie et l'utopie "opère[nt]"¹³⁵ et non pas, sur les "causes" et les "origines" de l'idéologie comme l'ont fait les "sociologues marxistes et non marxistes".

Comme l'écrit ailleurs Ricoeur (1997, p. 405) "ce qui caractérise l'utopie, ce n'est pas son incapacité à être actualisée, mais sa revendication de rupture"¹³⁶ avec ce qui est¹³⁷. L'utopie, comme rupture, doit aussi être théorisée dans cette thèse comme "fondamentalement réalisable", du moins pour les porteurs de cette utopie. Cette idée d'une conception de l'utopie comme "fondamentalement réalisable", bien qu'elle soit en rupture avec ce qui est, est clairement exprimée par Ricoeur. Il dit de l'œuvre de Fourier, entre autres, qu'elle se situe à l'intersection de "ce qui est impossible par principe" et "ce qui est présentement irréalisable" (*ibid.*, p. 84). Pour nous, l'utopie de l'UP s'inscrit dans cette "frange intermédiaire" parce qu'elle est

¹³⁰ Voir également Lipiansky (1992, p. 56).

¹³¹ Ricoeur (1997, p. 37) écrit : "N'est-ce pas, en d'autres termes, la fonction de l'utopie que d'exposer ce problème de crédibilité qui surgit là où les systèmes d'autorité excèdent à la fois notre confiance en eux et notre croyance dans leur légitimité".

¹³² L'idéologie comme fonction de distorsion est théorisée, entre autres, à partir de Marx et Mannheim, celle de légitimité à partir de Weber et celle d'intégration à partir de Geertz.

¹³³ Dans le texte on peut lire "[...] sa contrepartie utopique est la chimère, la folie, la fuite, l'irréalisable : une rupture totale entre le présent et le futur proposé" (le souligné est de nous). Nous avons volontairement retiré cette partie car comme le souligne ailleurs et à juste titre Taylor (Ricoeur, 1997, p. 8), l'ouvrage de Ricoeur (1997) "marque une différence significative avec les conceptualisations antérieures [...] où l'utopie était envisagée comme un pur et simple rêve, un désir chimérique".

¹³⁴ L'italique est de nous.

¹³⁵ Ricoeur (1997, p. 28-29) reconnaît ici sa dette envers Geertz qui a été le premier à souligner cette distinction et à montrer l'importance de se demander comment fonctionne une idéologie.

¹³⁶ Le souligné est de nous.

¹³⁷ Voir aussi Ricoeur (1997, pp. 359-360).

instillée principalement de SIS "secondaires" du MSIS et n'est donc pas étrangère à notre période social-historique. Il y a rupture avec l'idéologie de l'UPA et les SIS dominantes de notre période social-historique mais il n'en demeure pas moins qu'elle n'est pas étrangère à l'imaginaire social de notre période social-historique. Conséquemment, si l'utopie de l'UP semble "présentement irréalisable" nous croyons toutefois raisonnable d'affirmer qu'elle n'est pas "impossible par principe". Ceci étant établi, il faut souligner la différence fondamentale entre ce que les porteurs de l'utopie croient pouvoir faire advenir et ce qui peut effectivement advenir. Ce qui va advenir, personne ne peut le prédire, mais le changement est inévitable. Une utopie (comme rupture avec ce qui est), écrit Ricoeur (*ibid.*, p. 359), "est toujours en voie de réalisation".

Cette idée d'une utopie réalisable ici et dans ce monde n'est pas une conception nouvelle. Dans un texte remarquable par sa clarté et sa concision Racine (1983, p. 130) présente l'utopie comme la "représentation d'un état social idéal"¹³⁸. La particularité de l'utopie, comparée à la pensée mythique et au millénarisme, est que l'utopie "conçoit l'état de perfection sociale comme réalisable par l'homme en ce monde, de façon durable, dans un avenir plus ou moins rapproché et ce par le moyen de la science, de la technique, de la rationalisation des rapports sociaux" (Racine, 1985, p. 15). Soulignons que Ricoeur (1997, p. 359) indique que si l'utopie est tournée vers l'avenir, l'idéologie est quant à elle plutôt tournée vers le passé. Cette idée est importante, car elle permet de comprendre la réticence des porteurs

¹³⁸ Est-ce que l'utopie se ramène toujours à un projet d'"état de perfection sociale" ? Ricoeur (1997, p. 36) souligne que l'utopie n'a pas d'"unité thématique". "Les utopies, écrit-il, parlent de questions aussi différentes que le statut de la famille, la consommation de biens, la propriété des choses, l'organisation de la vie publique, le rôle de la religion, etc.", "(1997, p. 36). Est-ce que l'"état de perfection sociale" est au cœur de chacun des thèmes indiqués ? Ricoeur (1997) ne donne pas de références et ne développe pas ce point. Il dira seulement que ce qui caractérise l'utopie c'est sa rupture avec ce qui est. Kahn (1950, p. 152) souligne que l'utopie signifie depuis More "l'organisation idéale d'une société" et que dans notre période social-historique moderne le terme a pris "trois nouvelles significations" : l'utopie comme "les idéaux sentimentaux des penseurs dits "socialistes utopiques"; l'utopie prise dans "un sens logique" (sens donné par M. Lalande dans un cours professé en 1917-1918) et l'utopie comme "mentalité utopienne" (Mannheim). Si chez les "socialistes utopiques", cette idée d'"état de perfection sociale" est présente, elle ne semble plus caractériser la "mentalité utopienne" de Mannheim. La "mentalité utopienne" (comme idéologies politiques) n'est pas associée à la volonté de réaliser l'"état de perfection sociale"; elle est la revendication de rupture avec ce qui est.

de l'idéologie de l'étranger, de la nouveauté, c'est-à-dire d'institutions, au sens large du terme, qui ne sont pas "instillées" des SIS dominantes.

Il faut aussi ajouter que l'utopie, comme nous l'entendons dans cette thèse, est "moderne". Elle se caractérise par le souci de plus d'égalité entre tous les agriculteurs, entre les agriculteurs en place et la relève et entre les agriculteurs et les non agriculteurs. Racine (1983, pp. 138-145) écrit qu'avant le XIX^{ème} siècle, l'égalité politique et économique n'est pas un trait des différentes modalités d'état de perfection sociale¹³⁹.

De plus, l'idéologie doit être comprise, dans cette thèse, comme quelque chose qui n'établit pas de coupure entre ce qui est communément appelé idéologique et ce qui est non-idéologique, entre science et idéologie¹⁴⁰ entre raison et idéologie. L'idéologie est tout cela à la fois. C'est ce que Feuer (1975, p. 96) affirme lorsqu'il écrit : "The Mosaic myth is an all essential ingredient in ideology, but the myth, in modern times, must be embedded in scientific, empirical as well as philosophic arguments. [...] This is the generative symbiosis in ideology and science : an empirical content embedded in the ideology, yet always mythologised"¹⁴¹.

Enfin, dans le cadre de cette thèse, l'idéologie est associée au groupe dominant et l'utopie au groupe opprimé. Il est impossible de parler d'une classe dominante et d'une classe opprimée/dominée en agriculture au sens des classes bourgeoise et prolétaire chez Marx. Ceci étant exposé, nous parlons de l'idéologie de l'UPA car il y

¹³⁹ Voir également Moscovici (1974, pp. 74-75).

¹⁴⁰ Sur cette question, voir notamment McLellan (1995, p. 80), Amério (1992, p. 105) et Ricoeur (1997, pp. 22, 23, 114 et 375).

¹⁴¹ Comme l'écrit McLellan (1995, p. 3), au-delà de la dichotomie science/idéologie, l'idéologie doit avoir un attrait universel "in spite of their inevitability partial origin". Et cet attrait universel de l'idéologie repose sur les idées de raison et de science dans la construction de l'idéologie, contrairement aux mythes et toutes les croyances ou religions dites traditionnelles, par exemple (McLellan, 1995, p. 2). Dumont (1985, pp. 27 et 37) abonde dans le même sens lorsqu'il écrit : "Je ne prends pas comme idéologie ce qui resterait après tout ce qui est censé vrai, rationnel, scientifique eut été retranché, mais au contraire tout ce qui est socialement pensé, cru, agi, à partir de l'hypothèse qu'il y a une unité vivante de tout cela, cachée sous nos distinctions habituelles" (Dumont, 1985, p. 31). Ricoeur (1997, p. 375) partage aussi cette idée lorsqu'il souligne que l'idéologie comme l'utopie ne peuvent être théorisées et pensées comme quelque chose de totalement étranger à la réalité et à la science.

a division sociale : l'UPA comme groupe dominant détenteur de pouvoir et de privilèges¹⁴² et l'UP comme groupe opprimé/dominé. Nous retenons donc ici que "les idéologies sont principalement reliées aux groupes dominants" et l'utopie aux groupes opprimés/dominés (Ricoeur, 1997, p. 359). Il est clair dans les écrits de l'UP que plusieurs de ses membres se sentent à tout le moins opprimés par l'idéologie de l'UPA matérialisée dans les institutions de l'agriculture québécoise. Toutefois, il est impossible à ce moment-ci d'affirmer que ce groupe opprimé porteur d'une utopie est "ascendant" (et donc également de la configuration des SIS sous-jacente à son utopie) comme l'entend Mannheim (Ricoeur, 1997, p. 363). Mais nous pouvons raisonnablement affirmer que l'UP est une "minorité active" (Moscovici 1979), donc potentiellement influente.

2.6.1. Minorité active et utopie

Dans le dictionnaire critique de sociologie Boudon et Bourricaud (2000, pp. 374-375), introduisent la distinction de Hirschman selon laquelle les minoritaires sont confrontés à trois choix lorsque l'unité du groupe n'est plus. Le premier est de rester avec la majorité par loyauté et donc de se plier "à la volonté de la majorité" (*ibid.*, p. 375). Si cette option devient intenable, pour diverses raisons, il y a alors, le choix entre la "protestation" ou la "sécession".

Les travaux sur les minorités actives s'inscrivent dans la problématique influence/changement au lieu de celle d'influence/conformité¹⁴³ (Doms et Moscovici, 1984, p. 51). La problématique plus ancienne et dominante de l'influence/conformité est centrée sur l'influence de la majorité sur la minorité. La problématique

¹⁴² En retirant du concept d'idéologie l'idée d'une société divisée, il devient possible d'affirmer comme Godelier que les mythes, les religions, etc. "appartiennent au champ de l'idéologie" (Clastres, 1980, p. 163). Mais Clastres (*idem*) fidèle à Marx, écrit : "Pour qu'il y ait idéologie, il faut au moins qu'il y ait division sociale. À défaut de le faire Godelier l'ignore; comment alors saurait-il que l'idéologie, au sens où Marx en parle, est un phénomène moderne, apparu au XVI^e siècle, contemporain justement de la naissance de l'État moderne, démocratique?" Conséquemment pour Clastres les mythes et les religions des sociétés primitives, caractérisées par le pouvoir non coercitif (bref des sociétés non divisées) ne sont pas des idéologies. Le mythe et les religions ne sont pas associés aux conflits, à une société divisée et le mythe et la religion n'ont rien à voir avec l'idée de mensonge associée à l'idéologie chez Marx.

¹⁴³ Sur la distinction entre pouvoir et influence voir Moscovici (1979, pp. 71-75).

influence/innovation sociale est l'étude du changement par l'influence d'une minorité active sur la majorité. Avec la théorie des minorités actives, la minorité n'est donc plus théorisée comme "déviant", "inefficace" et "inadaptée" (*ibid.*, p. 52).

Selon Doms et Moscovici (*ibid.*, p. 55), le but d'une minorité active est "soit d'introduire ou de *créer* des idées nouvelles, de nouveaux modes de pensée ou de comportement, soit de *modifier* des idées reçues, des attitudes traditionnelles, d'anciens modes de pensée ou de comportement"). Cette citation justifie, à notre avis, de qualifier l'UP de minorité active.

Là où les travaux de Ricoeur (1997) permettent de théoriser l'idéologie et l'utopie comme couple, le concept de "minorité active" permet de tenir ensemble les concepts de minorité active et d'utopie. Ricoeur (1997) laisse entendre bien sûr que l'utopie est réalisable dans ce monde, mais le lien théorique entre l'utopie et le groupe porteur de cette utopie n'y est pas. Avec la théorie des minorités actives, l'influence potentielle du groupe porteur est exposée.

Cette activité de créer et/ou de modifier quelque chose (Doms et Moscovici, 1984, p. 57) est ce qui permet de qualifier une minorité d'active ou de "nomique " pour la distinguer de la minorité "anomique", c'est-à-dire une minorité qui rejette le projet de la majorité mais qui ne propose rien en retour¹⁴⁴. L'UP, nous l'avons déjà énoncé, ne fait pas que s'opposer à l'idéologie de l'UPA ni plus largement à ce qui est (la réalité) mais elle a aussi un projet. Lorsqu'on caractérise l'UP comme minorité active porteuse d'une utopie, nous faisons l'hypothèse que cette minorité porte les projets de ces deux types de minorité. Par ailleurs, si l'UP est principalement un "*groupe hétérodoxe ou contre-normatif*", elle est aussi, dans une moindre mesure, un "*groupe orthodoxe ou pro-normatif*" (*ibid.*, p. 58). Celui-ci "se déplace dans la même direction que la norme dominante, tout en allant au-delà, en exagérant la norme de la majorité". Celui-là "va à l'encontre de la norme dominante et oppose à celle-ci une contre-norme, une norme minoritaire" (*ibid.*, p. 57). Nous allons voir

¹⁴⁴ Ici Doms et Moscovici (1984, p. 57) reprennent, dans une certaine mesure, la distinction introduite ailleurs par Moscovici (1974, p. 116) entre les "naturalistes réactifs" et les "naturalistes actifs".

dans la conclusion de cette thèse que cette distinction nous permettra de distinguer entre la dimension active ou hétérodoxe et la dimension réactive ou orthodoxe de l'utopie de l'UP.

En outre, si nous qualifions l'UP de "minorité active" c'est que l'UP a "une position propre visible"; deuxièmement, elle "crée" et "soutient" un conflit avec la majorité là où la plupart sont normalement tentés de l'éviter"; finalement, elle "se condui[t] de manière consistante, signifiant le caractère irrévocable de leur choix, d'une part, le refus de compromis sur l'essentiel, de l'autre" (Moscovici, 1979, p. 241). Moscovici (1979, p. 243) souligne que pour être influente, une minorité doit créer un espace conflictuel ce qui implique une position propre visible qui tranche avec celle de la majorité. Cette position doit rejeter la position dominante et proposer une alternative. L'objectif de la minorité est de créer un conflit, une tension d'abord avec le groupe majoritaire et ensuite à l'intérieur des rangs de la majorité (*ibid.*, p. 243). "Créer continuellement le conflit là où c'est possible, interdire aux autres de l'éviter, participe désormais d'une démarche délibérée face au pouvoir"¹⁴⁵ (*ibid.*, p. 247). Pour créer et soutenir un conflit avec l'UPA, l'utopie de l'UP doit remettre en cause la légitimité de cette dernière comme le seul syndicat représentant l'ensemble des agriculteurs et de leur idéologie. Plusieurs des interventions de l'UP dans les sphères publique/publique et privé/publique ont justement comme objectif de perturber le consensus social et de créer de l'incertitude auprès des membres de l'UPA, de la "classe" politique et des citoyens en général sur la légitimité de l'UPA. Mentionnons que la mission du journal *Union Paysanne le journal* se définit comme suit : "Le journal est non seulement un mensuel national d'information, mais aussi un journal d'opinion et de combat au service du mouvement qu'il représente, des citoyens soucieux de développement durable et de paix sociale, des consommateurs préoccupés de sécurité et de diversité alimentaire et des différents groupes québécois qui luttent pour des idéaux semblables" (UP, 2003, (0), p. 4). La dernière qualité requise par une minorité active pour exercer une influence sociale est d'avoir

¹⁴⁵ Selon Moscovici (1979, p. 244) confronté à une minorité, la majorité réagit habituellement d'une des trois manières suivantes : "l'ignorance, le compromis ou l'exclusion".

une "position constante"¹⁴⁶ et de refuser tout compromis¹⁴⁷ avec la majorité. Qu'est-ce qu'un style de comportement consistant, une "position constante" ? Soulignons que la communication est au cœur de la théorie des minorités actives de Moscovici (1979) et de sa théorie des représentations sociales (1976). Le comportement consistant se rapporte donc à trois conditions de la communication : "répétition persistante d'une affirmation particulière"; "évitement de déclarations contradictoires" et "élaboration d'un système de preuves logiques" (Doms et Moscovici, 1984, p. 64). La deuxième partie de cette thèse démontrera implicitement que l'UP se conforme à ces trois conditions.

¹⁴⁶ Précisons que Doms et Moscovici (1984, p. 64) soulignent que "l'investissement, l'autonomie, l'équité, la rigidité et la consistance", sont tous des styles de comportement pouvant avoir une influence sociale. Mais ils nous rappellent que c'est le style de comportement "consistant" qui a été le plus approfondi par les recherches.

¹⁴⁷ Il serait intéressant de montrer le virage qui semble prendre place chez l'UP avec le départ de Roméo Bouchard. Le 4 mai 2005, lors d'une rencontre au sujet du projet des états généraux sur l'agriculture, Benoît Girouard a souligné qu'il était maintenant le temps de dialoguer avec l'UPA au lieu de la confronter et de la traiter comme un ennemi. Il a indiqué que cela ne devait toutefois pas empêcher l'UP de critiquer la position de l'UPA. Ces propos de M. Girouard ont aussi été entendus à l'émission "D'un soleil à l'autre" avec le journaliste Lionel Levac. M. Levac a affirmé que M. Girouard avait indiqué que "L'UPA n'est plus présenté comme un ennemi à abattre mais un partenaire".

CHAPITRE III. Méthodologie

3.1. Sociologie et méthodologie "holistes"

Dumont (1983, pp. 11-12) écrit : "[...] il y a deux sortes de sociologie quant à leur point de départ et à leur démarche globale. Dans la première, on part, comme il est naturel aux modernes, des individus humains pour les voir ensuite en société ; parfois même on essaie de faire naître la société de l'interaction des individus. Dans l'autre sorte de sociologie, on part du fait que l'homme est un être social, on pose donc comme irréductible à toute composition le fait global de la société [...]", c'est-à-dire la "totalité signifiante". On aura compris que la sociologie pratiquée dans cette thèse est du deuxième type.

Vibert (2003, p. 125) écrit : "Notre propos suivra une méthodologie que l'on peut nommer explicitement «holiste», consistant à remonter des individus empiriques, des orientations collectives, des faits et événements vers les «institutions» (Mauss, 1969 :150) qui leur donnent un sens social, à interpréter les actions individuelles et collectives sur fond d'ensemble ordonné de significations communes [...]". Suivant ce raisonnement, notre méthodologie est de nature holiste. D'abord, nous construisons l'idéologie et l'utopie de deux acteurs collectifs ; ensuite, nous cherchons à comprendre/expliciter ces deux imaginaires sociaux intermédiaires par l'entremise des significations imaginaires sociales (SIS) centrales de notre période social-historique.

L'"institution première", c'est-à-dire l'imaginaire social global, doit être distinguée de celui d'"institutions" au sens de Mauss. Vibert (2003, p. 125) écrit : "Pour Marcel Mauss, on doit nommer "institutions" "un ensemble d'actes ou d'idées tout institué que les individus trouvent devant eux et qui s'impose plus ou moins à eux (...). Il n'y a pas de raison pour réserver exclusivement, comme on le fait d'ordinaire, cette expression aux arrangements sociaux fondamentaux. Nous entendons par ce mot aussi bien les usages et les modes, les préjugés et les superstitions que les constitutions politiques ou les organisations juridiques essentielles; *car tous ces*

phénomènes sont de même nature et ne diffèrent qu'en degré". Castoriadis (1975, pp. 495-496) distingue sur le plan analytique deux niveaux d'institutions/significations alors que la définition de Mauss gomme ces niveaux.

Le premier niveau est celui de l'institution/signification première (SIS première). Il est le plus général et le plus englobant. Cette institution/signification première est indissociable chez Castoriadis "d'institutions et de significations imaginaires secondes ; secondes non pas au sens qu'elles sont mineures ou simplement dérivées, mais qu'elles sont toutes tenues ensemble par l'institution des significations centrales de la société considérée. Celles-ci ne peuvent pas être sans celles-là ; il n'y a pas entre elles de rapport de priorité, et en général de tels rapports n'ont pas de sens au niveau ici considéré. L'entreprise est une institution seconde du capitalisme – sans laquelle il n'y a pas de capitalisme" (Castoriadis, 1975, pp. 495-496). En introduisant le concept de significations imaginaires secondes, Castoriadis donne, si on peut le dire ainsi, un *contenu* à un *contenant*. La signification imaginaire sociale prend ainsi un sens et il devient dès lors possible, comme Castoriadis le fait, de parler de l'affect du capitalisme ou encore, comme nous allons le voir au chapitre VII, d'affirmer qu'il y existe par exemple, des SIS comme l'autonomie, l'hétéronomie et l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et d'en dire quelque chose.

Le deuxième niveau est constitué des institutions/significations "secondaires" (à distinguer de secondes). "Dans et par la totalité de ces institutions secondes est assuré et continué le fonctionnement de la société comme société instituée – qui implique aussi une prolifération d'institutions (et de significations) vraiment secondaires et dérivées (ce à quoi on se réfère habituellement lorsqu'on parle d'institution)" (Castoriadis, 1975, p. 496). Nous croyons que ce que Mauss entend par "les constitutions politiques ou les organisations juridiques essentielles" (voir la citation de Vibert plus haut) correspond aux "institutions/significations secondes" et ce qui reste aux institutions/significations secondaires.

Ces deux niveaux d'institutions ayant été distingués, ils sont dans les faits indissociables. Ceci dit, il faut toutefois reconnaître que les institutions/significations

"secondaires" existantes ne sont que des possibles parmi d'autres, que permet le premier niveau d'institutions/significations.

Cette distinction entre deux niveaux et trois types d'institutions/significations nous permet de déclarer que le premier niveau s'"incarne" et s'"instrumente", notamment, dans et par les imaginaires sociaux intermédiaires. Autrement dit, lorsque nous construisons ces imaginaires intermédiaires c'est principalement en présentant des institutions/significations secondaires.

3.2. Commentaires sur la construction des imaginaires sociaux intermédiaires

La deuxième partie de cette thèse est consacrée à la construction partielle de l'idéologie de l'UPA et de l'utopie de l'UP ou, en d'autres mots, de l'"idée-valeur" de l'agriculture. Plus précisément il s'agit de rendre compte des représentations¹⁴⁸ et/ou des pratiques et/ou des comportements de nos deux groupes par rapport aux trois dimensions suivantes : rapport à soi, rapport à l'autre et rapport à la nature. Précisons que notre construction est orientée principalement par le discours de l'UP, c'est-à-dire que les variables/thèmes retenus sont choisis en fonction de ce que présente, revendique, critique, l'UP. Autrement dit, c'est l'UP qui oriente notre construction des deux imaginaires intermédiaires en nous dictant le choix des thèmes que nous développons, et inscrivons dans l'une des dimensions.

Le choix des trois dimensions et des variables/ thèmes retenus pour les opérationnaliser permettent, d'une part, de couvrir en très grande partie les thèmes de l'utopie de l'UP et, d'autre part, de limiter notre étude et ainsi la collecte des matériaux empiriques pertinents. Finalement, bien que ceci ne constitue pas un objectif de cette thèse, le choix des dimensions offre un cadre simple permettant de construire l'évolution de l'institution/signification imaginaire social de l'agriculture québécoise notamment. En effet, à partir de ces dimensions fondamentales, il est

¹⁴⁸ Nous utilisons ici ce terme de manière très large (idée, image, attitude, opinion, croyance, etc.) par rapport à quelque chose.

possible de faire une lecture orientée des différentes études québécoises et d'ailleurs sur l'"idée-valeur" agriculture-ruralité. Mais plus important encore pour les sciences sociales, à partir de ces dimensions, il devient possible de comparer des études, de construire l'évolution de la problématique agriculture-ruralité et de faire des synthèses de toutes ces connaissances. Nous avons présenté, dans le chapitre I, l'évolution de l'imaginaire social du syndicalisme agricole au regard des SIS sous-jacentes à ce niveau d'imaginaire. Ceci nous a permis de faire une lecture de recherches, à première vue, éclatées, éclectiques sur la base d'un dénominateur commun. On peut s'imaginer que notre contribution aurait été plus importante si nous avions aussi ajouté à notre grille de lecture les trois dimensions retenues pour cette thèse.

Les matériaux empiriques pour mettre au jour les deux imaginaires sociaux intermédiaires sur ces trois dimensions sont principalement tirés de mémoires rédigés et présentés par l'UPA et l'UP à diverses instances, ainsi que de la publication du journal "*Union Paysanne. Le journal*"¹⁴⁹.

La relation idéologie/utopie interrogée sur la base des trois niveaux de fonctionnement (l'"intégration" vs "transform[ation] [de] l'ordre présent"; "légitime[r] l'autorité existante" vs "sape[r] cette même autorité"; "distorsion de la réalité " vs "rupture totale entre le présent et le futur proposé") est imbriquée aux trois dimensions, c'est-à-dire que les fonctions respectives de chacun de ces imaginaires façonnent la construction et le contenu¹⁵⁰ des trois types de rapports par l'entremise des thèmes traités. En effet, lorsque nous rendons compte des trois rapports par le biais des thèmes retenus, nous constatons que cette construction s'inscrit dans un ou des niveaux de fonctions du rapport idéologie/utopie. Ceci étant dit, il faut souligner que nous n'avons pas opté pour une présentation systématique, c'est-à-dire où chacune des fonctions est clairement distinguée et présentée. Néanmoins, nous croyons qu'un lecteur informé sera en mesure de constater comment ces fonctions sont implicites aux contenus de l'idéologie et de l'utopie.

¹⁴⁹ Au total, 14 numéros furent publiés entre le premier numéro daté de juin 2003 et le dernier numéro daté de février/mars 2005.

¹⁵⁰ Comme par exemple les termes de stratégies, d'enjeux, d'intérêts, etc. déterminent à leur manière le contenu.

Outre le choix des variables/thèmes et des trois niveaux de fonctionnement de la relation entre l'idéologie et l'utopie, les trois critères qui permettent de qualifier un "individu" (personne ou groupe) de "minorité active" sont manifestes dans le contenu de notre construction de l'utopie de l'UP, comme nous l'avons déjà mentionné. Concrètement nous voulons dire que le contenu de notre construction de l'utopie de l'UP devrait aussi dévoiler que l'UP a une position qui lui est propre; elle "crée et soutient un conflit avec la majorité [UPA]" et que règle générale elle "se condui[t] de manière consistante, signifiant le caractère irrévocable de leur choix, d'une part, le refus de compromis sur l'essentiel, de l'autre" (Moscovici, 1979, p. 241).

Finalement, il faut indiquer que la construction de l'idéologie et de l'utopie n'est pas seulement orientée par ce que nous avons énuméré précédemment. Il y a nécessairement le traitement, les reformulations des éléments des discours de nos deux groupes et l'agencement, le tissage que nous en faisons pour construire un tout cohérent. Afin de réduire les risques de mal interpréter la position de nos deux groupes, nous utilisons fréquemment les citations. Pour ce qui est du risque de citer hors-contexte et/ou de "forcer les textes" nous ne pouvons trouver meilleure réponse que celle donnée par Piaget (1957, pp. VII et VIII), au sujet de son étude sur le jugement moral chez les enfants. "Le grand danger [... c'est de faire dire à l'enfant tout ce que l'on désire". Là par contre, aucun remède n'est infaillible, ni l'honnêteté de celui qui interroge, ni les précautions méthodologiques [...]. Le seul procédé, c'est la collaboration des chercheurs. Si d'autres psychologues veulent bien reprendre nos questions [...] on sera tôt ou tard à même de juger ce qui est objectif et de ce qui est arbitraire dans les résultats que nous apportons ici". Cette citation de Piaget illustre avec justesse notre propos.

3.3. Relation entre les significations imaginaires sociales

La troisième partie de cette thèse s'intéresse à la relation des imaginaires sociaux intermédiaires à l'imaginaire social de notre période social-historique. Il s'agit d'inscrire l'agriculture, comme "idée-valeur" d'un "niveau" inférieur dans des "idées-valeurs" plus englobantes, plus générales, c'est-à-dire dans le "niveau" supérieur.

Le chapitre VII s'occupe de la présentation des principales SIS de notre période social-historique sur la base de jugements d'autorité. L'idée est de les présenter afin de pouvoir s'y référer dans le chapitre suivant pour l'analyse et l'interprétation du contenu des imaginaires sociaux intermédiaires.

Arrêtons-nous sur les relations entre les SIS de l'imaginaire social de la société. Dumont (1966, 1983, 1985), nous l'avons exposé dans l'introduction de cette thèse, introduit une distinction entre deux niveaux d'idée-valeur. Mais qu'en est-il de la relation, des rapports entre les "idées-valeurs" les plus englobantes, c'est-à-dire dans cette thèse, entre les SIS du MSIS ?

Castoriadis (1986, pp. 230-231) écrit que les rapports entre les SIS sont de nature magmatique¹⁵¹. Un magma n'est pas "réductible à des ensembles ou à des systèmes d'ensembles [de SIS], aussi riches et complexes soient-ils¹⁵²" (*idem*)¹⁵³ et par le fait même "[l]'«ordre» et l'«organisation» sociaux sont irréductibles aux notions¹⁵⁴ habituelles de l'ordre et de l'organisation en mathématique, en physique ou même en biologie - du moins, telles que ces notions sont conçues jusqu'ici" (*idem*). Toutefois, le magma n'est ni chaos ni désordre (Castoriadis, 1975, p. 459) car il ne pourrait y avoir d'individus et de sociétés.

Comme nous l'avons déjà dit, on s'intéresse principalement à montrer que sous-jacentes aux imaginaires sociaux "intermédiaires" il y a des SIS dominantes. L'intérêt de parler du MSIS est principalement pour souligner la complexité du réel et d'indiquer que devant cette complexité nous sommes condamnés à devoir la simplifier.

¹⁵¹ Au sujet du concept de magma voir notamment Castoriadis (1975, p. 457; 1986, pp. 385-418). Sur ce concept de Castoriadis, voir également Descombes (1989, pp. 81-85).

¹⁵² Castoriadis (1986, pp. 230-231) écrit entre parenthèse : "Cette réduction est l'entreprise sans espoir du fonctionnalisme et du structuralisme, du causalisme et du finalisme, du matérialisme et du rationalisme dans le domaine social-historique".

¹⁵³ Voir aussi Castoriadis (1975, p. 311).

¹⁵⁴ C'est la connaissance encyclopédique de Castoriadis qui lui permet de faire ces affirmations. C'est la singularité de Castoriadis de pouvoir réfléchir et théoriser à partir de sa

La nature magmatique des SIS implique qu'il est impossible pour les mortels¹⁵⁵ que nous sommes de pouvoir rendre compte des rapports, de la véritable configuration des SIS. Conséquemment, nous devons accepter de simplifier, de réduire la complexité du réel afin de pouvoir en dire quelque chose. C'est ce que fait Castoriadis lui-même, lorsqu'il réfléchit, par exemple, à notre période social-historique. Il tient à comprendre/expliciter celle-ci à partir des SIS dominantes. Pour notre période, il retient l'"autonomie" et l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle". Il interroge et analyse la société comme continuité et discontinuité avec ce qu'il appelle les deux SIS nucléaires de notre période social-historique. Ce que fait Castoriadis, c'est d'une part, limiter le nombre de SIS et d'autre part, ne retenir que les SIS dominantes.

Cependant, pour comprendre/expliciter les résultats de la seconde partie de la présente thèse, nous devons "hiérarchiser" les principales idées-valeurs ou SIS et ne pas en rester à l'idée de SIS nucléaires. Nous allons donc parler de SIS dominantes et de SIS secondaires. Celles-ci ne doivent pas être confondues avec les "institutions/significations secondaires" comme nous l'avons vu à la section 3.1. Par ailleurs, nous parlerons de SIS dominantes et/ou secondaires de l'imaginaire social de la société ou bien de SIS dominantes et/ou secondaires sous-jacentes aux deux imaginaires sociaux intermédiaires. *Le rapport englobant/englobé* au sens de Dumont, présenté dans l'introduction de cette thèse, est donc pour nous également constitutif de l'imaginaire social de la société ainsi que des imaginaires sociaux intermédiaires. L'imaginaire social de la société contient des SIS englobantes (les dominantes) et des SIS englobées (les secondaires). Même chose pour les deux imaginaires sociaux intermédiaires. Par ailleurs, nous allons voir dans la troisième partie de cette thèse et dans la conclusion que le rapport englobant/englobé se manifeste autrement. Nous allons voir que nous pouvons distinguer dans l'utopie de l'UP deux dimensions (active et réactive) et que pour chacune des dimensions le rapport est inversé. Ce qui est l'englobé pour la dimension active est l'englobant de la dimension réactive et vice-versa. Afin de d'aider à la compréhension, il nous faut

connaissance du sens des concepts dans plusieurs disciplines. Cette qualité lui permet de faire un usage prudent et juste des mots.

¹⁵⁵ Nous faisons allusion à l'historien Henri-Irénée Marrou (1954), qui insiste fortement sur la nécessité du chercheur de ne jamais ignorer ses limites de mortels.

rappeler que Dumont a théorisé le rapport englobant/englobé à partir de niveau et de sous niveaux de la société et non pas sur la base des imaginaires sociaux. La société totale est le niveau supérieur, et le secteur de l'économie ou encore le milieu familial est de niveau inférieur¹⁵⁶. Nous avons vu dans l'introduction de cette thèse que chez cet auteur les idées-valeurs englobantes et les plus générales au niveau de la société peuvent être des idées-valeurs englobées à un niveau inférieur. Ce que nous affirmons dans cette sous-section c'est que le raisonnement du rapport englobant/englobé de Dumont à une application plus grande. Il s'applique également à une théorie des imaginaires sociaux en soi et pour soi, c'est-à-dire par rapport aux formes et niveaux d'imaginaire social. Qui plus est, il permet même de comprendre qu'à l'intérieur même d'un imaginaire social intermédiaire comme l'utopie, le rapport englobant/englobé peut être double (c'est-à-dire selon qu'il s'agisse de la partie active ou de la partie réactive).

Néanmoins, il y a une difficulté à hiérarchiser les SIS si nous ne dissociions pas affect et passion comme dimension de la SIS. En effet, comment expliquer qu'une SIS secondaire puisse être constituée d'un affect-passion. Comment une SIS peut être secondaire et en même temps affect-passion, tel que nous l'avons vu au chapitre II ? Ce qu'il nous semble une façon d'assurer une certaine cohérence à l'idée de hiérarchie des SIS, est d'affirmer que seules les SIS dominantes sont constituées d'un affect-passion. Les SIS secondaires ont un affect, mais n'ont pas un affect-passion. Nous rencontrons aussi cette difficulté lorsque, par exemple, Castoriadis indique que les deux SIS nucléaires de l'imaginaire social de la société de notre période sociale historique, l'autonomie et l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle", sont antagonistes. Comment concilier deux affects-passions antinomiques ? Nous croyons que la solution à cette difficulté est la nécessité de hiérarchiser également les SIS dominantes lorsqu'elles sont antinomiques et/ou opposées, car comment concilier deux affects-passions autrement qu'en affirmant - ce qui apparaît inconcevable - qu'il y a des degrés d'affect-passion. Nous l'avons vu, l'affect-passion ne s'exprime pas en degrés ; elle implique "la mobilisation quasi totale de l'affect sur un «objet»" (Castoriadis, 1997, p. 37). Mais si Castoriadis n'est

¹⁵⁶ Voir l'introduction de cette thèse pour un rappel.

pas toujours clair dans l'utilisation des termes affect et passion comme nous l'avons vu à la section 2.5.2, il faut toutefois reconnaître qu'il semble les distinguer lorsqu'il écrit que la passion implique "la mobilisation quasi-totale de l'affect sur un «objet»" (Castoriadis, 1986, p. 99). Nous pourrions donc affirmer que c'est seulement les SIS les plus dominantes d'un niveau et type d'imaginaire qui implique "la mobilisation quasi totale de l'affect sur un «objet»".

Si nous admettons, pour fin d'opérationnalisation, l'existence d'une "hiérarchie" des SIS dominantes, qu'en est-il de la relation entre les SIS dominantes et secondaires ? La seule réponse qui nous apparaît quelque peu éclairante est ce rapport : les SIS secondaires entrent dans le magma de SIS avec la signification que les SIS dominantes lui donnent.

De plus, il faut caractériser d'autres rapports entre les SIS : Il y a à notre avis trois types de rapports : 1) rapport antinomique¹⁵⁷ ; 2) rapport des contraires ; 3) rapport complémentaire. Ces types de rapport s'appliquent aux relations entre SIS dominantes, SIS secondaires et entre SIS dominantes et secondaires. Qui plus est, nous croyons que le rapport entre deux SIS peut combiner plus d'un type de rapports. Prenons l'exemple des SIS État et économique. L'État est à la fois antinomique et complémentaire/nécessaire à l'économique. L'expansion du capitalisme est à la fois rendu possible et en même temps contraint par la SIS État. Dans cette thèse, nous travaillons, entre autres, avec les SIS suivantes : autonomie; économique/capitalisme; "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle"/technique et naturalisme. Nous allons voir que le rapport entre l'autonomie et d'une part l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et d'autre part l'économique est de type antinomique. Le rapport entre la technique et l'économique est de type complémentaire/nécessaire. Le naturalisme entretient avec les SIS économique et technique un rapport antinomique. Le rapport entre le naturalisme et l'autonomie peut-être complémentaire ou antinomique, antinomique si le naturalisme devient une doctrine empêchant ainsi l'autoréflexivité. Le rapport des contraires est manifeste

¹⁵⁷ Si le rapport entre opposés est par essence antinomique; le rapport antinomique ne se réduit pas pour autant à l'idée de contraire.

dans l'opposition autonomie et hétéronomie et dans l'autolimitation et l'expansion illimitée de la maîtrise rationnelle.

Mentionnons que le rapport des contraires est central à la méthodologie¹⁵⁸ de Dumont. Citons longuement cet auteur afin de bien comprendre comment il interroge un phénomène social. "D'où viennent, dans l'idéologie et plus largement dans la société contemporaines, écrit-il, les éléments, aspects ou facteurs non individualistes ? Ils tiennent en premier lieu à la permanence ou «survivance» d'éléments prémodernes et plus ou moins généraux – telle la famille. Mais ils tiennent aussi à ce que la mise en œuvre même des valeurs individualistes a déclenché une dialectique complexe qui a pour résultat, [...] des combinaisons où elles se mêlent subtilement à leurs opposés" (Dumont, 1983, pp. 30-31). Au paragraphe suivant on lit : "L'affaire est relativement simple, et claire grâce à Karl Polanyi, en matière économique-sociale où l'application du principe individualiste, le «libéralisme», a obligé à introduire des mesures de sauvegarde sociale et a finalement abouti à ce qu'on peut appeler le «post-libéralisme» contemporain" (*ibid.*, p 31). Ce que fait Dumont c'est finalement de comprendre/d'expliquer le phénomène social dans la relation d'opposition entre holisme et individualisme. Nous sommes d'avis que ce type de rapport est important et éclairant. Toutefois, nous le croyons insuffisant pour rendre compte de l'institution imaginaire de la société, de sa transformation et de tout ce qui l'incarne¹⁵⁹.

¹⁵⁸ Castoriadis utilise également l'opposition des contraires lorsqu'il s'intéresse aux sociétés autonomes *versus* les sociétés hétéronomes. Il les pense en opposant les SIS autonomie et hétéronomie.

¹⁵⁹ Ici nous faisons l'hypothèse que Dumont a beaucoup de difficulté à introduire un autre type de rapport pour comprendre la société et sa transformation, parce que ce qui manque à sa sociologie holiste c'est une théorie de l'imaginaire radical *et* de l'imagination radicale qui permet d'éviter d'être réduit à la logique dialectique pour comprendre le changement. Nous croyons que la théorie de l'imaginaire de Castoriadis est ce qui permet à la sociologie holiste de pouvoir éviter d'être qualifié d'historiciste. Affirmer, comme le fait Gauchet (2006, p. 20), que "[c]e n'est pas parce que l'on admet qu'il y a de l'histoire qu'on est historiciste" est juste mais ce n'est pas une démonstration, une preuve. Sans l'idée de création (Castoriadis), c'est-à-dire sans une théorie de qui postule l'imagination radicale et l'imaginaire radical comme "puissance", "potentialité", c'est-à-dire sans postuler la *création*, ils ne peuvent échapper, à notre avis, à ce genre de reproche car le changement semble toujours découler, pour ces auteurs, entièrement de ce qui est déjà là. À ce qu'il nous semble, c'est donc l'ontologie héritée qui est sous-jacente aux conceptions du changement chez ces deux auteurs et conséquemment, ils ne peuvent pas échapper à une conception du changement qui repose sur la "déterminité". Cette déterminité, chez ces deux auteurs, implique que le

Finalement, nous devons introduire l'idée de SIS ascendantes. Par SIS ascendante, nous entendons qu'elle "correspond à l'évolution de la norme", c'est-à-dire ce qui "est dans le vent" ou encore l'"esprit du temps" (Doms et Moscovici, 1984, p. 78). Il faut aussi entendre par là qu'il ne s'agit pas de ce qui est déjà là, ce qui est institué. Il s'agit de la tendance; c'est ce qui semble en voie d'advenir. Nous pouvons introduire la même caractérisation entre les deux niveaux de SIS. Les SIS secondaires antagonistes et/ou opposées ascendantes constituent la dimension radicale, c'est-à-dire "l'imaginaire social instituant" de l'institution imaginaire de la société. Ce sont elles qui sont porteuses à la longue d'une rupture avec ce qui est. Ceci étant dit, cette idée de SIS ascendantes implique nécessairement qu'il y a également des SIS "descendantes".

Notre tentative de caractérisation des SIS et de leur rapport, nous amène très loin de ce que l'on peut imaginer par l'idée d'un magma. Mais, pour pouvoir opérationnaliser les relations entre les SIS et afin de pouvoir comprendre/expliciter autant que faire se peut la relation des imaginaires sociaux intermédiaires au tout - c'est-à-dire aux principales SIS constitutives de l'institution imaginaire de la société - nous devons accepter cette tentative de caractérisation bien qu'elle soit très réductrice. Réductrice en ce sens où elle est incapable de rendre compte de la réalité dans toute sa complexité.

3.4. Le "renvoi" comme mode de relation entre les institutions/significations premières, secondes et secondaires.

Dans la section 3.1 nous avons indiqué qu'il fallait distinguer, d'une part, entre deux niveaux d'institutions/significations (premier et secondaire) et, d'autre part, entre trois types d'institutions/significations (première, seconde et secondaire). Dans la section 3.2 nous avons indiqué que les deux imaginaires intermédiaires seront opérationnalisés à partir de variables/thèmes pour chacune des trois dimensions. Ce qu'il faut retenir, c'est que les variables/thèmes retenus peuvent être compris

changement trouve toute son explication dans ce qui était déjà là. Cette critique revient fondamentalement à celle que nous avons déjà faite à l'endroit de Ricoeur.

comme des institutions/significations secondaires à ne pas confondre avec ce que nous avons qualifiés de SIS secondaires. Et le rapport entre les SIS (premières et secondes) et les institutions/significations secondaires est le "renvoi" à l'instar des relations entre les SIS (premières et secondes). Castoriadis affirme que les significations "sont indéfiniment reliées les unes aux autres moyennant un mode de relation qui est le renvoi. La signification «prêtre» me renvoie à la signification «religion», qui me renvoie à Dieu [...]" (Castoriadis, 2005, p. 73).

Il faut comprendre que le "renvoi" va aussi bien des institutions/significations premières et secondes vers les institutions/significations secondaires que dans l'autre sens. De plus, le "renvoi" s'applique tout aussi bien aux institutions/significations du même niveau et/ou du même type qu'entre les niveaux et/ou types. On retrouve aussi cette idée chez Mannheim bien qu'il ne distingue pas, du moins dans la citation que nous avons retenue, entre les niveaux et les types de significations/institutions. "Tout fait et évènement, dans une période historique, n'est explicable qu'en termes de signification (*meaning*), et la signification à son tour se rapporte toujours à une autre signification. Ainsi la conception de l'unité et de l'interdépendance dans une période est toujours à la base de l'interprétation de cette période. Deuxièmement, ce système interdépendant des significations varie à la fois dans toutes ses parties et dans sa totalité, d'une période historique à une autre" (Mannheim, 1954, pp. 61-62).

Dans le cas qui nous intéresse, les dimensions, les institutions/significations rapport à soi, rapport à l'autre, rapport à la nature nous renvoient à différents thèmes/variables qui sont des institutions/significations secondaires. Elles renvoient également aux institutions/significations premières (SIS dominantes et/ou secondaires) que nous allons développer au chapitre VII. Le chapitre VIII correspond à l'entrelacement de ces niveaux et types d'institutions/significations.

PARTIE II. Les imaginaires sociaux "intermédiaires" de l'agriculture et de la ruralité. Construction partielle de l'utopie de l'UP et de l'idéologie de l'UPA

Introduction

Cette deuxième partie est consacrée à la construction partielle de l'idéologie de l'UPA et de l'utopie de l'UP. Plus précisément, il s'agit de rendre compte des représentations¹⁶⁰ et/ou des pratiques et/ou des comportements de nos deux groupes, par rapport aux trois dimensions suivantes : rapport à soi, rapport à l'autre et rapport à la nature. La dimension rapport à soi aborde plus spécifiquement la problématique de l'"autonomie" des agriculteurs. Le rapport à l'autre est abordé principalement dans le cadre des problématiques suivantes : l'égalité/inégalité des chances et l'égalité/inégalité politique. Finalement le rapport à la nature est posé dans ses grandes lignes en terme d'unité ou de dualité dans le rapport homme/nature. "L'institution de la société, [...] est évidemment faite de plusieurs institutions particulières", écrit Castoriadis (1986, p. 224). Cette deuxième partie doit donc être comprise comme la mise au jour et l'étude d'"institutions particulières".

¹⁶⁰ Nous utilisons ici ce terme de manière très large (idée, image, attitude, opinion, croyance, représentation sociale, etc.) par rapport à quelque chose.

CHAPITRE IV. RAPPORT À SOI

Introduction

Le rapport à soi comme première dimension de nos deux imaginaires sociaux "intermédiaires", est défini ici comme le rapport entre un type d'agriculture et l'autonomie de l'agriculteur-éleveur¹⁶¹.

Dans sa thèse de doctorat, Parent (1994) aborde le rapport à soi, mais dans une optique différente. Sa thèse met au jour la représentation sociale qu'ont les producteurs agricoles d'eux-mêmes à une époque dominée par une agriculture intensive à haute productivité. Dans ce chapitre nous étudions la dimension rapport à soi, dans le cadre de la problématique autonomie/hétéronomie de l'agriculteur. Il s'agit, dans un premier temps, de faire part des critiques de l'UP à l'endroit de pratiques (les intégrateurs, les plans conjoints, le monopole syndical) qui contribuent, selon elle, à l'aliénation/hétéronomie des exploitants agricoles. Pour l'UP ces pratiques sont la conséquence directe et/ou indirecte du modèle agricole encouragé et facilité par l'UPA. Dans un deuxième temps, il s'agit de montrer que l'utopie de l'UP laisse entendre que l'autonomie de l'agriculteur est un trait de l'"agriécologie", c'est-à-dire ce qu'elle entend par agriculture paysanne.

Nous nous référons, comme nous l'avons souligné précédemment, aux écrits de l'UP pour déterminer les thèmes (pour cette dimension le thème est l'autonomie/hétéronomie) et les indicateurs (les intégrateurs, les plans conjoints et le monopole syndical) qui nous guident dans la mise au jour de l'utopie de l'UP et de l'idéologie de l'UPA. Conséquemment, dans ce qui suit, nous voulons surtout montrer en quoi l'agriculture productiviste favorise l'hétéronomie et non l'inverse. L'utopie, comme nous l'avons déjà indiqué dans le deuxième chapitre, a notamment comme fonction de rejeter l'idéologie (pensée, pratiques et comportements), de contester la légitimité des porteurs de cette idéologie et de proposer une alternative.

¹⁶¹ À moins que le contexte les distingue, nous utilisons de manière interchangeable les termes suivants : agriculteur, agriculteur-éleveur, exploitant agricole, producteur agricole, fermier, etc.

4.1. L'autonomie/hétéronomie et l'"agriproductiviste" et l'"agricologue"

Les travaux de Piaget, Gorz, Illich et Castoriadis permettent de circonscrire le concept d'autonomie et de comprendre la pertinence des indicateurs retenus dans cette section pour en rendre compte.

Chez Piaget (1957), le passage de l'hétéronomie à l'autonomie chez l'enfant est effectif lorsque "la règle du jeu apparaît à l'enfant, non plus comme une loi extérieure, sacrée en tant qu'imposée par les adultes, mais comme le résultat d'une libre décision, et comme digne de respect dans la mesure où elle est mutuellement consentie" (*ibid.*, p. 43). Si l'on transpose cette définition à notre problématique, un exploitant agricole autonome est celui dont les décisions, les tâches, les pratiques agricoles, etc. sont "le résultat d'une libre décision". À l'opposé, l'individu hétéronome s'inscrit dans un type de rapport social fondé sur "la contrainte", ce qui le distingue de l'individu autonome pour qui "la coopération" caractérise ses rapports sociaux (*ibid.*, p. 41).

Chez Gorz (1983), le travail dans la sphère de l'hétéronomie "est déterminé dans son contenu et ses modalités par des impératifs techniques qui ne relèvent ni du choix ni de l'appréciation des individus et délimitent le cadre relativement étroit dans lequel leur initiative et leur jugement peuvent s'exercer. L'hétéronomie n'implique donc pas nécessairement l'oppression, la domination, l'ennui et/ou l'exploitation du travailleur" (*ibid.*, pp. 105-106). Mais, ajoute-t-il, elle implique "une part d'aliénation" (*ibid.*, p. 106). "J'appelle aliénation l'impossibilité de vouloir ce que l'on fait et de produire des actions que l'on puisse prendre pour fin dans leurs résultats comme dans les modalités de leur déroulement. À la question morale du «puis-je vouloir cela ?», l'individu aliéné répond toujours : «Ce n'est pas moi qui ... il fallait que ... On n'a pas le choix ...», etc." (Gorz, 1980, p. 132). Trois traits importants de l'aliénation ressortent de cette dernière citation. D'abord, l'individu aliéné est principalement un exécutant et non pas un décideur. Ensuite, le travail accompli n'est qu'une partie d'un tout. Finalement, l'individu aliéné se caractérise par la soumission, la servitude à l'autre. Fromm (1983, p. 14) introduit l'expression

"obéissance hétéronome" qui décrit bien le travailleur aliéné. Il entend par là que "[l']obéissance à un individu, à une institution, à un pouvoir [...], est une attitude de soumission ; elle implique l'abdication de mon autonomie et l'acceptation d'une volonté ou d'un jugement étrangers qui se substituent aux miens".

Illich (1981, p. 19) parle d'"activité autonome" pour désigner un travail qui n'est pas standardisé (*idem*). L'auteur donne l'exemple des "femmes [qui] créaient sur place la presque totalité des produits nécessaires à la vie quotidienne de la maisonnée". Il y a donc l'idée qu'un travailleur (ou individu) autonome est détenteur d'un savoir et d'un savoir-faire et qu'il n'est pas l'exécutant du savoir et du savoir-faire de quelqu'un d'autre. Qui plus est, ce savoir-faire est complexe et total, c'est-à-dire le contraire d'une partie d'un tout¹⁶². Pour Illich (*ibid.*, p. 20) une activité autonome implique par ailleurs "le contrôle personnel de chaque travailleur sur ses propres moyens de production".

"L'autonomie [individuelle], écrit Castoriadis (1975, p. 139), ce serait la domination du conscient sur l'inconscient". Ceci implique nécessairement que "l'individu autonome [...] se veut et se fait responsable de ce qu'il est, de ce qu'il dit, de ce qu'il fait [...]" (Castoriadis, 1979, p. 15). Par ailleurs, Castoriadis indique que l'idée d'individu autonome n'est possible qu'avec "l'égalité effective" des individus et/ou groupes (*ibid.*, p. 18). Bref, l'individu autonome d'une part, choisit lucidement ; d'autre part pour assurer son autonomie l'individu s'engage, comme l'indique Piaget, dans un rapport social de coopération et non pas de contrainte. Conséquemment, et à juste titre, il n'y a pas d'individus et de groupes autonomes là où il y a hiérarchie des rapports sociaux, là où il y a "dirigeants et exécutants", bref là où il y a inégalité sociale (*ibid.*, p. 17). En d'autres termes, sans égalité politique point d'autonomie. Il faut par ailleurs ajouter que l'on peut en général¹⁶³ admettre, comme l'affirme régulièrement Castoriadis, que dans les sociétés occidentales modernes il n'y a pas d'égalité politique possible sans égalité économique.

¹⁶² Morisset (1987, p. 129) donne un exemple dans le secteur porcin. Il écrit que le travailleur agricole (propriétaire ou employé) comme l'ouvrier de l'industrie, ne fabrique plus un tout mais une partie d'un tout.

¹⁶³ Nous disons généralement, car nous savons tous qu'il y a des exceptions à la règle.

Dans la suite de cette section, nous nous pencherons sur le phénomène d'autonomie/hétéronomie, en questionnant nos deux acteurs collectifs par rapport aux indicateurs retenus.

4.1.1. Les intégrateurs

La problématique des intégrateurs et de l'autonomie/hétéronomie des agriculteurs n'est pas nouvelle. Il y a plus d'un siècle, Engels (1979, p. 660) exposait ceci : "[...] dans le Nord de la France, on loue la terre aux paysans avec l'obligation de cultiver des betteraves à sucre à des conditions fort défavorables ; comme cela se fait chez nous aussi, d'ailleurs, ils sont forcés de vendre les betteraves à une certaine fabrique au prix fixé par celle-ci, d'acheter une certaine semence, d'employer une certaine quantité d'engrais prescrite d'avance, et, en livrant les produits [...]".

Engels écrit : "on loue la terre aux paysans". Aujourd'hui il y a les travailleurs agricoles qui travaillent pour des intégrateurs et il y a des contrats entre un agriculteur et/ou un groupe d'agriculteurs et une "firme "intégratrice" (coopérative ou entreprise privée)" (Mendras, 1995, p. 61). Dans le premier cas, le travailleur agricole ne possède aucun moyen de production, alors que dans le deuxième il est le propriétaire de certains moyens de production comme la terre, les bâtiments et des outils aratoires par exemple. Mendras (*ibid.*, pp. 61-62) souligne que nous devons même dans ce cas parler de prolétarianisation, car cet agriculteur-éleveur est "réduit à la condition de travailleur à domicile (le prix payé pour le produit correspond à un salaire) [...]". Et il l'ajoute, de plus, ce type de prolétaire ne peut "se décharger sur la firme [intégratrice] de tous les investissements et de tous les risques [...]" (*ibid.*, p. 62)

Plus près de nous, Fortin (1962, p. 113), écrivait en 1962 que "les contrats intégrés de production [...] ont réduit le cultivateur à un rôle à peine plus responsable que celui de l'opérateur dans une chaîne de production". C'est aussi ce que Diane Lessard (1974, p. 5) entend dans son mémoire intitulé *Les rapports de production dans l'agriculture au Québec 1945-1971* lorsqu'elle écrit que les contrats entre les agriculteurs et intégrateurs "se rapprochent des rapports capitalistes". Marx (1977,

p. 518) écrit : "[l]e rapport officiel entre le capitaliste et le salarié est d'un caractère purement mercantile. Si le premier joue le rôle de maître et le dernier le rôle de serviteur, c'est grâce à un contrat par lequel celui-ci s'est non seulement mis au service, et partant sous la dépendance de celui-là, mais par lequel il a renoncé à tout titre de propriété sur son propre produit".

Les conséquences de l'intégration en agriculture ont aussi été une préoccupation chez les agriculteurs. Kesteman *et al.* (2004, p. 303) soulignent que dès 1960, la question des intégrateurs¹⁶⁴ était une préoccupation pour l'UCC parce qu'ils constituaient une menace pour la ferme familiale, c'est-à-dire "un lieu où le producteur est autonome et où la famille concentre les décisions, la gestion et une partie du travail" (*ibid.*, p. 302). Avec la ferme intégrée, il y a "amorce de la perte de son caractère familial" (*idem*). Rivet¹⁶⁵ (1974, p. 125) souligne aussi que la menace que représente l'intégration pour "l'autonomie et la liberté" des agriculteurs est discutée en congrès en 1962-1963. On dénonce la menace que cela représente pour les agriculteurs individuellement et pour les agriculteurs comme communauté d'intérêt, car il y a un risque que le pouvoir et l'influence dans le secteur agricole passe des mains des agriculteurs aux intégrateurs (*ibid.*, p. 127). Cependant, bien que l'UCC considère les intégrateurs comme une menace, Rivet (*ibid.*, p. 126) ajoute que celle-ci "ne s'oppose cependant pas à l'intégration; l'on s'évertue plutôt à élaborer des moyens d'en profiter et de concurrencer cette nouvelle forme d'exploitation. L'UCC accepte alors [...] la coexistence (et la concurrence) des deux modes d'exploitation [...]". Cette position changera par la suite. Lors du congrès de l'UCC de 1967, écrit Rivet (*ibid.*, p. 128), "[c]'est la première fois que l'on peut déceler une certaine volonté d'arrêter le mouvement" mais, ajoute-il, aux congrès suivants, la position de l'UCC est plus modérée. Le phénomène de l'intégration est admis comme un fait, une réalité avec laquelle les "véritables producteurs" doivent dorénavant composer (*ibid.*, pp. 128-129).

¹⁶⁴ Morisset (1987, p. 189) souligne toutefois que l'UCC ne s'est pas véritablement attaquée au grand capital situé en amont de l'agriculture, comme les fournisseurs d'engrais et de machinerie. Leur attaque fut principalement contre les petits capitalistes situés en aval comme les coopératives.

¹⁶⁵ Pour une présentation complète et nuancée de la pensée de l'UCC-UPA par rapport à l'intégration dans la décennie 1960-1970, voir Rivet (1974, pp. 124-130).

Qu'en est-il aujourd'hui de la problématique de l'intégration en agriculture pour l'UPA ? Soulignons que cette question n'est abordée systématiquement par l'UPA dans aucun des documents consultés. Et les quelques bribes de renseignements retrouvés nous permettent d'affirmer que leur position est assez conciliante. Elle est à l'image de celle rapportée par Rivet (*ibid.*, p. 126) dans le paragraphe précédent. En effet, l'UPA ne rejette pas les contrats d'intégration. Elle recommande comme piste d'action d'"[é]laborer des programmes offrant une réelle alternative au financement proposé par les contrats d'intégration" (UPA, 2003, p. 34). Sur la base de cette citation, nous ne pouvons affirmer que pour l'UPA, le rapport dirigeant/exécutant qui résulte d'un contrat d'intégration est non souhaitable. Dans aucun des documents consultés, il n'est indiqué par l'UPA que les contrats entre les intégrateurs et les agriculteurs sont incompatibles avec la ferme autonome qu'elle privilégie, c'est-à-dire "*une entreprise agricole dont l'exploitant et sa famille y vivent, prennent les décisions, contrôlent la gestion et fournissent l'essentiel du travail et du capital*" (*ibid.*, p. 28). Mais en demandant des alternatives "au financement proposé par les contrats d'intégration", elle semble admettre que les agriculteurs se trouvent dans une position où l'absence d'une alternative aussi avantageuse ne leur permet plus de choisir librement.

L'utopie de l'UP est quant à elle, claire et catégorique. Les contrats d'intégration conduisent à l'hétéronomie des agriculteurs (Bouchard, 2002, pp. 36-37; UP, 2004, (9), p. 4; UP, 2004, (8), p. 1; UP, 2003, p. 10). Bouchard (*ibid.*, p. 36) donne l'exemple d'un contrat entre un agriculteur et un intégrateur dans la production porcine. "La main-d'œuvre est à salaire ou à forfait (l'éleveur travaillant à contrat pour un intégrateur). Le propriétaire des animaux est généralement un intégrateur qui habite ailleurs et n'a pas de contact avec eux. Il fournit les animaux, l'abattoir et tous les intrants : plans et matériaux de construction, alimentation, médicaments, services conseils et souvent le financement" (*idem.*). Ailleurs, on peut lire : "Ils [intégrateurs] font des profits à tous les niveaux, car, en plus de posséder le produit et d'encaisser les assurances et subventions gouvernementales, ils fournissent les intrants et contrôlent les entreprises de transformation (abattoirs, conserveries,

etc.)"¹⁶⁶ (*ibid.*, p. 37). Lorsqu'on analyse ces deux citations en rapport à la problématique autonomie/hétéronomie de l'agriculteur, nous devons d'abord distinguer, comme nous l'avons fait en partie dans le deuxième paragraphe de ce thème, entre les intégrateurs et les contrats d'intégration au niveau des rapports de production.

Débutons avec les intégrateurs. L'UP semble dire que l'autonomie des agriculteurs est compromise par les intégrateurs pour deux raisons. Premièrement, dans le cas des intégrateurs comme propriétaires d'exploitations agricoles, il y a apparition d'un rapport de travail de type dirigeant/exécutant, c'est-à-dire hiérarchisé. Les agriculteurs-éleveurs sont des salariés et non plus les propriétaires d'une ferme. Deuxièmement, l'UP est contre les intégrateurs, car ils reçoivent de l'aide gouvernementale sous diverses formes. La conséquence est que moins d'argent est disponible pour les propriétaires de fermes de plus petite taille, ce qui rend ces propriétaires plus dépendants des autres. Leur pouvoir de négociation et leur marge de liberté se trouvent réduits vis-à-vis les différents acteurs du milieu agricole et du secteur agroalimentaire. Pour cette raison, l'UP demande de "supprimer toute aide directe et indirecte [...] aux intégrateurs" (UP, PP, 2003, p. 10). La position de l'UPA n'est pas aussi catégorique, mais elle va dans le même sens que celle de l'UP. Elle demande "d'évaluer la faisabilité de limiter les aides versées par l'État sur les entreprises de plus grande taille" afin d'en verser davantage aux fermes à dimension humaine, l'objectif étant de favoriser l'autonomie des producteurs de ces fermes (UPA, 2003, pp. 33-34).

Pour l'UP, la perte d'autonomie des agriculteurs est aussi causée par les contrats entre intégrateurs et agriculteurs. Pour l'UP, avec ces contrats, les agriculteurs perdent, en partie du moins, la propriété et le contrôle des moyens de production. Il y a aussi, bien sûr, le fait que le contrat établit également un rapport dirigeant/dirigé, décideur/exécutant. Ce rapport implique ici deux choses intimement liées. D'abord, il y a l'idée d'un rapport social hiérarchisé. L'intégrateur a du pouvoir et de l'autorité sur l'agriculteur. Ce qui vient d'être dit se ramène essentiellement au rapport décrit

¹⁶⁶ La caractérisation de l'intégration donnée par l'UP correspond à la présentation qu'en

plus haut par Marx entre le capitaliste et le salarié. Ensuite, il y a l'idée d'une perte d'autonomie due au fait que l'agriculteur n'est que l'exécutant des choix et des décisions de l'intégrateur. Son savoir-faire et son libre arbitre sont subordonnés aux directives de l'intégrateur. C'est l'intégrateur qui décide ce qui est à faire, comment le faire et quand le faire. Cet agriculteur est l'opposé du travailleur autonome d'Illich (1981, pp. 19-20) et du paysan de l'UP. Le travailleur autonome exécute des "activités autonomes" (*ibid.*, p. 19), ce qui implique au minimum "le contrôle personnel de chaque travailleur sur ses propres moyens de production".

Bové et Dufour illustrent très bien l'évolution du passage de l'agriculteur autonome à l'agriculteur hétéronome - comme le sous-entend l'utopie de l'UP - bien que cet exemple déborde du cadre strict du rapport entre l'intégrateur et l'agriculteur. "[A]u départ, l'agriculteur a cessé de préparer son lit de semences en fonction de l'état et de la teneur du sol et des conditions climatiques, pour travailler suivant les indications de la coopérative. Et puis il a eu en main la fiche qui lui donnait des dates approximatives d'utilisation d'un certain nombre de produits chimiques et les types de variétés utilisées. Il a alors perdu les notions transmises par l'expérience. Enfin il en est venu à la phase que l'on connaît dans plusieurs pays du monde et notamment aux États-Unis où l'ordinateur a pris le relais. Un programme informatique explique aux paysans qu'il leur faut rentrer dans le système et interroger un consultant extérieur pour faire la production telle que le marché le demande" (Bové et Dufour, 2002, p. 99).

4.1.1.1. Résumé

Pour l'UP, le modèle agricole actuel avec ses intégrateurs et les contrats d'intégration contribue à l'hétéronomie (au sens de Gorz) des agriculteurs-éleveurs, car celui-ci devient l'exécutant de l'intégrateur. Il y a perte d'autonomie au sens d'Illich (1981, pp. 19-20). Le travail (ou du moins une partie du travail) des agriculteurs est standardisé, partiel, décidé par quelqu'un d'autre. En somme, contrairement au travailleur autonome d'Illich, avec les intégrateurs, l'agriculteur-

donne Mendras (1995, pp. 61-63).

éleveur n'a plus "le contrôle personnel [...] sur ses propres moyens de production" (*ibid.*, p. 19).

Si nous suivons Gorz (1980, 1983), nous pouvons également affirmer, qu'avec l'avènement des intégrateurs et des contrats d'intégration le travail des agriculteurs-éleveurs est de l'ordre de l'hétéronomie, car ce qu'il fait, comment il le fait et quand il le fait est déterminé par l'intégrateur. Ceci dit, Gorz (1980, p. 134) présente, après Marx la sphère de l'hétéronomie, c'est-à-dire "le travail accompli par chacun dans le cadre de la production sociale" (Gorz, 1983, p. 105) comme la "sphère de la nécessité"¹⁶⁷. Selon Gorz "la production matérielle est soumise aux nécessités naturelles [...] et [...] *dans le domaine de la production matérielle, la liberté se réduit à travailler le plus dignement, le plus efficacement et donc le moins d'heures possibles*" (Gorz, 1980, p. 134). Pour Gorz, cette sphère ne peut être entièrement éliminée; on ne peut que chercher à la réduire.

La sphère de l'autonomie pour Gorz est le lieu et le moment où "les individus produisent de façon autonome, hors marché, seuls ou librement associés, des biens et services matériels et immatériels, non nécessaires mais conformes aux désirs, aux goûts et à la fantaisie de chacun" (Gorz, 1980, p. 137). Gorz soulignera que "cette conception dualiste est la seule réaliste et opératoire aujourd'hui" (*ibid.*, p. 144). Donc, si nous appliquons le raisonnement de Gorz à l'agriculture, l'exploitant agricole ne peut espérer l'autonomie entière, car la production agricole est sa "sphère de la nécessité". Au mieux, peut-il espérer réduire sa durée de temps de travail et les efforts nécessaires pour accomplir son travail.

Néanmoins, avec Piaget (1957) et Castoriadis (1975, 1979), l'autonomie est possible indépendamment de la nature du travail en autant que ce que l'agriculteur-éleveur fait soit "le résultat d'une libre décision" et que "la coopération" et non pas "la contrainte" caractérise les rapports sociaux. Chez Castoriadis une des dimensions de l'autonomie est l'autolimitation. Ceci peut donc impliquer le devoir de faire un

¹⁶⁷ Pour une critique de l'idée de la possibilité de réaliser l'autonomie individuelle et collective tout en acceptant l'idée d'une "sphère de la nécessité" voir Castoriadis (1979, p. 11-45 et plus spécifiquement la page 23).

travail répétitif, peu stimulant ou bien qui n'est pas "conforme[s] aux désirs, aux goûts et à la fantaisie de chacun". L'autolimitation comme dimension de l'autonomie impose des devoirs, des responsabilités qui ne sont pas réductibles "aux désirs, aux goûts et à la fantaisie de chacun". Donc, l'autonomie chez Castoriadis n'est pas associée à "l'épanouissement intégral des individus" (Gorz, 1980, p. 134) ; elle est "la capacité à gouverner et à être gouverné" dans les trois sphères : privé (*oikos*), privé-public (*agora*) et publique/publique (*ecclesia*) pour le meilleur et pour le pire. Et il faut ajouter qu'elle n'est pas seulement la capacité, elle implique concrètement de décider et d'exécuter, c'est-à-dire gouverner et être gouverné. L'autolimitation dans et par l'autonomie implique donc que l'on peut être gouverné si nous consentons librement (la coopération) à l'être pour la réalisation de quelque chose. (Nous disons pour la réalisation de quelque chose afin de souligner que la position d'être gouvernée n'est pas donnée une fois pour toute). Nous avons vu que l'UPA recommande de mettre en place "des programmes offrant une réelle alternative au financement proposé par les contrats d'intégration" (UPA, 2003, p. 34). Nous avons également noté que l'UP et l'UPA soulignent, d'une part, la situation financière précaire de plusieurs exploitants agricoles et, d'autre part, que les revenus de plusieurs agriculteurs sont à la baisse, signifiant qu'ils s'appauvrissent. Ceci étant dit, il nous apparaît raisonnable d'affirmer que la décision pour un exploitant agricole de signer un contrat avec un intégrateur n'est pas, pour plusieurs d'entre eux, une "libre décision".

4.1.2. Les plans conjoints et l'autonomie des agriculteurs

L'UP souligne que "l'origine des plans conjoints peut se retracer en Nouvelle-Zélande il y a près d'un siècle [...]" (UP, 2004, (1a), p.2) et que ce même pays "a aboli" les productions sous gestion de l'offre en 1990. Au Québec, ç'est en 1956 avec la loi 44, qu'entre en vigueur la loi sur la mise en marché (Kesteman *et al.*, 2004, pp. 244, 377) et en 1963 il devient possible de "contingenter l'offre par le système de quotas" avec la loi 13 (*ibid.*, p. 246).

Qu'est-ce qu'un plan conjoint ? Un plan conjoint est quelque chose de "vaste et variable", c'est-à-dire qu'il "peut se limiter à un programme de publicité pour mousser

un produit [...]. Mais il peut aussi aller beaucoup plus loin en établissant une agence de vente obligatoire [...], ou un système de quotas"¹⁶⁸ (UP, 2004, (1a), p. 2). Le plan conjoint est le produit d'"une entente entre producteurs d'un même secteur" pour contrôler l'offre et /ou "faciliter et organiser la mise en marché de leurs produits" (*idem*). "Une fois le processus en place, un office des producteurs est créé"¹⁶⁹, ayant pour mandat de gérer ce plan en prélevant de l'argent auprès des producteurs pour payer les frais d'administration, de transport ou de mise en marché [...]. La Régie des marchés et des activités agricoles est ensuite censée surveiller ces offices de production [...]"¹⁷⁰ (*idem*).

Dans cette sous-section, nous abordons le contingentement de l'offre et la mise en marché collective¹⁷¹. Soulignons que les productions avec contingentement de l'offre sont aussi assujetties à la mise en marché collective. Kesteman *et al.* (*ibid.*, p. 255) parlent dans ce cas de "contrôle total de l'offre". Ce sont ces deux types de plan conjoint qui font l'objet de critiques de la part de l'UP. Dans cette sous-section, il s'agit de montrer principalement que la gestion de l'offre (contingentement de l'offre et/ou mise en marché collective) telle qu'elle est, et comme la souhaite par ailleurs l'UPA, contribue, selon l'UP, d'une part à sacrifier l'autonomie individuelle et l'autonomie des groupes (au niveau des régions par exemple)¹⁷² et, d'autre part, que le processus d'élaboration et d'adoption des plans conjoints n'est pas démocratique, comme l'entend l'UPA. Interroger la gestion de l'offre en rapport à l'autonomie se démarque - sans l'exclure totalement - des questionnements habituels caractérisés quasi exclusivement par les aspects économiques¹⁷³.

¹⁶⁸ Kesteman *et al.* (2004, p. 378) indiquent qu'il y a 17 plans conjoints dans le secteur agricole en 2004. D'autres plans conjoints existent dans les secteurs de la pêche et du bois.

¹⁶⁹ À ce sujet, voir l'article 64 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (juin 2006)

¹⁷⁰ Pour une présentation de l'évolution de l'instance "Office des producteurs" et de la Régie des marchés voir Kesteman *et al.* (2004, pp. 244-247).

¹⁷¹ Il y a le lait, le poulet, le dindon, les œufs de consommation et les œufs d'incubation (UPA, 2005b, p. 1).

¹⁷² L'UP indique par exemple que les formules actuelles de la fixation des prix des quotas désavantage les agriculteurs des régions où les coûts de production sont plus élevés.

¹⁷³ Kesteman *et al.* (2004, pp. 378-379) soulignent que les principales critiques à l'endroit des plans conjoints sont, entre autres, les coûts pour les consommateurs; les conséquences pour la productivité; ne s'inscrivent pas dans une logique de libre échange, etc. Dans le paragraphe suivant, les auteurs écrivent pourquoi "[l]'UPA réfute en bloc ces allégations".

Pourquoi UPA souhaite-t-elle le maintien de la gestion de l'offre¹⁷⁴ et laisse-t-elle entendre que ce qui est, est ce qui doit être ? Premièrement, pour l'UPA¹⁷⁵, la mise en marché collective est basée sur la valeur d'"équité"¹⁷⁶ car les "conditions d'accès au marché" sont les mêmes pour tous les producteurs, indépendamment de "la taille de l'entreprise ou sa localisation géographique" (UPA, 2003, p. 35).

Deuxièmement, la gestion de l'offre est un pouvoir de négociation que se donnent les producteurs agricoles afin d'obtenir des acheteurs (par exemple les intégrateurs, les transformateurs et les distributeurs) le meilleur prix possible pour leurs produits agricoles (*idem.*). Comme l'indique l'UPA, confrontés à "la spirale de concentration" dans les secteurs de la distribution et de la transformation¹⁷⁷ (*ibid.*, pp. 21, 35), la gestion de l'offre permet de négocier les meilleurs prix possibles pour les agriculteurs. Il s'agit donc d'un outil permettant de créer un rapport de force.

Troisièmement, "la régulation de l'offre par des plans conjoints" était un moyen "de résoudre l'impasse des prix de soutien", c'est-à-dire d'éviter les fluctuations des prix et de se voir offrir des prix en dessous du coût de production (Kesteman *et al.*, 2004, pp. 240-241). En effet, pour l'UPA, la gestion de l'offre est considérée comme le moyen par excellence, dans l'état actuel des choses, de garantir aux producteurs "un revenu stable et plus équitable [...]" (UPA, 2005b, p. 7). Avec la gestion de l'offre l'UPA, est d'avis qu'elle peut minimiser les effets du capitalisme dans le secteur agroalimentaire. Toutefois, elle ajoute que ce moyen, parmi d'autres¹⁷⁸, est

¹⁷⁴ Parmi les mémoires et les thèses consultées, c'est celle de l'économiste Morisset (1987) qui a développé en profondeur le thème des plans conjoints. Il distingue les plans conjoints avec "gestion de l'offre", c'est-à-dire avec contingentement de la production (œufs, volaille et lait) des plans conjoints sans gestion de l'offre (bovins et porcs), c'est-à-dire les productions soumises seulement à la mise en marché collective (*ibid.*, p. 170).

¹⁷⁵ Sur cette question voir, Kesteman *et al.* (2004, pp. 158, 237-261, 296-297, 371-380).

¹⁷⁶ À propos de l'équité et de la démocratie comme "valeurs fondamentales de la mise en marché collective", voir le site www.upa.qc.ca/fra/agriculture/mise_marche.asp

¹⁷⁷ Sur la justification des plans conjoints pour lutter contre les intégrateurs et le capital agroalimentaire, voir Morisset (1987, pp. 83-99; 131-145) et Kesteman *et al.* (2004, pp. 242-244, 379).

¹⁷⁸ Les autres moyens auxquels l'UPA fait référence sont : "le soutien financier de l'État", "la réglementation", "les plans d'accompagnement et l'accès au savoir" et "la diversification, la création de nouveaux produits". Signalons que ces mesures visent principalement à augmenter ou à assurer les revenus des agriculteurs et non pas leur autonomie au travail.

"étroitement liés à d'autres" facteurs exogènes¹⁷⁹ sur lesquelles elle n'a "peu ou pas" de contrôle (UPA, 2003, p. 21). Dans *Les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec*, l'UPA (2004, p. 9) indique que nous assistons au phénomène de concentration des entreprises de distribution (c'est-à-dire que nous sommes en situation d'oligopoles) parce que ceci permet d'"assurer la croissance" de leurs entreprises dans un marché agroalimentaire saturé. Aujourd'hui, il y a trois grands distributeurs au Québec : Loblaw, Métro et Sobeys qui se partagent 94% du marché québécois. Des trois, seul Métro a son siège social au Québec (UPA, 2003, p. 15). Cette concentration, conjuguée avec les demandes grandissantes des consommateurs, ajoute l'UPA, exerce une pression à son tour sur les transformateurs. En conséquence, ces derniers exercent une pression sur la production, c'est-à-dire sur l'agriculteur¹⁸⁰ (*ibid.*, p. 9). Pour l'UPA, cette "réduction de la concurrence" dans le secteur de la distribution et de la transformation se traduit par une baisse des revenus¹⁸¹ nets des producteurs agricoles (*idem*) et "pousse les fermes québécoises à se spécialiser, à se concentrer ou [...] à disparaître" (*ibid.*, p. 20).

Finalement, pour l'UPA, l'élaboration, l'adoption et la gestion d'un plan conjoint sont des processus démocratiques. Elle indique, fort justement, que 50 % des producteurs de cette production doivent voter lors de la tenue d'un référendum et 66% d'entre eux doivent être en faveur¹⁸² du plan conjoint pour qu'il soit adopté

¹⁷⁹ L'UPA entend par "facteurs exogènes au système" : l'"ouverture des marchés", la "politique économique" d'une économie de marché et la "demande des consommateurs" (PP, 2003, p. 13).

¹⁸⁰ Ce phénomène de concentration dans le secteur agroalimentaire est décrit et expliqué par "la méthode de la dynamique des systèmes" dans le mémoire de l'UPA (PP, 2003, pp. 12-20). Cette "méthode" est une autre manière de dire et de montrer que le capitalisme, de par sa nature même, conduit à la concentration (oligopoles et monopole).

¹⁸¹ L'UPA donne un exemple de la baisse des revenus dans le secteur porcin. S'appuyant sur une étude américaine, elle indique que "la portion du dollar payé par le consommateur qui retourne à l'agriculteur a diminué de moitié au cours des trente dernières années, passant de 50 à 25%" (UPA, 2003, p. 19). Par ailleurs, l'UPA indique que les revenus nets des exploitants agricoles, après avoir stagné pendant plusieurs années, ont chuté de 25% pour l'année 2002-2003 et que cette baisse devrait se poursuivre pour l'année 2003-2004 (*ibid.*, pp. 24-25). Qu'en est-il pour 2003-2004 ? Les données de l'UPA proviennent de Statistiques Canada (1996-2001).

¹⁸² Ceci est stipulé à l'article 55 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (juin 2006). Soulignons qu'en 1956 avec la loi 44 "l'approbation d'un projet de plan conjoint" requiert "75% des producteurs représentant 75% de la valeur

(*ibid.*, p. 35). De plus, pour l'UPA, les plans conjoints assurent le maintien de l'autonomie des producteurs ou encore la favorisent, d'une part, parce que "les conditions de production et de mise en marché d'un produit agricole donné" sont déterminées par les agriculteurs (*idem*) et, d'autre part, parce que les agriculteurs "assument eux-mêmes la gestion et prennent en charge le financement des opérations au moyen de contributions perçues lors de la vente" (*idem*) par l'entremise de l'office des producteurs dont les administrateurs sont élus lors de l'assemblée des producteurs¹⁸³ ou par un autre organisme désigné par les producteurs (par exemple les fédérations des producteurs) et reconnus en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*¹⁸⁴.

Qu'en est-il de la position de l'UP par rapport à la gestion de l'offre ? Nous démontrerons dans ce qui suit que l'UP laisse clairement entendre que la gestion de l'offre est souhaitable, mais que le *statu quo* est inacceptable. S'il y a une critique et en même temps une revendication de l'UP à retenir par rapport à la gestion de l'offre, c'est la suivante : "pourrait-on imaginer, écrit Maxime Laplante dans l'article intitulé "*OUI à la gestion de l'offre. NON à la gestion par l'UPA; une gestion de l'offre indépendante de l'emprise de l'UPA et de ses fédérations ?*" (2004, (1a), p. 2). Si nous saisissons bien l'UP, cette remarque implique que ce n'est pas la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* qui empêche une autre gestion de l'offre - bien que nous allons voir que des amendements seraient nécessaires pour rencontrer les attentes de l'UP - mais le contrôle par l'UPA des plans conjoints.

totale des produits" alors qu'en 1963 avec la loi 13 la majorité requise est réduite à 66% . Pour plus d'informations sur l'évolution du pourcentage requis des producteurs pour l'approbation d'un projet de plan conjoint consulter Kesteman *et al.* (2004, pp. 244-246, 250, 371-372) et Morisset (1987, pp. 87, 92, 95, 96 et suiv.).

¹⁸³ À ce sujet voir la section II intitulée "Assemblée générale des producteurs" du chapitre III, "Office des producteurs", de *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (juin 2006)

¹⁸⁴ Au sujet des pouvoirs réglementaires d'un office de producteur, c'est-à-dire ce que venons d'écrire dans cette dernière phrase par la voix de l'UPA, voir le chapitre IV de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (juin 2006). Le montant des contributions financières des producteurs pour le financement de l'application du plan conjoint est déterminé par les producteurs réunis en assemblée générale. À ce sujet voir le chapitre IX de ladite loi.

Pour l'UP, le "système [la gestion de l'offre] est trop et inutilement contraignant et peu démocratique : il oblige tout le monde à un canal unique. Il brime inutilement la liberté et la diversité. Le régime est plus rigide que l'économie soviétique à sa pire époque" (2003, (1), p. 2). Ce que l'UP entend par "canal unique" c'est que les plans conjoints de mise en marché collective sont "assortis la plupart du temps d'agence de ventes uniques et obligatoires qui lient tous les producteurs concernés" (*idem*). Elle ajoute que la mise en marché collective "rend pratiquement impossible¹⁸⁵ une production paysanne et la vente locale ou à la ferme" (*idem*). Pour favoriser l'autonomie des agriculteurs, l'UP demande d'inscrire dans les règlements des plans conjoint une clause permettant de se soustraire "aux règles de commercialisation de l'agence de vente ou du canal unique de vente", notamment pour "la vente au détail et la production artisanale" (UP, 2004a, p. 86). De plus, l'UP indique que les plans conjoints sont assortis de différents services obligatoires. L'UP demande qu'à l'exception des services garantissant l'"équité entre producteurs et entre les régions", les autres services devraient être optionnels (*ibid.*, p. 85). Pour sortir de la formule qui prévaut, c'est-à-dire "un seul plan conjoint obligatoire dans chaque production", l'UP revendique des plans conjoints "diversifiés et morcelés selon que l'exige la spécificité des produits, des groupes et des territoires concernés"¹⁸⁶ (*idem*). Rappelons que la fédération des producteurs d'œufs de consommation, a été la première se prévaloir d'un plan conjoint provincial en 1966 (Kesteman *et al.*, 2004, p. 250). Jusqu'à cette date, il s'agissait de plans conjoints locaux (*ibid.*, p. 249).

¹⁸⁵ L'article 63 de *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* se lit comme suit : "Un plan conjoint ne s'applique pas aux ventes faites par un producteur directement à un consommateur. La Régie peut, toutefois, par règlement et aux conditions qu'elle détermine, assujettir ces ventes à toutes les dispositions d'un plan, d'un règlement, d'une convention homologuée, d'une sentence arbitrale si elle juge que ces ventes portent sérieuse à leur application".

¹⁸⁶ Morisset (1987, p. 97) indique que l'adoption du "Bill 44 de 1965" permet "entre autres la création par les associations de producteurs d'agences de vente, ce qui permettait de centraliser complètement l'offre au niveau provincial [...]". Avec cette loi, il devient possible pour les fédérations de syndicats producteurs spécialisés d'avoir "*des plans conjoints non plus locaux mais provinciaux, couvrant tous les producteurs et tous les acheteurs d'un produit visé*" (Morisset, 1987, p. 97). Kesteman *et al.* (2004, p. 377) mentionne qu'il y a déjà eu près de quarante plans conjoints dans le secteur laitier. Pour les luttes et les contestations dans le secteur agricole autour des plans conjoints et de la mise en marché collective voir Kesteman *et al.* (2004, pp. 371-380), Morisset (1987). Kesteman *et al.* (2004, p. 378) nous réfèrent aussi aux Rapports annuels de l'UPA. Sur cette question voir Kesteman *et al.* (2004, pp. 158, 249, 296-297 et 380).

L'UP donne des exemples qui correspondent à des pistes à explorer pour une autre gestion de l'offre (2003, (1), p. 9). En Allemagne, par exemple, les fermiers peuvent vendre à la ferme, et hors quota, 5 pour cent du lait produit même si il existe un système de quota (*idem*). Il y a aussi l'exemple de la Belgique avec ses "deux systèmes de quotas : un pour le lait commercial et le second pour le lait écoulé à la ferme"¹⁸⁷ (*idem*). Mentionnons que la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* permet de réaliser ce que l'UP revendique.

Il y a d'autres raisons pour lesquelles l'UP est contre la gestion de l'offre de l'UPA et qui affectent ou affecteront l'autonomie des agriculteurs. Plus spécifiquement en lien avec les productions contingentées, l'UP indique que les prix élevés des quotas (permis de production) qui s'expliquent par leur mise en marché libre, c'est-à-dire sans un prix plafond, "décourage les fermes familiales et la relève, et provoque la concentration et l'intégration des fermes [...]"¹⁸⁸ (*ibid.*, p. 2). Il y a aussi l'idée (et ceci est aussi liée au point précédent) selon laquelle la gestion de l'offre dans sa forme actuelle et sous le contrôle de l'UPA appauvrit les agriculteurs. Pour l'UP, il faut se rendre à l'évidence que dans sa forme actuelle la gestion de l'offre échoue à protéger l'avoir des agriculteurs. "De façon générale et dans toutes les productions, écrit-elle, [...], le système [la gestion de l'offre] ne parvient plus à garantir des prix qui couvrent les coûts de production, ce qui était son but essentiel" (*idem*). Elle dénonce la situation qui prévaut dans certaines productions. Elle donne l'exemple des prix dérisoires que reçoivent les producteurs pour, entre autres, leurs bovins, leurs lapins, leurs porcs, le lait (*ibid.*, pp. 2,9; 2004, (1a), pp. 2,3). Elle dénonce par ailleurs "l'agence de vente obligatoire qui, en fixant des prix élevés et en décourageant l'initiative des producteurs, a provoqué l'accumulation de plus de 70 millions de livres de sirop [d'érable] non vendu, et donc non payé aux producteurs [...]" (2004, (1a), p. 3). Pour l'UP, la gestion de l'offre sous le contrôle de l'UPA "se substitue par la force au réseau commercial et coopératif"¹⁸⁹ de mise en marché libre, plus efficace pour ouvrir des marchés et pour financer les paiements" (2003, (1), p. 2). En somme, selon l'UP, un "réseau commercial et coopératif de mise en marché

¹⁸⁷ Voir également la page 2 du numéro de septembre 2004.

¹⁸⁸ Sur ce point, voir aussi l'article de Maxime Laplante intitulé "Le lait qu'on mange ... sous contrôle!" dans le même numéro (2003, (1), p. 9).

¹⁸⁹ Sur le passage "des coopératives aux plans conjoints", voir Morisset (1987, p. 83-99).

libre" est plus apte à garantir, entre autres, des meilleurs prix aux agriculteurs que ce qui existe. Pour celle-ci, le plan conjoint, "doit permettre aux groupements coopératifs de producteurs, dans le cadre d'une convention négociée, de commercialiser la production de ses membres (sorte d'opting out)" (UP, 2004a, p. 85). Autrement dit, il devrait y avoir une clause dans les règlements des plans conjoints permettant à des regroupements de producteurs de pouvoir eux-mêmes commercialiser la production de leurs membres.

Une autre critique de l'UP à l'endroit de la gestion de l'offre par l'UPA, est à l'effet que les producteurs agricoles ne sont pas maîtres de leur plan conjoint comme l'affirme l'UPA. Selon elle, l'UPA contrôle le processus parce que la Régie des marchés "a confié le mandat des offices [de producteurs] directement aux organes de l'UPA. La régie autorise les mêmes personnes à être administrateurs aux deux postes" (2004, (1a), p. 2). Ce qu'il faut entendre par là, c'est que l'article 50 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (juin 2006) indique : "Dans le projet de plan conjoint, les demandeurs¹⁹⁰ peuvent, au lieu de spécifier la composition de l'office, désigner pour appliquer le plan conjoint un syndicat professionnel composé exclusivement de producteurs du produit agricole visé par le projet ou une union ou fédération de tels syndicats professionnels ou [...]". Les demandeurs, il faut l'indiquer, c'est soit "dix producteurs ou plus"¹⁹¹ d'un produit agricole donné, soit une "association de producteurs"¹⁹². Si l'on suit le raisonnement et les critiques de l'UP à l'endroit de la gestion de l'offre dans sa forme actuelle, les demandeurs sont, plus souvent qu'autrement, des associations de producteurs comme les fédérations. Et à l'article 66 il est écrit : "Un organisme désigné conformément à l'article 50 pour appliquer un plan est investi des pouvoirs, devoirs et attributions d'un office¹⁹³; il les exerce par son conseil d'administration sauf ceux réservés à l'assemblée générale des producteurs [...]". C'est aussi ce que l'UP signifiait plus haut lorsqu'elle demandait d'imaginer "une gestion de l'offre

¹⁹⁰ Les articles 45 et 46 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (juin 2006) stipule qu'une demande pour un plan conjoint peut être faite soit par un minimum de dix producteurs, soit par une "association de producteurs".

¹⁹¹ Voir l'article 45 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (juin 2006)

¹⁹² Voir l'article 46 de ladite loi.

¹⁹³ Au sujet des nombreux pouvoirs et devoirs de l'office, voir les chapitres III et IV de la loi.

indépendante de l'emprise de l'UPA et de ses fédérations". Cette idée que l'UPA puisse jouir d'une influence auprès des producteurs en ce qui a trait aux plans conjoints est reconnue et ce n'est pas nouveau. Kesteman *et al.* (2004, p. 250) indiquent que l'"application des lois de mise en marché faites par quelques catégories de producteurs spécialisés [...] est en fait constamment liée aux orientations et aux intérêts généraux de l'UCC"¹⁹⁴.

Ce qu'il faut retenir des énoncés de l'UP, c'est que plusieurs des plans conjoints en vigueur servent d'abord les "intérêts généraux" de l'UPA, et ne correspondent pas aux intérêts des producteurs, du moins à ceux de l'ensemble des agriculteurs-éleveurs. Prenons l'exemple du règlement sur la mise en marché des lapins pour illustrer le rôle prépondérant joué par une association de producteurs et de l'UPA dans la production cunicole. D'abord, l'organisme demandeur, auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), est le Syndicat des producteurs de lapins du Québec dont les bureaux se trouvent dans l'édifice de l'UPA. Ensuite, dans la décision rendue par ladite Régie (2002, décision 7498) nous pouvons lire ce qui suit : "Mme Ginette Ménard fait lecture du mémoire présentant la position conjointe du Syndicat et de l'UPA intitulé *La mise en marché des lapins au Québec, pour et par* les producteurs au bénéfice de toute l'industrie cunicole"¹⁹⁵. Plus loin il est écrit : "Le Syndicat et l'UPA disent être devant la Régie parce qu'il est grandement temps de mettre de l'ordre dans la mise en marché du lapin au Québec. Il faut développer une formule permettant de discipliner l'ensemble de la production et la mise en marché qui bénéficiera à l'ensemble du secteur cunicole québécois". Pour l'UP, l'intérêt de l'UPA dans le contrôle des plans conjoints est qu'elle retire "plus de 400 millions par année" des agriculteurs en prélevés et en pénalités (UP, 2004, (9), p. 4).

Qu'en est-il des arguments de l'UP selon lesquels l'élaboration et l'adoption des plans conjoints ne s'inscrivent pas dans un véritable processus démocratique. Nous venons de voir que selon l'UP, l'UPA et ses fédérations, entre autres, exercent trop d'influence notamment parce qu'ils sont ceux qui soumettent et élaborent le projet de

¹⁹⁴ On remarque que cela remonte à l'époque de l'UCC.

¹⁹⁵ Le souligné est bel et bien dans le texte.

plan conjoint à la Régie. Afin de démocratiser le processus elle revendique ce qui suit : "Les règlements imposant une agence de vente ou un contingentement doivent faire l'objet d'un référendum auprès de tous les producteurs et producteurs-transformateurs et être précédés d'une information suffisante. Les assemblées des Offices de mise en marché doivent être clairement dissociées des assemblées syndicales" car ce ne sont pas tous les producteurs qui sont membres de l'UPA (UP, 2004b, p. 87). L'article 55 de la loi sur la mise en marché stipule, en effet, qu'un référendum - pour être valide - nécessite la participation de 50% des producteurs et que le projet de plan conjoint est approuvé si 66% d'entre eux y sont favorables. Par ailleurs, si la loi oblige les producteurs à payer une cotisation à l'UPA en tant que producteurs agricoles; elle ne les oblige pas à être membres du syndicat. L'UP est d'avis que les non membres n'ont pas voix au chapitre car le syndicat est légalement mandaté à gérer l'office des producteurs d'un plan conjoint donné¹⁹⁶.

Regardons maintenant ce que l'UP considère comme étant une "information insuffisante". L'article 51 stipule : "[l]a Régie fait publier à la Gazette officielle du Québec et dans un journal agricole de circulation générale un avis du dépôt de la demande et du projet contenant les renseignements visés aux paragraphes 1, 2, 5 et 6 de l'article 48 ainsi que la date à laquelle elle recevra les observations des personnes intéressées par le plan proposé". Ces renseignements sont : "la catégorie de producteurs et le produit agricole visé par le plan"; "le territoire d'où ce produit peut provenir, l'acheteur auquel il est destiné ou la fin à laquelle il est destiné"; "le mode de financement des dépenses administratives que l'application du plan

¹⁹⁶ Dans son numéro d'octobre 2003, l'UP écrit : "Ce que nous demandons, c'est un vrai vote triennal où les agriculteurs choisiraient entre plusieurs syndicats représentatifs; ceux qui obtiendraient un pourcentage significatif du vote (15%) auraient droit d'être accrédités et de siéger aux offices de production et aux tables de négociation proportionnellement à leur représentativité. Un peu comme dans l'industrie de la construction. Nous ne voulons pas déloger l'UPA avec 51% des agriculteurs. Mais les 1000 producteurs et les citoyens courageux que nous représentons, et les milliers d'autres qui n'attendent que d'avoir le choix et de ne pas risquer de représailles pour nous rejoindre, doivent avoir voix au chapitre, et rien n'autorise la ministre à les balayer du revers de la main comme un «bruit de fond» insignifiant". Ces propos de l'UP font suite au refus de la ministre de l'agriculture d'accréditer l'UP. Rappelons par ailleurs que selon cet article la ministre aurait proposé "un vote de confiance à l'UPA à tous les trois ans, mais un vote à la russe, avec un seul parti en lice!" selon l'UP (*idem*). Pour une critique du monopole syndical de l'UPA voir aussi Bouchard (2002, pp. 83-87).

occasionnera à l'office" et finalement "les pouvoirs d'un office prévus au présent titre exclus à la demande des demandeurs". Finalement à l'article 51 on y lit la Régie fournit gratuitement une copie du projet à ceux qui en font la demande. Ce que l'UP nous dit c'est que, d'une part, les renseignements obligatoires devant être fournis et publiés en vertu de la loi sont insuffisants pour commenter et prendre une décision éclairée et, d'autre part, les producteurs se prononcent par référendum sur un projet de plan conjoint dont les termes et conditions restent en bonne partie à être définis par l'office des producteurs ou le conseil d'administration d'une "association de producteurs" dotée de nombreux et importants pouvoirs¹⁹⁷.

4.1.2.1. Résumé

Nous venons de voir que l'UP ne rejette pas la gestion de l'offre mais qu'elle revendique des changements. Premièrement, elle revendique des changements à la gestion de l'offre de manière à favoriser l'autonomie des agriculteurs-éleveurs. Selon l'UP le plan conjoint unique brime l'autonomie de l'agriculteur-éleveur. Il faut voir dans l'utopie de l'UP le désir de repenser le couple individu-groupe afin de redonner aux individus et aux sous groupes d'agriculteurs¹⁹⁸ une marge de liberté qu'ils ont perdue¹⁹⁹. Deuxièmement, pour l'UP, les processus conduisant à l'élaboration, l'adoption et l'application d'un plan conjoint ne sont pas suffisamment démocratiques contrairement à ce qu'en dit l'UPA. La principale critique de l'UP est que les plans conjoints avec gestion de l'offre dans leur forme et contenu actuelle correspondent davantage aux souhaits et aux intérêts de l'UPA et de ses fédérations qu'à ceux des agriculteurs-éleveurs. Il y a dans cette critique de l'UP l'idée d'"autonomisation" de l'UPA. Nous assisterions à un déplacement de but. La finalité

¹⁹⁷ Voir les chapitres III et IV de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (juin 2006).

¹⁹⁸ À moins bien sûr que l'ensemble des producteurs d'une production donnée soit unanime quant au modèle unique retenu. Mais encore faudrait-il que ces agriculteurs soient dotés d'une "subjectivité réfléchissante et délibérante" (Castoriadis, 1997, p. 20). Pour les luttes et les contestations dans le secteur agricole autour des plans conjoints et de la mise en marché collective voir Kesteman *et al.* (2004, p. 371-380) et Morisset (1987). Kesteman *et al.* (2004, p. 378) nous réfèrent aussi aux Rapports annuels de l'UPA. En ce qui a trait aux conflits autour du plan conjoint en acériculture, voir notamment le numéro 4 de l'*Union Paysanne le journal*. Pour le plan conjoint de la production cunicole voir, entre autres, les décisions 7498 et 7844 de RMAAQ.

¹⁹⁹ Nous allons revenir plus spécifiquement sur ce point dans la Partie III.

de l'UPA est d'assurer sa propre existence et sa propre croissance au lieu de celle de ses membres. En somme, l'UP laisse entendre que les règlements de la gestion de l'offre à la manière de l'UPA, ne sont pas dans les faits "le résultat d'une libre décision", car le processus est, d'une part, insuffisamment transparent et d'autre part, les rapports entre les agriculteurs-éleveurs et l'UPA et ses fédérations seraient plus du type de la "contrainte" que de la "coopération". Finalement, l'UP est d'accord avec l'UPA à l'effet que l'un des principaux objectifs de la gestion de l'offre est de pouvoir garantir aux agriculteurs-éleveurs des prix justes pour leur production et d'assurer la stabilité de ces prix. Néanmoins, l'UP indique que dans plusieurs productions, les prix reçus ne permettent pas de couvrir les coûts de production. Les conséquences sont d'un côté la réduction du nombre d'agriculteurs et de fermes et de l'autre le phénomène de concentration des fermes.

4.1.3. Une voix et une voie versus des voix et des voies. Monopole vs pluralisme syndical

La perte d'autonomie de l'agriculteur se comprend/s'explique aussi, selon l'UP, par la situation de monopole syndical que l'on retrouve au Québec. Elle demande donc que "la loi des producteurs agricoles soit modifiée pour permettre l'accréditation de plus d'une association représentative, comme partout ailleurs au Canada et dans le monde" (2004, (5), p. 3). Ici, il faut souligner que bien que l'UP soit très critique à l'égard de l'UPA et de l'agriculture intensive à haute productivité qu'elle favorise et défend, elle n'affirme pas pour autant vouloir "faire disparaître l'UPA" mais seulement pouvoir être elle aussi accréditée afin de "représenter les agriculteurs qui ne veulent plus cotiser à l'UPA" (UP, 2003, (2), p. 2).

Kesteman *et al.* (2004, p. 19) soulignent qu'en 1929 le ministère de l'Agriculture proposait la création d'une organisation unique pour représenter les agriculteurs²⁰⁰. Mais c'est en 1937 qu'une commission, sur laquelle siègent, entre autres, des représentants de l'UCC, élabore un projet de loi sur l'association professionnelle qui prévoit une seule organisation agricole "pour négocier avec l'État" (*ibid.*, p. 29). Les

²⁰⁰ Pour plus de renseignements sur l'historique du monopole syndical au Québec voir Kesteman *et al.* (2004, p. 19-31, 325-332)

auteurs soulignent que ce choix correspondait aussi au souhait de l'UCC (*idem*). C'est finalement en 1972 que "le monopole de la représentation des agriculteurs" est accordé à l'UCC-UPA avec l'adoption de la loi des producteurs agricoles (*ibid.*, p. 31).

Dans son dossier sur le monopole syndical, l'UP donne trois raisons pour lesquelles il faut changer cette loi. Premièrement, il s'agit de "permettre l'accréditation de plus d'une association en agriculture [...]" (2003, (0), p. 5). "Nous n'avons trouvé, écrit l'UP, aucune autre province canadienne et aucun autre pays dans le monde où les agriculteurs sont soumis à un syndicat unique et obligatoire! Les agriculteurs québécois aussi ont le droit de choisir, comme partout ailleurs dans le monde"²⁰¹ (*idem*). Deuxièmement, le changement à la loi est nécessaire afin de permettre à l'Union Paysanne, un syndicat légalement constitué selon la *Loi des syndicats professionnels* d'être accrédité²⁰² afin "de représenter ses membres aux tables de décisions [...]" (*idem*). Finalement, la loi doit être changée afin de "prévoir à moyen terme des modes de financement de l'activité syndicale qui permettront de respecter pleinement le droit de non-association reconnu par la Cour suprême [...]" (*idem*).

Dans *Économie et Société 2*, Weber introduit la notion de "communauté d'intérêts". Cette communauté, écrit-il, a "tendance à instituer une association organisée de manière rationnelle, sous une forme qui importe peu"²⁰³. Ce groupe de compétiteurs a, en principe, intérêt à former un monopole et, si cet intérêt subsiste, il arrive un moment où il édicte lui-même, ou fait édicter par une autre communauté sur l'activité de laquelle il peut exercer une influence (par exemple la communauté politique), une réglementation instituant des monopoles qui tendent à la limitation de la concurrence." (Weber, 1995b, p. 55). Limiter la concurrence signifie : "de fermer

²⁰¹ Elle l'écrit aussi ailleurs : "le Québec est le seul endroit au monde où un monopole syndical est imposé en agriculture [...]" (2004, (4), p. 3).

²⁰² L'UP reproche à la ministre de l'Agriculture Françoise Gauthier d'avoir rejeté la demande d'états généraux de l'agriculture et l'accréditation syndicale de l'UP (2004, (7), p. 1). Voir le dossier que l'UP a remis à la ministre Gauthier afin de modifier la *Loi sur les producteurs agricoles* afin de permettre l'accréditation de l'UP comme syndicat (2003, (1), p. 1).

²⁰³ Sur les différentes formes voir Weber (1995, p. 79).

plus ou moins complètement à ces «étrangers» l'accès aux chances (sociales ou économiques) qui existent dans un domaine donné" (*ibid.*, p. 56). Par ailleurs, dans cette "communauté d'intérêts" - l'UPA par exemple - "[c]es chances peuvent rester "ouvertes" entre les membres de cette communauté, c'est-à-dire qu'ils "peuvent continuer à se concurrencer entre eux en vue d'en tirer parti" (*idem*). L'UPA est en ce sens une communauté d'intérêts qui est devenue par l'entremise de l'État québécois une "communauté de droit"²⁰⁴ avec son monopole syndical en agriculture.

4.1.3.1. Résumé

Contrairement à l'UPA, l'UP revendique le pluralisme syndical en agriculture au Québec. Pour l'UP, un syndicat unique n'offre pas aux agriculteurs la possibilité de choisir entre différentes voies d'une part²⁰⁵ ; d'autre part, un syndicat unique ne permet pas de faire entendre une pluralité de voix. L'UPA comme "communauté de droit" a "fermé" "aux étrangers l'accès aux chances" mais son monopole a "fermé" par ailleurs à ses membres l'accès à des alternatives syndicales. Nous pouvons donc avancer que, selon l'utopie de l'UP, l'intérêt de l'UPA à assurer son monopole syndical s'est substitué aux intérêts et à l'autonomie des agriculteurs-éleveurs. Nous assistons selon l'UP à un déplacement de but. Ceci correspond à ce qui est entendu par autonomisation d'une organisation. Sa raison d'être est de s'assurer d'abord et avant tout de son propre bien-être et de sa propre croissance. Ceci revient à la notion de "pour soi" de Castoriadis, c'est à dire que ses attributs sont : "finalité d'autoconservation, autocentrisme, construction d'un monde propre" (Castoriadis, 1990, p. 195).

4.1.4. Résumé du chapitre

Nous avons vu que selon l'UP, le modèle agricole de l'UPA n'est pas gage d'autonomie individuelle et collective des agriculteurs-éleveurs. Le phénomène d'intégration introduit des rapports décideurs/exécutants. Les agriculteurs sont les

²⁰⁴ Expression tirée de Weber (1995b, p. 56).

²⁰⁵ L'UP souligne que cette demande n'a pas pour intention "de diviser les agriculteurs, mais à diversifier l'agriculture." (UP, 2004, (5), p. 3).

exécutants des intégrateurs. Concrètement cela se traduit par la perte de contrôle des agriculteurs sur les moyens de production et sur la production et à un travail de plus en plus morcelé. La gestion de l'offre dans la forme privilégiée par l'UPA et ses fédérations réduit l'autonomie individuelle à presque rien et les règlements de mise en marché actuels correspondent plus aux souhaits et aux intérêts de l'UPA et de ses fédérations autonomisées, qu'à ceux des agriculteurs-éleveurs. Finalement, le monopole syndical ne laisse aucune alternative syndicale aux agriculteurs-éleveurs. Pour l'UP, seul le pluralisme syndical est en mesure d'offrir des choix, des alternatives aux agriculteurs (2003, (1), p. 2). Les agriculteurs pourraient ainsi adhérer à un syndicat plutôt qu'à un autre sur la base de la nature du plan conjoint mis en place par tel ou tel syndicat. Nous pourrions aussi imaginer que les plans conjoints adoptés correspondraient à des intérêts diversifiés parce qu'ils ne seraient pas le produit d'un syndicat en position de monopole. Pour l'UP, sans pluralisme syndical, pas de pluralité des voies.

Ce qui se dégage principalement des deuxième et troisième indicateurs abordés dans ce chapitre, c'est que l'UP revendique plus d'autonomie pour l'agriculteur et les groupes d'agriculteurs. Pour l'UPA, ils doivent être subordonnés à un groupe de producteur d'une production donnée. L'UP, tout en reconnaissant la valeur de parler d'une même voix, tient à intégrer l'autonomie collective et l'autonomie de l'agriculteur et des groupes d'agriculteurs.

Après Marx, Gorz (1980, p. 134) présente la sphère de l'hétéronomie, c'est-à-dire "le travail accompli par chacun dans le cadre de la production sociale" (Gorz, 1983, p. 105) comme la "sphère de la nécessité". Selon Gorz, nous l'avons vu, "la production matérielle est soumise aux nécessités naturelles [...] et [...] *dans le domaine de la production matérielle, la liberté se réduit à travailler le plus dignement, le plus efficacement et donc le moins d'heures possible. [...].* Quant au règne de la liberté, il s'épanouira grâce à la réduction de la durée de travail et des efforts requis par la production du nécessaire" (Gorz, 1980, p. 135). Quelques statistiques permettent de croire que cette "sphère de la nécessité" occupe une place de plus en plus grande par rapport à la sphère de l'autonomie potentielle. Premièrement, nous savons que "[l]a proportion des exploitants agricoles du Québec qui ont consacré plus de 40

heures par semaine au travail agricole est demeurée inchangée entre 1995 et 2000 [...]”²⁰⁶. Deuxièmement nous savons que les agriculteurs-éleveurs entre 1990 et 2000 ont "augmenté "leur taux de travail non agricole"²⁰⁷. Troisièmement, "[e]n 1995, l'écart qui porte habituellement le revenu familial moyen de la population générale au dessus de celui des familles agricoles s'est resserré temporairement. Toutefois, en 2000, l'écart s'est creusé de nouveau"²⁰⁸. Finalement le revenu des agriculteurs-éleveurs est à la baisse depuis de nombreuses années et l'endettement est à la hausse²⁰⁹.

Nous croyons juste d'affirmer que pour l'UPA, le travail de l'agriculteur-éleveur constitue "la sphère de la nécessité". Conséquemment, ce que l'UPA entend véritablement par autonomie est de travailler "le plus dignement, le plus efficacement possible et donc le moins d'heures possibles" avec des prix justes et prévisibles pour leur production. En effet, elle espère non pas l'élimination des intégrateurs et des contrats d'intégrations mais des mesures de financement alternatives pour les agriculteurs. Il faut ici rappeler les propos de Rivet (1974, p. 119) à savoir que vers le milieu des années 1960, l'UCC a commencé à substituer l'économique et la technique (d'un côté les équipements et pratiques agricoles et de l'autre la rationalisation des rapports sociaux avec l'intégration et les plans conjoints par exemples) à l'autonomie - entendu chez Rivet (1974) comme "liberté" et "indépendance". Nous allons voir également aux chapitres V et VI que le travail de l'agriculteur-éleveur, pour l'UPA, est de l'ordre de la "sphère de la nécessité"; conséquemment il n'y a rien d'anormal à ce que l'économique et la technique (chez Castoriadis il s'agit du couple "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et capitalisme) se substituent à la "liberté" et à l'"indépendance".

²⁰⁶ www.statcan.ca/francais/agcensus2001/first/profiles/02que_f.htm.

²⁰⁷ (www.statcan.ca/francais/freepub/95F0355XIF/index_f.htm)

²⁰⁸ www.statcan.ca/francais/freepub/95F0303XIF/index_f.htm

²⁰⁹ Voir le texte de Vicky Boutin intitulé *Le revenu des agriculteurs québécois : la pire crise en 25 ans* dans "L'annuaire du Québec 2005". Il s'agit d'une publication de l'"Institut du nouveau monde", Montréal, Québec. Voir aussi *Agro-Flash. 2005 en résumé*. De l'Institut de la statistique du Québec (www.stst.gouv.qc.ca/publications/bulletins/agriculture/pdf/agro_25sept2006.pdf)

CHAPITRE V. Rapport à l'autre

Introduction

Le rapport à l'autre est central dans plusieurs conceptions théoriques : le rapport entre la classe ouvrière et la bourgeoisie chez Marx, le rapport entre les genres et entre les adultes et les enfants dans la théorie du mouvement contre-culture (Racine, 1981), le rapport entre les genres dans les théories féministes, le rapport entre les naturalistes et les culturalistes chez Moscovici (1974), etc.

Le rapport à l'autre a donc été problématisé de plusieurs manières. Dans ce chapitre, nous construisons l'idéologie et l'utopie de nos acteurs collectifs. Premièrement, la dimension rapport à l'autre est analysée selon la problématique de l'"inégalité des chances" en agriculture. Il s'agit de montrer que l'utopie de l'UP dénonce l'inégalité des chances en agriculture et qu'elle souhaite des changements afin de démocratiser l'agriculture. Elle est d'avis que le modèle agricole en place souhaité et favorisé par l'UPA, ou bien contribue à l'exclusion d'agriculteurs potentiels, ou bien les défavorise.

Deuxièmement, nous questionnons la dimension rapport à l'autre en l'inscrivant dans la problématique de l'égalité politique. L'égalité politique est examinée par l'entremise de la démocratie en territoire rural agricole. L'autre, ici, est la catégorie des non-agriculteurs qui habite ou souhaite habiter dans les municipalités rurales agricoles.

5.1. Le modèle agricole productiviste et l'inégalité des chances

Dans sa *Déclaration de principe* l'Union Paysanne écrit qu'elle souhaite "l'ouverture du statut du producteur, des programmes agricoles et des structures de production et de mise en marché (plans conjoints, quotas, réglementation, crédit agricole, zonage, etc.) pour faire place aux nouveaux producteurs, aux jeunes, aux

producteurs à temps partiel [...]"²¹⁰. Dans son manifeste, l'UP écrit qu'il faut "rendre les programmes agricoles, le statut de producteur et le système des quotas et des plans conjoints accessibles aux petits [...] producteurs"²¹¹. Ailleurs, elle revendique la diversité en agriculture en favorisant l'agriculture-élevage biologique au même titre que l'agriculture industrielle (UP, 2004, (5), p. 10).

Dans les paragraphes suivants nous reprenons chacun des groupes identifiés par l'UP. Nous construisons l'utopie de l'UP en l'interrogeant sur ce qui, selon elle, contribue à maintenir ou favoriser l'inégalité des chances et par rapport à ce qu'elle souhaite comme changement afin de démocratiser et diversifier l'agriculture.

5.1.1. Relève et nouveaux agriculteurs-éleveurs

Les facteurs responsables de l'inégalité des chances pour la relève²¹² agricole (jeune et moins jeune) sont nombreux et l'UP et l'UPA le reconnaissent. Parmi ces raisons l'UP dénonce notamment le phénomène de concentration des fermes. Les conséquences sont l'augmentation du prix des fermes et des permis de production (les quotas) en vente libre. Il s'agit de deux facteurs importants pour comprendre/expliquer l'inégalité des chances pour la relève agricole²¹³. L'UPA et la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) partagent également ce constat lorsqu'ils affirment que "les biens de production et particulièrement le foncier et le quota se présentent, par leurs prix à la hausse, comme la principale barrière à l'entrée pour l'ensemble de la relève agricole, qu'elle soit de type familial ou non"

²¹⁰ Le souligné est de nous.

²¹¹ Le souligné est de nous.

²¹² Une bibliographie sur la problématique de la relève en agriculture se trouve dans le document *Rapport d'orientation sur l'établissement des jeunes en agriculture au Québec. Une alliance entre les générations pour une agriculture à dimension humaine* (juillet 2004) de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ).

²¹³ Faut-il souligner que l'inégalité des chances entre "les agriculteurs déjà en place" n'est qu'un type de manifestation d'inégalité qui se comprend/s'explique par le prix des quotas. L'UP indique aussi que la formule du système de quotas en place est inéquitable également - et pour ne nommer qu'eux - pour les "petits producteurs et les fermes familiales indépendantes" et plus généralement pour les agriculteurs des "régions où les conditions de productions sont plus lourdes [...]" (UP, 2004b, p. 86).

(UPA et FRAQ, 2004, p. 31). "La problématique, ajoutent-ils, semble résider dans l'incapacité, pour les jeunes²¹⁴, de «compétitionner» avec les agriculteurs déjà en place [...]" (*idem*).

Pour l'UP, deux évènements, la création de l'ALENA en 1994 et le Sommet de Saint-Hyacinthe en 1998 sous le thème de "VOIR GRAND", ont contribué à l'accélération et à l'intensification de la concentration en agriculture (UPA, 2003, pp. 7,8). Le phénomène de concentration se traduit par l'augmentation de la taille des fermes et par une diminution de leur nombre (*idem*). Il faut souligner que la concentration et la spécialisation des fermes et les mesures prises pour les contrôler ne sont pas récentes. Marx (1977, p. 522) écrit : "[u]ne loi de 1533 constate que certains propriétaires possèdent 24 000 moutons, et leur impose pour limite le chiffre de 2 000, etc.". Ces mesures avaient pour objectifs de réduire les impacts négatifs sur les conditions de vie des petits fermiers et des ouvriers agricoles (appauvrissement, baisse du nombre de fermiers car l'élevage de moutons sur des terres abandonnées au pâturage seulement ne nécessitait que quelques bergers) à la suite de pratiques agricoles qui encourageaient l'élevage intensif de moutons. Rappelons toutefois que Marx souligne que ces mesures restaient lettre morte. L'intérêt des propos de Marx est d'abord de souligner que la grande exploitation a des répercussions sur la campagne. Elle conduit, entre autres, à l'appauvrissement des fermiers et à l'exode rural. Ensuite, le régime capitaliste entraîne la concentration des fermes. Si on ne peut pas affirmer que la production agricole au Québec est dominée par le type capitaliste²¹⁵, il faut toutefois admettre, avec l'UPA, que le secteur agricole est intégré à un secteur agroalimentaire capitaliste qui favorise la concentration de la production agricole.

Entre 1951 et 1971, le nombre de fermes a chuté de moitié : environ 72 500 exploitations ont disparu (Kesteman *et al.*, 2004, p. 311)²¹⁶. Cette chute s'est

²¹⁴ En fait ceci est vrai pour l'ensemble de la relève qu'elle soit jeune ou moins jeune.

²¹⁵ Mendras (1995, p. 308) souligne qu'en France les entreprises agricoles sont de deux types : familiale et capitaliste, alors qu'au Canada c'est le premier type qui est dominant. Les propos de Mendras sont basés sur une étude comparative internationale dirigée par Hugues Lamarche.

²¹⁶ Les auteurs tirent leurs statistiques de Recensements Canada.

poursuivie entre 1971 et 2001. À nouveau, environ la moitié des fermes furent éliminées. Des 61 257 exploitations existant en 1971, on n'en retrouve plus que 32 139²¹⁷ en 2001 (*idem*). Ces auteurs nous informent que durant ces années, les "très petites fermes", c'est-à-dire celles de 69 acres ou moins demeurent stables mais que les "petites" et les "moyennes" fermes (70 à 239 acres)²¹⁸, "enregistrent un déclin important" (*ibid.*, pp. 311,312). En effet, on enregistre une baisse du nombre de fermes entrant dans ces catégories pour chaque année de recensement entre 1971 et 2001. Nous sommes passés de 38 834 fermes en 1971²¹⁹ à 12 986 en 2001²²⁰. Qu'en est-il pour les "grandes" (240 à 399 acres) et les "très grandes entreprises agricoles" (400 acres et plus) pour reprendre les expressions de Kesteman *et al.* (*ibid.*, p. 312). Le nombre des "grandes" entreprises est en déclin constant depuis 1971. On en dénombrait 9 903 en 1971 et 6 373 en 2001. Mais la proportion des "grandes" fermes augmente depuis le recensement de 1971. En 1971, elle représentait 16,2 % du nombre total des fermes; en 2001 elle représente 19,83 %. Le nombre des fermes dont la taille se situe entre 400 et 559 acres est stable depuis 1976. On rapportait 3 091 fermes en 1976 et 3 022 en 2001, ce qui représente respectivement 6.0 % et 9.4 % du nombre total des fermes. Soulignons, par ailleurs, que depuis 1971 le nombre de fermes dont la taille excède 560 acres ne cesse d'augmenter. On comptait 937 fermes de 560 acres ou plus en 1971; il y en avait 3 214 en 2001. Ces "très grandes entreprises agricoles" représentaient 1,6 % de l'ensemble des exploitations agricoles en 1971. En 2001, ces "très grandes exploitations agricoles" représentent 10 % des fermes. Finalement, Kesteman *et al.* (*ibid.*, p. 12) notent que "les exploitations de 1 600 acres ou plus doublent²²¹ d'une

²¹⁷ Signalons qu'il y a 30 539 fermes avec des revenus agricoles bruts de 2 500 \$ et plus (www40.statcan.ca/102/cst01/agrc35f_h.htm) (2005-10-31).

²¹⁸ Les recensements de l'agriculture entre 1971 et 2001 distinguent trois tailles de fermes entre les limites données : 70 à 129 acres; 130 à 179 acres et 180 à 239 acres.

²¹⁹ Statistique Canada. Division de l'agriculture. Aperçu de l'agriculture canadienne selon les données du recensement : 1971-1991. Mai 1992. Catalogue 93-348. Voir le Tableau 1 intitulé "Fermes classées selon la taille de la ferme, Canada et provinces, 1971-1991".

²²⁰ Statistique Canada. Recensement de l'agriculture 2001. Voir le tableau 3 intitulé "Fermes classées selon la superficie agricole totale, par province, par région agricole de recensement (RAR), par division de recensement (DR) et par subdivision de recensement unifiée (SRU), 2001".

²²¹ Les chiffres exacts sont les suivants : 23 fermes en 1971; 30 fermes en 1976, 47 fermes en 1981; 61 fermes en 1986; 90 fermes en 1991; 147 fermes en 1996 et 202 fermes en 2001.

année de recensement à l'autre, entre 1971 et 1991 et que les terres de 1 120 acres ou plus s'élèvent à près de 600 en 2001"²²² .

La concentration des fermes se traduit par une augmentation de la valeur des fermes bien que la concentration ne soit pas l'unique facteur pour la hausse des prix. En s'appuyant sur les données de *Recensements du Canada, 1971-2001*, Kesteman et al. (*ibid.*, p. 319) indiquent qu'en 1971 "la valeur moyenne de la ferme"²²³ au Québec se chiffrait à près 36 000 \$. Elle s'élève à plus de 667 000 \$" en 2001.

Comment l'UP compte s'attaquer au phénomène de concentration des fermes qui contribue à l'augmentation du prix des fermes et par le fait même contribue à disqualifier, entre autres²²⁴, une bonne partie de la relève potentielle et des nouveaux agriculteurs ? Pour l'UP la solution²²⁵ pour favoriser l'égalité des chances est de limiter la taille des fermes et/ou son chiffre d'affaires. Pour l'UP, la ferme paysanne²²⁶, le type de ferme qu'elle privilégie, a "un chiffre d'affaires de \$250 000 ou un revenu net avant impôt d'environ \$40,000, ou 100 hectares en exploitation, ou 100 unités animales"²²⁷ (UP, 2002, p. 157).

Cette idée de limiter la taille des fermes ne fait pas partie de l'idéologie de l'UPA, bien que le modèle agricole qu'elle dit privilégier est basé sur ce qu'elle qualifie

²²² Le tableau 3 du recensement de l'agriculture (2001) intitulé "Fermes classées selon la superficie agricole totale, par province, par région agricole de recensement (RAR), par division de recensement (DR) et par subdivision de recensement unifiée (SRU), 2001" dénombre exactement 585 fermes de 1 120 acres ou plus.

²²³ Soulignons qu'il s'agit de la ferme en général et non pas de la ferme laitière.

²²⁴ Il ne faut pas oublier que plusieurs agriculteurs en place sont exclus car le prix élevé des fermes ne leur permet pas d'augmenter la taille de leur ferme.

²²⁵ Dans son mémoire (2003), l'UP propose des solutions moins catégoriques pour s'attaquer à la concentration pouvant au mieux, la ralentir mais certainement pas l'éliminer.

²²⁶ Dans son manifeste, l'UP écrivait qu'un trait important de cette ferme est que son fonctionnement relève du travail des membres de la famille. Toutefois, des changements seront apportés. L'expression "ferme familiale" sera remplacée par celle de "ferme paysanne". "Nous préférons parler, écrit l'UP, de ferme paysanne plutôt que de ferme familiale, étant donné que les titulaires de fermes peuvent ne pas être une famille ou être une association de familles ou être locataires plutôt que propriétaires" (2002, p. 157).

²²⁷ Dans le document intitulé "Orientations pour l'interprétation de la déclaration de principe" de l'UP on parle de 200 000\$ de chiffre d'affaires et rien n'est dit par rapport revenu net. Ceci dit, l'intérêt de la proposition de l'UP n'est pas de savoir si c'est 200 000\$, 250 000\$ ou plus mais de vouloir fixer une limite.

aujourd'hui de "ferme à dimension humaine"²²⁸. Dans son mémoire déposé au BAPE sur la production porcine, l'UPA souligne qu'elle a toujours privilégié la ferme familiale. Déjà en 1977, sa position était la suivante : "*Le genre de ferme que privilégie l'UPA est la ferme familiale et multifamiliale et, du même souffle, elle refuse le modèle de la ferme capitaliste et de la grande ferme collective*"²²⁹ (UPA, 2003, p. 28). Et l'UPA ajoute que cette position demeure encore la sienne aujourd'hui bien que "sa définition a évolué et un nouveau vocable a émergé lors du congrès de l'Union en 1999 : la ferme à dimension humaine"²³⁰ (*idem*), c'est-à-dire "*une entreprise agricole dont l'exploitant et sa famille y vivent, prennent les décisions, contrôlent la gestion et fournissent l'essentiel du travail*"²³¹ et du capital" (*idem*). L'UPA écrit qu'il s'agit "du modèle d'agriculture à privilégier" afin de "favoriser l'autonomie des productrices et producteurs agricoles" (*ibid.*, p. 30).

Rappelons que Rivet (1974, p. 119) écrivait il y a déjà plus de trente ans que le modèle de ferme à privilégier lors des congrès de l'UCC de 1959 et 1960 "est

²²⁸ L'UPA semble plutôt promouvoir les programmes d'aide (prêt et subvention) favorisant la relève en agriculture (UPA et FRAQ, 2004, p. 32. Voir aussi le *Programme d'appui financier à la relève agricole de La Financière Agricole*.

²²⁹ Kesteman et al (2004, p. 302) écrivent au chapitre XVIII intitulé : "*Mutations et constantes : l'idéologie de l'UCC de 1950 à 1972*" : "Dans le processus d'évolution du cultivateur vers le producteur agricole, le concept de ferme familiale demeure intact". Au paragraphe suivant ils ajoutent : "Une ferme familiale est peut-être réellement un bien de famille ; elle sera peut-être transmise à un descendant; elle sera encore un bien où une lignée peut continuer à produire. Elle sera davantage un lieu où le producteur est autonome et où la famille concentre les décisions, la gestion et une partie du travail". Enfin, "Le concept de ferme familiale n'exclut pas ainsi le salariat des enfants ou d'ouvriers agricoles" (*idem*). Confrontant la ferme familiale à la ferme intégrée, les auteurs écrivent qu'avec celle-ci il y a "l'amorce de la perte de son caractère familial" (*idem*).

²³⁰ Le souligné est de nous. Mentionnons que l'UP (2004, (4), p. 2) écrit que Laurent Pellerin reprend aujourd'hui le concept de "ferme à dimension humaine" après l'avoir "qualifié de retour en arrière".

²³¹ Pour Roméo Bouchard (2002, p. 169), la ferme familiale signifie autre chose. Voyons comment il nous présente le rapport des membres de la famille entre eux et la relation entre la ferme et les différents membres de la famille. À propos du paysan il écrit : "Il est essentiellement famille : sur une ferme paysanne, la femme, l'homme et les enfants ne sont pas des individus indépendants ayant chacun leur carrière et leur réseau de relations, et se croisant tout juste à certains moments : ils sont indissociables et forment une chaîne de survie. Cette appartenance à un territoire, cet enracinement dans une "terre natale, selon l'expression du grand poète québécois Gaston Miron, génèrent une force tranquille, une assurance, une fierté, une certitude, une estime de soi qui sont à l'image même du bonheur et de la santé" (le souligné est de nous). Lorsque tes enfants n'ont jamais travaillé ni mis les pieds dans la ferme familiale, cela n'exprime-t-il pas un manque de fierté et un manque d'estime de soi ?

intimement lié à la question de la liberté et de l'indépendance de l'agriculteur" notamment. Mais il ajoute que cela ne dure pas. "À compter de 1963, et ce jusqu'en 1966 inclusivement, les congrès successifs proposent le réaménagement et la consolidation des fermes [...] afin d'en accroître la rentabilité [...]" (*idem*). Ceci fait dire à Rivet que la "ferme familiale, en quelques années seulement, change de base justificatrice. Des valeurs considérées comme fondamentales comme la liberté, l'indépendance et la stabilité, l'on passe à la rentabilité économique qui peut être réalisée par l'exploitation familiale, mais au nom de laquelle on pose quand même le principe de l'exploitation collective"²³² (*idem*). Cet auteur nous rappelle que dans le mémoire déposé à la "Commission Royale d'Enquête sur l'Agriculture" en 1966, l'UCC présentait le modèle de ferme souhaité : " Il nous apparaît que les fermes qui doivent être développées (entendre : celles qui devraient bénéficier du crédit gouvernemental), tout en se rapprochant du modèle de la ferme traditionnelle, ne doivent pas nécessairement en épouser exactement ce modèle. Le type de ferme que nous avons à l'esprit est une ferme où, comme dans le passé, la propriété du sol et des autres moyens de production est entre les mains des véritables exploitants qui gèrent leurs entreprises et y consacrent eux-mêmes leur travail" (*ibid.*, p. 121). Rivet ajoute que dans ce mémoire, l'UCC indique "que ce type de ferme peut revêtir plusieurs formes allant du propriétaire et travailleur unique à la mise en commun de tous leurs moyens par quelques producteurs"²³³ (*idem*).

L'UP (2003, (3), p. 1), souligne que le BAPE, dans son rapport sur la production porcine, donne la définition suivante de la ferme familiale : "[...] celle qui comporte 4 unités de main-d'œuvre ou moins"²³⁴. L'UP indique "que Laurent Pellerin [président de l'UPA] s'est empressé d'accepter [cette définition] en signalant qu'elle permettait

²³² Rivet (1974, p. 119), nous informe qu'aux congrès tenus entre 1963-1966, on parle de "réaménagement" et "consolidation des fermes sur "une base familiale ou collective"" mais sans apporter de précision sur le terme collectif. Sur la question de l'évolution de la pensée de l'UCC - UPA sur les "formes" des fermes avant 1974, voir Rivet (pp. 119-124).

²³³ Kesteman *et al.* (2004, pp. 313, 314) montrent que la forme juridique des exploitations change principalement depuis 1971. Alors que la forme juridique de 95% des fermes était de type "ferme familiale ou individuelle" en 1971, il n'en reste que 51.3% en 2001 (*idem*).

²³⁴ Toutefois, on rapporte qu'au congrès de l'UPA de 2004, "[l']assemblée n'a jamais pu s'entendre sur le nombre d'exploitants par ferme. La réponse à cette question peut faire éventuellement toute la différence entre une ferme familiale et une grande compagnie" (Claude Turcotte, "De producteur à transformateur", *Le Devoir*, 4 et 5 décembre 2004, p. C-7).

d'englober 98% des fermes actuelles dans la catégorie des fermes familiales à dimension humaine!" (*idem*). Effectivement, dans son mémoire sur la production porcine l'UPA écrit : "[...] le modèle d'agriculture à privilégier" doit "permettre le maintien des 32 000 entreprises agricoles actuellement existantes" (UPA, 2003, p. 30). Si l'on suit le raisonnement de l'UPA, il y aurait donc seulement 2% des "entreprises" qui ne sont pas des "fermes à dimension humaine". Rappelons que les "très grandes entreprises", c'est-à-dire les exploitations agricoles de 560 acres et plus, représentaient 10% des fermes en 2001. Ceci étant dit, la réduction de la taille des fermes ne semble pas une mesure souhaitable et qui plus est, envisageable par l'UPA pour démocratiser l'agriculture. Ce qui est (le nombre existant de ferme et leur taille) est ce qui doit être.

Pour l'UP, cette définition est inacceptable car elle "permet d'y mettre n'importe quoi, y compris toutes les méga-porcheries de 15 000 porcs!" (2003, (3), p. 2). Pour l'UP encore, la ferme familiale de l'UPA ne favorise pas la création d'emplois à la ferme : "une porcherie de 2400 places (7400 porcs par année) crée $\frac{3}{4}$ de un emploi" (*ibid.*, 2003, p. 1). Pour l'UP, la ferme familiale productiviste de l'UPA se réduit donc à une "exploitation agricole individuelle"²³⁵, c'est-à-dire qu'elle réduit au minimum le besoin de main d'œuvre agricole²³⁶.

Si on s'en tient aux propos de nos deux acteurs collectifs sur la ferme familiale, nous pouvons affirmer qu'ils sont tous les deux des défenseurs de "*la thèse de l'irréductibilité de la ferme familiale*". Bruno Jean résume cette thèse de la manière suivante : la ferme familiale est "la plus apte à relever les défis contemporains en assurant une utilisation judicieuse des ressources écologiques, en permettant une occupation optimale du territoire, en assimilant les innovations techniques, en

²³⁵ Jean (1997, p. 143) utilise cette expression de Servolin comme synonyme de la ferme familiale. Cette expression, pour ces auteurs, contrairement à l'utilisation que nous en faisons ici, n'est pas péjorative, au contraire.

²³⁶ Pour quelques statistiques à ce sujet, voir Morisset (1987, p. 59). Rappelons qu'ici nous parlons de travailleurs agricoles et non pas de baisse d'emplois dans le secteur agricole, à savoir ce qui est en amont et en aval de la production agricole comme telle. Jean (1997, p. 145) écrit que "le travail de la femme de l'exploitant et de ses enfants a pratiquement disparu ou il est devenu insignifiant" en agriculture productiviste. Au sujet de l'évolution de la place des agricultrices dans l'agriculture québécoise voir Kesteman *et al.* (2004, pp. 332-336).

s'adaptant efficacement à une économie agricole marchande où elle peut faire profiter l'ensemble de la société de ses gains de productivité" (1997, p. 151). Nous pouvons affirmer sans risque de nous tromper que les deux premiers énoncés de cette thèse sont partagés par l'UP et l'UPA. Néanmoins, si nos deux acteurs collectifs sont prêts à assimiler de nouvelles techniques, il ne s'agit pas pour autant d'assimiler les mêmes techniques. La problématique de la gestion des fumiers, tout comme l'introduction des biotechnologies en agriculture l'illustrent bien²³⁷. Finalement, si les gains de productivité en agriculture représentent la finalité de l'idéologie de l'UPA, ceci n'est pas vrai dans le cas de l'utopie de l'UP. Contrairement à l'UPA, elle ne croit pas que l'on doive continuer à penser strictement productivité afin d'assurer notamment le panier d'épicerie au prix le plus bas pour le consommateur. Pour l'UP, l'agriculture paysanne - qui est par définition multifonctionnelle - ne peut penser strictement en terme de productivité. C'est une des raisons pour lesquelles l'UP demande un financement suffisant de l'État. En nous appuyant sur les deux thèses que le sociologue québécois Bruno Jean (1997, p. 151) présente comme les deux positions théoriques "sur les formes sociales d'organisation de la production agricole", nous pouvons affirmer que pour l'UP, le modèle agricole encouragé par l'idéologie de l'UPA favorise dans les faits "*la thèse de la dissolution de la ferme familiale*" et non pas "*la thèse de l'irréductibilité de la ferme familiale*". Autrement dit, le modèle agricole prôné par l'UPA accélère la disparition d'une véritable ferme familiale "au profit des grandes unités de production privées ou collectives de type industriel".

Nous abordons maintenant le deuxième facteur qui est à la base de l'inégalité des chances. Il s'agit dans les prochains paragraphes d'interroger les deux acteurs collectifs sur les systèmes de quotas, à savoir le mécanisme de contingentement de l'offre.

L'UP indique que ce sont les fermes dont les productions sont contingentées "qui ont disparu le plus vite, soit 80%" d'entre elles depuis les années 1960 (UP, 2004, (1a), p. 2). D'autre part, l'UP mentionne que les prix pour l'obtention de ces permis

²³⁷ Ces deux points sont abordés dans le chapitre suivant.

bloquent "la relève et l'arrivée de nouveaux fermiers" (*idem*). L'UP prend l'exemple du secteur laitier pour exposer son point. Pour l'UP, "la relève dans le secteur laitier est inexistante et [...] les règles actuelles ne la favorisent pas (prix des quotas, prix des terres, prix des fermes, coûts environnementaux, etc.)" (2004, (4), p. 3). À propos des quotas ou permis de production, elle indique "que nul ne peut produire ou vendre du lait de vache sans détenir au moins 5 kg de quota" (UP, 2003, (1), p. 9). Et le prix des quotas est fixé par le marché, c'est-à-dire que "[l]es quotas sont en vente libre, sans plafond ni balises, comme à la bourse" (*idem*). Dans la production laitière, il faut déboursier environ 150 000\$ pour l'achat de 5 kg de quota, c'est-à-dire environ 30 000 \$²³⁸ par kg de quota (*idem*) avant même d'avoir acheté des vaches laitières, la terre, les bâtiments, etc. En somme pour l'achat d'un permis de production pour une ferme de quarante bonnes vaches laitières, le producteur laitier devra déboursier environ 1 200 000 \$ souligne Maxime Laplante (Bouchard, 2002, p. 202). La conséquence est qu'il est impossible pour une grande partie d'individus potentiellement intéressés²³⁹ de devenir producteur laitier, et plus généralement agriculteur-éleveur, dans une production avec un système de quotas monnayables.

Conséquemment, "[à] part les enfants d'agriculteurs généreux lors de l'héritage, écrit Maxime Laplante, on peut affirmer, à moins d'exception confirmant la règle, qu'il n'y a pas de nouveaux arrivants en production laitière" (UP, 2003, (1), p. 9). Et comme l'écrivent Kesteman *et al.* (2004, p. 394-395), la transmission de la ferme aux enfants n'est plus un automatisme, car plusieurs parents d'agriculteurs potentiels désirent

²³⁸ L'UP mentionne aussi que le prix du quota dans le secteur avicole est d'environ 125 \$ par poule (2004, (9), p. 4).

²³⁹ On peut lire sur le site de Statistique Canada, que le nombre de jeunes exploitants ne cesse de diminuer depuis le recensement de 1991. "Le groupe d'agriculteurs [canadiens] âgés de moins de 35 ans représentait 11.5% de tous les exploitants en 2001, comparativement à 15,8% en 1996 et à 19,9% en 1991". (www.statcan.ca/francais/freepub/95F0355XIF/index_f.htm). Qui plus est, on remarque que le nombre des exploitants agricoles de moins de 35 ans est passé de 13 475 en 1991 à 6 505 en 2001, soit une diminution de 51,7%, alors que pour les groupes d'âges de 35 à 54 ans et de 55 ans et plus le nombre d'exploitants a légèrement augmenté durant la même période. (www.stacan.ca/francais/agcensus2001/first/profiles/02que_f.htm). L'UPA écrit qu'en moins de 10 ans le ratio entre les agriculteurs de moins de 35 ans et ceux de plus de 55 ans "a diminué de moitié, ce qui donne un jeune pour deux producteurs de plus de 55 ans". (www.upa.qc.ca/fra/nos_preoccupations/releve_agricole.asp). Soulignons toutefois que l'âge médian des exploitants et des exploitantes au Québec en 2001 est le plus bas au pays (www.stacan.ca/francais/agcensus2001/first/profiles/02que_f.htm).

"s'assurer une retraite confortable". Morisset (1987, p. 176) écrit pour sa part "[q]ue ce soit à cause du souci de l'équité entre les enfants où à cause de la fiscalité²⁴⁰, la solution du don important n'est plus suffisante et satisfaisante pour assurer la transmission"²⁴¹.

Devant le prix élevé des productions sous gestion de l'offre, l'UP revendique d'"attribuer gratuitement ou à bas prix du quota en priorité à de jeunes agriculteurs"²⁴² (2004, (1a), p. 2). Mentionnons que les "agriculteurs déjà en place", lors de l'adoption du plan conjoint, ont reçu gratuitement des parts de production (quotas) lorsque le plan conjoint fut adopté et qu'aujourd'hui ces permis de production sont monnayables dans certaines productions agricoles. Par exemple, en 1966 ce sont "[p]rès de 1 800 producteurs, possédant chacun plus de 250 poules pondeuses" qui se partagent les quotas visant à contingenter la production d'œufs (Kesteman *et al.*, 2004, p. 250). Pour les producteurs de lait nature, les quotas sont redistribués en 1971 entre "les producteurs existants au prorata de leur production de 1969-1970" (*ibid.*, p. 254). Ailleurs, l'UP propose des changements majeurs qui affectent la relève dans son ensemble et non seulement la catégorie des jeunes. Elle écrit : "Les quotas de production monnayables déjà existants doivent être progressivement ramenés et plafonnés à leur valeur d'achat originelle, et les autres qui seront établis ne doivent pas être monnayables"²⁴³. De plus, ils doivent être

²⁴⁰ À propos de la surcapitalisation des fermes québécoises, voir également Caldwell (1988). Ce texte comme l'ouvrage de Morisset, remonte à environ 20 ans. Toutefois, le phénomène de surcapitalisation avec ses conséquences pour la transmission des fermes et la relève agricole demeure pertinent.

²⁴¹ Morisset (1987, pp. 177-178) souligne que ceci se traduit par un changement de la forme de propriété. Nous assisterions à la compagnie familiale comme forme de propriété. Maxime Laplante de l'UP indique quant à lui, que le prix astronomique des fermes empêche "la transition d'une génération à l'autre" (Saucier, 2005, p. 43). Les conséquences sont les suivantes, selon Laplante : "[...] la ferme va automatiquement être démantelée lors d'un encan et reprise par d'autres gros producteurs autour, ou bien elle va passer à l'intégration, donc une entreprise de grande taille va l'acquérir" (*idem.*).

²⁴² L'UP affirme ailleurs que "[l]es prix et prélevés à payer pour les quotas en marché libre sont de plus en plus prohibitifs pour les fermes familiales et la relève (UP, 2004, (7), p. 2). Sur la question de plans conjoints comme quelque chose qui favorise aussi la concentration des fermes et les gros producteurs, voir Morisset (1987, p. 84 à 99 et 187 à 191).

²⁴³ C'est le cas, par exemple, du règlement de la mise en marché des lapins (2002).

répartis en fonction de la taille²⁴⁴ des fermes qu'on veut favoriser et de façon à favoriser la relève [...]" (UP, 2004, p. 86). Les moyens pour l'UP de réduire l'inégalité des chances afin de démocratiser l'agriculture - nous venons de le voir - n'implique pas l'abolition du mécanisme de contingentement de l'offre²⁴⁵, mais ils imposent des changements profonds à ce qui est en place.

L'UPA, nous l'avons déjà dit, est également d'avis que le prix élevé des quotas est l'une des deux principales causes expliquant qu'il y a de moins en moins de jeunes en agriculture. Dans un rapport, l'UPA et la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) recommandent de "[c]ontrôler la croissance de la valeur des quotas dans les productions sous gestion de l'offre et favoriser leur accès pour les jeunes" (UPA et FRAQ, 2004, p. 32). Concrètement ceci veut dire : 1) "Révision des mécanismes de transaction des quotas et des systèmes de fixation de la valeur" (*idem*). 2) "Banque de prêt de quota à la relève dans toutes productions sous gestion de l'offre" (*idem*). Il s'agit de moyens pour corriger, en partie du moins, le problème de la relève mais aussi celui de l'inégalité des chances entre "les agriculteurs déjà en place" et la relève. L'UPA et la FRAQ (*idem*) indiquent qu'il existe déjà "un programme d'accès au quota sous forme de prêt" dans deux productions²⁴⁶. Kesteman *et al.* (2004, p. 395) indiquent que la FRAQ, créée en 1967, compte parmi ses réalisations "la création des banques de quotas à l'intention des jeunes dans les secteurs laitier et avicole". Mais Maxime Laplante de l'UP indique que même s'"il existe une clause de prêt de 5 kg à un jeune" il n'en demeure pas moins que ce prêt devra être remboursé (UP, 2003, (1), p. 9).

²⁴⁴ Voir Morisset (1987, pp. 133 -138) à propos de l'évolution du "plafond de poules pondeuses", c'est-à-dire les quotas qu'un producteur peut détenir. Nous ne pouvons dire si ce plafond est encore applicable aujourd'hui.

²⁴⁵ Soulignons que lors du 4^e Congrès de l'Union Paysanne en 2004, les suggestions suivantes furent avancées par des membres lors d'un atelier sur la gestion de l'offre. 1) Imposer un plafond, un maximum de quotas que peut détenir un producteur; 2) Établir un prix fixe pour les quotas; 3) les quotas ne devraient pas être monnayables ; 4) quotas gratuit pour la relève. Dans tous les cas on reconnaît que le contingentement de l'offre dans des productions n'est pas rejeté. Rien d'officiel, à ce jour, n'en a résulté. Mentionnons par ailleurs qu'un atelier sur la gestion de l'offre était encore une fois à l'ordre du jour lors du congrès annuel de 2005. L'atelier a été annulé.

²⁴⁶ Il y a une "banque de parts" dans le règlement de mise en marché des lapins (2002). Les nouveaux producteurs comme ceux déjà en opération peuvent en obtenir lorsqu'il en reste dans la banque.

Le système de quotas contribue comme l'affirment l'UPA et l'UP, à l'inégalité des chances entre la relève (jeune et moins jeune) et "les agriculteurs déjà en place". Nous assistons à la quasi exclusion en agriculture de ceux qui ne sont pas déjà en affaire. Avec le système de quotas nous sommes ramenés à la notion de "communauté d'intérêts" de Weber (1995b, p. 79). Nous avons déjà vu que cette communauté a "tendance à instituer une sociation organisée de manière rationnelle [...]. Ce groupe de compétiteurs a, en principe, intérêt à former un monopole et, si cet intérêt subsiste, il arrive un moment où il édicte lui-même, ou fait édicter par une autre communauté sur l'activité de laquelle il peut exercer une influence (par exemple la communauté politique), une réglementation instituant des monopoles qui tendent à la limitation de la concurrence." (Weber, 1995b, p. 55). Avec les règlements sur le contingentement de l'offre (avec ou sans quotas monnayables), les producteurs d'une production donnée limitent effectivement la concurrence et "ferme[r] plus ou moins complètement à ces "étrangers"²⁴⁷ l'accès aux chances (sociales et/ou économiques) qui existent dans un domaine donné²⁴⁸" (*ibid.*, p. 56).

5.1.2. Inégalité des chances entre le gros et le petit producteurs

Selon l'UP, le financement de l'agriculture, ainsi que les lois et règlements favorisent les gros producteurs au détriment des petits.

L'UP désapprouve ce qui est et qui correspond au souhait de l'UPA, à savoir qu'on subventionne sans limite les volumes de production et que, pour avoir droit aux programmes d'aide agricole, il faut produire des "volumes industriels de production" et avoir un minimum de "100 hectares de terre" (UP, 2004, (9), p. 4). Pour l'UP ces choix "condamn[ent] à l'avance les fermes familiales"²⁴⁹, c'est-à-dire les petites fermes, "à ne pouvoir faire face à la compétition" (*idem*). Que les grosses exploitations soient privilégiées est aussi reconnu par l'UPA. Elle affirme que le

²⁴⁷ Ici il s'agit bien sûr de la relève et plus généralement de nouveaux agriculteurs.

²⁴⁸ Ici le "domaine donné" correspond à une "production agricole donnée".

²⁴⁹ Une ferme familiale pour l'UP est la ferme paysanne. Il s'agit comme nous l'avons d'une ferme dont la taille maximale et les revenus sont relativement petits.

programme d'assurance stabilisation des revenus (ASRA) est "établi sur la base du coût de production d'un segment efficace²⁵⁰ du secteur visé" (UPA, 2003, p. 32). Avec de gros volumes, les grosses exploitations sont favorisées car elles réussissent à produire à un moindre coût. Mais ceci étant dit, l'UP mentionne par la voix de Bouchard (2002, p. 95) que toutes les études démontrent que "plus la ferme est industrielle [...] moins ses marges de profit sont grandes". Ailleurs, l'UP mentionne que le financement actuel par la Financière agricole du Québec (FADQ) favorise l'agriculture productiviste au détriment d'une agriculture paysanne²⁵¹ (Bouchard, 2002, p. 94). Pour l'UP ceci n'a rien de surprenant car l'UPA "détient en pratique le contrôle de la Financière agricole, dont 80 pour cent des fonds sont publics" (2003, (0), p. 5). Il s'agit d'"une banque publique qui est devenue banque privée de l'UPA [...]" ajoute l'UP (2003, (3), p. 3). Kesteman *et al.* (2004, p. 392), sans affirmer une telle chose, mentionnent, d'une part, que le conseil d'administration de la FADQ est composé de onze individus "dont cinq choisis par l'UPA" et, d'autre part, que l'UPA est consultée par le gouvernement pour le choix du président-directeur général.

Pour corriger cette situation, l'UP revendique un "soutien direct à la ferme plutôt qu'à la production, et à la ferme à dimension humaine qui adopte des pratiques écologiques plutôt qu'à la ferme industrielle" (2004, (4), p. 2). Pour l'UP, il faut "[a]bandonner ou diminuer les subventions à la production, et donc aux prix que reçoit l'agriculteur pour ses volumes de production, et les remplacer par une aide directe à l'agriculteur, conditionnelle à la taille et aux pratiques de la ferme"²⁵² (*idem*). Il faut ici souligner que pour l'UP, il ne s'agit donc pas de privilégier les "petites" fermes. Il s'agit bien sûr d'une condition nécessaire mais elle n'est pas suffisante. "Dans ce sens, écrit l'UP, l'agriculteur n'est plus seulement un

²⁵⁰ Par efficace on entend seulement celui qui produit au coût le plus bas sans tenir compte de la marge des profits et des coûts des "externalités" environnementales et socio-économiques.

²⁵¹ Pour la répartition de l'aide gouvernementale en fonction du chiffre d'affaires, Bouchard (2002, pp. 95-96) présente des données du ministère de l'Agriculture.

²⁵² Bouchard (2002, p. 104) souligne que le financement doit considérer "la taille de la ferme, du taux de main-d'œuvre qu'elle utilise, de la valeur ajoutée, des méthodes de culture et d'élevage, du bien-être animal, de l'usage des produits de synthèse et de l'énergie, du type de gestion des fumiers, de la protection des écosystèmes, des boisés, des paysages, etc."

entrepreneur : il exerce une activité économique d'intérêt général, il fournit un service collectif. Il est rémunéré autant pour sa fonction sociale d'entretien et d'occupation du territoire que pour sa fonction économique de pourvoyeur de nourriture. Il n'est pas plus subventionné qu'avant, mais il l'est autrement"²⁵³ (*idem*). Ce type de financement revendiqué par l'UP correspond au "principe de modulation dégressive des aides de l'État à l'agriculture ou le principe de rémunération de la multifonctionnalité de l'agriculture" adopté par les pays européens (Bouchard, 2002, pp. 96-97). Conséquemment "la ferme familiale qui adopte des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et profitables à la communauté a droit au maximum de l'aide ; par contre, les prestations diminuent à mesure que la taille et les coûts environnementaux et sociaux de l'entreprise augmentent. La ferme industrielle ne reçoit plus d'aide de l'État : elle est considérée comme une industrie et relève du ministère de l'Industrie" (*idem*).

Selon l'UP, l'égalité des chances est donc principalement entre les gros producteurs agricoles en ce qui a trait aux "programmes de soutien" ("sécurité du revenu" et "financement agricole")²⁵⁴ aux agriculteurs. Autrement dit, les programmes d'aide sont "*ferm[és]* plus ou moins complètement à ces "étrangers", c'est-à-dire la ferme de petite taille mais "les chances [...] reste[nt] "*ouvertes*" entre les membres de cette communauté" (Weber, 1995b, p. 56), c'est-à-dire plus exactement entre les gros exploitants agricoles.

L'UPA défend le mode de financement actuel (2003, p. 32). Premièrement, elle écrit au sujet des régimes d'assurance-stabilisation des revenus (ASRA) "que certains des éléments du coût de production ne sont pas couverts par le programme" (*idem*). Deuxièmement, elle souligne "que le producteur assume le tiers du risque supporté par ce programme d'assurance par le biais d'une prime qu'il doit verser" (*idem*). Mais il faut ajouter que ceci est également vrai pour le plus petit. Donc le problème posé par l'UP reste entier.

²⁵³ "D'ailleurs, les montants globaux consacrés à l'agriculture en Suisse, sous le nouveau régime, ont diminué" (2004, (4), p. 2). L'UP souligne que la Suisse (voir sa réforme de 1996) et dans une moindre mesure la Communauté européenne, vont dans ce sens.

²⁵⁴ L'UPA distingue deux types de "programmes de soutien" : "la sécurité du revenu" et "le financement agricole" (2003, pp. 32-34).

Par ailleurs, dans son mémoire sur la production porcine, l'UPA (2003, p. 32) précise que les programmes de "sécurité du revenu" et de "financement agricole" permettent, d'une part, "de ralentir la concentration des entreprises" (*ibid.*, p. 33) et, d'autre part, ils "favorise[nt] l'autonomie des producteurs" (*ibid.*, p. 34). Mais elle mentionne aussi qu'un programme de soutien des revenus comme l'assurance-stabilisation des revenus (ASRA) profite au plus gros parce que "les compensations de l'ASRA sont basées sur le nombre d'unités produites" ce qui se traduit par "une concentration de ces aides" (*ibid.*, p. 33). C'est ce que démontrent les statistiques : 23% des aides versées en vertu du programme ASRA pour la production porcine vont à seulement 0.8% des producteurs ou encore 44% de cette aide est remise à seulement 6.4% des producteurs (Boutin, 2004, p. 21). Et comme l'écrit Boutin, l'OCDE (2002) note que "les mesures de soutien à l'agriculture n'ont pas permis d'établir l'équité recherchée dans la répartition du revenu agricole et [qu']elles bénéficient davantage aux entreprises agricoles les plus grandes²⁵⁵, et souvent les plus prospères, qui n'ont généralement pas besoin d'être soutenues" (*ibid.*, p. 20).

Qu'en est-il maintenant de la position de l'UP vis-à-vis de la loi sur la protection du territoire agricole et la problématique de la relève agricole ? Maxime Laplante, président actuel de l'UP, souligne que "la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec n'autorise le morcellement des terres que si l'agriculture est l'activité principale des propriétaires. Ceux qui démarrent à temps partiel ne peuvent donc pas acquérir une portion d'une terre déjà existante"²⁵⁶(Bouchard, 2002, pp. 202-203). Nous pouvons également lire que pour l'UP, "le seul usage agricole conforme à la loi est la pratique de l'agriculture comme activité principale sur un espace minimal de 100 hectares ce qui exclut en pratique l'agriculture à temps partiel et

²⁵⁵ Par ailleurs, Boutin (2004, p. 21) mentionne que de l'aide financière est "versée à des agents économiques en amont ou en aval de la production (fournisseurs d'intrants, détenteurs de ressources, etc.)". L'auteur (Boutin, 2004, p. 23) reprend la citation du BAPE sur le dossier de la production porcine : "La Commission recommande que tout programme de soutien du revenu des agriculteurs [...] cible des personnes qui travaillent dans une ferme familiale ou à dimension humaine, c'est-à-dire une entreprise qui nécessite le travail d'au plus quatre personnes; [...] ne soit accessibles qu'aux personnes physiques, même dans le cas de personnes qui exercent des activités en agriculture par l'intermédiaire d'une personne morale" (BAPE 2003, recommandations 26 et 27 p. 154).

²⁵⁶ Bouchard (2002, p. 88) écrit : "Un fermier à temps partiel n'a pas le droit d'acheter une partie d'une autre ferme ni de construire sa maison sur sa propriété. Ce sont des privilèges laissés aux agriculteurs à temps plein".

l'agriculture de proximité" (2004, (6), p. 8). Toutefois, l'UP mentionne que la CPTAQ peut accepter la construction de résidences, fermes et entreprises paysannes sur des terres de 100 hectares et moins si l'agriculture est l'activité principale (*idem*). On souligne aussi que "[l]a Commission refuse également la construction de résidences sur des superficies de moins de 40 hectares²⁵⁷ (plus ou moins, au gré de la Commission) pour des projets de petites fermes sylvicoles, maraîchères ou d'élevages spécialisés, sous prétexte que ce ne sont pas des projets viables" (*idem*).

En somme pour l'UP la loi sur la protection du territoire agricole rend l'achat d'une ferme difficile pour la relève, d'une part parce que la dimension minimale de la terre implique nécessairement un coût élevé et, d'autre part parce qu'elle est trop restrictive en exigeant que l'agriculture soit l'activité principale.

5.1.3. Inégalité des chances entre les praticiens d'une agriculture biologique paysanne et les exploitants/producteurs agricoles

L'objectif de cette section est de montrer que pour l'UP, le modèle d'agriculture privilégié par l'UPA se traduit par des mesures et des programmes d'aides privilégiant l'"agriculture intensive à haute productivité" au détriment d'une agriculture biologique paysanne (à distinguer de l'agriculture-élevage biologique industrielle).

Qu'en est-il de l'agriculture biologique²⁵⁸ dans l'imaginaire social de l'agriculture de l'UP? Dans les "Orientations pour l'interprétation de la déclaration de principe", l'UP écrit: "La production biologique constitue la référence pour une production respectueuse des processus naturels mais le modèle de production paysanne englobe toute production qui s'inscrit, de façon dynamique et durable, dans les caractéristiques énumérées au point 2". Il est formulé au point deux, entre autres,

²⁵⁷ Ailleurs, l'UP parle d'une norme autour de 30 hectares (2004, (6), p. 8)

²⁵⁸ L'UP distingue l'agriculture biologique de l'agriculture biologique industrielle. Voir page Dans un article intitulé "Le bio à l'heure des choix ...", Benoît Girouard, président de l'Union biologique paysanne présente clairement ce qui est entendu par agriculture biologique industrielle. "Ce n'est pas vrai qu'une ferme spécialisée dans la production d'un ou deux légumes sur de grandes superficies respecte les notions de diversité et d'écosystème avancées par le bio, et pas davantage la notion de multifonctionnalité de l'agriculture qui se réfère à ses fonctions environnementales et socio-territoriales" (UP, 2004, (5), p. 8).

que l'approche biologique est "privilégiée" afin d'obtenir une "production, transformation, distribution diversifiées, de qualité, respectueuse de la nature et de la santé". Ailleurs l'UP ajoute aux fonctions de santé alimentaire et agro-environnementale (protection de l'environnement bio-physique) de l'agriculture, la fonction socio-territoriale (2004, (5), p. 8).

À propos de la position sur l'agriculture biologique de l'UPA et de la Fédération d'agriculture biologique du Québec (FABQ), "affiliée à l'UPA", Benoît Girouard, président de l'union biologique paysanne écrit : "Aucun des systèmes de quota de l'UPA ne fait de place particulière à l'agriculture biologique et à la mise en marché locale. Au contraire, on souhaite qu'elles s'adaptent à la démesure industrielle" (2004, (5), p. 8). L'UP est donc concernée par l'avenir de l'agriculture biologique non industrielle. Elle souligne le phénomène d'intégration observé dans le secteur agricole biologique aux États-Unis (2004, (5), p. 9)²⁵⁹. "Le danger qui nous guette, écrit Benoît Girouard, est celui de simplement adapter le biologique pour qu'il réponde à la demande industrielle [...]" (*ibid.*, p. 8). Outre l'idée de plans conjoints de mise en marché adaptés au biologique et pour le biologique, l'UP recommande la certification par ferme et non pas par produit²⁶⁰ pour éviter que l'agriculture biologique industrielle se substitue à l'agriculture biologique écologique (*idem*). Avec la certification par ferme au lieu de par produit, on évite de tomber dans le piège de la monoculture qui n'a rien à voir avec une agriculture biologique écologique.

Bouchard (2002, p. 150), membre fondateur et ex-président de l'UP et également fondateur du syndicat bio affilié à l'UPA écrit que "le bio a été emprisonné dans la marginalité et n'a jamais gagné un centimètre, ni à l'UPA, ni au gouvernement, sauf occasionnellement, pour la forme. Le bio s'est résigné à fonctionner en vase clos, pauvrement, comme une secte, pendant que les milliards pleuvaient sur la «vraie» agriculture, l'agriculture moderne" (*idem*). De son côté, Benoît Girouard déplore que le plan stratégique d'intervention de la "Table filière biologique", Table créée en 1994

²⁵⁹ Voir l'encadré intitulé : "Les nouveaux maîtres du bio".

²⁶⁰ "Ce n'est pas vrai qu'une ferme spécialisée dans la production d'un ou deux légumes sur de grandes superficies respecte les notions de diversité et d'écosystème avancées par le bio, et pas davantage la notion de multifonctionnalité de l'agriculture qui se réfère à ses fonctions environnementales et socio-territoriales" (UP, 2004, (5), p. 8).

par le gouvernement provincial pour le secteur biologique, ne prévoit pas "des programmes d'aide directe aux producteurs et à la conversion²⁶¹ [...]" (UP, 2004, (5), p. 10). La raison, dit-il, est "sans doute parce que les montants²⁶² alloués [à l'agriculture biologique] présentement par le gouvernement ne le permettent pas" (*idem*). En outre, il ajoute "que le concept d'agriculture biologique [...] n'apparaît pas"²⁶³ dans le *Plan stratégique*²⁶⁴ 2005-2008 du MAPAQ.

Finalement, pour l'UP, les programmes de soutien aux agriculteurs ne favorisent pas l'agriculture biologique et nous ajoutons encore moins l'agriculture biologique paysanne ou écologique (c'est-à-dire une certification par ferme et non pas par produit) (UP, 2004, (5). p. 10). Ces propos vont dans le sens des conclusions de Boutin (2004, p. 19), à l'effet que "les programmes d'assurance-stabilisation du revenu agricole (ASRA) [...] entraînent des effets jugés dommageables pour l'environnement, notamment parce qu'ils encouragent la surproduction puisque les aides versées sont fonctions des niveaux de production et parce qu'ils comportent des effets de verrouillage favorisant la spécialisation et/ou des assolements inadéquats. Quant aux programmes d'assurance-récolte [...] ils peuvent, dans quelque cas, engendrer également un effet de verrouillage quant à l'usage d'intrants particuliers ou encore être inadaptés pour certains modes de production plus bénéfiques pour l'environnement (ex. : agriculture biologique)".

²⁶¹ L'UP écrivait ailleurs que les producteurs biologiques d'ici contrairement à ceux des États-Unis, de la Communauté européenne et d'ailleurs ne reçoivent pas de subventions pour la production et la transition biologique. Par ailleurs, on déplore qu'au Québec, contrairement à 15 états américains et à la communauté européenne, on ne défraie pas en partie ou en totalité les frais de certification biologique (2004, (4), p. 3 ; 2004, (5), p. 10).

²⁶² L'UP souligne qu'il y avait seulement un million de dollars d'alloué au secteur biologique en février 2004.

²⁶³ Citation de Girourad tirée de l'article de Fabien Deglise, "Le MAPAQ rend public son plan triennal stratégique", *Le Devoir*, 14 et 15 mai 2005, p. A-7.

²⁶⁴ Ne pas confondre avec le plan stratégique d'intervention de la "Table filière biologique".

5.1.4. Résumé

La concentration des fermes et les permis de production comme mécanisme de contingentement de l'offre sont deux facteurs contribuant à l'inégalité des chances entre les producteurs déjà en place et la relève. Nous avons vu que l'UP privilégie la ferme paysanne comme étant le principal moyen de freiner la concentration des fermes et conséquemment l'augmentation du prix des fermes. Par ailleurs, si elle n'est pas contre la gestion de l'offre, elle s'objecte à ce qui se fait actuellement et demande des changements en profondeur. Sans l'abolition des quotas monnayables, par exemple, la relève est exclue. L'UPA reconnaît également qu'il y a inégalité des chances entre les agriculteur-éleveurs et la relève (en place ou potentielle); la conséquence étant qu'il y a de moins en moins de jeunes qui peuvent devenir agriculteur-éleveurs, plus particulièrement dans les productions contingentées avec permis de production monnayable. Par rapport aux changements proposés par l'UP, ceux de l'UPA demeurent néanmoins timides.

Nous avons également compris que tant l'UP que l'UPA considèrent que les programmes d'aides à l'agriculture favorisent les gros exploitants agricoles. L'UP tout comme l'UPA ne souhaitent surtout pas l'abolition du financement de l'agriculture mais, à la différence de l'UPA, l'UP propose que les conditions de financement puissent favoriser les "petites" fermes avec des pratiques agricoles concordant avec le principe de la multifonctionnalité de l'agriculture. L'UPA ne semble pas partager cette position. À aucun endroit, nous n'avons lu dans les documents consultés, que l'UPA souhaiterait voir des modifications visant à favoriser les petites fermes. Qui plus est, nous avons vu dans les thèmes discutés, qu'il y a de bonnes raisons de croire que l'UPA ne souhaite pas une réduction de la taille des fermes. D'un autre côté, comme l'indique Kesteman *et al.* (2004, p. 19), dès sa fondation en 1924, "les caractéristiques socioéconomiques des agriculteurs dirigeants de l'UCC [Union des cultivateurs catholiques] de cette époque révèlent plutôt l'existence d'un groupe d'élite qui a résolument maintenu son engagement dans le processus d'adaptation au marché". Pour demeurer cohérent on ne peut pas à la fois s'engager "dans le processus d'adaptation au marché" (c'est-à-dire plus exactement le capitalisme privé) et être contre l'augmentation de la taille des fermes

et contre un mode d'aide à l'agriculture qui favorise les grosses exploitations agricoles.

Dans la dernière sous-section, nous avons pris connaissance du fait que l'UP favorise le développement de l'agriculture-élevage biologique paysanne; soulignant toutefois que malheureusement les programmes d'aide à l'agriculture défavorisent ceux et celles qui pratiquent ce genre d'agriculture-élevage. Pour l'UP, des changements significatifs aux conditions des programmes d'aide à l'agriculture sont nécessaires pour que l'on puisse corriger l'inégalité des chances entre les agriculteurs-éleveurs pratiquant ou voulant pratiquer une véritable agriculture biologique, et les exploitants agricoles, ceux dont les pratiques sont conformes à une agriculture intensive à haute productivité.

Enfin, l'UP considère qu'un autre moyen de favoriser l'égalité des chances et de démocratiser l'agriculture est d'apporter des modifications à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) afin de favoriser l'implantation de petites fermes et même de fermes exploitées à temps partiel.

5.2. La démocratie dans les municipalités rurales agricoles québécoises

La question de la démocratie sur le territoire rural est chère à l'UP²⁶⁵ pour trois raisons. Il y a d'abord le respect du principe même de la démocratie, c'est-à-dire la nécessité d'égalité politique effective entre tous les individus. Deuxièmement, le déficit démocratique sur le territoire rural agricole se traduit pour l'UP par une cohabitation conflictuelle entre les producteurs agricoles et l'autre. Finalement, l'inégalité politique entre les agriculteurs et l'autre en territoire rural agricole entraîne

²⁶⁵ L'Union Paysanne a reçu le prix Claire Bonenfant. "Ce prix souligne les efforts déployés en vue de promouvoir les valeurs démocratiques et la participation civique, notamment par la promotion de la Charte des droits et libertés de la personne, par l'éducation à la vie démocratique et la réflexion sur la société québécoise" (Communiqué de l'UP intitulé "Le gouvernement du Québec reconnaît l'Union paysanne pour ses valeurs démocratiques" (22 juin 2005).

la dévitalisation de ces territoires. Ce qu'il faut retenir ici de l'utopie de l'UP est principalement les conséquences sociales et économiques résultant des pouvoirs et privilèges accordés aux agriculteurs par les mesures législatives ainsi que par des instances consultatives et/ou décisionnels sur les questions de l'aménagement et du développement du territoire.

Cette section est divisée en quatre parties. Dans la première partie, nous présentons la position de nos deux groupes sur les problématiques de la cohabitation sociale et du développement des municipalités et des régions périphériques (par opposition aux municipalités et régions péri-urbaines). Ensuite, nous présentons l'agriculture de proximité comme une solution au problème de dévitalisation des régions périphériques. Troisièmement, nous abordons le rapport entre l'inégalité politique et les deux problématiques suivantes : la question de la cohabitation sociale et la dévitalisation des campagnes agricoles. Finalement, nous interrogeons l'UP sur ce qu'elle propose pour démocratiser l'espace rural.

5.2.1. Cohabitation sociale et "vitalisme" dans les municipalités rurales agricoles

Dans une étude intitulée *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives*, Aubin et Forget (2001, pp. 17-28) présentent le concept d'"acceptabilité sociale" qu'ils considèrent comme l'une des quatre composantes²⁶⁶ d'un développement durable de l'agriculture²⁶⁷ (*ibid.*, p. 13). Ce concept, écrivent les auteurs, est "central au principe de cohabitation harmonieuse" (*idem*). L'acceptabilité sociale dans la conception de ces auteurs est fonction : 1) de "la nature du projet"; 2) de "la participation publique"; 3) des "arrangements institutionnels" et 4) de la "cohésion

²⁶⁶ Les trois autres composantes étant "l'économie, l'agronomie et l'environnement".

²⁶⁷ Ces quatre composantes sont déduites de la définition du développement durable donnée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elle se lit comme suit : "*Le développement durable de l'agriculture doit préserver la terre, l'eau et les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, et être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable*" (Cette citation est en italique et entre guillemet dans le texte mais aucune référence n'est donnée par Aubin et Forget (2001, p. 13).

sociale" relative au "contrat social". Laissons de côté la "nature du projet"²⁶⁸ qui de toute évidence est une dimension importante de l'acceptabilité ou de la non acceptabilité sociale d'un projet. On peut facilement imaginer que l'acceptabilité sociale sera plus facile et plus grande selon que le projet est plus petit et selon le type de productions.

Pour l'UP, nous l'avons vu, les "arrangements institutionnels" entendus comme "les lois et règlements" (Aubin et Forget, 2001, p. 19) ainsi que les "formes d'organisations"²⁶⁹ responsables de les maintenir et de les appliquer (par exemples : MAPAQ, CPTAQ, CCA, UPA, etc.)²⁷⁰ favorisent les exploitants agricoles au détriment des autres citoyens et plus généralement d'institutions administratives et politiques telles les municipalités et les MRC. Ces "arrangements institutionnels", selon l'UP, ne permettent pas une véritable participation publique parce que les élus, c'est-à-dire les représentants des citoyens n'ont rien à dire quant à la nature d'un projet agricole acceptable tout comme son acceptabilité. Il est donc impossible d'affirmer que les décisions relatives à l'aménagement du territoire agricole sont le produit d'un "contrat social" lorsque les citoyens et/ou leur représentants sont tenus à l'écart du processus de décision. On peut donc comprendre pourquoi la cohabitation sociale entre les agriculteurs et l'autre est difficile et souvent conflictuelle.

Pour l'UP, la solution à la cohabitation sociale et à la vitalisation du territoire rural "passe[nt] [...] par l'aménagement intégré du territoire sous la direction des MRC" (2004, (6), p. 9). Dans l'article *Le territoire agricole : le protéger et l'habiter* elle reprend cette idée d'un aménagement intégré du territoire. Elle mentionne que la *Loi*

²⁶⁸ Présentement les projets de porcherie font l'objet de beaucoup d'objections. En effet, on peut s'attendre à ce qu'un projet d'une méga-porcherie serait moins acceptable socialement que la construction d'un clapier par exemple. Les auteurs "opérationnalisent" la dimension "Nature du projet" par les trois variables suivantes : "Emplacement des nouveaux projets"; "technologies utilisées" et "type de propriété" (Aubin et Forget 2001a, p. 13).

²⁶⁹ Aubin et Forget (2001a, p. 8) distinguent entre organismes ou formes d'organisations (MENV, le MAPAQ, UPA, etc.) et les mécanismes (CCA, conseils municipaux, conseils de la MRC, etc.)

²⁷⁰ Il s'agit dans l'ordre du ministère de l'Agriculture des pêches et de l'alimentation du Québec (MAPAQ), de la Commission pour la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et des Comités consultatifs agricoles (CCA).

sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) "devrait peut-être être rebaptisée «Loi sur la protection des terres agricoles, l'aménagement et l'occupation du territoire rural»" (*idem*) avec les modifications nécessaires pour correspondre à ce qui est entendu par ce nouveau titre de loi. Pour cette raison, l'UP est critique à l'endroit du gouvernement et de sa "Politique de la ruralité" adoptée en 1999. "Peut-on parler, écrit-elle, de politique de la ruralité sans parler de politique d'occupation du territoire et de politique agricole d'occupation du territoire ?" (2003, (2), p. 2).

Dans son mémoire sur la production porcine (2003), l'UPA écrit que la loi 23, *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles*, entrée en vigueur en 1997, et que la loi 184, sanctionnée le 21 juin 2001, qui modifiait la loi 23, "découlent principalement de la nécessité de concilier les objectifs de développement de l'agriculture avec ceux d'une cohabitation harmonieuse des différents usages en zone agricole" (UPA, 2003, p. 59). Mais comme le titre de la loi l'indique, à la protection du territoire agricole s'ajoute maintenant la protection des activités agricoles. L'UPA (*ibid.*, p. 60) souligne que la *Loi sur la protection du territoire agricole* (1978) avait comme principal objectif de protéger "des superficies cultivables" et qu'il était maintenant nécessaire "de faire reconnaître la priorité aux activités agricoles en zone verte et d'y établir des règles de cohabitation claires". L'adoption du projet de loi 23 en est la résultante. Et elle ajoute : "[l]es dispositions mises en place par la loi 184 et les orientations gouvernementales révisées en 2001²⁷¹, constituent une base intéressante favorisant une cohabitation harmonieuse permettant de rétablir une paix sociale en milieu rural" (*ibid.*, p. 64).

Mais comment "rétablir une paix sociale en milieu rural" lorsque l'UPA reconnaît, d'une part, que la loi accorde "la priorité aux activités agricoles" et, d'autre part, qu'"au cours des années, le lien entre les agriculteurs et les citoyens s'est effrité,

²⁷¹ L'UPA fait référence au document du Gouvernement du Québec (ISBN : 2-550-38634-5) intitulé *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles*. Document complémentaire révisé. Décembre 2001. Ce document remplace en même temps que l'adoption du projet de loi 23 le document daté, juin 1997 et portant le même titre.

tous ces gens n'ayant presque plus l'occasion de se côtoyer" ? (*ibid.*, p. 68). Sans y répondre directement, l'UPA écrit néanmoins que "certains consensus" existent "entre les intervenants des milieux agricole, municipal et environnemental" (*ibid.*, p. 60) : "la reconnaissance du caractère permanent de la zone agricole; la priorité à l'agriculture en zone agricole; la nécessité de concilier les objectifs de protection du territoire et le développement des activités agricoles avec ceux de la coexistence harmonieuse des usages agricoles et non agricoles" (*idem*).

L'UP ne remet pas en question ce consensus. Mais elle affirme que dans les faits la zone agricole demeure encore trop fermée aux usages non agricoles ou encore aux usages agricoles à petite échelle et/ou à temps partiel (2004, (6), p. 11; 2004, (7), pp. 2-3). Elle écrit que "la politique rigide de la CPTAQ contribue depuis 25 ans à vider le territoire au profit de l'agriculture industrielle" (UP, 2003/2004, (4), p. 14). Dans un article intitulé "Le territoire agricole : le protéger et l'habiter" (2004, (6), pp. 8-9), l'UP affirme qu'entre 1996-2001 il y a eu "[a]u total, à la campagne, 5132 hectares²⁷² [...] exclus de la zone agricole", ce qui représente "l'équivalent de la ville d'Alma". Autrement dit, ceci "veut dire en moyenne 10 maisons et 10 hectares (25 arpents) par année dans chaque MRC" (*idem*). Et de conclure : "[c]e n'est sûrement pas à ce rythme qu'on risque d'urbaniser la campagne ni de freiner la désertification et le dépeuplement" (*idem*). Les résultats d'un sondage par questionnaire effectué auprès des maires de 393 municipalités du Québec laissent entendre que la situation, en région principalement, ne s'est guère améliorée et que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* contribue aux difficultés socio-économiques. Bien que les municipalités ne remettent pas en cause la nécessité d'une telle loi la majorité des municipalités souhaitent son assouplissement²⁷³ (UP, 2003/2004, (4), p. 14).

²⁷² À la page 66 de son mémoire sur la production porcine datée du 4 avril 2003, l'UPA mentionne qu'"au cours des cinq dernières années, ce sont quelque 6 892 hectares de terres agricoles qui ont été retirées à l'agriculture". Conséquemment, la période couverte par l'UPA est sans doute celle de 1998-2003. Ceci explique sans doute la différence entre les chiffres des deux groupes.

²⁷³ Au sujet de cette étude, voir dans www.la-vie-rurale les deux articles suivants : "Les municipalités rurales estiment que la Loi sur la protection du territoire agricole cause des problèmes à leur développement socio-économique" (21 juin 2006) et "Lettre aux maires et conseillers des municipalités du Québec. Des changements doivent être effectués à la loi de la protection du territoire agricole" (23 juin 2006). Ceci étant dit, il est intéressant de lire ce

L'UP souligne que l'on doit distinguer entre différentes zones agricoles : zone périphérique et zone péri-urbaine²⁷⁴ (2004 (7), p. 2). Par ailleurs, selon l'UP, la loi doit être amendée afin de "protéger efficacement la zone agricole dynamique tout en ouvrant les zones à faible potentiel agricole [...] à la résidence et aux projets agricoles à petite échelle" (2004, (6), p. 2). L'UPA écrit "sans nier la nécessité de maintenir également une population autre qu'agricole dans les collectivités rurales, nous estimons qu'il est préférable de «prioriser» le regroupement des fonctions résidentielles dans les noyaux villageois et non pas favoriser leur éparpillement en zone agricole" (*idem*).

Des modifications à la loi doivent être apportées selon l'UP, afin de favoriser et de faciliter l'établissement d'une population diversifiée socio-économiquement et culturellement dans ces zones périphériques. L'idée est simple il s'agit d'adapter la loi pour favoriser le développement socio-culturel et économique des régions. L'UP croit que la loi actuelle contribue à faire l'inverse (UP, mars 2004)²⁷⁵; néanmoins elle estime qu'il semble se dessiner une nouvelle approche à la CPTAQ qui s'inscrit dans le sens qu'elle souhaite l'UP (2004, (6), pp. 8-9). Il s'agit d'une approche territoriale

que la CPTAQ écrivait dans son "Rapport annuel de gestion / 2004-2005". "En région, les attentes sont toujours aussi élevées et pressantes quant à l'application de la loi, qui se doit être davantage adaptée aux particularités du milieu. Pourtant, les résultats des décisions de la Commission dans ces milieux sont éloquentes et démontrent bien qu'elle prend en considération les problématiques collectives de ces régions. À titre d'exemple, la Commission a accueilli favorablement au cours de la dernière année 94 % des demandes visant l'implantation d'usages industriels, commerciaux ou récréotouristiques provenant des sept régions ressources. Pour la Commission, il est évident que les critiques adressées à l'égard de l'application de la loi concernent presque exclusivement les usages résidentiels en zone agricole" (p. X). La commission indique dans le paragraphe suivant que les municipalités sous-utilisent l'article 59 de la loi pour les "demandes à portée collective" tel que des projets de développement résidentiels. Il faut entendre par ces propos que la CPTAQ encourage les municipalités à utiliser cette procédure si elle souhaite plus de développement résidentiel sur son territoire. Nous allons voir plus loin que cette disposition de la loi d'une part concerne des demandes collectives et non individuelles et que les demandes faites en vertu de l'article 59 ne peuvent être autorisées par la commission sans recevoir l'aval de l'UPA.

²⁷⁴ Jean (1991, p. 87) distingue trois types de zones rurales : les "zones rurales périurbaines" à distinguer des deux autres types d'espaces ruraux : "les zones intermédiaires et les zones rurales périphériques".

²⁷⁵ Voir notamment : 1) le Reportage de l'UP intitulé "Kingsey-Falls. Vivre à la campagne hors du noyau urbain et sans nuire à l'agriculture" (2004, (6), p. 11) et 2) "Le territoire agricole : le protéger et l'habiter" (2004, (6), p. 8 plus particulièrement).

où la zone agricole est désignée soit "affectation agricole" soit "affectation agroforestière". Dans cette dernière, les conditions d'acceptation seraient plus favorables aux demandes pour des projets résidentiels "et pour des projets agricoles et forestiers extensifs" (*ibid.*, p. 9).

Quant à l'UPA, elle est d'avis que la LPTAA "a grandement contribué au maintien et à la survie de plusieurs communautés rurales" (2003, p. 65). L'UPA souligne qu'en l'an 2000 au moins 11% de l'emploi en région "était attribuable au secteur agricole" dans 10 des 17 régions administratives du Québec (*idem*). Il faut toutefois souligner que le sociologue québécois Bruno Jean (1991, p. 88) écrivait en 1991 que dans les zones périphériques, "la rationalisation de l'agriculture et des activités forestières n'a pas été compensée par l'arrivée de nouvelles activités, de sorte qu'on a assisté à un fort déclin, qui se poursuit toujours, de ces communautés rurales". L'UPA ajoute aussi que l'agriculture "joue un rôle important dans l'aménagement et l'entretien des paysages" (2003, p. 65) et que ceci constitue "un atout favorable pour le développement de l'offre touristique des régions; on n'a qu'à penser à l'intérêt grandissant de la population pour les activités récréotouristiques en milieu rural de même que l'engouement pour les produits agrotouristiques ou les produits de terroir" (*idem*).

Pour l'UP, l'agriculture productiviste ainsi que les lois et règlements qui favorisent ce type d'agriculture contribuent, quoi qu'en dise l'UPA, à la destruction des paysages et de l'environnement, à la dévitalisation des campagnes et à une cohabitation difficile entre les exploitants agricoles et les autres citoyens (UP, 2004, (6), pp. 8-9; 2004, (7), pp. 2-3). Dans son rapport intitulé *Analyse comparative des réglementations environnementales concernant les productions animales et position relative du Québec* (2004), Debailleul (2004, p. 195) écrit : "[...] pour le moment il ne s'est pas dessiné dans la dynamique réglementaire québécoise, à l'instar de ce que l'on peut observer par exemple au Danemark, le souci d'intégrer des préoccupations environnementales et des préoccupations sociales, souci qui permettrait de dessiner le contour d'une agriculture durable au Québec". Par ailleurs, comme l'écrit la professeure Diane Parent, "la construction d'un nouveau contrat social entre l'agriculture et son territoire ne peut se faire sans une reconnaissance des multiples

fonctions de l'agriculture qui vont de la production de denrées au maintien et à la création d'emplois en passant [par] la protection et le renouvellement des paysages et des ressources" (Parent, 2003, p. 1). Elle ajoute : "[d]ans certaines régions plus éloignées des grands centres on constate un développement agricole qui va de pair avec un sous-développement des régions" (*ibid.*, p. 2.) Pour ces auteurs et l'UP, le modèle agricole dominant et valorisé au Québec n'assure pas la multifonctionnalité de l'agriculture, qui seule peut garantir, entre autres, une cohabitation sociale harmonieuse et la vitalisation des territoires ruraux périphériques.

5.2.2. L'agriculture de proximité comme solution au développement des municipalités et des régions dans les zones périphériques.

L'agriculture de proximité qui constitue une dimension de l'agriculture paysanne a plusieurs fonctions intrinsèquement inter-reliées. Elle a une fonction alimentaire : en produisant pour nourrir principalement sa population, c'est-à-dire la population locale. Elle a une fonction écologique : en réduisant les impacts environnementaux indésirables liés aux transports sur de longue distance des produits agricoles frais et transformés. Elle a une fonction politique : en favorisant la création de municipalités et de régions relativement autonome par rapport à la "société englobante". Finalement, elle a une fonction économique. Elle a l'ambition de pouvoir créer et garder des emplois diversifiés dans la région et ainsi de favoriser, entre autres, un dynamisme économique local et régional.

Dans l'article "Plaidoyer en faveur du tissu commercial de proximité" (UP, 2003/2004, (4), p. 4), l'UP donne l'exemple des conséquences d'une agriculture intégrée à un secteur agroalimentaire capitaliste. Elle écrit : "[...] le lait produit au Saguenay/Lac-Saint-Jean est transformé dans la grande ceinture de Montréal pour être revendu à la mère de famille de Péribonka" (*idem*). Cet exemple a pour but de souligner comment l'idéologie agro-alimentaire dominante contribue notamment à la perte d'une "culture alimentaire locale", à la dévitalisation des régions et des municipalités et à la pollution et à la détérioration de l'environnement.

L'agriculture de proximité souhaitée par l'UP implique un certain degré d'autonomie politique et économique des municipalités et des régions par rapport à l'État. En ce sens, cette agriculture implique un type de société qui n'est pas étranger à la société paysanne présentée par Mendras (1995, p. 14). Les "économies paysannes" sont intégrées à une "économie englobante" bien que l'indépendance relative de celle-là par rapport à celle-ci soit grande (*ibid.*, pp. 38-39, 41). Mendras (*ibid.*, p. 38) souligne que l'agriculture paysanne comme l'agriculture du "sauvage" sont des agricultures d'autosubsistance, cependant dans la société paysanne "le paysan produit aussi pour un marché englobant, et ceci le distingue du «primitif»". L'agriculture paysanne de l'UP n'est pas une agriculture d'autosubsistance; il s'agit d'une agriculture marchande dont le principal marché se veut local-régional et non pas national et/ou international. Il faut donc favoriser un aménagement et un développement du territoire permettant la vitalisation des régions périphériques et favoriser l'implantation de fermes paysannes pour nourrir principalement cette population locale. C'est la raison pour laquelle l'UP demande de modifier et de rebaptiser la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Il y a chez l'UP ce désir d'autarcie et d'autonomie relatives d'un territoire donné. L'UP souligne la nécessité d'assurer la souveraineté alimentaire des pays. Nous avons également constaté qu'elle désire une certaine forme de souveraineté alimentaire à une échelle territoriale plus petite (que ce soit au niveau de la région, de la MRC ou de la municipalité). Ceci étant dit, l'UP est un acteur collectif d'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'elle et son utopie s'inscrivent dans l'imaginaire social de la société d'aujourd'hui. Conséquemment, bien qu'elle favorise une plus grande autonomie politique et économique du local, elle affirme néanmoins ceci : "On doit pouvoir s'ouvrir au monde sans pour autant sacrifier son pays, ses appartenances, son agriculture locale, son identité, sans devenir apatride" (2003, (2), p. 2).

Quelle est alors la position de l'UP au regard d'une agriculture d'exportation hors pays se distinguant d'une agriculture d'exportation hors province et/ou hors région ? L'ex-président de l'UP écrit que l'ouverture des marchés pour "les produits agricoles constitue une menace pour les agricultures locales et entraîne rapidement la prolétarianisation des agriculteurs et l'exode rural" (Bouchard, 2002, pp. 163-164).

Ailleurs, la position de l'UP est plus nuancée tout en étant clairement exprimée. Dans le document *Notes complémentaires au Mémoire présenté au BAPE par l'Union paysanne le 4 mars 2003*, l'UP (p.3) écrit "[n]ous ne sommes pas contre l'exportation des produits agricoles [...], nous sommes opposés à ce que les produits agricoles fassent partie d'ententes de libre échange qui interdisent à un pays de protéger son agriculture locale et sa souveraineté alimentaire [...], nous sommes opposés aux subventions à l'exportation qui favorisent le dumping [...]. Nous sommes également opposés à ce que l'on fasse de l'exportation le but premier de l'agriculture et de nos politiques agricoles [...]".

Pour l'UP "le marché intérieur comme priorité" s'inscrit dans une logique de souveraineté alimentaire et non d'une politique agricole basée sur l'exportation. Elle souligne qu'il s'agit du sens de la critique de la Confédération paysanne à la nouvelle politique agricole proposée par la Communauté européenne. La Confédération réclame "une politique agricole non plus basée sur l'exportation et les bas prix du cours mondial, mais sur la souveraineté alimentaire pour chaque grand groupe de pays (Marie-Hélène Chancelier, secrétaire générale de la Confédération paysanne)" (2003/2004, (4), p. 2). L'UP défend cette position car "[l]'agriculture locale et la souveraineté alimentaire reculent devant le dumping²⁷⁶ des produits alimentaires étrangers à bas prix, au profit des objectifs d'exportation" (*ibid.*, p. 3).

²⁷⁶ Le rapport d'Oxfam dénonce le dumping de produits de l'agriculture des pays riches dans les pays pauvres (voir l'article de Marc Thibodeau dans le journal *La Presse*, 12 avril 2005, p. A-19). On y dénonce notamment le dumping d'un produit comme le riz par les États-Unis, c'est-à-dire que des pays sont inondés par le riz des producteurs américains subventionnés et vendus en plus en deçà du coût réel de production. La principale conséquence est l'impact dévastateur pour l'agriculture et les agriculteurs des pays touchés par le dumping. Pour cette raison, Oxfam demande "de soustraire du processus de libéralisation les denrées les plus sensibles pour la population" pour assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire du pays (*idem*). L'UPA demande elle aussi de soustraire certains produits du processus de libéralisation. Ces productions consistent en celles qui font l'objet d'un plan conjoint et d'une mise en marché collective. Soulignons que l'UP (2004, (1a), p. 5) écrit qu'"[u]ne étude américaine a démontré que le rôle que jouent les subventions dans le dumping et les bas prix n'est pas si important qu'on le croit. La seule façon de couper le dumping et de maintenir les prix est de contrôler la surproduction par diverses mesures". Autrement dit, les subventions à l'agriculture ne créent pas de problème de dumping d'une part, et des bas prix d'autre part, s'il y a des mesures protectionnistes assurant la souveraineté alimentaire nationale et si les subventions ne servent pas à financer la production destinée à l'exportation.

Le protectionnisme caractérise donc l'utopie de l'UP. La défense du principe de souveraineté alimentaire est la manifestation de la volonté de laisser à chaque pays notamment, la possibilité de choisir ce qu'il veule produire, combien il veule en produire et comment il veule le produire. L'UP rejette l'idée de laisser le marché capitaliste décider et déterminer ce que doit être l'agriculture sur la seule base des profits des actionnaires. L'agriculture de proximité s'inscrit dans le même fondement logique que la défense du principe de souveraineté alimentaire de chaque pays. On retrouve ici aussi cette idée que chaque territoire (municipalité, MRC, région) a le droit d'exister, de se développer et de décider.

L'ex-président de l'UP, Roméo Bouchard (2002, p. 24) intitule une sous-section de son livre, "l'agriculture de l'avenir" qui doit être compris comme ce que l'UP désire comme agriculture. "L'agriculture doit redevenir paysanne, en ce sens qu'elle doit nourrir la population et dynamiser le territoire où elle s'exerce²⁷⁷, plutôt que le dévaster par ses fermes-usines et ses monocultures. Elle doit, par ses produits et ses activités diversifiées, accessibles localement, créer une culture alimentaire locale, aménager le territoire, entretenir le paysage et l'environnement, animer et humaniser le milieu" (*ibid.*, p. 25). Cette agriculture de proximité implique donc le rejet de l'agriculture productiviste et des oligopoles dans le secteur agroalimentaire, car ils nuisent ou empêchent la réalisation de "l'agriculture de l'avenir".

Il est facile de démontrer qu'une agriculture de proximité est condamnée d'avance à l'échec dans plusieurs régions du Québec. Il est difficile de concevoir que l'agriculture paysanne puisse être rentable et même possible si elle n'est pas près des centres urbains ou près d'un gros bassin de consommateurs. L'UP ne le nie pas

²⁷⁷ Qu'en est-il du local et du régional dans l'utopie de l'UP ? Dans son manifeste, l'Union Paysanne souligne que l'agriculture paysanne "privilégie": "l'économie locale", la transformation et la vente à la ferme; "la mise en marché locale". Même chose dans les *Orientations pour l'interprétation de la déclaration de principe*. L'agriculture paysanne est associée au territoire local. Dans sa "*Déclaration de principe*" l'agriculture paysanne est une fois de plus associée au développement local. Toutefois, à un endroit, on introduit le terme région. Selon Lévesque et Mager (1992, p. 19) nous assistons dans les années 1980 à "la redécouverte du local alors que les années 60 avaient été, entre autres, celles du régional". Ajoutons que ces auteurs indiquent que ce phénomène n'est pas seulement un phénomène québécois mais qu'il s'observe ailleurs (*ibid.*, p. 19). Les auteurs distinguent trois approches

et c'est pour cette raison qu'elle presse le gouvernement de prendre les mesures nécessaires (par exemples plus de souplesse de la CPTAQ ; rebaptiser et amender la LPTAA ; avoir une véritable politique de la ruralité; favoriser l'égalité politique en territoire rural, etc.) pour favoriser le développement des régions périphériques et des municipalités afin que ce qu'elle qualifie d'"agriculture de l'avenir" soit possible.

5.2.3. L'inégalité politique en territoire rural agricole

L'égalité politique implique au minimum que la finalité ou les finalités ainsi que les moyens pour y parvenir soient décidés à la suite d'un processus de délibération entre des individus égaux politiquement. Pour l'UP, les municipalités rurales agricoles ne sont pas peuplées par des individus égaux politiquement. Le "droit de produire" accordé aux agriculteurs et à la source de bien des maux dans les municipalités rurales agricoles, se traduit par des inégalités politiques, et pour l'UP, constitue une entorse profonde à la démocratie.

Toujours selon l'UP, la démocratie en milieu rural agricole est déficitaire principalement parce que les décisions du ministère de l'Agriculture, des pêches et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) sont dans les faits le produit d'une cogestion entre le MAPAQ et l'UPA. Un spécialiste de la question agricole reconnaît effectivement l'influence de l'UPA auprès du MAPAQ. Le sociologue Bruno Jean (1997, p. 139) écrit à propos du rôle de l'État dans l'agriculture : "[...] on verra que l'intervention de l'État n'est souvent pas le fait de sa stratégie ou de sa volonté propre, mais de celle des agriculteurs eux-mêmes qui, s'organisant collectivement pour aménager leur propre avenir [...]"²⁷⁸. Cette influence de l'UPA sur le

et interprétations de ce mouvement vers le local (*ibid.*, pp. 23-25). Sur la problématique du développement local voir aussi Bruno Jean (1997, p. 233).

²⁷⁸ L'économiste Morisset (1987, p. 144) soulignait que les agriculteurs et l'UPA représentaient pour un gouvernement nationaliste - comme le Parti Québécois - des acteurs individuels et un acteur collectif important pour réaliser la souveraineté. Pour Morisset (*ibid.*, pp. 143-144) ceci permet de comprendre pourquoi le gouvernement a accepté le plan conjoint dans la production porcine souhaité par l'UPA et la Fédération des producteurs de porcs du Québec bien que le petit capital et les intégrateurs étaient contre. L'auteur conclut : "Dans un pareil cadre, le poids politique des petits capitalistes locaux, intermédiaires parasites, était très faible et ne méritait pas l'attention de cette fraction de la bourgeoisie

gouvernement est soulignée également par Kesteman *et al.* (2004, pp. 364-365) dans leur compte rendu de l'évolution de la loi sur le zonage agricole.

Dans les prochains paragraphes, il s'agira de construire l'utopie de l'UP et l'idéologie de l'UPA par rapport à la question de l'égalité politique dans les zones agricoles. Nous montrons que, selon l'utopie de l'UP, le territoire rural agricole n'est pas composé d'individus politiquement égaux. Pour rendre compte de la question de la démocratie rurale, nous nous penchons principalement sur les différents pouvoirs et privilèges directs ou indirects accordés aux agriculteurs. Par direct on entend qu'ils sont accordés à l'agriculteur sans instance intermédiaire. L'UPA, le Comité consultatif agricole (CCA) et la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sont des instances qui, de l'avis de l'UP, contribuent à l'inégalité politique dans les municipalités rurales agricoles. Ce sont les pouvoirs accordés à ces organismes qui nous permettent de parler des pouvoirs et privilèges indirects des agriculteurs.

5.2.3.1. Le pouvoir direct des agriculteurs

La priorité aux activités agricoles en territoire agricole et le "droit de produire", c'est-à-dire "les privilèges et immunités des agriculteurs" accordés en vertu des articles 79.1, 79.2 et 79.17 par la LPTAA, correspond concrètement à ce qui est entendu par pouvoir direct. Cette loi accorde la priorité à l'agriculture en zone agricole (art. 79.1); elle impose des restrictions en terme de distance pour toute construction autre qu'agricole en territoire agricole (art. 79.2) et elle protège les agriculteurs contre des recours légaux suite aux odeurs, poussières ou bruits (art. 79.17) (UP, 2004, (6), p. 10). Indiquons, toutefois, que les articles 79.19.1 et 100 de ladite loi, stipulent que les agriculteurs ne sont pas à l'abri de recours légaux "si le préjudice résulte d'une faute intentionnelle ou grossière [...]".

Le Barreau critique avec vigueur l'article 79.2 car il "confère aux exploitants et producteurs agricoles un droit qui ne leur appartenait pas et le soustrait à l'ensemble

nationaliste au pouvoir cherchant des alliances pour son projet de se tailler une place sur le terrain du capital nord-américain" (*ibid.*, p. 145).

des autres propriétaires non-agriculteurs du milieu"²⁷⁹ (1996, p. 18). Par ailleurs, l'article 79.17 soustrait, selon le Barreau, un groupe d'intérêt à des obligations légales de protection environnementale auxquels d'autres citoyens ou groupes sont assujettis (*ibid.*, p. 23). Selon le Barreau, cela "se traduit dans les faits par des règles de droit qui privilégient une catégorie de citoyens en leur accordant des immunités judiciaires et d'autres privilèges injustifiés comparativement à ceux dont jouissent les autres" (*ibid.*, p. 24). Le Barreau trouve cette disposition "inacceptable" et il écrit plus généralement que ce projet de loi "est contraire au principe de l'égalité des citoyens devant la loi; renoue avec la tradition d'anciennes lois qui, dans les années 1920 et 1940, accordaient des immunités judiciaires aux personnes qui exerçaient certaines activités économiques, à savoir l'industrie minière et l'industrie des pâtes et papiers, privilèges qui furent abrogés par les gouvernements successifs au cours des années 1960 et 1970; soustrait un groupe socio-économique de l'autorité des tribunaux alors qu'il n'existe aucune preuve que les membres de ce groupe socio-économique font l'objet de poursuites abusives tel que le démontre une étude réalisée par le centre québécois de droit de l'environnement; contredit les dispositions du nouveau Code civil, en vigueur [...] qui, aux articles 7 et 976, établissent les règles de droit et des troubles de voisinage" (*ibid.*, p. 24-25).

5.2.3.2. Le pouvoir des agriculteurs par l'entremise de la CPTAQ

L'UP souligne que depuis l'adoption de la loi 23, les MRC n'ont plus le pouvoir sur l'aménagement du territoire dans la zone agricole (2004, (6), p. 8). Au plus, écrit-elle, les MRC ont le droit d'émettre un avis "que la Commission [CPTAQ] n'est pas obligée de respecter" (*idem*). En outre, l'UP affirme, à l'instar du Barreau, des municipalités, des citoyens et du Tribunal administratif du Québec, que l'article 61.1²⁸⁰ de la loi accorde trop de pouvoirs discrétionnaires aux commissaires de la CPTAQ (*idem*). L'UP écrit que cet article de loi "permet aux commissaires de refuser un projet non agricole, indépendamment de ses caractéristiques propres, pour la

²⁷⁹ Le souligné est de nous.

²⁸⁰ L'article 61.1 se lit comme suit : "Lorsqu'une demande porte sur une autorisation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, le demandeur doit d'abord démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande".

seule raison qu'on n'a pas démontré à la satisfaction des commissaires qu'il n'existe pas d'"espace approprié disponible" en zone blanche" (*idem*). Par exemple, un projet soumis par un individu, une municipalité ou une MRC doit démontrer à la Commission qu'il n'existe pas d'autres terrains à l'extérieur de la zone verte dans la municipalité.

L'UP souligne que le Tribunal administratif du Québec avait affirmé que la loi accorde "un pouvoir discrétionnaire abusif" aux commissaires (2004, (6), p. 8) et "que les articles 61.1 et 62²⁸¹ sont mutuellement exclusifs et que la Commission «aurait intérêt à baliser et faire connaître l'usage qu'elle réserve à l'article 61.1, autrement le risque est grand de se retrouver en situation d'arbitraire»"²⁸² (*ibid.*, p. 11). Plus grave encore selon l'UP, qui reprend les mots du Tribunal administratif du Québec²⁸³, ceci "constitue une erreur de droit, en ce sens que les deux articles sont disjonctifs et peuvent conduire à des décisions divergentes"²⁸⁴ (*idem*). Pour ces raisons, entre autres, l'UP recommande "l'abolition de l'article 61.1" (*idem*).

²⁸¹ L'article 62 est trop long pour être cité. Ce que l'on doit retenir, c'est que contrairement à l'article 61.1, l'article 62 laisse entendre que la commission peut accepter une demande malgré les restrictions de l'article 61.1. Cet article demande à la commission de prendre sa décision en se basant, entre autres, sur "le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants" et sur "les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie".

²⁸² La citation dans la citation provient du jugement suivant : Simard et al. c. CPTAQ, STE-Q-047112-9905, 2 février 2000, p. 10. L'UP nous renvoie aussi à d'autres jugements du tribunal administratif : aux jugements suivants : Gignac et al. c. CPTAQ-STE-Q-045109-9905/STE-Q-047110-9905, 7 décembre 1999; Landry c. CPTAQ, STE-Q-47061-9811, 30 avril 1999. Sur l'idée du pouvoir discrétionnaire de la commission, voir aussi la section intitulée "Exercice d'une discrétion proche de l'arbitraire" du mémoire du Barreau sur le projet de loi 23 (juin 1996, p. 12). Le Barreau souligne que le nouvel article 12 de la loi qui découlerait de l'adoption du projet de loi 23 expose "l'administré à l'arbitraire" de la Commission. Signalons que la loi a été sanctionnée avec ledit article. L'article 12 se lit comme suit : "Pour exercer sa compétence, la commission tient compte de l'intérêt général de protéger le territoire et les activités agricoles. À cette fin, elle prend en considération le contexte des particularités régionales. La commission peut prendre en considération tous les faits qui sont à sa connaissance". Pour le Barreau (1996, p. 23) cet article doit être "balisé".

²⁸³ Il est écrit à l'article 21.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, que c'est devant ce tribunal qu'"une décision ou une ordonnance" peut être contestée. Soulignons toutefois qu'avec l'adoption du projet de loi 23, les conditions d'en appeler de la décision ou de l'ordonnance devant le tribunal administratif sont plus restrictives (voir le mémoire du Barreau, juin 1996, p. 23).

²⁸⁴ Cette citation de l'UP est tirée du jugement suivant : STE-Q-082391-0112.

5.2.3.3. *Le pouvoir des agriculteurs par l'entremise de l'UPA*

L'UP écrit : il faut "[r]établir la DÉMOCRATIE RURALE et protéger la qualité de vie des citoyens!" (2003, (0), p. 5). Pour l'UP le déficit démocratique est attribuable au pouvoir dévolu à l'UPA par la loi (*idem*).

L'UP souligne qu'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles*, "l'avis de l'UPA²⁸⁵ [...] est requis pour chaque demande adressée à la Commission", c'est-à-dire à la CPTAQ (2004, (6), p. 8) et que l'UPA a un "droit de veto formel"²⁸⁶ sur toute demande de dézonage à portée collective²⁸⁷ (a.59) adressée à la Commission par la MRC²⁸⁸ (*idem*). En effet, l'article 62.6 de la loi indique que l'UPA doit y être favorable pour que la commission puisse rendre une décision sur une demande soumise en vertu de l'article 59. Conséquemment, l'UP affirme que les droits et privilèges accordés aux agriculteurs par l'entremise de l'UPA sont disproportionnés et injustes par rapport à la majorité des autres citoyens (*idem*). L'UP cite le Barreau pour appuyer son affirmation. "Cette approche, écrit le Barreau, confère un droit exorbitant à un groupe d'intérêt qui pourrait très facilement se retrouver précisément en conflits d'intérêts, sans nécessairement avoir l'obligation consacrée législativement d'agir de façon neutre, impartiale et désintéressée" ("*Mémoire du Barreau à la Commission parlementaire sur la loi 23, juin 1996, p. 16*") (*idem*). Ces propos du Barreau font référence au "droit de veto" accordé à "l'association accréditée", c'est-à-dire l'UPA, pour des projets résidentiels en territoire agricole. Selon l'UP, l'impartialité de la CPTAQ²⁸⁹ risque d'être

²⁸⁵ Le souligné est de nous.

²⁸⁶ Le souligné est de nous.

²⁸⁷ L'expression "demandes à portée collective" (art. 59 à 59.4) doit être distinguée d'une demande particulière (art. 58 à 58.6). Une demande à portée collective est envoyée à "la commission aux fins de déterminer dans quel cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole" (art. 59). Une demande particulière est soit un individu, soit une MRC, soit un organisme public, etc. qui "désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard du lot situé dans une zone agricole [...]" (art. 58).

²⁸⁸ Soulignons qu'une communauté urbaine, qu'une municipalité locale et qu'une association accréditée (c'est-à-dire l'UPA) peuvent soumettre une demande en vertu de l'article 59. À ce sujet, voir la LPTAA et l'article de Lise Beaudouin (15 mars 2001) au site suivant : www.barreaudquebec.com/journal/vol33/no5/une.html

²⁸⁹ Il est impossible de nous prononcer sur la question d'impartialité. Seule une étude approfondie des décisions de la CPTAQ pourraient nous permettre de se prononcer sur cette

questionnable, d'autant plus que la moitié des commissaires sont issus des rangs de l'UPA (*idem.*). "On peut dire que la Commission est noyautée par l'UPA, puisque 8 commissaires sur 16 proviennent des rangs de l'UPA. À tel point qu'il n'est pas exagéré de dire que l'UPA, dans les faits, gère et contrôle le territoire rural, soit 90% du territoire en dehors des centres urbains" (*ibid.*, p. 11).

Pour sa part, l'UPA écrit que l'aménagement du territoire doit tenir compte des autres acteurs et des particularités des régions mais "dans un contexte de «priorisation» des activités agricoles [...]" (2003, p. 60). Elle écrit aussi que des consultations publiques sont inscrites dans le processus d'approbation des schémas d'aménagement et du règlement de contrôle intérimaire (RCI) (*ibid.*, p. 62). Mais l'UP écrit que "[l]es Orientations gouvernementales, émises en décembre 2001 à la suite de la loi 184, font un devoir aux schémas d'aménagement préparés par les MRC d'exclure pratiquement tout usage non agricole en zone verte, même en zone de dépeuplement et de faible potentiel agricole, jugeant ces usages non agricoles des «irritants» pour l'agriculture" (UP, 2003/2004, (4), p. 14).

Si l'UPA se dit ouverte à l'autre et aux projets de l'autre, Kesteman *et al.* (2004, p. 365) soulignent que l'UPA a toujours souhaité et demandé que la Loi sur la protection du territoire agricole "soit confiée à une régie provinciale où les agriculteurs seraient majoritaires". Par ailleurs, ils ajoutent qu'"une des attitudes les plus fermes de l'UPA [...] a été d'exiger que l'organisme officiel habilité à rendre les décisions concernant le zonage des terres agricoles soit de compétence provinciale et que le problème ne soit pas laissé au gré des municipalités" (*idem*). Les auteurs ajoutent aussi que face à "la loi 125 de 1979, qui prévoit la création de municipalités régionales de comtés (MRC), chargées de mettre au point des plans d'aménagement [...], [i]l a fallu que l'UPA fasse des pressions pour que

question. Mentionnons que les décisions rendues par la CPTAQ depuis l'an 2000 sont disponibles gratuitement sur son site internet. À titre d'information, Stéphane Baillargeon écrivait dans *Le Devoir* du 12 mai 2005 à la page B-8 que la CPTAQ a rejeté la demande des carmélites de construire un monastère à Lanoraie bien que l'UPA ait été favorable au projet. Par ailleurs, elle a approuvé l'agrandissement d'un camping dans la même municipalité alors que l'UPA s'y opposait.

l'harmonisation des lois 90²⁹⁰ et 125 ne se fasse pas au détriment du pouvoir de la commission. Elle a alors fait valoir que les élus municipaux au sein des conseils de village et de comté ne possédaient pas «l'autorité appropriée pour assurer la responsabilité de la protection du territoire agricole²⁹¹ »" (*idem.*).

5.2.3.4. Le pouvoir des agriculteurs par l'entremise des Comités consultatifs agricoles (CCA)

Les Comités consultatifs agricoles (CCA) constituent une instance, qui selon l'UP, pourrait permettre de démocratiser le territoire rural et de faciliter la cohabitation sociale. Cependant, dans sa composition actuelle, elle renforce les inégalités politiques.

Selon l'UPA, la création des CCA dans les MRC constitue un outil de concertation entre les agriculteurs et les citoyens (2003, p. 69) sur la question de l'aménagement du territoire agricole²⁹². Le rôle et le mandat des CCA, écrit l'UPA, est "d'examiner les questions touchant la zone agricole et de faire des recommandations aux MRC en vue de concilier le développement des activités agricoles avec les particularités du milieu" (*idem*). Elle ajoute toutefois que cette conciliation doit permettre le développement d'une agriculture "correspondant au type d'agriculture souhaité par les agricultrices et les agriculteurs" (*idem*). Donc l'UPA affirme d'une part, que le CCA se veut un outil de concertation et de conciliation alors que d'autre part, elle déclare que cet outil ne doit pas aller à l'encontre des choix des agriculteurs.

Du point de vue de l'UP, les mesures législatives en place donnent aux agriculteurs, qui comptent pour "10% de la population et de la main-d'œuvre rurale, un droit quasi

²⁹⁰ Il s'agit du projet de loi 90 sur la protection des terres agricoles, préparé par le Parti Québécois en 1976 et voté en 1978.

²⁹¹ Les propos de l'UPA cités par Kesteman *et al.* (2004, p. 365) sont tirés du "Mémoire de l'Union des producteurs agricoles soumis à la Commission parlementaire réunie pour l'étude du projet de loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme" (Longueuil, UPA, 1979, p. 5).

²⁹² Le Barreau mentionne que le "nouvel article 148.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [...] confère au comité consultatif agricole le droit d'étudier soit à la demande du conseil de la municipalité régionale de comté ou de sa propre initiative toute question relative à l'aménagement du territoire agricole" (Juin 1996, p. 19).

absolu sur la zone agricole [...]" (UP, 2002, p. 156). Pour corriger, en partie, l'inégalité politique en région rurale, l'UP formule la proposition suivante : "Les CCA (Comités consultatifs agricoles) doivent être élargis pour permettre une représentation de tous les usagers de la campagne concernant l'aménagement du territoire" (*idem*). Cette proposition origine du fait que la moitié des membres du CCA sont des agriculteurs nommés par l'UPA (UP, 2004, (6), p. 8) comme le stipule la loi. L'UP partage donc la position du Barreau. "Les comités consultatifs agricoles favorisent indûment et spécifiquement un groupe socio-économique de la société et sont incompatibles avec le principe de la représentation de tous les citoyens par le conseil municipal qui est l'un des principes fondamentaux de l'administration municipale dans une société démocratique" (1996, p. 19).

5.2.4. Ce que souhaite l'UP pour démocratiser le territoire rural

Dans les prochains paragraphes, nous allons approfondir les énoncés précédents concernant ce que nous avons déjà écrit en ce qui a trait à ce que l'UP propose pour favoriser l'égalité politique entre les individus et/ou les groupes. D'abord l'UP souligne que "pour restaurer la paix sociale et rétablir l'équilibre des usages en milieu rural" (2004, (5), p. 2), "la MRC²⁹³ et les municipalités doivent retrouver la marge de manœuvre" qui leur a été retirée avec les lois 23 et 184 (*ibid.*, pp. 2,8). Ceci, afin de redonner "aux MRC la capacité de planifier efficacement l'utilisation de la zone agricole en fonction de tous et non d'un seul groupe d'intérêt" (2004, (7), p. 2). Soulignons que pour l'UP, le projet de loi 23 qui fut sanctionné en 1996 et qui est entré en vigueur en 1997 "est issu des pressions de l'UPA et de l'industrie dans la crise porcine" (PP, p. 22). Kesteman *et al.* (2004, p. 368) affirment quant à eux, que l'adoption de la loi 23 en 1996 a permis de faire retomber les tensions entre le gouvernement du Québec et l'UPA. L'origine des tensions remontait au projet de loi 123 (1995) qui selon l'UPA ne protégeait plus autant les activités agricoles en territoire agricole (*ibid.*, p. 367).

²⁹³Récemment le ministère des Affaires municipales et des régions a rejeté le règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de Kamouraska qui tenait à encadrer la production porcine, car il le jugeait trop contraignant pour les éleveurs (L.G. Francoeur, *Le Devoir*, 20 et 21 janvier 2007, p. A-4).

Nous avons déjà indiqué que pour l'UPA, la loi 23 favorisait la concertation entre le milieu agricole et les municipalités. Mais l'UP souligne qu'un questionnaire envoyé à 300 municipalités dégage "un constat d'impuissance à gérer et à développer leur territoire" (2003/2004, (4), p. 14). Ces propos sont partagés par le Barreau dans la conclusion de son mémoire sur le projet de loi 23 : "Le Barreau est d'opinion que l'ensemble des dispositions du projet de loi confère au gouvernement un pouvoir extrêmement étendu en matière d'aménagement sur les zones agricoles, réduisant par là l'autonomie des municipalités et le principe de décentralisation, de la déconcentration et de la responsabilisation des municipalités" (juin, 1996, p. 28).

L'UP demande donc que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* soit modifiée pour les territoires "en dehors des zones périurbaines" (2004, (6), p. 2). Elle souhaite que les décisions soient décentralisées et que les décideurs soient les élus qui ont le devoir de rendre des comptes à leurs électeurs (*idem*). Pour l'UP, la décentralisation et la déconcentration des pouvoirs impliquent qu'il revient aux MRC, de concert avec les municipalités, "de caractériser la zone agricole de façon à protéger efficacement la zone agricole dynamique tout en ouvrant les zones à faible potentiel agricole (agroforestière et déstructurée) à la résidence et aux projets agricoles à petite échelle" (*idem*)²⁹⁴ .

Ensuite, cette démocratisation de l'espace rural, pour l'UP, nécessite d'amender aussi "le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme" afin d'accorder "un droit des citoyens à l'information, à la consultation et à la décision" sur des projets agricoles (2003, p. 25). On voit ici que l'UP demande que le citoyen ne soit pas seulement informé comme c'est le cas actuellement, mais qu'il puisse aussi avoir un pouvoir décisionnel.

Enfin, un autre moyen pour démocratiser le territoire rural agricole notamment, est le concept d'un syndicat agriculteurs-citoyens mis de l'avant par l'UP. Bouchard (2002, p. 159) présente le concept de syndicat-citoyen comme "l'élément le plus innovateur

²⁹⁴ À ce sujet, voir aussi le journal de l'UP (2004, (6), p. 9).

de l'Union paysanne"²⁹⁵. Il ajoute : "Le syndicat citoyen s'inscrit dans l'expérimentation de nouvelles filières démocratiques susceptibles de combler les graves lacunes des filières démocratiques traditionnelles, telle la représentation parlementaire, attribuables notamment au corporatisme accru et à la toute-puissance des médias" (*ibid.*, p. 161). Cette idée que le syndicat agricole serait composé de citoyens autres que les agriculteurs se retrouve dans la constitution de l'Union paysanne. On peut y lire que "l'Union paysanne a pour but de regrouper en une force collective organisée et représentative tout ceux qui sont en faveur d'une agriculture et d'une alimentation paysannes pour faire contrepoids au monopole de représentation syndicale ..." (*ibid.*, p. 158). L'UP avance deux autres raisons pour expliquer la création d'un syndicat citoyen agriculteur. Premièrement, pour l'UP, le modèle agricole doit être basé sur une décision collective, car l'agriculture et la ruralité touchent tout le monde. "L'Union paysanne a fait le pari que citoyens et agriculteurs, au-delà de leurs intérêts de groupe, se rejoignent dans le besoin fondamental de se nourrir de la terre et de s'approprier son territoire, de vivre fort heureux dans leur milieu et leur communauté" (2004, (7), p. 5). Deuxièmement, la création de syndicats citoyen/agriculteur est une condition nécessaire pour mettre fin au corporatisme des syndicats et plus particulièrement au corporatisme de l'UPA (Bouchard, 2002, p. 159) qui, selon l'UP, est "un club corporatif de plus en plus restreint" (*idem*).

Si le concept est nouveau on ne peut toutefois ignorer les difficultés qui se profilent à l'horizon. À l'image de l'UPA, l'UP a créé des unions sectorielles de production dans le but d'inciter des agriculteurs insatisfaits de l'UPA à rejoindre ses rangs²⁹⁶. Mais comme le souligne Bouchard dans le journal de l'Union paysanne (2003/2004, (4), p. 17) : "Les citoyens membres du mouvement devront s'investir complètement [...] sinon ils seront marginalisés devant la poussée des producteurs qui, décidés à investir le mouvement, sont prêts à y mettre l'argent nécessaire". On peut donc comprendre que la création de l'union sectorielle «citoyen» constitue une mesure

²⁹⁵ Bové et Dufour (2002, p. 243) présentent la position de la Confédération paysanne au sujet de la participation des citoyens à la redéfinition de l'agriculture.

²⁹⁶ Soulignons que la *Loi sur les producteurs agricoles* exige des unions sectorielles pour le syndicat unique légalement reconnu. Conséquemment, l'UP n'est pas obligée de se soumettre à cette loi.

visant à contrer les risques que représente la création d'unions sectorielles de production pour les membres non agriculteurs de l'UP.

L'évolution concrète du concept de syndicat-citoyen est à suivre²⁹⁷. À l'heure actuelle, l'UP tend-elle de plus en plus vers une logique d'un syndicat-paysan ou plutôt vers un syndicat citoyen-paysan ? Est-ce que l'UP est de plus en plus corporatiste ? Weber (1991, p. 160) écrit : "une *corporation* est une association d'artisans spécialisée selon un type de métier. Sa fonction s'exerce selon deux exigences, l'une interne : *réglementer le travail* ; l'autre externe : en *obtenir le monopole*" (ici on peut le comprendre comme le monopole des agriculteurs/paysans au détriment des membres citoyens). Le temps dira si l'UP sera en mesure de traverser ses crises. Si elle y parvient, pourra-t-elle réussir à concilier ce qui par définition semble inconciliable ?

5.2.5. Résumé

En résumé, selon l'utopie de l'UP, la démocratie en région rurale est déficitaire. Les désirs et les intérêts de l'autre sont subordonnés aux intérêts et désirs des agriculteurs et d'une agriculture productiviste. Cette inégalité politique se traduit dans les faits par la difficulté à assurer une cohabitation sociale harmonieuse entre les agriculteurs et l'autre et par le dépeuplement et la dévitalisation des régions périphériques. Pour l'UP, le gouvernement et l'UPA sont à blâmer, car ils défendent une loi sur le zonage en région rurale qui normalise les inégalités politiques et qui favorise les conflits sociaux et l'appauvrissement des régions périphériques principalement. Cette idée est exprimée à sa façon par Pisani (2004, p. 27) : "Voici des lustres qu'il [le Parlement français] considère le monde agricole comme une

²⁹⁷ Bien sûr si l'UP réussit à se maintenir comme regroupement, ce qui n'est pas du tout évident lorsqu'on regarde, notamment, le taux de participation au congrès annuel de 2005, la mise sur la glace de la publication du journal de l'UP depuis mars 2005 pour manque d'argent, le départ de Roméo Bouchard, etc.

masse politique qu'il faut satisfaire et non comme un ensemble économique qu'il faut organiser"²⁹⁸.

Par ailleurs, ce qu'il faut retenir de l'utopie de l'UP, c'est que les inégalités politiques entre les deux "classes" de citoyens et les conséquences qui en résultent s'expliquent par le souhait de l'UPA de s'assurer que la zone verte soit une zone protégée pour les producteurs agricoles et leur "agriculture intensive à haute productivité" et que la réalisation de ce souhait est d'autant plus facile que l'UPA a le pouvoir et l'influence sur des organismes qui ont un pouvoir décisionnel (CPTAQ) ou consultatif (CCA) sur des projets en zone verte. Ce désir de contrôle n'est pas nouveau. Il y a déjà trente-cinq ans Belec (1970, p. 218) écrivait : "[...] l'UCC a été conçue dès l'origine comme un mécanisme de contrôle du milieu rural et que, malgré de nombreuses et importantes transformations, c'est encore aujourd'hui cette aspiration de contrôle qui définit l'objectif ou du moins la forme de l'activité de l'UCC". Pour comprendre l'utopie de l'UP exposée dans cette section, il faut garder présentes à l'esprit ces deux affirmations : premièrement, l'UPA exerce un "contrôle du milieu rural" et deuxièmement, le gouvernement québécois légifère et réglemente non pas dans l'intérêt de tous mais pour satisfaire d'abord et surtout des agriculteurs et une agriculture encouragés par l'UPA. La solution de l'UP se résume à cette formule : le gouvernement doit travailler et légiférer afin de trouver "le juste équilibre entre bien commun agricole et bien commun ... commun"²⁹⁹.

²⁹⁸ Dans le même sens cette belle et significative formule du général de Gaulle que Pisani cite dans son ouvrage. "Vous n'êtes pas le ministre des agriculteurs mais le ministre de l'Agriculture de France" (Pisani, 2004, p. 30).

²⁹⁹ La partie de cette formule entre guillemet est tirée de l'ouvrage de Pisani (2004, p. 30).

CHAPITRE VI. Rapport à la Nature

Introduction

"Nature et Agriculture, une histoire commune" écrit Vermersch (2002, p. 131). C'est de façon récente, que la problématique agriculture/nature constitue une préoccupation de première importance dans la population en général. Dans cette section, il s'agit d'explorer cette problématique dans l'idéologie et l'utopie de nos acteurs collectifs. Nous abordons des thèmes qui rendent compte du rapport qu'entretiennent ou souhaitent entretenir l'UPA et l'UP avec l'environnement biophysique du territoire agricole : l'eau, la terre, la forêt et les animaux d'élevage. Nous opérationnaliserons³⁰⁰ la dimension rapport à la nature en interrogeant nos deux acteurs collectifs relativement au "droit de produire" (section 6.1), à l'écoconditionnalité (section 6.2) et aux animaux d'élevage (section 6.3). Rappelons que si nous avons abordé l'agriculture biologique paysanne (à distinguer de l'agriculture biologique "industrielle") *versus* l'agriculture intensive à haute productivité dans le chapitre précédent, nous aurions pu inclure et traiter de ces deux types d'agriculture en relation à la nature. Nous le ferons ici indirectement par le biais des sujets traités.

Dans une étude intitulée *Synthèse des informations environnementales disponibles en matière agricole au Québec* (2003) le ministère de l'Environnement indique que l'on regroupe généralement les pressions de l'agriculture sur l'environnement selon les quatre catégories³⁰¹ suivantes : "les matières fertilisantes, les pesticides, les pratiques culturales et les aménagements hydro-agricoles" (p. 2). Nous abordons implicitement ces quatre catégories avec les deux premiers thèmes traités, bien que nous ne traitons pas de l'ensemble des questions de chacune des catégories. Ce traitement n'est que partiel nous en convenons. Néanmoins, nous croyons raisonnable d'affirmer que le "mode de relation privilégié" avec la nature par nos deux acteurs ressort clairement et qu'il est généralisable.

³⁰⁰ Opérationnaliser c'est "rendre réel notre schéma conceptuel" écrit Moscovici (1961/1976).

³⁰¹ Voir l'étude du ministère de l'environnement (2003, p. 2) pour d'autres types de pression qui font aussi l'objet de préoccupations et de recherches.

6.1. Le "droit de produire" et l'environnement biophysique

Dans cette section notre objectif est triple. Premièrement, il s'agit de connaître les positions respectives de l'UP et de l'UPA en rapport aux exigences réglementaires en vigueur pour protéger l'environnement. Deuxièmement, nous cherchons à savoir si le respect des exigences environnementales se traduit par un droit de polluer. Enfin, nous interrogeons les positions de nos deux acteurs collectifs à partir de deux études consacrés à la problématique environnement et agriculture. Connaissant la position de nos deux acteurs et connaissant les conséquences des normes ou exigences pour l'environnement, il devient possible de connaître l'importance relative de la nature dans l'imaginaire social "intermédiaire" de nos deux groupes.

L'UP indique que les articles 79.1, 79.2, 79.17 et l'article 100 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* se traduisent par le "droit de produire"³⁰² (2004, (6), p. 10)³⁰³. Roméo Bouchard (2002, p. 87) mentionne que "la loi 23 accorde un statut spécial d'immunité légale aux agriculteurs" qui respectent les normes mais que les lois et règlements relatifs au rapport agriculture et environnement "sont inadéquats, insuffisants"³⁰⁴, incomplets, remplis d'échappatoires [...]"³⁰⁵ (*ibid.*, p. 107). En conséquence le droit de produire³⁰⁶ devient un droit de polluer³⁰⁷ selon l'ex-président de l'UP (*ibid.*, p. 87). Selon Bouchard (*ibid.*, p. 107) la

³⁰² Soulignons que le "droit de produire" a été introduit en 1989 avec l'adoption du projet de loi 100 (Kesteman *et al.*, 2004, p. 366).

³⁰³ Voir également Bouchard (2002, p. 87).

³⁰⁴ Dans un rapport préparé pour le ministère de l'Environnement du Québec intitulé *Analyse comparative des réglementations environnementales concernant les productions animales et position relative du Québec (2004)*, l'auteur G. Debailleul de l'Université Laval, écrit que nous observons au Québec comme ailleurs un "renforcement des exigences réglementaires en production animale" sur les aspects environnementaux (2004, p. 12). Dans sa conclusion, l'auteur prend soin de souligner les différences entre les pays et les régions étudiés. Mais il ajoute : "La dynamique réglementaire du Québec est tout à fait comparable globalement à celle de l'ensemble des autres pays. Si elle a initialement suivi celle de certains pays européens, elle a incontestablement précédé l'ajustement réglementaire actuellement observé aux États-Unis et dans le reste du Canada" (*ibid.*, p. 194). Nous verrons toutefois plus loin que, selon l'auteur, le Québec sur certains aspects a vu les États-Unis et d'autres provinces canadiennes aller "plus loin" (*ibid.*, p. 12).

³⁰⁵ Il affirme aussi que le ministère de l'Environnement n'a plus les ressources humaines et financières nécessaires pour faire son travail (Bouchard, 2002, pp. 106, 107).

³⁰⁶ Le "droit de produire" a été introduit en 1989 avec la loi 100 (Kesteman *et al.* 2004, p. 366).

³⁰⁷ Sur le droit de polluer des agriculteurs voir le mémoire du Barreau (juin 1996, pp. 23-27).

principale raison est l'influence et le pouvoir démesurés de l'UPA. "Dans la préparation par le ministère de l'Environnement des normes relatives à la réduction de la pollution d'origine agricole, écrit Bouchard (*idem*), l'UPA et le ministère de l'Agriculture, avec le support au besoin du premier ministre, siègent sur les comités, multiplient les pressions et les menaces et exercent en pratique un veto. Le lobby agricole, de l'aveu des ministres eux-mêmes, est le plus puissant lobby au Québec".

Qu'en est-il des normes environnementales³⁰⁸ ? Débutons avec le problème des odeurs. Les odeurs, écrit Bouchard (*ibid.*, p. 44), ne sont plus considérées une "nuisance" mais simplement un "inconvenient" suite à l'adoption de la loi 23. Bouchard (*ibid.*, p. 110) affirme que "le problème des odeurs est lié à la gestion liquide des fumiers" et malgré tout "les facilités techniques, financières³⁰⁹ et réglementaires vont à la gestion liquide [...]" (UP, 2003, p. 13). Pour l'UP, l'UPA rejette l'élevage sur litière car "les intégrateurs tiennent à leurs mégaporcheres entièrement automatisées et indépendantes, qui fonctionnent sans main-d'œuvre et sans apport du milieu"³¹⁰ (Bouchard, *ibid.*, p. 46). Il y a deux choses sous entendues dans cette citation. D'abord les intégrateurs ont selon l'UP, beaucoup d'influence à l'UPA ; ensuite l'élevage avec la gestion liquide des fumiers se fait avec très peu de main d'œuvre. Rappelons qu'"une porcherie de 2400 places (7400 porcs par année) crée ¾ de un emploi" selon l'UP (2003, (3), p. 1).

³⁰⁸ Nous ne pouvons présenter et discuter l'ensemble de la réglementation environnementale relative à l'agriculture. Comme nous l'avons dit et fait nous sommes guidés par les thèmes présentés et développés par l'UP. Ce même principe nous guide ici. Pour un résumé de l'évolution des principaux règlements relatifs à l'agriculture, voir l'annexe 1 du mémoire sur la production porcine présenté par l'UPA au BAPE.

³⁰⁹ L'UPA fait référence au programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers (PAAGF) mis en place en 1988 et du récent programme Prime-Vert pour se doter de fosses étanches pour la gestion des lisiers.

³¹⁰ Nous avons rencontré un agriculteur qui nous disait que l'élevage des porcs sur litière n'est pas souhaité par les travailleurs chargés de les attraper pour les envoyer à l'abattoir. La raison serait que les porcs sont plus forts physiquement lorsqu'ils sont élevés sur litière et qu'ils ont une meilleure prise au sol ce qui rend le travail de ces individus plus difficile et plus dangereux. Est-ce véritablement le cas ? Si oui, est-ce que cela permet de nous interroger sur l'état de santé des porcs destinés à la consommation humaine dans les deux situations d'élevages ?

Outre le problème des odeurs pour les résidants de la campagne agricole, l'UP condamne la gestion liquide et favorise la gestion solide³¹¹ pour cinq autres raisons. Premièrement, la gestion liquide augmente la probabilité de contaminer les eaux de surface et les eaux souterraines (PP, 2003, p. 11). Deuxièmement "le lisier dégage de fortes odeurs qui constituent un danger pour le système respiratoire [...] des animaux à l'intérieur des bâtiments [...]" (*idem*). Troisièmement, le lisier "est un mauvais fertilisant pour les sols, de la même façon que les engrais chimiques. Il nourrit la plante mais ne nourrit pas le sol [...] il ne régénère pas le sol [...] et ne contient à peu près pas de matière organique. Il détruit même en grande partie les vers de terre nécessaires à la fertilisation" (*ibid.*, p. 12). Quatrièmement, "le besoin de terres pour les épandages" de lisiers entraîne la déforestation (*idem*). Finalement, l'épandage des lisiers requiert des équipements lourds qui compactent le sol (*idem*).

Dans les prochains paragraphes nous nous limitons à l'impact de la gestion des fumiers sur les cours d'eau. L'UPA est consciente du débat autour de la gestion des fumiers. Dans la conclusion de son mémoire sur l'eau (1999) présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), l'UPA souligne que la gestion des déjections animales "est le principal enjeu de l'agroenvironnement au Québec" (UPA, 1999, p. 32). Toutefois, elle demeure favorable au maintien de la gestion liquide des fumiers. Selon l'UPA, le risque de contamination de l'eau "n'est pas plus élevé que pour l'épandage des autres types de fertilisants" lorsqu'il est "adéquatement entreposé et épandu en respectant les prescriptions d'un plan de fertilisation³¹²" (*ibid.*, p. 40). L'UP rejette cette affirmation car, selon elle, l'indice phosphore, utilisé pour évaluer "la capacité de support des sols et des plantes qu'on y cultive" (UP, 2003, p. 15) depuis l'entrée en vigueur du "nouveau Règlement sur

³¹¹ Selon l'UP, la faisabilité et la rentabilité de la conversion sont par ailleurs démontrées. "Des expériences de porcheries sur litière, même avec 2000 porcs, sont concluantes et toutes les études de la firme d'ingénierie BPR confirment sa faisabilité et sa rentabilité à moyen terme. L'Europe a commencé à reconverter ses porcheries à la gestion sur litière. Les techniques en la matière sont parfaitement au point" (Bouchard, 2002, p. 45). Voir également le mémoire de l'UP sur la production porcine (2003, pp. 11-14 et les annexes 1 à 5) et UP (2004, (9), p. 4).

³¹² Il s'agit des *Plans agroenvironnementaux de fertilisation* (PAEF).

les exploitations agricoles³¹³ (REA)", est un indicateur qui ne permet pas d'être certain "qu'on ne fertilisera pas au-delà de la capacité de support des sols et des plantes qu'on y cultive" (*idem*). Selon l'UP, l'eau et le sol sont donc menacés (*idem*). L'UP demande donc de substituer à la norme phosphate et aux plans de fertilisation l'ancienne norme, c'est-à-dire un nombre d'unités animales à l'hectare calculé en fonction de l'azote nécessaire par type de culture (2004, (8), p. 2). De l'avis de l'UPA, le passage d'une norme calculée sur la base de l'azote (en 1981) à une norme basée sur le phosphore (en 2002) est bénéfique à la protection de l'eau³¹⁴ (UPA, 2003, p. 41). Elle s'appuie sur l'exemple de l'éleveur de 1000 porcs qui doit doubler et même tripler la superficie d'épandage suite au passage de la norme azote à la norme phosphore (*idem*).

Regardons plus spécifiquement les Plans agro-environnementaux de fertilisation (PAEF)³¹⁵. L'UP mentionne que les PAEF "autogérés"³¹⁶ ferme par ferme, c'est-à-dire sans considération pour le portrait global du territoire (le bassin versant), et avec l'objectif d'évaluer "la capacité des sols à absorber l'azote et le phosphore, principaux polluants de l'eau contenus dans les fumiers", ne permettent pas de protéger adéquatement l'eau et le sol. Elle revendique des plans de fertilisation par bassin versant et non pas ferme par ferme (2004, (8), p. 2). Le Québec, écrit Debailleul (2004, p. 12), a été un leader "en matière de plan agro-environnemental de fertilisation" lorsqu'on le compare aux états américains étudiés et par rapport au

³¹³ Ce règlement fut adopté en 2002 et remplace le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (RRPOA).

³¹⁴ Pour un exposé de l'UPA sur les motifs ayant conduit à substituer la norme azote par la norme phosphore, voir le mémoire de l'UPA (2003, pp. 40-42).

³¹⁵ Il s'agit d'une mesure introduite en 1997 avec le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (RRPOA) qui exige de la part des exploitants agricoles jugés les plus à risque "d'être "en équilibre" pour leur engrais en 2010 au plus tard, c'est-à-dire que les déjections épandues ne devraient pas dépasser les besoins des plantes en engrais organiques" (Kesteman *et al.*, 2004, p. 401). Soulignons que le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) qui a remplacé le RRPOA en 2002 exige un PAEF "pour presque toutes les exploitations" (UPA, 2003, annexe 1).

³¹⁶ Par ailleurs pour l'UP, les PAEF ne peuvent pas assurer que la capacité de support des sols soit respectée parce qu'un PAEF est "établi par le producteur lui-même ou un agronome à sa solde" et il est confidentiel et que la méthode utilisée pour le calcul des PAEF est sujette "à beaucoup d'arbitraire et d'imprécision" (Bouchard, 2002, p. 111; UP, 2003, pp. 15-16).

reste du Canada". Mais, ajoute-t-il, l'"on constate que les autres provinces et les états américains lui emboîtent le pas ou vont plus loin" (*idem*).

L'UPA favorise l'approche "ferme par ferme" pour la gestion des fumiers³¹⁷ (2003, p. 46). "D'un point de vue environnemental, écrit-elle, l'approche «ferme par ferme» est adéquate pour assurer l'atteinte et le maintien d'un état d'équilibre entre les apports fertilisants et la capacité de support des sols" (*ibid.*, p. 51). Selon elle, "c'est auprès de celles-ci que l'on doit intervenir, qu'elles soient situées ou non dans une ZAL" (*ibid.*, p. 47), c'est-à-dire dans une zone d'activités limitées ou autrement dit dans des municipalités dites en surplus de fumiers.

Après avoir examiné les arguments de nos deux acteurs collectifs, nous devons nous appuyer sur les travaux de spécialistes dans le domaine pour déterminer la nature du rapport entre la nature et l'agriculture chez nos deux groupes. Par souci d'impartialité, nous utilisons les résultats d'études réalisées par le ministère de l'Environnement du Québec.

Les effets pervers de la gestion des fumiers, à en croire les résultats d'une étude récente du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), sont connus (Gangbazo *et al.*, mars 2005). L'étude révèle qu'environ deux tiers des trente-neuf cours d'eau répertoriés, ont des concentrations de phosphore totales supérieures au critère d'eutrophisation et que dans certains cours d'eau, les concentrations sont jusqu'à six fois supérieures au critère (*ibid.*, p. 10). En moyenne 55% de la charge de phosphore total, précise l'étude, provient de sources diffuses. "Cette dernière contribution, écrivent Gangbazo *et al.* (*ibid.*, p. 14), est particulièrement élevée³¹⁸ dans certains bassins versants connus pour l'intensité de

³¹⁷ L'UPA se dit aussi favorable à l'approche de gestion de l'eau par bassin versant (2003, pp. 55-56). On peut toujours se demander comment on peut concilier l'approche "ferme par ferme" de la gestion des lisiers et être favorable à la gestion de l'eau par bassin versant, lorsque l'approche par bassin versant doit prendre en compte les impacts cumulatifs de toutes les activités sur le territoire de ce bassin versant.

³¹⁸ L'étude du MDDEP (mars 2005, p. 19) indique qu'une différence peut exister entre deux bassins versants ayant la même superficie cultivée. "[L]a concentration de phosphore estimée à l'embouchure de la rivière ne sera pas la même selon que l'agriculture est concentrée à la tête du bassin versant ou près de l'embouchure de la rivière" (*ibid.*, p. 20).

la production agricole évaluée, par la somme des cultures à grand interligne et des cultures à interligne étroit"³¹⁹. Par ailleurs l'étude révèle que le potentiel d'absorption du phosphore par un bassin versant est atteint lorsque seulement 5% d'un territoire se retrouve avec ces deux types de culture (*ibid.*, pp. v, 18-19). Cette limite d'absorption d'un bassin versant rejoint aussi la critique de l'UP selon laquelle les PAEF ferme par ferme sont inadéquats et qu'une des solutions est de les considérer dans une perspective d'un territoire donné comme à l'échelle des bassins versants par exemple (UP, 2003, p. 16; Bouchard, 2002, p. 111). La position de l'UP va dans le sens des conclusions de Gangbazo *et al.* (2005, p. 23). Ils affirment que "l'approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant est la plus adaptée pour assurer le développement durable de l'agriculture" selon l'état actuel des connaissances scientifiques. Par gestion intégrée on prend en considération les sources naturelles et anthropiques (activités agricoles, municipales, industrielles, commerciales, etc.). Cette approche se distingue de l'approche sectorielle (par exemples, soit le secteur agricole, soit le secteur municipal, soit le secteur industriel) et d'une approche ferme par ferme.

Les propos recueillis plus haut ne laissent aucun doute sur les conséquences négatives de la gestion des fumiers sur les cours d'eau. De plus, nous comprenons aussi que l'approche ferme par ferme de la gestion des fumiers encouragée par l'UPA ne peut protéger la qualité de l'eau des cours d'eau. Une question cependant demeure sans réponse : est-ce que la gestion des fumiers liquides constitue un risque plus élevé pour la détérioration des cours d'eau que la gestion solide comme l'affirme l'UP ? La réponse du ministère de l'Environnement (MENVIQ) est la suivante : "[l]es risques d'incidences sur l'environnement liés au mode de gestion liquide sont généralement considérés plus importants quant à la contamination des

On aura compris que la dilution et la transformation du phosphore est potentiellement plus grande dans le premier cas que dans le second (*idem*).

³¹⁹ Le MDDEP écrit que la culture à grand interligne est "principalement la culture du maïs grain, du maïs fourrager, de la pomme de terre, du soja et des légumes" alors que la culture à interligne étroit correspond à la "culture des céréales, telles que l'avoine grain, l'avoine fourragère, l'orge, le blé, le seigle, les céréales mélangées, etc." (www.menv.gouv.qc.ca/eau/sys-image/glossaire1.htm, p. 3). Dans son étude, le MDDEP souligne que la caractéristique de ces deux types de culture est "que le sol est nu entre les rangées" et qu'en plus il s'agit de "cultures annuelles qui nécessitent que le sol soit travaillé et ensemencé tous les ans" (mars 2005, p. 14).

eaux et aux dégagements d'odeurs, comparativement à la gestion sous forme solide" (MENVIQ, 2003, p. 8).

Nonobstant ce qui précède, l'UPA écrit : "[...] il est important de rappeler, comme l'ont fait certains spécialistes durant les audiences, qu'il est difficile d'établir avec précision sa part de responsabilité à la détérioration des cours d'eau au Québec. Cette situation s'explique en raison, d'une part, de la nature essentiellement diffuse³²⁰ de la pollution agricole et, d'autre part, du fait que les principaux contaminants en cause, tels l'azote et le phosphore, sont communs à d'autres sources d'émission, dont notamment le secteur municipal"³²¹ (UPA, 2003, p. 39). Elle ajoute aussi que les rejets des exploitations d'élevages sont surestimés, selon une étude du Comité de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (*ibid.*, p. 46). L'UPA écrit par ailleurs qu'"on ne peut nier que le secteur agricole contribue à la charge polluante³²² de certains cours d'eau sillonnant le milieu rural" (*ibid.*, p. 39). L'UPA reconnaît aussi que les travaux sur les cours d'eau et le drainage³²³ dans le but d'augmenter la production, ont eu pour effet de voir les "grandes cultures" se substituer aux fourrages avec comme conséquence d'augmenter l'érosion et d'exercer une plus grande pression sur la qualité de l'eau, car les grandes cultures nécessitent plus d'intrants (engrais, pesticides, etc.) que les fourrages (UPA, 1999, p. 16).

³²⁰ On distingue entre pollution diffuse et pollution ponctuelle. L'agriculture est essentiellement associée au premier type de pollution car les impacts cumulatifs, totaux, des activités agricoles ne peuvent être trouvés et mesurés à des points fixes.

³²¹ À ce sujet voir également l'UPA (1999, p. 17-18). Voir également l'étude de Gangbazo *et al.* (mars 2005, p. 18).

³²² Mais l'UPA souligne que le secteur de l'agriculture, contrairement aux secteurs de l'industrie et des municipalités, a reçu peu d'argent de l'État. "[...] les sommes investies ont principalement servi à la mise en conformité des lieux d'entreposage des fumiers" (1999, p. 32).

³²³ Debailleul (2004, p. 195) écrit : "Si on peut reconnaître ainsi un certain leadership [du Québec] dans le domaine des plans de fertilisation, l'observation des fourchettes des écarts dans plusieurs autres domaines de la réglementation amène à constater que dans le domaine de la protection des cours d'eau, tant par rapport aux risques de pollution des installations d'élevage et des sites d'entreposage qu'aux risques liés à l'épandage, les positions réglementaires ont été sensiblement moins audacieuses que celles adoptées par d'autres pays".

Outre la gestion des fumiers, la question des bandes riveraines est très révélatrice pour élucider le rapport à la nature de nos deux groupes. Nous allons voir que la protection de la nature dans l'idéologie de l'UPA ne doit d'aucune manière se traduire par une baisse de revenus pour le producteur agricole ni par une charge de travail supplémentaire. Cette remarque est importante. Nous avons déjà vu, comme l'affirmait Rivet (1974) que la priorité de l'association accréditée (UCC et UPA) est passée de la "liberté" et l'"indépendance" des agriculteurs-éleveurs à l'argent; nous allons observer dans la suite de ce chapitre, que le rapport à la nature de l'UPA est conditionné par les revenus et la charge de travail.

L'étude de Gangbazo *et al.* MDDEP (2005) révèle que le phosphore n'est pas le pire ennemi de l'écosystème des cours d'eau. Les auteurs indiquent que même dans le cas où la "norme" phosphore est respectée, ceci ne peut en rien garantir "la santé écosystémique" des cours d'eau (Gangbazo *et al.*, 2005, p. 17). Elle est menacée, écrit l'UP, notamment par : "l'absence de bandes riveraines de largeur appropriée"; l'envasement des cours d'eau dû à l'érosion des terres agricoles facilitée par des cultures à sol nu (*idem*) et le déboisement rendu nécessaire pour l'épandage des fumiers liquides qui résulte d'une approche de gestion liquide des fumiers³²⁴ (UP, 2003, (2), p. 3).

La distance des cours d'eau d'un mètre pour les cultures et de trois mètres pour l'épandage "est dérisoire" affirme Bouchard (2002, p. 111) et, de surcroît, elle est "inappliquée"³²⁵ (UP, 2003, p. 17). Limitons-nous à l'idée que les distances sont "dérisoires". Cette affirmation de l'UP est corroborée par l'étude³²⁶ synthèse du

³²⁴ L'envasement pour l'UP est, entre autres, causé par l'érosion qui trouve son origine dans le déboisement rendu nécessaire pour l'épandage des lisiers de la production porcine (UP, 2003, (2), p. 3)

³²⁵ Il faut par ailleurs souligner que ces normes datent de 1996 pour l'ensemble des cours d'eau. Par ailleurs le journaliste Louis-Gilles Francoeur (*Le Devoir*, 17 janvier 2003, p. A-10) écrit qu'à l'hiver 2003 la majorité des MRC n'avaient pas intégré ces nouvelles normes à leur schéma d'aménagement (environ 26 sur 100 MRC). Francoeur mentionne que Normand Bouliane, responsable de la politique sur la protection des bandes riveraines au MENV l'a informé le 16 janvier 2003 qu'il n'y a pas de données sur l'application de la norme mais qu'elle est "très faible".

³²⁶ Cette étude intitulée *Synthèse des informations environnementales disponibles en matière agricole au Québec* (avril 2003) a été produite par la Direction des politiques du secteur

ministère de l'Environnement (2003), qui souligne que la largeur dépend de sa fonction. Cette étude présente les conclusions de deux études. Une première étude montre qu'"[e]n général, aux États-Unis, les largeurs recommandées pour les bandes riveraines de protection peuvent varier de 8 à un peu plus de 80 mètres, selon le type de protection recherchée" (MENVIQ, 2003, p. 26). Une autre étude indique "que des bandes riveraines d'une largeur minimale de 15 à 30 mètres sont nécessaires dans la plupart des cas pour protéger les cours d'eau" (*idem*). Précisons que la fonction d'une bande riveraine est multiple. Elle est "un rempart contre l'érosion; une barrière contre les apports de sédiments aux cours d'eau; un filtre contre la pollution de l'eau; un brise-vent naturel; un habitat pour la faune et la flore; un écran au réchauffement excessif de l'eau; un régulateur du cycle hydrologique" (*idem*).

L'UPA s'oppose à l'augmentation de la largeur des bandes riveraines pour trois raisons (1999, p. 11). L'augmentation de la largeur des bandes riveraines implique une diminution de la superficie cultivable, donc des revenus³²⁷. Deuxièmement, les bandes riveraines sont "une source de propagation de mauvaises herbes pour les champs et les cultures". Finalement, elle s'y oppose, et ceci est intimement lié à la raison précédente, car des bandes riveraines plus larges impliquent que les agriculteurs devront mettre plus de temps à leur entretien, donc une augmentation de leur charge de travail (*ibid.*, p. 12). Ailleurs, l'UPA indique qu'une étude réalisée par l'"Institut de recherche et de développement en agroenvironnement" (IRDA) a démontré que selon les caractéristiques "des sols, des pentes et du climat", "une bande riveraine de trois mètres" pouvaient réduire significativement la charge polluante envoyée au cours d'eau³²⁸. L'UPA demande donc "de limiter la largeur des bandes riveraines à un mètre des cours d'eau drainant plus de deux lots et à

agricole, Ministère de l'Environnement à la demande de la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine au Québec.

³²⁷ Dans son mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de loi 9 (UPA, 2003a, p. 12), l'UPA déplore que la Communauté métropolitaine de Québec exige dans son Règlement de contrôle intérimaire (RCI) que les activités agricoles se maintiennent à une distance de 75 mètres du cours d'eau. L'UPA est en désaccord et souligne que cela fait 400 hectares de superficie cultivable.

³²⁸ Le titre de la publication est : "Les bandes riveraines : une façon naturelle et économique de protéger nos champs et nos cours d'eau" (27 octobre 2003). Elle est disponible à l'adresse internet de l'UPA.

trois mètres des cours d'eau identifiés comme rivière [...] (*idem*). Au lieu de voir augmenter la largeur des bandes riveraines, elle demande plutôt la "rationalisation" et "l'optimisation" de la gestion des intrants (engrais et pesticides), "l'adoption de pratiques de conservation des sols"³²⁹, l'utilisation d'"engrais verts, etc." (*idem*). Mais ces mesures sont insuffisantes à la lumière des renseignements tirés de l'étude du ministère de l'Environnement (2003). D'une part, les normes en vigueur sont insuffisantes indépendamment des pratiques. D'autre part, les solutions proposées par l'UPA ne tiennent pas compte de la multifonctionnalité des bandes riveraines. Nous l'avons vu, la largeur de la bande riveraine varie selon sa fonction.

En ce qui a trait aux pratiques de conservation de sol, le MENVIQ (2003, p. 71) souligne que "les pratiques de rotation de culture", "la pratique de semis sans travail préalable du sol" et les pratiques qui maintiennent les résidus de récolte à la surface du sol" ont augmenté entre 1991 et 2001 de 13,7% et 38,7% respectivement. Mais il ajoute que cinq autres pratiques de conservation du sol entre 1991 et 2001 sont à la baisse. Il écrit, par ailleurs, que la superficie des cultures à sol nu comme le maïs et le soya, exigeantes en pesticides (MENVIQ, 2003, pp. 17-18) et responsables de l'envasement des cours d'eau sont à la hausse³³⁰. Selon l'étude synthèse du ministère de l'Environnement (2003, p. 17) il y a effectivement eu une réduction de 7,1% de consommation de pesticides (c'est-à-dire les herbicides, les fongicides et les insecticides) dans le secteur agricole au Québec entre 1992 et 1999; cependant il ne faut pas oublier que la consommation avait augmenté de 28% entre 1978 et 1992 (*idem*). Par ailleurs, le MENVIQ nous informe qu'entre 1971 et 2001 il y a presque cinq fois plus d'hectares traités avec des pesticides "pendant que les

³²⁹ En ce qui a trait à des pratiques de conservation de sol, le MENV (2003, p. 71) souligne que "les pratiques de rotation de culture", "la pratique de semis sans travail préalable du sol" et les pratiques qui maintiennent les résidus de récolte à la surface du sol" ont augmenté entre 1991 et 2001 de 13,7%, 38,7% respectivement. Toutefois, il est souligné que cinq autres pratiques de conservation du sol entre 1991 et 2001 sont à la baisse. Et le ministère de l'Environnement (2003, p. 71) ajoute : "À l'exception de la rotation des cultures (51,6%) et du travail du sol minimum maintenant à la surface la plupart des résidus de récolte (21,6%), les autres pratiques ne sont implantées que sur un nombre restreint de fermes (entre 1,6% et 8,6%)."

³³⁰ Le Ministère de l'Environnement du Québec (2003, p. IV) indique que la culture du maïs est l'une des principales causes de la croissance des pressions sur l'environnement et que la superficie cultivée en maïs est passée de 34 000 à 488 000 ha entre 1951 et 2001 au Québec. Cette culture représentait en 2001 "26,4% des superficies en culture" (*ibid.*, p. 8).

superficies cultivées demeuraient relativement stables" (*ibid.*, p. 18). L'explication se trouverait notamment dans la nature des cultures. Les cultures du maïs et du soya ont progressé et se sont substituées à d'autres cultures qui nécessitent moins de pesticides (*idem*). Cinquante pour cent (50%) des pesticides vendus pour le secteur de l'agriculture sont utilisés pour la culture du maïs (*idem*).

À la lumière de ce que nous avons présenté, nous croyons raisonnable d'affirmer que l'idéologie de l'UPA nie (la fonction de distorsion de l'idéologie selon Ricoeur) en partie les impacts négatifs de l'agriculture intensive à haute productivité sur la nature. À plus forte raison, nous pouvons affirmer que la nature pour l'UPA est d'abord et avant tout une ressource à exploiter et que dans aucun cas les mesures environnementales pour la protéger ne doivent se traduire par des baisses de revenus et par une augmentation de la charge de travail. Malgré cela, nous allons voir dans la section sur l'écoconditionnalité, que l'UPA ne s'oppose pas catégoriquement à un resserrement des exigences environnementales s'il y a, en retour, de l'aide financière pour contrer les impacts sur les revenus et la charge de travail additionnelle qui peuvent en résulter. En outre, on ne peut passer sous silence le récent *Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole* (janvier 2005). Ce programme a été élaboré par la Fondation de la faune du Québec et l'UPA. Il "vise à développer des modèles d'aménagement agriculture-faune durable pour les petits et moyens cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant"³³¹. Il faut donc voir là un minimum de reconnaissance des impacts des pratiques agricoles actuelles sur l'environnement³³². Dans l'utopie de l'UP, les exigences environnementales, les lois, les règlements, les normes, etc. sont

³³¹ Voir site internet de la Fondation de la Faune.

³³² En ce qui a trait à la préoccupation de l'environnement du syndicat des agriculteurs québécois, il faut indiquer que Brodeur (1996, pp. 93-96) mentionne que le 22^e cours à domicile de l'UCC en 1947 fait une place à l'écologie. Le contenu du cours, écrit l'auteur, "porte exclusivement sur les techniques d'aménagement, de fertilisation naturelle, et de conservation des sols. Ce cours apparaît comme la dernière grande synthèse en agriculture biologique, dans le discours de l'UCC-UPA, avant les années 1985" (*ibid.*, p. 93). Dans ce cours il y a non seulement l'idée de protéger la terre pour les générations suivantes mais de la laisser dans un meilleur état (*ibid.*, p. 94). On met également en garde les agriculteurs contre un traitement abusif des animaux, c'est-à-dire de se représenter et de traiter l'animal comme une machine (*idem*).

insuffisantes pour préserver une nature "artificialisée"³³³ acceptable. Une solution partielle aux effets pervers de l'agriculture intensive pour l'UP, est d'imposer une gestion solide des fumiers, d'augmenter la largeur des bandes riveraines et que les plans de fertilisation soient établis à l'échelle du bassin versant. Mais la solution globale pour l'UP est d'implanter et de favoriser l'agriculture paysanne.

6.2. L'écoconditionnalité dans l'idéologie de l'UPA et l'utopie de l'UP

Dans son étude intitulée *Synthèse des informations environnementales disponibles en matière agricole au Québec* (2003), le Ministère de l'Environnement souligne que les principales externalités environnementales de l'agriculture productiviste et de son intensification sont principalement "la contamination de l'eau", "la dégradation des sols" et "la détérioration des habitats et de la biodiversité".

Pour répondre aux externalités environnementales "la stratégie agricole du Québec", écrit le ministère de l'Environnement (2003, p. i), a été jusqu'ici principalement "une logique d'assainissement agricole"³³⁴. Le gouvernement du Québec doit maintenant passer à "une logique de protection, de restauration et de mise en valeur de l'eau, des écosystèmes et de leurs usages en milieu rural" (*idem*) comme cela se fait aux États-Unis et en Europe (*idem*).

Boutin (2004, p. 3) souligne que depuis 25 ans le gouvernement a pris certaines mesures³³⁵ pour contrer les impacts de l'agriculture sur l'environnement et que ces mesures peuvent être regroupées selon trois catégories : l'"intervention réglementaire", les "mesures d'accompagnement" et "les stratégies et politiques agricoles". Toutefois, malgré ces mesures, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) souligne que Vérificateur Général du Québec affirmait que le

³³³ Nous qualifions cette nature d'artificialisée pour souligner que l'homme est déjà intervenu. On ne doit toutefois pas entendre par là qu'il y a pour nous d'un côté l'homme et de l'autre la nature. Cette remarque prendra toute sa signification lorsque nous présenterons le naturalisme au chapitre VII.

³³⁴ C'est-à-dire que les interventions ont surtout encouragé l'adoption de "bonnes pratiques à la ferme" (MENV, 2003, p. i).

³³⁵ L'auteur présente un résumé de ces mesures aux pages 5 et 6.

ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) "encourage[r] des entreprises agricoles qui ne se soucient guère de l'environnement, puisque ses programmes n'ont pas été modifiés afin de tenir compte de la préoccupation d'une protection accrue de l'environnement"³³⁶ (UQCN, 2002).

Le concept d'écoconditionnalité³³⁷ est introduit dans le secteur de l'agriculture au Québec avec le projet de loi 184 sanctionné en 2001 (Boutin, 2004, p. 6 ; Kasteman *et al.*, 2004, p. 368). L'UPA est d'accord avec le principe d'écoconditionnalité "qui lie une partie des aides financières de l'État à la poursuite d'objectifs environnementaux" (UPA, 2003, p. 53) mais elle en recommande l'application sur une base incitative,³³⁸ progressive et assujettie à de l'aide financière de l'État. De plus elle demande que les programmes d'aide financière à l'agriculture existants ne soient pas conditionnels à de nouvelles mesures environnementales³³⁹. S'il y a de nouvelles mesures, l'UPA mentionne qu'elles devraient aussi être progressives et conditionnelles à de l'aide financière de l'État (*ibid.*, pp. 53-54).

L'UP dit oui à l'écoconditionnalité mais non à celle en place (UP, 2004, (8), p. 2). Pourquoi ? Parce qu'elle se limite principalement au respect de certains aspects de lois et règlements existants qui, selon l'UP, sont insuffisants. Elle revendique "l'écoconditionnalité complète" (2004, (5), p. 2), c'est-à-dire que toute aide financière du gouvernement, et non seulement certains programmes d'aide comme Prime-Vert par exemple, soit conditionnelle à des pratiques agricoles durables. Cette conception de l'écoconditionnalité élargie par rapport à celle de l'UPA, rejoint celle de l'UQCN (2002, p. 2). Pour l'UQCN les programmes de soutien à l'agriculture doivent être liés à "un contrat environnemental minimum", c'est-à-dire le respect des lois et

³³⁶ L'adresse internet du rapport du vérificateur général est :

http://www.vgq.gouv.qc.ca/rappann/rapp_2000/TomeI/Chapitre13A.htm?#2

³³⁷ Pour une présentation nuancée de ce concept, voir Boutin (2004, pp. 7-8) et le document de l'UQCN cité dans la note précédente.

³³⁸ Cette approche incitative est aussi privilégiée par le sociologue québécois Bruno Jean (1997, pp. 250-253) car, selon lui, il y a une volonté clairement manifestée depuis 1991 (*ibid.*, p. 188) chez les agriculteurs et à l'UPA (*ibid.*, p. 251) d'entreprendre un virage vers une agriculture plus responsable sur le plan environnemental.

³³⁹ L'UPA (2003, p. 55) présente en détail les règles qu'elle souhaite voir appliquer pour l'implantation de l'écoconditionnalité.

règlements en vigueur. Ensuite "les programmes de soutien à l'agriculture doivent être proactifs, c'est-à-dire inclure des conditions d'accès qui orientent les entreprises agricoles vers des objectifs de préservation de l'environnement qui vont au-delà du cadre légal minimum"³⁴⁰ (*idem*). Nous verrons plus loin que les programmes de soutien proactifs ne sont pas la règle.

Concrètement l'écoconditionnalité souhaitée par l'UP va dans le sens de celle qui débute en Europe, c'est-à-dire que "l'aide financière est en fonction de leur taille [la taille des fermes] et de leurs pratiques d'agriculture durable, comme les rotations, la gestion des fumiers, l'entretien des bandes riveraines, le bien-être animal, l'accès des animaux à l'extérieur, la préservation des boisés et des milieux humides, la couverture végétale des sols, etc." (UP, 2004, (8), p. 2)³⁴¹.

Boutin (2004, p. 19) a construit une "Échelle de classification des mesures de soutien à l'agriculture disponible au Québec selon leur effet sur l'environnement". Ses conclusions³⁴² sont les suivantes : 1) les "Programmes d'assurance-stabilisation du revenu agricole (ASRA)" sont "dommageables" pour l'environnement ; 2) le "Programme d'assurance-récolte" est "faiblement dommageable" pour l'environnement ; 3) le "Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), le "Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)", le "Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)", la "production sous gestion de l'offre" et le "Programme de remboursement des taxes foncières" sont "plutôt neutres" et,

³⁴⁰ Cette conception de l'UQCN rejoint la présentation qu'en fait Boutin (2004, p. 7-8). Il écrit que l'écoconditionnalité "lie[r] des programmes de soutien à l'agriculture à des normes environnementales minimales". En outre, il souligne aussi que le principe d'écoconditionnalité implique que les programmes de soutien à l'agriculture incorporent la dimension environnementale. Ailleurs, Boutin (2004, p. 8 note 1) écrit que selon l'OCDE (2004) "un paiement versé pour récompenser l'adoption d'une pratique ou d'une action en faveur de l'environnement ne correspond pas, selon l'OCDE (2004), à l'écoconditionnalité mais plutôt à un "paiement agro-environnemental". Donc si nous suivons bien, lorsque l'aide financière du gouvernement est accordée en fonction d'un programme de soutien à l'agriculture, il s'agit de l'écoconditionnalité, et si cette aide n'est pas inscrite dans un programme de soutien on doit qualifier cette "mesure d'accompagnement" de paiements agro-environnementaux. Le programme Prime-Vert serait donc, selon ce raisonnement, un paiement agro-environnemental.

³⁴¹ Voir aussi UP (2004, (5), p. 2).

³⁴² La démarche de l'auteur pour en arriver à cette échelle de classification est développée dans Boutin (2004, pp. 14-19).

finalement, 4) les paiements agro-environnementaux comme le programme Prime-Vert³⁴³ est "bénéfique".

Les programmes d'assurance-stabilisation (ASRA) sont considérés dommageables pour l'environnement principalement pour deux raisons : "[...] ils encouragent la surproduction puisque les aides versées sont fonction des niveaux de production et parce qu'ils comportent des effets de verrouillage favorisant la spécialisation et/ou des assolements inadéquats" (Boutin, 2004, p. 19). Quant aux programmes d'assurance-récolte ils favorisent les entreprises de grandes tailles en ce sens que les paiements sont fonction de la superficie cultivée et ils peuvent aussi causer "un effet de verrouillage quant à l'usage d'intrants particuliers ou encore être inadaptés pour certains modes de production plus bénéfiques pour l'environnement (ex. : agriculture biologique)" (*idem*).

En conclusion, l'UPA (2003, pp. 54-55) se dit d'accord avec l'écoconditionnalité en autant que l'approche soit incitative, progressive et qu'il y ait des engagements financiers à long terme des gouvernements. Toutefois il n'y a rien chez l'UPA qui nous permet de croire qu'elle est d'avis qu'à long terme tous les programmes de soutien à l'agriculture devraient être assujettis au concept de l'écoconditionnalité. Finalement, nulle part l'UPA ne considère l'"agriculture intensive à haute productivité" comme étant incompatible avec l'écoconditionnalité. Pour l'UP, l'écoconditionnalité pour être complète, nécessite de remplacer le modèle d'agriculture privilégié par l'UPA par l'agriculture écologique (ou biologique paysanne) bien qu'entre l'écoconditionnalité dans sa forme actuelle et l'écoconditionnalité complète il y ait des degrés. Pour l'UPA c'est principalement par

³⁴³ Le programme Prime-Vert s'est substitué en 1999 au "Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement (PAIA, 1997) qui avait lui-même remplacé le "Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers (PAAGF, 1988) et a évolué depuis sa création en 1999. Alors qu'en 1999 l'aide financière était principalement pour "la construction de structures d'entreposage" des fumiers et pour le "soutien aux Clubs-conseils en agroenvironnement" (Boutin, 2001, p. 6) en 2002 le volet "Réduction de la pollution diffuse" était ajouté et en 2004 entré en vigueur le volet "Appui à la stratégie phytosanitaire (Voir Prime-Vert. Programme en vigueur à compter du 1^{er} avril 2004. Publication n° 04-0091 (2004-04) Bibliothèque nationale du Québec, ISBN 2-550-42520-0). Pour une critique constructive du programme Prime-Vert en fonction du concept d'écoconditionnalité, voir le document de l'UQCN (2002, p. 2).

le développement technologique que les externalités environnementales du type d'agriculture qu'elle privilégie seront éliminés ou maîtrisés et non pas en substituant l'agriculture paysanne à l'agriculture intensive à haute productivité. Par exemple, on utilise maintenant du phytase³⁴⁴ dans la moulée des animaux afin de réduire les rejets de phosphore dans les fumiers afin de produire toujours davantage (UP, 2003, pp. 15).

6.3. Le rapport aux animaux d'élevage

Rollin (2004, p. 5) mentionne que nous observons en Occident, depuis environ trente ans, une préoccupation grandissante de la population en général au sujet de la douleur et de la souffrance des animaux en général. Il ajoute qu'en Europe, plus spécifiquement, les pratiques de l'agriculture productiviste n'échappent pas à cette prise de conscience. La conséquence est l'adoption de lois pour corriger certaines pratiques d'élevage qui contreviennent à un "*emerging social consensus ethic*". Il ajoute que la situation est différente aux États-Unis parce que la population en général croit encore que les fermes sont du type "*Old McDonald's Farm – mixed, extensive, family-run small business*" (*ibid.*, p. 7) mais que cette "période de grâce" ("*grace period*") pour les producteurs agricoles tire à sa fin et qu'ils devront revoir et corriger leur façon de faire en prenant exemple sur l'Europe (*idem*).

Le concept de bien-être animal ("*animal welfare*") n'est pas seulement une question de pratiques d'élevage qui éliminent les souffrances chez les animaux ou encore qui leur procurent du plaisir. Il se caractérise aussi par la prise en compte du "fonctionnement biologique normal des animaux" ("*normal biological functioning of the animal*") (Bruce and Bruce, 2000, p. 54). Il s'agit des deux dimensions qui permettent de comparer le mode de relation entre l'éleveur et l'animal. Dans les paragraphes suivants, nous interrogeons seulement l'UP. La raison est simple.

³⁴⁴ Dans "La page du MAPAQ" intitulée *Un environnement à valoriser* le MAPAQ souligne "que les partenaires des industries de nutrition animale et céréalière" travaillent notamment à la production d'aliments pour animaux qui contribuent à réduire le phosphore et l'azote dans les déjections animales. Il ajoute qu'actuellement 90% des moulées porcines et 40% des moulées pour la volaille contiennent de la phytase.

L'UPA n'aborde pas ces questions dans les documents consultés. Qui plus est, la critique de l'UP s'adresse aux pratiques d'élevage que l'on retrouve dans les exploitations agricoles intensives à haute productivité encouragées par l'UPA. Conséquemment les pratiques d'élevage que l'UP dénonce sont les pratiques normales d'une agriculture intensive à haute productivité à laquelle l'UPA adhère.

Dans son mémoire sur la production porcine, l'UP déplore les conditions et pratiques d'élevage de l'agriculture intensive encouragées et considérées normales par l'UPA (UP, 2003, p.18). Elle souligne que les animaux sont "capables comme nous de souffrance et de sentiments"³⁴⁵ (*idem*). Elle souhaite donc, à l'image de la Belgique et de la communauté européenne, la création d'un organisme indépendant responsable d'"édicter des règles minimum pour assurer le bien-être des animaux d'élevage" (*ibid.*, p. 19).

L'élevage porcin nous permet de comprendre ce qui dans l'utopie de l'UP est inadmissible et ce qui est souhaitable en matière de pratiques d'élevage. Elle demande des règles interdisant notamment "la contention des truies³⁴⁶ et la mutilation des porcs³⁴⁷ (oreilles, dents, queue)" (UP, 2003, p. 19). Ces règles doivent aussi "assurer aux animaux un espace vital, un air propre, une litière³⁴⁸ ou un matériel leur permettant de fouir, l'accès à la lumière et éventuellement à

³⁴⁵ Sur les phénomènes de la souffrance et des sentiments voir Rollin (2004), Verhoog *et al.* (2004, p. 76-79);

³⁴⁶ Sur cette question voir notamment Rollin (2004, p. 5).

³⁴⁷ Sur la question de la mutilation des porcelets et plus spécifiquement la pratique de leur castration dans d'autres pays voir les "Notes complémentaires au Mémoire présenté au BAPE par l'Union paysanne le 4 mars 2003" (UP, 2003, pp. 6-8). On y indique notamment les pratiques dans certains pays européens. Par exemple il est indiqué qu'il n'y a pas eu de castration des porcelets depuis environ 10 ans au Royaume-Uni. On y apprend aussi que la castration en Belgique sera totalement interdite en 2009, alors qu'à partir de 2006 aucun porc ne peut être castré sans anesthésie.

³⁴⁸ L'UP appui sa défense pour l'élevage sur litière en s'appuyant notamment sur des études scientifiques et des pratiques existantes ailleurs. L'UP souligne qu'en Suède "la majorité des élevages se font sur litière" (Notes complémentaires 4 mars 2003, p. 5). On écrit aussi que ce mode d'élevage prend de l'ampleur dans différents états américains et dans des provinces canadiennes notamment le Manitoba et la Saskatchewan. L'UP souligne que les études concernant l'élevage des porcs sur litière démontrent que les coûts de production ne sont pas plus élevés qu'avec la méthode actuelle, c'est-à-dire la gestion liquide.

l'extérieur³⁴⁹. La castration doit être éliminée avant l'âge où elle peut être requise pour préserver le goût de la viande et elle doit se faire selon des règles qui minimisent les souffrances du porcelet et de sa mère" (*idem*).

La mutilation est rendue nécessaire affirme l'UP, car les conditions d'élevage productivistes, c'est-à-dire par exemple des porcs "entassés par milliers toute leur vie dans des bâtiments où l'air est contaminé, sans lumière, sans accès à l'extérieur, sans égard à leurs besoins naturels au point de vue alimentaire, social et physique" favorisent "le cannibalisme et l'agressivité" (UP, 2003, p. 18). Pour l'UP ce qui justifie l'adoption de telles règles (voir paragraphe précédent) ce n'est pas "une question sentimentale, comme les producteurs [de l'UPA] tentent de le faire croire. Il s'agit au contraire d'une question à la fois d'éthique et de sécurité alimentaire"³⁵⁰ (*idem*).

Le rapport entre les agriculteurs et les animaux se dévoile aussi dans l'alimentation des animaux. L'UP s'oppose à l'utilisation de farines carnées préparées à partir de cadavres d'animaux et de fumiers de poulets transformés pour nourrir les porcs et les poulets (Bouchard, 2002, p. 52). Il y a deux raisons principales. Il y a la question de la sécurité alimentaire. Pour l'UP la consommation de ces animaux peut être à l'origine de zoonoses. Il y a aussi le fait suivant : la nourriture donnée aux animaux ne correspond pas à l'alimentation naturelle de ces animaux; de plus elle peut avoir des impacts indésirables sur la santé des animaux. Par exemple, elle s'oppose à l'élevage des veaux de lait car ils sont maintenus "dans des conditions cruelles d'anémie forcée pour que la viande reste rose pâle" (*ibid.*, p. 51). Elle dénonce aussi que l'on nourrisse des ruminants comme les vaches avec de l'ensilage et du grain ce qui est contre la nature même de la vache avec des impacts pour sa santé (*ibid.*, p. 42). En somme pour l'UP l'alimentation des animaux d'élevage encouragée par

³⁴⁹ Bouchard (2002, p. 46) souligne que le phénomène d'élever les animaux à l'intérieur des bâtiments se retrouve aussi dans les grandes fermes laitières où les vaches "ne sortent plus dehors ou à peu près pas". Nous pourrions ajouter, entre autres, le poulet de chair, les lapins, les poules pondeuses, les cochons.

³⁵⁰ Pour un traitement complet de cette question par l'UP voir son mémoire intitulé *Pour une véritable sécurité alimentaire* (février 2004) remis à la Commission parlementaire de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec.

l'UPA est souvent contre nature et peut se traduire par des effets néfastes sur la santé des animaux.

Ceci résume la position de l'UP sur la dimension des pratiques d'élevage³⁵¹, du concept de "bien-être animal". Penchons-nous maintenant sur la dimension "fonctionnement biologique normal des animaux".

L'UP déplore que l'élevage "productiviste" implique l'altération des cycles de reproduction pour augmenter la productivité (Bouchard, 2002, p. 51). Elle est contre l'utilisation de techniques artificielles afin d'obtenir, par exemple, deux portées par année de la part des brebis au lieu d'une seule ou encore l'usage d'hormones afin de favoriser "la production de plusieurs ovules chez une vache performante"³⁵² (*idem*). L'UP s'insurge aussi du traitement des truies qu'on fait saillir seulement trois jours après la mise bas (*idem*). Cette altération du "fonctionnement biologique normal" concrétise ce qui est entendu par la SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" dans sa dimension rapport à la nature.

L'UP (2004, p. 6) remet aussi en question les modifications génétiques des animaux pour diverses raisons³⁵³. Elle rejette la fabrication d'animaux transgéniques, d'une part, parce qu'"ils diminuent dramatiquement la bio-diversité qui est considérée par tous les biologistes et tous les écologistes comme la première garantie contre les maladies" et, d'autre part, parce que cette pratique "met en péril la survie des espèces naturelles [...]"³⁵⁴ (*idem*).

³⁵¹ En aval des pratiques d'élevage, il y a le transport et l'attente des animaux à l'abattoir. Ces thèmes sont régulièrement discutés par l'UP par rapport à la problématique du bien-être animal (Sur les travaux académiques portant sur cette question voir Appleby, 2004, p. 344). Sur le dossier des abattoirs voir UP (2005, (12), pp. 8-9 ; 2004, (8), pp. 10-11).

³⁵² Nous avons visité une de ces fermes dans la région de St-André d'Argenteuil. Il y a deux vaches dont la seule fonction est de produire le plus grand nombre d'ovules par manipulation artificielle. Les ovules fécondés sont par la suite introduits dans environ 60 vaches porteuses.

³⁵³ On soulève d'une part les problèmes environnementaux occasionnés par les produits transgéniques et l'incertitude de ces produits pour la santé des gens et, d'autre part, l'accroissement des pouvoirs, c'est-à-dire la mainmise des multinationales associées aux animaux et plantes transgéniques sur l'agriculture mondiale et donc sur les agriculteurs. Il y a aussi le risque de contamination.

³⁵⁴ Ceci s'applique aussi aux plantes (UP, *ibid.*, p. 10).

En somme l'utopie de l'UP dénonce les pratiques d'élevages (alimentation, mutilation, confinement à l'intérieur des bâtiments) de l'idéologie "agriproductiviste" car elles sont contraires aux "besoins naturels au point de vue alimentaire, social et physique" des animaux. À plus forte raison, pour l'UP, ces pratiques agricoles sont condamnables parce que les animaux sont capables de souffrance et de sentiments. Il faut préciser que l'UP n'est pas contre la consommation d'animaux; elle ne revendique pas le végétarisme; elle revendique seulement des pratiques d'élevages qui fassent en sorte que les animaux soient élevés dans le respect de leur nature jusqu'à l'abattage. Ce respect de la nature propre des différentes espèces d'animaux implique donc que leur fonctionnement biologique normal soit respecté tout comme leur intégrité biologique. Ceci étant établi, il ne faut pas entendre par là que l'UP n'appuie pas la sélection génétique. Toutefois, bien qu'à notre connaissance l'UP n'aborde pas cette question, nous croyons à la lumière de ce que nous avons mentionné qu'un programme de sélection génétique acceptable par l'UP ne devrait d'aucune manière viser à privilégier certains traits plus que d'autres (par exemple de sacrifier la conformation au profit de sa capacité à engraisser plus rapidement) ni de conduire à la diminution de la diversité génétique à l'intérieur d'une même espèce.

6.4. Résumé

Malgré un début de reconnaissance des impacts environnementaux de l'agriculture industrielle et d'application de mesures concrètes (Prime-Vert, etc.), le rapport de l'UPA à son environnement bio-physique demeure principalement marqué par la rupture entre l'agriculture et la nature et entre l'homme et la nature. Les conditions d'élevage d'une agriculture industrielle, l'usage intensif d'intrants industriels (engrais chimiques, pesticides, herbicides, etc.), l'absence de bandes riveraines efficaces, la déforestation des campagnes agricoles pour augmenter la superficie d'épandage des lisiers fumiers, les monocultures, etc. sont toutes des pratiques agricoles signifiant la rupture entre les exploitants agricoles industriels et la nature. Reprenant à notre compte l'expression de Vermersch (1998, p. 200 ; 2002, p. 141) nous pouvons affirmer que pour l'UP l'idéologie de l'UPA est caractérisée par une "vision duale de l'agriculture", c'est-à-dire "la dissociation des fonctions productive et

environnementale" (*ibid.*, p. 200) qui implique par exemple que "la reconnaissance des droits à produire de l'agriculteur prévaut sur celle des droits associés aux externalités environnementales" (*idem*).

L'utopie de l'UP critique les pratiques agricoles productivistes, car elles seraient néfastes pour le sol, l'eau, la forêt, etc. Elle revendique une réglementation se traduisant par des pratiques agricoles avec beaucoup moins d'externalités environnementales. Par ailleurs, à l'instar de l'UPA, l'UP appuie le principe d'écoconditionnalité - mais à la différence de l'UPA - elle souhaite d'en augmenter rapidement la portée et de rendre l'aide à l'agriculture conditionnelle à des pratiques respectueuses d'une écoconditionnalité complète.

Kalaora (1994, p. 79) compare le rapport entre l'homme et l'animal chez le paysan traditionnel et l'exploitant d'aujourd'hui. Il écrit : "On passe d'une représentation de l'animal comme être domestique, qui, sans être personnifié, avait toutefois un statut noble d'être vivant, à celle d'un objet manipulé, immatériel, abstrait, création artificielle de l'homme". Ces deux conceptions résument bien les conceptions du rapport entre l'agriculteur-éleveur et l'animal de nos deux acteurs collectifs. La première conception est à l'utopie de l'UP ce que la deuxième est à l'idéologie de l'UPA.

Selon l'UP, "[l']agriculture d'affaires fait de l'animal une machine à produire" (Bouchard, 2002, p. 50). L'utopie de l'UP rejette donc le modèle éthique d'"ownership" (Bruce and Bruce, 2000, pp. 55-56) ou d'"anthropocentrique" Verhoog *et al.* (2004, pp. 80-83) qui caractérise l'UPA . Verhoog *et al.* (2004, p. 80-83) résument comme suit cette éthique. Les animaux sont là pour servir ou se plier aux besoins des hommes. La satisfaction des besoins de l'homme est ce qui est le plus important. Selon cette éthique, seul l'homme a un statut moral. Cette éthique se distingue de l'éthique "zoocentriste" principalement sur deux points. Premièrement, pour l'éthique zoocentriste, la satisfaction des besoins et les intérêts de l'homme n'autorisent pas, ne légitiment pas des pratiques qui provoquent la souffrance chez

les animaux "supérieurs"³⁵⁵ (*ibid.*, p. 81). Deuxièmement, cette éthique est caractérisée aussi par le souci "*to make animals happy in a positive sense*", c'est-à-dire d'élever des animaux le plus conformément possible à leur nature (*ibid.*, p. 82) mais ceci n'implique pas de condamner l'élevage intensif à haute productivité. Pour cette approche éthique, la bio-ingénierie est une chose bonne en soi si elle permet de réduire la souffrance des animaux³⁵⁶ (*ibid.*, p. 81).

L'éthique zoocentriste correspond en partie à l'éthique de l'UP. Toutefois, nous avons vu que l'UP rejette la bio-ingénierie. Par ailleurs, nulle part l'UP n'indique que le mode d'élevage industriel est acceptable pour certains types d'élevages. Ceci nous conduit à l'éthique "biocentriste"³⁵⁷. Ici tous les êtres vivants et non seulement les "*sentient beings*" "*should be morally considered*" (Verhoog *et al.*, 2004, p. 82). Ici l'intégrité des êtres vivants est capitale. La mutilation des animaux et les modifications génétiques (animale ou végétale) sont contraires à cette éthique, car elles ne respectent pas la nature même des êtres vivants (*idem*). Le biocentrisme se rapproche de l'éthique animale de l'UP. Toutefois, contrairement à l'approche biocentriste, dans l'éthique de l'UP, abattre un animal est chose normale. On élève des animaux principalement pour la consommation humaine. Ici l'UP se rapproche de l'éthique écocentriste (*ibid.*, p. 83) à savoir que la mort des individus fait partie du fonctionnement normal d'un écosystème. L'UP partage aussi avec l'éthique écocentrique que ce que nous devons protéger et sauvegarder ce ne sont pas les individus mais les espèces (*idem*).

³⁵⁵ Soulignons que les auteurs ne définissent pas ce qu'ils entendent par "*higher animals*" (que nous avons traduit par animaux supérieurs. Toutefois il semble l'utiliser comme synonyme de "*sentient animals*", c'est-à-dire d'animaux capable de sentiments ("*feelings*").

³⁵⁶ Les auteurs donnent l'exemple des poules pondeuses élevées en cages où des modifications génétiques éliminent ou réduisent l'instinct de couvée et par le fait même la souffrance de ces dernières. Pour les "zoocentristes" il est préférable d'éliminer ce désir lorsqu'on n'a pas la capacité et/ou la volonté de transformer à la source les conditions d'élevages des poules pondeuses dans une agriculture industrielle.

³⁵⁷ Verhoog *et al.* (2004) indique que cette approche est tirée des travaux de Taylor. Taylor, P. W. (1984), "Are humans superior to animals ?" *Environmental Ethics* 6, 149-160 and "Respect for Nature: a Theory of Environmental Ethics. Princeton University Press, (1975), Princeton, New Jersey.

6.5. Résumé de la deuxième partie

Dans cette deuxième partie nous avons interrogé le modèle d'agriculture privilégié par nos deux groupes en lien avec ces trois dimensions : rapport à soi, rapport à l'autre et rapport à la nature.

Le rapport à soi a été problématisé de manière à répondre à la question suivante : qu'en est-il de l'autonomie individuelle des agriculteurs dans l'idéologie de l'UPA et l'utopie de l'UP ? Nous avons vu que l'UP s'oppose aux intégrateurs et aux contrats d'intégration et à la gestion de l'offre sous le contrôle de l'UPA, car ils enlèvent à l'agriculteur individuel le contrôle et la maîtrise de ses moyens de production et de sa production. L'UP rejette donc l'agriculture intensive à haute productivité souhaitée et favorisée par l'UPA car cette agriculture substitue la finalité économique à l'autonomie de l'agriculteur. Par ailleurs, nous avons vu que l'UP contrairement à l'UPA rejette le monopole syndical car il est impossible de parler de liberté de choix, d'autonomie lorsqu'il n'y a pas d'alternatives syndicales offertes aux agriculteurs.

Le rapport à l'autre a été étudié au regard des deux problématiques suivantes : celle de l'égalité des chances et celle de l'égalité politique. L'UP déplore que les mesures légales (loi sur le zonage, les quotas) et financières (mesures d'aide à l'agriculture) souhaitées par l'UPA favorisent les grandes exploitations agricoles et l'agriculture intensive à haute productivité au détriment de la relève agricole, des petits agriculteurs, des agriculteurs à temps partiel, et de l'agriculture biologique durable (à distinguer de l'agriculture biologique intensive). Nous avons également vu que lorsqu'on étudie la dimension rapport à l'autre en terme de la démocratie en territoire rural, que les réponses sont différentes. Bien que l'UP reconnaisse la nécessité de protéger des zones agricoles, elle considère toutefois que les droits et pouvoirs accordés directement aux agriculteurs ou indirectement par diverses instances (UPA, CCA, CPTAQ) sont démesurés et contraires au principe d'égalité politique entre les citoyens. Les effets pervers de cette inégalité politique entre les agriculteurs et l'autre sont : une cohabitation sociale conflictuelle et la dévitalisation des régions périphériques notamment.

Ensuite, la dimension rapport à la nature que nous avons étudiée a permis de montrer que l'utopie de l'UP condamne le modèle agricole de l'UPA notamment car il appauvrit les sols, il pollue les cours d'eau et il favorise le déboisement. Les impacts sur le sol, l'eau et la forêt sont entre autres la destruction des paysages ruraux et l'appauvrissement de la biodiversité. Par ailleurs, l'UP rejette ce qu'implique l'élevage intensif, à savoir de penser et de réduire les animaux d'élevage à des objets vivants. Son rapport à l'animal repose sur le fait que les animaux sont des êtres capables de sentiments et de souffrances. Les conditions d'élevage et d'abattage doivent donc en tenir compte. Enfin, l'utopie de l'UP rejette la maîtrise rationnelle de la nature prônée par les tenants d'une agriculture industrielle. Les manipulations génétiques pour augmenter la productivité sont considérées dangereuses pour la biodiversité et pour la vie en général par l'UP.

En résumé l'agriculture paysanne durable repose sur le principe de précaution et son rapport entre les praticiens de ce type d'agriculture et la nature est écologique (symbiotique). Pour sa part, l'agriculture intensive à haute productivité repose sur le principe de réparation (la techno-science finira par trouver une solution aux externalités environnementales) et son rapport à la nature est instrumental et parasitaire.

Partie III. "La relation au tout". Ancrage de l'utopie de l'UP et de l'idéologie de l'UPA dans l'imaginaire social de notre période social-historique

INTRODUCTION

La Partie II était descriptive; la Partie III est analytique. Nous interprétons la construction des rapports à soi, à l'autre et à la nature sur la base des SIS. Il est question de montrer comment les imaginaires sociaux intermédiaires d'une "totalité partielle" concordent avec les SIS dominantes de notre période social-historique. En somme, nous mettons au jour "la relation au tout" (Vibert, 2004, p. 33), c'est-à-dire la relation entre un élément, soit l'imaginaire social de l'agriculture-ruralité, et le tout, soit l'imaginaire social de la société constitué d'un MSIS. C'est l'objet du chapitre VIII. Afin de réaliser cet objectif nous présentons d'abord, au chapitre VII, les principales SIS sous-jacentes aux institutions/significations secondaires de notre période social-historique.

Castoriadis écrit que "[l']objectif ultime de la recherche sociale et historique est de restituer et d'analyser, tant que faire se peut, ces significations [SIS] dans le cas de chaque société étudiée" (1996, p. 159). Ailleurs, il écrit : "[l']es significations ne *sont* évidemment pas ce que les individus se représentent, consciemment ou inconsciemment, ou ce qu'ils pensent. Elles sont ce moyennant et à partir de quoi les individus sont formés comme individus sociaux, pouvant participer au faire et au représenter/dire social, pouvant représenter, agir et penser de manière compatible, cohérente, convergente même si elle est conflictuelle (le conflit le plus violent qui puisse déchirer une société présuppose encore un nombre indéfini de choses «communes» ou «participables»)" (Castoriadis, 1975, p. 489). Nous croyons répondre en partie dans la troisième partie de cette thèse à ce que Castoriadis espère voir se réaliser comme étude en recherche sociale et historique. Nous disons en partie car pour réaliser les attentes de Castoriadis nous croyons qu'il aurait été souhaitable de revenir sur les SIS présentées au chapitre VII afin de rendre compte de leur renouvellement dans le temps. Toutefois, nous croyons qu'à partir d'un seul cas (c'est-à-dire sur la base de l'imaginaire social de l'agriculture/ruralité de deux acteurs collectifs) qu'il aurait été exagéré de le faire.

CHAPITRE VII. Les principales SIS du MSIS de notre période social-historique

Introduction

Dans ce chapitre nous présentons, sur la base de jugements d'autorité, les SIS "déterminantes" de notre période social-historique qui serviront, au chapitre VIII, à l'interprétation du rapport à soi, du rapport à l'autre et du rapport à la nature dans l'idéologie et l'utopie des deux groupes.

7.1. Capitalisme/Économique – "Expansion illimitée de la maîtrise rationnelle"/Technique

Le sous-titre choisi implique que les termes capitalisme et économique sont utilisés indifféremment à moins d'indication contraire. Ce raisonnement s'applique aussi aux vocables maîtrise rationnelle et technique. Nous voulons aussi insister sur le fait que capitalisme privé ou d'État (ou économique) et maîtrise rationnelle (ou technique) forment habituellement un couple chez les auteurs consultés.

Dans un texte intitulé "Innovation technique et progrès économique dans le monde ancien", Finley (1984) démontre que la recherche de productivité ne faisait pas partie de l'imaginaire social des grecs de la Grèce ancienne. "L'idée que l'efficacité, l'accroissement de productivité, le rationalisme et la croissance économiques sont choses bonnes en soi, écrit Finley (1984, p. 238), est toute récente dans la pensée humaine [...]". En effet, comme l'indique Gauchet (2005, p. 9) ce n'est que "depuis le milieu du XVIII^e siècle" que l'"économie" et la "technique" ont "une emprise croissante sur nos vies".

Weber (1964, p. 11) écrit que le capitalisme est "la puissance la plus décisive de notre vie moderne". Weber (*idem*) indique : "L'avidité d'un gain sans limite n'implique en rien le capitalisme, bien moins encore son "esprit". Toutefois, il rajoute " [m]ais il est vrai que le capitalisme est identique à la recherche du profit [...], il est à la recherche de la rentabilité". Pour Weber "[l]e capitalisme s'identifierait plutôt avec la

domination [...] (*idem*) et cette domination est possible car il y a "expansion de la mainmise «rationnelle» sur la nature et sur le monde social" (Raynaud, 1991, p. IX). Weber (*ibid.*, p. 18) écrit : "Il est notoire que la forme proprement moderne du capitalisme occidental a été déterminée, dans une grande mesure, par le développement des possibilités techniques. [...] Ce qui signifie qu'elle dépend de traits particuliers de la science moderne, tout spécialement des sciences de la nature, fondées sur les mathématiques et l'expérimentation rationnelle". Dans sa présentation de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* de Weber, Kalinowski (Weber, 2000, p. 8) écrit : "Si la thèse de l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme ne s'épuise pas dans l'établissement d'une corrélation entre un groupe religieux et une forme d'organisation économique, c'est d'abord parce qu'elle postule dans l'un comme dans l'autre et au fondement de l'un comme de l'autre un principe tiers : la rationalité occidentale dans sa spécificité".

Dans la préface au livre de Polanyi (1983, p. IX) *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Dumont souligne que Polanyi montre que l'idéologie économique s'est manifestée par une "triple transformation" du marché : "unification, extension, émancipation". Le libéralisme économique conduit à la fusion des marchés; "[...] il n'y a plus qu'un marché [...]" (*idem*). Par extension des marchés, on entend que tout doit devenir marchandise. Finalement, l'émancipation du marché veut dire qu'on "rejette tout contrôle et prétend à une sorte d'autorité suprême : les États souverains eux-mêmes s'inclinent devant sa loi" (*idem*). Mais comme l'indique Castoriadis, pour que le marché³⁵⁸ "prenne sa forme capitaliste, il a fallu à la fois la violence et l'intervention de l'État, comme l'ont amplement montré aussi bien Marx que Karl Polanyi" (1999, p. 167). Et ajoutons que le capitalisme nécessite encore l'intervention de l'État ou plus exactement d'une instance regroupant plusieurs États afin qu'il puisse poursuivre son expansion.

Il y a lieu ici d'apporter une précision. Il ne faut pas perdre de vue que la thèse de Polanyi - dont l'ouvrage remonte à 1944 - était de montrer la mort du libéralisme

³⁵⁸ Castoriadis évite toujours d'utiliser le terme marché pour qualifier le libéralisme économique, c'est-à-dire le capitalisme privé dans les termes de Castoriadis. "Brièvement parlant : il n'y a pas de marché sous le capitalisme, car là où il y a capitalisme, il n'y a pas de marché; et là où il y a marché, il ne peut pas y avoir capitalisme" (Castoriadis, 1999, p. 167)

économique qui avait connu son apogée avant la crise des années trente. Comme Dumont nous le rappelle dans sa préface au livre de Polanyi, le libéralisme économique était beaucoup plus que de "défendre les mérites de la libre entreprise et de la concurrence"; il s'agissait "d'une doctrine intolérante, excluant toute intervention de l'État, une doctrine selon laquelle, le libre jeu de l'économie étant la condition de l'ordre, toute interférence était néfaste. L'institution centrale était le marché, le marché était considéré comme autorégulateur, et la société devait s'y soumettre quoi qu'il arrive" (Polanyi, 1983, p. VI). Si nous croyons pouvoir affirmer qu'il y a une recrudescence du libéralisme économique depuis l'écriture de la préface de Dumont, cela n'invalide aucunement les propos de Dumont appuyant la thèse de Polanyi. Nous l'avons vu dans la Partie II de cette étude : l'UPA et l'UP ne souhaitent d'aucune manière que le marché capitaliste soit l'autorité suprême. L'État pour ces deux groupes, doit jouer un rôle important.

Dumont (1985, p. 34) parle de "la primauté de la vue économique dans le monde moderne [...]". Pour cet auteur, il s'agit de la manifestation dans notre période social-historique d'une idéologie plus générale et plus englobante : l'idéologie individualiste. Mais comme il l'écrit "l'émancipation de la catégorie *économique*" [...] représente [...], par rapport à la religion et à la politique, à l'Église et à l'État, un progrès de l'individualisme" (1983, p. 27). Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'idéologie individualiste est également implicite dans les idées-valeurs religion et politique mais qu'avec "la primauté de la vue économique" nous assistons à une progression de sa manifestation. Avec l'économique comme idéologie, nous en sommes rendus à reconnaître consciemment et/ou inconsciemment que "l'intérêt individuel coïncide avec l'intérêt général" (Dumont, 1985, p. 48). C'est aussi ce qu'affirment Boltanski et Chiapello (1999, p. 42) lorsqu'ils se demandent pourquoi les gens s'engagent dans le capitalisme. "La qualité de l'engagement que l'on peut attendre, écrivent-ils, dépend en fait bien plutôt des arguments qui peuvent être invoqués pour faire valoir non seulement les bénéfices que la participation aux processus capitalistes peut apporter à titre individuel, mais aussi les avantages collectifs, définis en termes de bien commun, qu'elle contribue à produire pour tous".

Selon Dumont (1985, pp. 23-25), la religion comme "catégorie de pensée" a rendu possible la naissance de la catégorie politique comme "domaine autonome" et de celle-ci est né l'économique (*ibid.*, p. 25). Aujourd'hui, lorsque Dumont parle de l'idéologie économique, il entend que cette catégorie de la pensée - et les institutions qui la font être - s'est autonomisée de la catégorie politique et du reste de la société. Bien sûr cette autonomisation n'est totale dans aucun État et il y a en plus des variations d'un État à l'autre (Dumont, 1985, pp. 14-15). Il faut seulement comprendre par là, et les faits sont là pour le confirmer, que "le politique et l'État" et l'économique demeurent imbriqués dans notre période social-historique (Dumont, 1985, pp. 24-25 ; 1983, p. 82; Vibert, 2004, pp. 58-59) bien que cette coexistence et interpénétration varient par rapport à des périodes social-historique antérieures. Dans un ouvrage consacré à Louis Dumont, Stéphane Vibert (2004, p. 26) écrit : "[...] la politique (comme contrat) et l'économique (comme marché)" constituent "les deux sphères d'activités dominantes au sein de la société individualiste". La SIS religion dans l'idéologie et les sociétés individualistes n'a pas la prédominance qu'elle a dans l'idéologie holiste. Elle est reléguée principalement à la sphère privée/privée (à distinguer de la sphère privée qui est par exemple le milieu familial et qui par le fait même implique le lien social), c'est-à-dire dans "la conscience individuelle comme «croyance», c'est-à-dire comme choix subjectif intériorisé et comme quête de sens personnelle" (Vibert, 2004, p. 27).

Pour Cornélius Castoriadis (1997, pp. 219-221) le "projet d'autonomie sociale et individuelle" et "l'expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" sont "les composantes nucléaires et originales du magma des significations imaginaires sociales qui a constitué le monde moderne - avec l'adjonction, certes, d'autres significations plus ou moins héritées du passé, notamment celles de l'État-nation et de la religion" (1997, p. 220). Ceci dit, lorsque Castoriadis réfléchit et analyse la période social-historique actuelle il souligne l'importance de l'"élucider" par l'étude de la relation entre les SIS maîtrise rationnelle/capitalisme et l'autonomie. Chez Dumont (1979, 1983, 1985) les sociétés et les idéologies qui les caractérisent sont ramenées à deux types : holiste et individualiste. Chez Castoriadis, on retrouve aussi une réduction de la complexité des sociétés/idéologies à deux grandes SIS : l'hétéronomie et l'autonomie pour comprendre/expliquer la différence entre, par

exemple, les sociétés occidentales de notre période social-historique où l'autonomie fait partie de l'imaginaire social de la société et de ses institutions par opposition aux sociétés hétéronomes, par exemple les sociétés "archaïques" et traditionnelles.

Il faut comprendre que "l'expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" qui caractérise notre période social-historique contemporaine n'est possible qu'avec la SIS capitalisme d'État³⁵⁹ ou privé. En effet, chez Castoriadis (1990, p. 23) le capitalisme, d'État ou privé, et l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" sont indissociables. Pas d'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" sans capitalisme; pas de capitalisme sans "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle". Castoriadis (1986, p. 197) indique que la SIS expansion illimitée de la maîtrise rationnelle "constitue le point de jonction central des idées qui deviennent des forces et des processus effectifs dominant le fonctionnement de l'évolution du capitalisme : l'expansion illimitée des forces productives ; la préoccupation obsédante avec le «développement», le «progrès technique» pseudo-rationnel, la production, l'«économie» ; la «rationalisation» et le contrôle de toutes les activités ; la division de plus en plus poussée des tâches ; la quantification universelle, le calcul, la «planification» ; l'organisation comme fin en soi, etc.". Cette citation est bien rendue par la formule de Descombes (1989, p. 69) lorsqu'il écrit que cette SIS correspond à la "recherche démesurée d'un contrôle de toute chose".

Le fondement de la SIS maîtrise rationnelle se trouve principalement dans la logique ensembliste identitaire. Castoriadis (1997, p. 35) écrit : "Il est évident, et banal, que, sur l'ensemble de l'histoire humaine considérée en survol [...], il y a une dimension le long de laquelle il y a «progrès» et «cumulation» : c'est la dimension ensidique, le *legein* et le *teukhein*, le logico-mathématique et le technique [...]". Il nous est dès lors possible de comprendre que le progrès sur la dimension ensembliste-identitaire conduit à l'intensité et à l'accélération de la maîtrise, de la domination, observées aujourd'hui, de l'homme sur la nature et de l'homme sur l'homme. À plus forte raison,

³⁵⁹ Il faut seulement indiquer que chez Castoriadis la Russie représentait l'exemple le plus criant de la "recherche démesurée d'un contrôle de toute chose" dans les trois sphères : sphère privée, sphère privée-publique et sphère publique.

elle conduit l'homme à s'aliéner lui-même, car le "progrès" de la dimension ensidique constitue un frein à la dimension imaginaire.

Comprenons que la logique ensembliste identitaire ne peut conduire à la création de la SIS maîtrise rationnelle sans la logique imaginaire. Ce n'est qu'avec la logique imaginaire que l'on peut concevoir que la maîtrise rationnelle puisse devenir une SIS du MSIS d'une société et/ou d'une civilisation données. Réduire ou ramener la SIS expansion illimitée de la maîtrise rationnelle à la logique ensembliste identitaire pose le problème de comprendre/d'expliquer pourquoi l'expansion illimitée de la maîtrise rationnelle n'était pas présente en d'autres temps et en d'autres lieux. Ceci dit, il est vrai que lorsque Castoriadis présente très abstraitement la maîtrise rationnelle, elle se confond à la logique ensembliste identitaire. Pour bien saisir toute la fécondité des concepts de maîtrise rationnelle et d'autonomie chez Castoriadis, il ne faut jamais perdre de vue que leur fondement et leur possibilité d'être sont intimement liés à la logique ensembliste identitaire pour celui-là et à la logique imaginaire pour celui-ci bien que les deux logiques sont indispensables. Il faut ajouter que si la logique imaginaire est indispensable à l'autonomie, elle est insuffisante. Elle peut en effet aussi bien conduire à l'hétéronomie. Ce qui est important à retenir est que c'est elle aussi qui permet d'en sortir par sa capacité à pouvoir faire surgir, à imaginer autre chose.

Soulignons toutefois que si notre période social-historique est caractérisée par "la rationalité occidentale dans sa spécificité" cela veut justement dire que les sociétés d'avant et d'ailleurs n'étaient pas irrationnelles pour autant. Castoriadis (1999, p. 71) écrit à juste titre à propos de ces sociétés : "Non pas que ces sociétés aient été positivement «irrationnelles» sur le plan de l'organisation de leur travail ou de leurs rapports de production. Mais presque toujours, sur un palier technologique donné, la vie sociale se déroule avec de tout autres préoccupations qu'améliorer la «productivité» du travail par des inventions techniques ou par des réarrangements des méthodes de travail et des rapports de production. Ces secteurs des activités sociales étaient subordonnés et intégrés à d'autres considérés chaque fois comme incarnant les finalités principales de la vie humaine et, surtout, ils n'étaient pas séparés en tant que «production» ou «économie». Ces séparations sont très

tardives et, pour l'essentiel, ont été instituées en même temps que le capitalisme, par et pour celui-ci".

7.2. Autonomie versus hétéronomie

Le "projet d'autonomie sociale"³⁶⁰ chez Castoriadis correspond à la volonté de construire une "vraie" démocratie à ne pas confondre avec les oligarchies libérales occidentales contemporaines. Comme il le souligne, dans nos pseudo-démocraties, c'est-à-dire dans nos oligarchies libérales, "la sphère publique/publique est en fait pour sa plus grande part, *privée*. Elle ne l'est certes pas juridiquement, le pays n'est pas domaine du monarque [...]. Mais dans les faits, l'essentiel des affaires publiques est toujours affaire privée des divers groupes et clans qui se partagent le pouvoir effectif, les décisions sont prises derrière le rideau, le peu qui en est porté sur la scène est maquillé, précontraint et tardif jusqu'à l'irrélevance" (Castoriadis, 1997, p. 64).

Castoriadis (1999, pp. 118-119) écrit : "que signifie autonomie ? *Autos*, soi-même; *nomos*, loi. Est autonome celui qui se donne à lui-même ses propres lois. (Non pas qui fait ce qui lui chante : qui se donne des lois.) Or cela est immensément difficile. Pour un individu, se donner à soi-même sa loi, dans les champs où cela est possible, exige de pouvoir oser se tenir face à la totalité des conventions, des croyances, de la mode, des savants qui continuent de soutenir des conceptions absurdes, des médias, du silence public, etc. Et pour une société, se donner à elle-même son institution, et qu'elle la crée sans pouvoir invoquer aucun fondement extra-social, aucune norme de la norme, aucune mesure de sa mesure. Cela revient donc à dire qu'elle doit décider elle-même de ce qui est juste et injuste [...]". L'autonomie implique et favorise la réflexivité. L'autonomie "est la création d'une interrogation illimitée"³⁶¹ dans tous les domaines : qu'est-ce que le vrai et faux, le juste et l'injuste, le bien et le mal, le beau et le laid ?" (Castoriadis, 1996, p. 200). Et les choix, les décisions ne sont pas donnés une fois pour toutes. Une société

³⁶⁰ Soulignons que chez Castoriadis autonomie individuelle et autonomie sociale sont indissociables. L'un ne peut être sans l'autre.

³⁶¹ À ne pas confondre avec le scepticisme comme philosophie (Castoriadis, 2002, p. 46).

autonome implique qu'ils seront toujours ouverts, questionnables et donc modifiables. Mais encore faut-il indiquer qu'une société autonome qui n'est jamais à l'abri (car elle ne peut jamais être totalement autonome) de retomber dans l'hétéronomie doit, pour se maintenir, rejeter toutes décisions ou choix susceptibles de lui faire perdre de son autonomie. Donc oui à l'interrogation illimitée mais pour que cette interrogation illimitée puisse continuer à être, la société ne peut éliminer les institutions qui la rendent possible et la favorisent. "*Créer les institutions qui intériorisées par les individus facilitent le plus possible leur accession à leur autonomie individuelle et leur possibilité de participation effective à tout pouvoir explicite existant dans la société*" (Castoriadis, 1990, p. 138), voilà à quoi correspond l'incarnation de l'autonomie comme projet politique.

Castoriadis (1999, p. 119) écrit que "la démocratie est le régime de l'*autolimitation*". Nous pouvons ajouter que l'autonomie individuelle c'est aussi l'autolimitation. Comme nous l'avons déjà dit l'autonomie ne veut pas dire que l'individu peut faire "ce qui lui chante". S'il y a un seul endroit où l'autolimitation³⁶², à notre avis, ne s'applique pas chez Castoriadis c'est dans le projet de favoriser l'autonomie individuelle et collective. Sans autolimitation point d'autonomie individuelle et point de démocratie. Les oligarchies libérales constituent un exemple où un groupe refuse de s'autolimiter, que ce soit en terme de pouvoir politique et/ou en terme de richesse, ce qui rend l'égalité politique effective impossible. Car comme le répète Castoriadis dans ses écrits, l'histoire nous enseigne que l'égalité politique est inconcevable sans égalité économique. Il ne faut pas entendre par là qu'il faut nécessairement une égalité économique parfaite entre les individus. Il faut plutôt y voir là la nécessité de trouver un juste milieu de manière à nous assurer que la disparité en terme de revenus entre les individus ou groupes, n'empêche pas la réalisation de l'autonomie individuelle et collective.

³⁶² Ici on doit comprendre par absence d'autolimitation qu'un individu et ou un groupe et ou une société n'en feront jamais trop pour la fabrication de l'autonomie individuelle et collective. Ceci dit, Castoriadis ne préconise jamais l'usage de la force et de la violence. Chez lui la révolution n'est en rien associée à la violence. Il s'agit d'une révolution au sens de la création d'un type anthropologique et d'une société autonomes. À notre connaissance Castoriadis n'a jamais écrit que pour protéger et/ou favoriser l'autonomie l'usage de la force était acceptable.

Il nous faut maintenant préciser ce qui est entendu par la SIS hétéronomie et la société et l'individu hétéronomes. La conception que nous retenons est celle de Castoriadis qui doit être distinguée de celle de Gauchet (1985). Chez ce dernier, l'hétéronomie correspond aux sociétés et aux types anthropologiques d'avant "la sortie de la religion" (1985 ; 2002, pp. 27-108). "La religion pleinement développée", c'est la religion des "sauvages" (Gauchet, 2002, p. 33). Son essence est "le refus par l'homme de sa propre puissance de créateur, le déni radical d'être pour quelque chose dans le monde humain tel qu'il est, le report ailleurs, dans l'invisible, des raisons présidant à l'organisation de la communauté des vivants-visibles [...]" (*ibid.*, p. 32). La sortie progressive de la religion "totale" ou de l'hétéronomie "totale" est un phénomène social qu'on observe depuis environ 5000 ans et qui ne cesserait de progresser selon Gauchet (1985, p. XI).

"J'ai défini l'hétéronomie, écrit Castoriadis (1999, p. 109), comme le fait de penser et d'agir comme l'institution et le milieu social l'imposent (ouvertement ou de façon souterraine)". "L'aliénation se présente d'abord comme aliénation de la société à ses institutions, comme *autonomisation* des institutions à l'égard de la société" (Castoriadis, 1975, p. 159). Joas (1989, p. 184) écrit : "Ce n'est pas la nature des institutions en tant que telles mais le rapport d'une société à ses institutions qui est de la sorte décisif pour la question de l'aliénation" chez Castoriadis. Une clarification s'impose. Chez Castoriadis la "nature des institutions" et le "rapport d'une société à ses institutions" sont indissociables. Il n'y a point de possibilité d'entretenir un rapport de type autonome avec ses institutions (premières, secondes et secondaires) si ces institutions ne sont pas instillées par la SIS autonomie. Sans l'autonomie, point de possibilité de réfléchir, de questionner, de s'opposer à ce qui est, point d'institutions secondaires favorisant l'"interrogation illimitée", sauf potentiellement pour quelques individus (Castoriadis, 2005, p. 273). Sans la SIS autonomie, le "rapport d'une société à ses institutions" se caractérise par la soumission à ce qui est, c'est-à-dire l'hétéronomie, car les individus sociaux pensent et agissent "comme l'institution et le milieu social l'imposent" sans s'interroger, sans pouvoir même remettre en question ce qui est. C'est la "clôture du sens", la "clôture de significations". Comme l'écrit Castoriadis (1999, p. 188), " [u]n monde de significations est clos si toute question susceptible d'y être formulée ou bien trouve

une réponse en termes de significations données, ou bien est posée comme privée de sens". Pour Castoriadis, les balbutiements de la SIS autonomie sont principalement associés au "monde grec ancien" et à l'Occident moderne. Toutes les autres sociétés, archaïques et traditionnelles que l'on connaisse sont aliénées à leurs institutions; elles sont hétéronomes. Donc, lorsque Joas dissocie la "nature des institutions" et le "rapport d'une société à ses institutions", il oublie la distinction fondamentale chez Castoriadis entre l'hétéronomie et autonomie (ou encore entre sociétés hétéronomes et sociétés autonomes). Ce n'est que dans et par des institutions de nature autonome qu'un rapport autonome avec ces institutions est possible.

L'hétéronomie chez Castoriadis s'applique aussi en partie (nous disons en partie car l'autonomie est aussi une SIS de notre période social-historique) aux sociétés occidentales modernes, bien que la majorité des gens admettent que les affaires de ce monde n'ont pas de fondement extra-social. La raison est que dans ces sociétés, il y a un degré élevé de "clôture de sens" (Castoriadis, 1999, p. 188) imposé par le couple de SIS expansion illimitée de la maîtrise rationnelle/capitalisme. Conséquemment, elles sont enfermées dans un monde de sens. Sous-jacent à ce qui peut être et à ce qui doit être, est ce que ce couple de SIS rend possible. Autrement dit, les institutions secondes et secondaires dans nos sociétés occidentales modernes sont pour la très grande majorité des gens ce qui doit être. Elles ne sont pas questionnées, elles ne sont pas remises en question. Si elles le sont, ce sont des changements de degré et non pas de nature qui sont proposés, c'est-à-dire qu'ils correspondent, ils concordent aux SIS nucléaires, plus particulièrement les SIS expansion illimitée de la maîtrise rationnelle et capitalisme..

7.3. Autonomie et maîtrise rationnelle/capitalisme

Nous avons vu dans la Partie II que Giddens (1993, p. 39) affirme que la "modernité avancée" se caractérise par "la réflexivité institutionnelle". Nous avons aussi vu que Castoriadis ne nie pas que l'autonomie soit constitutive de notre période social-historique et que dès lors, elle s'incarne nécessairement, en partie du moins, dans et par les institutions secondaires et les individus sociaux en général. Il ajoute,

toutefois, "que, dans l'évolution du monde capitaliste occidental depuis quelques décennies, le projet d'autonomie sociale et individuelle semble constamment reculer, alors que l'expansion de la (pseudo-) maîtrise (pseudo-) rationnelle devient le facteur dominant"³⁶³ (Castoriadis, 1997, p. 221).

Castoriadis (1990, p. 23; 1996, pp. 41, 42, 129, 130, 136 ; 2002, p. 273) dit toutefois davantage. Il défend aussi l'idée que les SIS capitalisme-maîtrise rationnelle et autonomie sont antagonistes³⁶⁴. Cette position n'est pas seulement défendue par Castoriadis. Polanyi (1983, p. 302) le dit de manière indirecte : "Le socialisme est au premier chef la tendance inhérente d'une civilisation industrielle à transcender le marché autorégulateur en le subordonnant consciemment à une société démocratique". L'économiste Heilbroner (1986, p. 105) écrit que "les pressions du marché et de l'esprit du capitalisme" conduisent au conformisme parce qu'ils affectent en profondeur "la capacité d'indépendance et de développement autonome de l'individu". Mumford (1956, p. 158) fait l'hypothèse "que notre civilisation se poursuivra selon les lignes du Nouveau Monde, de façon toujours plus exclusive, qu'elle mettra de plus en plus l'accent sur les pratiques introduites par le capitalisme, la technique de la machine, les sciences physiques, l'administration bureaucratique et le gouvernement totalitaire [...] Dans ces conditions, tous les desseins de l'homme seraient engloutis dans un processus mécanique immunisé contre tout désir humain qui en divergerait". Les travaux de Beauvois (1994) sur la "norme d'internalité" démontrent que le libéralisme économique a une incidence importante sur le sort de la démocratie. "Nous vivons dans une société dont le système de pouvoir politique est démocratique. Malheureusement, les systèmes de pouvoir, même les plus réjouissants, ne seraient que des coquilles vides s'ils n'étaient sous-tendus par des modèles de développement économique et s'ils n'étaient habités par des idéologies. L'idéologie qui, dans notre société, habite la démocratie sort, glorieuse, d'une terrible guerre. Il s'agit de l'idéologie *libérale*" (1994, p. 3). Il ajoute : "Notre analyse dévoilera que cette alliance [démocratie et libéralisme] a de longue date frelaté les pratiques démocratiques, le libéralisme ayant infecté les systèmes démocratiques,

³⁶³ Voir également Castoriadis (1990, p. 71; 1997, p. 75) et Berthoud (1989, p. 455) sur Castoriadis.

³⁶⁴ Voir le bel effort de Berthoud (1989, pp. 450-454) à rendre compte de la position de Castoriadis à partir des travaux de ce dernier.

d'une forme régénérée du virus de la servitude volontaire³⁶⁵, au point d'en avoir fait des systèmes sociaux d'une remarquable capacité d'autoreproduction" (*ibid.*, pp. 3-4). Finalement, Ansart (1990, p. 187) nous rappelle que Marcuse (1963) affirmait que la société de consommation est "en contradiction avec les possibilités modernes d'émancipation".

Cette antinomie entre le capitalisme/maîtrise rationnelle et l'autonomie diverge notamment de Weber et Habermas et des auteurs que ce dernier associe à "l'attitude libérale". Weber (1964, p. 79) indique que l'esprit du capitalisme n'implique pas la progression du rationalisme dans tous les domaines de la vie. Rappelons le propos de Castoriadis (1996, p. 41) à savoir qu'en 1906 Weber affirmait encore que le capitalisme n'avait rien à voir avec la démocratie.

Dans sa préface à l'ouvrage d'Habermas (1973), Ladmiral souligne que depuis l'époque de Weber, la "«rationalisation» a [...] beaucoup progressé, les secteurs rationalisés se sont étendus [...]" (Habermas, 1973, p. XX) y incluant la politique. Toutefois pour Habermas, il n'est pas plus vrai de dire que la technique favorise la démocratie que d'affirmer que la "technique exclut la démocratie" (*ibid.*, p. XXII). Pour Habermas le "modèle pragmatique" (*ibid.*, p. XXIII), la "communication idéale" est la troisième voie qui permet d'envisager que la démocratie peut se maintenir et se développer avec l'idéologie technique. Donc pour Habermas les deux positions suivantes soit "une interprétation conservatrice et pessimiste" de "la technique"³⁶⁶, soit l'"attitude libérale [qui] consiste à nous rassurer" sont fausses (Ladmiral, 1973, p. XIV-XV). Ceci étant exposé, doit-on rappeler l'autocritique d'Habermas³⁶⁷ qui se ramène à admettre ce que Castoriadis ne cesse de lui reprocher, c'est-à-dire que sa théorie de l'agir communicationnel construite sur l'idée d'une communication idéale, ne tient pas compte de la "clôture du sens" qu'impose l'institution imaginaire de la

³⁶⁵ Beauvois écrit en bas de page: «Je reprends volontiers ici le beau concept de La Boétie qui isola, le premier ce virus».

³⁶⁶ Rappelons qu'Habermas prenait ici position notamment contre Marcuse.

³⁶⁷ Voir l'entretien entre Giovanna Borradori et Jürgen Habermas, "Qu'est-ce que le terrorisme ?", *Le Monde diplomatique*, février 2004, p. 17. Habermas dit : "Depuis le 11 septembre, je ne cesse de me demander si, au regard d'évènements d'une telle violence, toute ma conception de l'activité orientée vers l'entente – celle que je développe depuis la *Théorie de l'agir communicationnel* – n'est pas en train de sombrer dans le ridicule".

société. Conséquemment, même deux groupes bien intentionnés qui ne partagent pas le même monde de sens peuvent ne pas s'entendre sur ce qui doit être et à plus forte raison, ils peuvent même ne pas s'entendre sur ce qui constitue les règles d'une communication idéale. Le plus surprenant c'est qu'Habermas (1973) reconnaît qu'il y a des idées-valeurs très générales et englobantes qui instillent les individus sociaux et les institutions, donc qui rendent des choses possibles et en excluent d'autres. Chez Habermas "la technique" se compare pour l'essentiel au couple maîtrise rationnelle/capitalisme de Castoriadis et doit être comprise également comme SIS. Comme l'écrit le préfacier Ladmiral (Habermas, 1973, p. XIII) : "On devra se souvenir que le concept de technique véhicule (ou "subsume") plus ou moins directement tout un contexte d'implications qui va bien au-delà de son sens strict, au point d'ailleurs qu'on pourra se demander dans quelle mesure «la technique» n'est pas là une sorte d'hypostase métaphysique [...]". Toutefois, il va sans dire qu'Habermas n'a pas su en tirer toutes les implications lorsqu'il a construit son "modèle pragmatique". Il a ignoré que les SIS maîtrise rationnelle et autonomie sont implicites à son modèle pragmatique, ce qui n'est pas l'apanage de l'institution imaginaire social de toutes les sociétés contemporaines et de toutes les civilisations d'hier et d'aujourd'hui.

7.4. Le naturalisme

Moscovici (1974) distingue entre les paradigmes culturalisme et naturalisme. Il souligne que le "culturalisme" a toujours dominé et domine encore aujourd'hui (Moscovici, 1974, p. 116). Il écrit à son propos : "Nous parlons son langage, nous pensons sa pensée, ses représentations s'interposent entre nous et les choses". Il ajoute cependant que le naturalisme se retrouve aussi tout au long de l'histoire³⁶⁸ (*ibid.*, p. 7) et, qui plus est, 'à l'époque où son livre fut écrit il constituait "un courant majeur de la société" (*ibid.*, p. 8). S'il est impossible d'affirmer que le naturalisme sera influent au XXI^e siècle il nous apparaît toutefois raisonnable d'affirmer avec Moscovici (2002, p. 266) que "la question naturelle" sera la question du XXI^e siècle. Les possibles seront "déterminés" par la configuration des principales SIS du MSIS.

³⁶⁸ Il écrit : "Seule diffère ici où là l'étiquette - "dionysien", "cynique", "millénariste", "romantique", "anarchiste", "mystique", "extrémiste" [...]" (Moscovici, 1974, p. 7).

Moscovici (1974, p. 14) indique que "ce qui oppose les deux courants, ce sont les *rappports* qu'ils conçoivent entre la société et la nature". "Le culturalisme, écrit-il, prend pour principe et pour réalité la *rupture* entre la société et la nature, répétée dans la séparation de l'homme et de la nature, de l'histoire et de la nature, de l'esprit et de la matière, des sciences de l'homme et des sciences de la nature" (*ibid.*, p. 115). Il y a là un rapprochement à faire entre le culturalisme et la SIS maîtrise rationnelle/capitalisme. Le naturalisme, au contraire, "affirme l'unité de la société et de la nature. Il postule l'*unité* de l'homme, de l'histoire, et ainsi de suite, avec la nature, l'unité des sciences de l'homme et des sciences de la nature" (*idem*). Et l'auteur ajoute : "On voit clairement les lignes de démarcation. D'un côté les liens interhumains sont incompatibles avec la nature, la société est fermée vis-à-vis de celle-ci; de l'autre côté, il y a compatibilité de ces liens et de la nature, ouverture sur celle-ci. De ce point de vue, la menace, souvent dénoncée, du naturalisme ne se situe pas dans sa tendance à dévaluer, aplatir la société pour la remplacer par la nature, solution purement abstraite. Le naturalisme est menaçant parce qu'il postule, exige la prise en considération de leurs rapports, rendant la séparation sans objet, témoignant contre les interdits et la domination qui s'exerce en son nom" (*ibid.*, p. 116).

Ailleurs Moscovici (1974, p. 30) caractérise le naturalisme comme suit : "Rester près de la nature [...], faire de la rupture entre les hommes et avec l'univers une alliance, tel en est le premier volet. En finir avec la terreur qu'inspire le non-humain, mettre fin à la phobie que suscite un autre homme, un homme différent, d'autrefois ou d'ailleurs [...], tel est le second volet". Dans ce passage il y a deux choses importantes qui permettent de comprendre/d'expliquer l'unité de l'utopie de l'UP. Il y a d'abord l'idée d'un homme qui entretient un rapport respectueux et harmonieux avec la nature car "[l]'homme est nature, et la nature est son monde" (Moscovici, 1974, p. 116). Dominer ou détruire ces règnes contribue à la perte, à la fin de l'homme. Ensuite il s'agit plus étroitement du rapport entre les hommes. Il y a dans cette conception une grande ouverture à la différence. Chez l'autre, il y a du bon, du bien, du souhaitable ; il y a des choses à apprendre, à retenir, à intégrer à ce que nous sommes, à ce que nous faisons et à ce que nous pensons. Dans la conception

naturaliste, l'autre est considéré pour tout ce qu'il est au lieu d'être jugé automatiquement inférieur parce qu'il est différent. Aujourd'hui, est inférieur l'individu et/ou la société dont le couple de SIS expansion illimitée de la maîtrise rationnelle/capitalisme n'est pas sous-jacent à ses institutions/significations imaginaires secondaires. Il est important de garder à l'esprit ce dernier point, car l'idéologie de l'UPA, nous l'avons vu dans la deuxième partie, en est largement "instillée". Dans cette idéologie la vraie et la seule agriculture correspond à l'agriculture productiviste et celui qui cultive le sol, nourrit et élève des animaux est un exploitant, un producteur agricole. Cette idée est capitale, car dans l'idéologie de l'UPA, le paysan de l'UP est cet "homme différent, d'autrefois ou d'ailleurs". Et cet homme différent, n'a rien à lui apprendre; il est de l'histoire ancienne, il est dépassé et/ou il est irréaliste. Bref, il lui est inférieur.

Il nous faut revenir sur le rapport entre la société et la nature afin de bien souligner un trait de l'utopie de l'UP. Bien que l'on puisse retrouver des élans du naturalisme réactif dans l'utopie de l'UP, nous constatons que dans son rapport avec la nature, son utopie est habitée principalement par le naturalisme actif. Le naturalisme écrit Moscovici (1974, p. 117) est en "pleine mutation". "Dans le passé, réactif, il s'était conçu comme la réplique du culturalisme. Il substituait terme à terme le signe plus au signe moins, proposait le monde à l'envers vis-à-vis d'un monde à l'endroit [...], restant toujours circonscrit, toujours fasciné par le courant auquel il s'opposait" (*idem*). Le naturalisme d'aujourd'hui devient "actif" en ce sens qu'il repose sur des "fondements" qui lui sont "propres" (Moscovici, 1974, p. 118). (Cette distinction correspond à la distinction introduite entre minorité active *orthodoxe* ou *hétérodoxe* ou encore, mais avec certaines nuances, entre minorité active *nomique* ou *anomique* (Doms et Moscovici, 1984))³⁶⁹. Il y a là l'idée de rupture avec ce qui est. Mais ceci dit, comme l'écrit Moscovici : "Ce qui soulève des problèmes [pour le naturalisme actif] ce n'est pas le fait mais la manière d'intervenir dans la nature. Ce qui contrarie celle-ci, ce n'est pas le fait que l'homme y soit impliqué, mais le but qu'il y poursuit" (*idem*). Le naturalisme actif implique aussi "qu'au lieu de se demander si une connaissance est «plus» ou «moins» avancée, on se demande pourquoi elle

³⁶⁹ Voir section 2.6.1 de cette thèse pour un rappel.

est employée, comment elle entre dans le bilan des échanges avec le monde matériel"³⁷⁰ (*ibid.* p. 120).

Nous avons présenté le naturalisme et le culturalisme principalement en terme de rapport homme/nature. Mais les rapports entre les hommes sont, dans le naturalisme, indissociables du rapport homme/nature plus spécifiquement (Moscovici : 1974, p. 30 ; 2002, p. 228). Dans *Crise écologique et symbolique de l'apocalypse* Racine (1981, p. 108) résume bien le type de rapports sociaux entendues par le naturalisme³⁷¹. "Il s'agit, écrit-il, [...] d'une pratique sociale communautaire hostile à toutes les formes de domination, qu'il s'agisse de celle de l'homme sur la nature, de l'exploitation économique, de la domination de l'homme sur la femme ou de celle de l'adulte sur l'enfant". En résumé, il faut reconnaître que le naturalisme comme SIS dominante de l'institution imaginaire de la société, s'incarnerait dans des institutions secondaires et un type anthropologique nouveau qui ne ressembleraient en rien à ce qui est aujourd'hui.

7.5. Naturalisme et autonomie

Nous avons vu que l'autonomie implique, entre autres, que les individus sociaux reconnaissent qu'ils sont ceux qui se donnent leurs lois, leurs institutions, bref qu'ils font l'histoire. C'est ce qui est entendu par l'auto-institution et l'auto-crédation comme deux dimensions, indissociables dans les faits, de l'autonomie. L'autonomie, comme auto-institution/auto-crédation n'est pas une caractéristique de tous les courants naturalistes. Le naturalisme peut tout aussi bien trouver un fondement extra-social (Moscovici, 1974, pp. 53-85). Le naturalisme peut tout aussi bien être incarné dans et par les institutions d'une société hétéronome ou celles d'une société autonome. C'est lorsque le naturalisme a un fondement extra-social qu'il est antagoniste à la SIS autonomie. Le naturalisme implique bien sûr un type anthropologique nouveau et une société nouvelle. Mais si une nouvelle société implique de briser la "clôture de

³⁷⁰ Voir aussi l'interview de Serge Moscovici dans *EcoRev'* 01 mai 2000, (<http://ecorev.free.fr/rev01/moscovici.htm>).

³⁷¹ Soulignons que Racine présente le mouvement contre-culturel comme un mouvement "instillé" du naturalisme.

sens" cela n'implique nullement que l'autonomie comme SIS soit sous-jacente à la société d'avant et à celle qu'elle est devenue.

Contrairement au naturalisme "réactif", le naturalisme "actif" n'a pas un fondement extra-social (Moscovici, 1974, p. 118). Cependant, reconnaître que nous faisons notre histoire, que "[l]'homme produit le milieu qui l'entoure, il est lui-même son propre produit", n'est pas suffisant pour qualifier une société et les individus sociaux d'autonomes. L'autonomie (collective et individuelle) "[c]'est le projet d'une société où tous les citoyens ont une égale possibilité effective³⁷² de participer à la législation, au gouvernement, à la juridiction et finalement à l'institution de la société" (Castoriadis, 2005, p. 18). Le naturalisme, tout comme l'autonomie, défend et souhaite des rapports plus égalitaires entre les hommes, mais à la différence de celle-ci, l'autonomie individuelle et collective n'est pas explicite. Mais il est impossible d'affirmer qu'il n'est pas intrinsèque au naturalisme. Dans l'éditorial de EcoRev'01³⁷³ du mois de mai 2000, Jean Zin écrit : "L'écologie-politique [critique] ne doit rien à une quelconque tradition «naturaliste» mais elle constitue l'émergence de nouvelles exigences en réponse aux impasses de l'industrialisation et de la marchandisation du monde". *Grosso modo*, l'écologie politique critique ne veut être liée d'aucune manière à "une quelconque tradition "naturaliste" car cette tradition est trop apolitique et mythique (Zin, sept. 2000)³⁷⁴. Au contraire, l'écologie politique critique aurait ses racines dans "la tradition révolutionnaire et socialiste" ; cette écologie politique nous dit-on, s'inscrit dans la tradition d'auteurs comme Illich, Gorz et Bookchin (Zin, 2000a)³⁷⁵. Ceci étant exposé, il faut d'abord rappeler que le naturalisme actif comme nous venons de le voir n'est pas mythique. Ensuite, le naturalisme actif n'est pas apolitique (bien que nous reconnaissons que l'emphase chez Moscovici n'est pas au niveau de l'action politique) et nous pourrions même dire que Illich, Gorz et Bookchin en sont des produits. Chez Moscovici, le naturalisme actif n'est pas quelque chose de dé-socialisé, de dé-politisé. Comme

³⁷² L'"égalité politique effective", écrit Castoriadis (2005, p. 19) "est le vrai sens de l'égalité : une société ne peut pas rendre les gens égaux au sens où elle rendrait tout le monde capable de courir le cent mètres en dix secondes ou de [...]. Mais elle peut les rendre égaux quant à leur participation effective à tout pouvoir institué existant dans la société".

³⁷³ www.ecorev.org/article.php3?id_article=37

³⁷⁴ Le texte n'est pas paginé.

³⁷⁵ Le texte n'est pas paginé. Voir la section A intitulé "Qu'est-ce que l'écologie-politique".

l'écrit Moscovici (1974, pp. 135-232) : "Ôtez-le [c'est-à-dire le naturalisme] du marxisme : ce [le marxisme] n'est plus une vérité aux dents longues mais une des théories philosophiques et économiques qui, depuis deux siècles, portent les plus beaux râteliers de la raison. Retirez-le du socialisme : [...] vous n'avez plus qu'une formule sociale, une religion du progrès, en cadence, de l'histoire" (1974, p. 10). À notre avis, Moscovici vient de nous dire implicitement que l'autonomie individuelle et collective est implicite au naturalisme actif.³⁷⁶

Pour ce qui est du rapport entre l'homme et la nature, nous avons vu que le naturalisme est explicite. Qu'en est-il du rapport homme/nature dans l'autonomie au sens de Castoriadis ? Castoriadis affirme que la compétence réflexive qui se veut un trait de l'individu et d'une société autonomes implique "que certainement nous ne voulons pas être maîtres et possesseurs de la nature. D'abord, parce que nous avons compris que cela ne veut rien dire, que cela n'a pas de sens - si ce n'est d'asservir la société à un projet absurde et aux structures de domination qui l'incarnent. Et, ensuite, parce que nous voulons un autre rapport à la nature et au monde; et cela veut dire aussi un autre mode de vie, et d'autres besoins" (Castoriadis et Cohn-Bendit, 1981, p. 38). Plus loin Castoriadis écrit : "[s]on intérêt bien compris³⁷⁷ lui conseille de resserrer les liens, de permettre aux autres forces de se renouveler, de se développer, au lieu de les épuiser dans la recherche sans fin d'énergies à exploiter et d'espèces à détruire, d'une abondance qui se transforme constamment en rareté; de renoncer à cette attitude prédatrice si fortement ancrée en lui" (*ibid.*, p. 120). Dans un autre texte Castoriadis affirme que l'écologie est "[l]a compréhension de ce fait fondamental qu'il ne peut pas y avoir de vie sociale qui n'accorde une importance centrale à l'environnement dans lequel elle se déroule" (Castoriadis, 2005, p. 241). Et il ajoute "il y a certes chez les romantiques anglais, allemands, français, un «amour de la nature». Mais l'écologie n'est pas l'«amour de la nature» : c'est la nécessité d'autolimitation (c'est-à-dire de vraie liberté) de l'être humain relativement à la planète [...]" (Castoriadis, 2005, p. 248).

³⁷⁶ Mais ceci dit, on ne peut ignorer que Castoriadis répondrait sans doute que le fondement du marxisme de Marx repose sur l'ontologie héritée, à savoir que le sens de l'histoire est déterminé. Conséquemment, il ne pourrait être question de véritable autonomie individuelle et collective.

³⁷⁷ Pour Castoriadis il s'agit d'un trait de l'autonomie.

Ces propos de Castoriadis sont une tentative de donner une extension à son concept d'autonomie afin de prendre en considération la question de la nature. Il faut souligner que Castoriadis a écrit à plusieurs reprises que l'autonomie collective est pour le meilleur ou pour le pire. Ceci implique que nous pouvons décider collectivement dans une société autonome, c'est-à-dire en toute connaissance de cause, de détruire la planète et donc d'accepter de participer à un suicide collectif. Castoriadis (1975) n'avait pas théorisé au départ l'autonomie collective et individuelle de manière à y intégrer le rapport à la nature³⁷⁸. Rappelons que l'autonomie comme démocratie "[c]'est le projet d'une société où tous les citoyens ont une égale possibilité effective de participer à la législation, au gouvernement, à la juridiction et finalement à l'institution de la société" (Castoriadis, 2005, p. 18). L'autolimitation comme dimension de l'autonomie avait toujours été associée à l'homme dans son rapport à lui mais principalement dans son rapport à l'autre. L'autonomie comme Castoriadis l'a théorisé au départ n'avait rien à voir avec la protection de la nature, entre autres, pour la survie de l'homme comme espèce.

Affirmer que l'autonomie collective est pour le meilleur et pour le pire pose un sérieux problème théorique à celui qui veut par la suite intégrer l'écologie à son concept d'autonomie. Ou bien Castoriadis abandonne l'idée que l'autonomie collective, la démocratie est pour le meilleur et pour le pire, ou bien il la maintient mais il dissocie autonomie et écologie³⁷⁹ et il subsume l'écologie à l'autolimitation comme SIS en soi et pour soi (pour la distinguer de l'autolimitation comme dimension de la SIS autonomie). Nous allons développer ce début de questionnement à la section 7.7.

³⁷⁸ À notre connaissance Castoriadis a commencé à s'intéresser et à vouloir intégrer la nature à son concept d'autonomie au début des années 1980. De l'écologie à l'autonomie (1981) est le produit d'une conférence donnée le 27 février 1980. La référence à Castoriadis (2005) provient d'un entretien en 1992. Il a également parlé d'écologie en 1989 dans son texte intitulé "Fait et à Faire". Ce texte a été repris dans Castoriadis (1997, pp 76-77).

³⁷⁹ Il serait intéressant de vérifier dans les écrits de Castoriadis, s'il a cessé d'affirmer que l'autonomie collective était pour le meilleur et pour le pire lorsqu'il a commencé à intégrer l'écologie à son concept d'autonomie.

7.6 Naturalisme et écologie

Dans cette section, il s'agit seulement d'indiquer que les sections 7.4 et 7.5 ont montré hors de tout doute que le naturalisme et plus spécifiquement le naturalisme actif englobe ce qui est entendu aujourd'hui par écologie politique (Lipietz, 2003, Roussopoulos, 1994) et écologie politique critique (Zin, 2000, 2000a). Le naturalisme actif tient ensemble la dimension sociale, la dimension politique, la dimension environnementale et la dimension économique. Ces écologies sont seulement des institutions/significations secondes et à un niveau plus concret des institutions/significations secondaires de la SIS naturalisme actif.

Par ailleurs, il devrait être clair que le naturalisme comme l'écologie politique (et critique) n'ont rien à voir avec le "préservationnisme", c'est-à-dire une doctrine qui "veut[t] essentiellement préserver les choses comme elles sont..." (Roussopoulos, 1994, p. 15) et ou le "conservationnisme", qui implique la protection de l'environnement bio-physique dans des espaces protégés (*idem*). Dans ces deux courants de l'environnementalisme c'est l'homme ou la nature. Au contraire, pour le courant naturalisme, c'est l'unité de l'homme et de la nature. Le naturalisme s'oppose donc au préservationnisme parce qu'il ne "tient pas compte de l'importance d'un équilibre dynamique, ou homéostasie" (*idem*) entre l'homme – comme élément de la nature – et la nature. Son opposition au conservationnisme, ce n'est pas en soi le fait qu'il y ait des aires protégées, c'est fondamentalement que la position de ce courant dissocie homme et nature.

Ces deux citations permettent de déceler trois principes de l'écologie politique critique, l'"autonomie", la "solidarité" et la "responsabilité" (Zin, 2000a)³⁸⁰ qui caractérisent le naturalisme et/ou l'autonomie et qui se retrouvent dans les thèmes couverts par l'utopie de l'UP : autonomie (individuelle et collective) ; solidarité locale et "planétaire" et responsabilité envers soi³⁸¹, les autres et la nature.

³⁸⁰ Le texte n'est pas paginé. Voir la section B intitulé : "Les principes de l'écologie-politique"

³⁸¹ Responsabilité de protéger et de favoriser l'autonomie individuelle contre l'aliénation.

7.7. L'autolimitation comme SIS

Nous avons terminé la section 7.5 en soulignant que Castoradis avait donné une extension à son concept d'autonomie afin d'y intégrer un rapport viable avec la nature.

Dans ses travaux sur le social-historique, Castoriadis s'est intéressé principalement aux sphères économique et politique bien qu'il répète, à juste titre, qu'elles sont indissociables dans les faits. C'est ce qui lui fait dire qu'il n'y a pas d'égalité politique sans égalité économique ou qu'il n'y a pas de liberté sans égalité politique effective et qu'il n'y a pas d'égalité politique effective sans égalité économique. Son intérêt pour ces deux sphères explique sans doute que le couple d'opposé autonomie/hétéronomie est central dans sa réflexion sur la société et que la SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" dans notre période social-historique doit être compris à la foi comme condition de l'hétéronomie et comme produit de l'hétéronomie. Le titre du livre *De l'écologie à l'autonomie* (1981) n'est pas gratuit. Il implique que le mouvement social écologique peut conduire à l'autonomie au sens plein, si et seulement s'il va au-delà du rapport homme/nature et intègre l'autonomie (le rapport à l'autre comme autonomie collective et le rapport à soi comme autonomie individuelle). À défaut de la faire, le mouvement écologique remplacera l'hétéronomie contemporaine caractérisée par le couple de SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et capitalisme par la SIS autolimitation. Lorsque nous parlons de la SIS autolimitation en soi et pour soi, nous voulons dire que cette SIS n'est plus une dimension de l'autonomie ou du naturalisme. Elle implique, entre autres, que le rapport à l'autre et à la nature est médiatisé en nous imposant individuellement et collectivement des limites. Mais ceci étant dit, l'autolimitation comme SIS n'implique aucunement l'autonomie collective et le naturalisme. (L'autonomie en soi et pour soi est dans les faits impossible. L'autolimitation comme, entre autres, l'autonomie et le naturalisme est privé de sens sans la poser par rapport à quelque chose (par exemples au regard du rapport à soi, du rapport à l'autre et du rapport à la nature).

L'autolimitation comme SIS (et non pas comme dimension de la SIS autonomie) permet de comprendre que des sociétés puissent entretenir des rapports plus égalitaires entre leurs membres sans être pour autant des sociétés autonomes au sens de Castoriadis. Les travaux de Clastres (1974, 1980) sont là pour appuyer notre affirmation (nous croyons que ses travaux permettent de parler d'autolimitation et non seulement de limitation). Qui plus est on peut être pour l'autolimitation (c'est-à-dire que nous faisons les choses consciemment et volontairement) par rapport à la nature sans pour autant défendre l'idée de plus d'égalité politique effective. Le mouvement pour la simplicité volontaire constitue à notre avis un exemple. Par ailleurs, l'autolimitation par rapport à ce qui découle de la SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle"/capitalisme n'implique nullement, par exemple, un rapport à la nature correspondant au naturalisme actif plus spécifiquement. L'histoire nous enseigne qu'il y a des sociétés qui ont détruit la nature (Diamond, 200, pp. 369-374) même si la SIS capitalisme était étrangère à leur imaginaire social. Bien sûr, la vitesse et l'intensité de la destruction de la nature n'a rien à voir avec celle d'aujourd'hui mais toujours est-il qu'il y a eu, à la longue, destruction. S'agit-il dans le cas de ces sociétés « archaïques » d'autolimitation ou de limitation (c'est-à-dire que les actions des hommes et femmes trouvaient leur fondement dans une source extra sociale) ? Nous croyons raisonnable d'affirmer que l'autolimitation était également présente dans certaines des sociétés dites « archaïques ». Choisir de chasser aujourd'hui dans telle direction et demain dans telle autre, comme le font les chasseurs de ces sociétés afin d'éviter l'épuisement d'une ressource alimentaire, implique à notre avis qu'il y a bel et bien une décision consciente et éclairée.

En somme, l'écologie pleine et entière est à l'autonomie ce que l'écologie apolitique est seulement à l'autolimitation. Avec l'écologie politique mais plus particulièrement avec l'écologie politique critique (Zin), l'écologie n'est plus instillée de la SIS autolimitation mais bel et bien des SIS autonomie et naturalisme actif.

CHAPITRE VIII. Interprétation des "imaginaires sociaux intermédiaires" de l'agriculture et de la ruralité en fonction des principales SIS de notre période social-historique

Introduction

Nous avons présenté au chapitre précédent les principales SIS de la période social-historique actuelle. Il est important de rappeler que si le social compris comme l'imaginaire social de la société est un "pour-soi", il n'en demeure pas moins que c'est dans les "choses" (individus – personne et groupe – et objets) qu'il s'incarne et se découvre.

Dans le présent chapitre nous analysons les imaginaires sociaux intermédiaires à la lumière des SIS qui leur sont sous-jacentes. Nous voulons montrer qu'il est possible de comprendre l'utopie et l'idéologie à partir des SIS. Nous souhaitons également mettre en relation les SIS de l'imaginaire de la société et les imaginaires sociaux intermédiaires pour souligner comment ils contribuent au même sens.

8.1. Rapport à Soi

Introduction

Nous avons construit la dimension rapport à soi en interrogeant nos deux acteurs collectifs sur les thèmes suivants : les intégrateurs; la mise en marché collective et le monopole/pluralisme syndical. Nous avons voulu démontrer à travers ces thèmes que l'utopie de l'UP dénonce l'idéologie de l'UPA, car cette idéologie contribue à l'aliénation des agriculteurs-éleveurs et qu'elle propose en retour des changements plus ou moins radicaux de manière à favoriser principalement l'autonomie individuelle.

Le phénomène des intégrateurs favorise la dichotomie entre décideur et exécutant. D'un agriculteur-éleveur à la fois décideur et exécutant de ses décisions, il devient l'exécutant salarié (à distinguer du "décideur" salarié, c'est-à-dire décideur à

l'intérieur des limites de son rôle). L'agriculteur se voit dépossédé du contrôle et de la maîtrise des moyens de production et de la production en soi.

Par ailleurs, l'UP tient à montrer que la gestion collective de la mise en marché encouragée et contrôlée par l'UPA, est contraignante et injuste pour des agriculteurs-éleveurs. Elle ne demande pas l'abolition de la mise en marché collective; elle rejette, entre autres, la standardisation à outrance et l'assujettissement du je au nous de la gestion collective de la mise en marché de l'UPA.

Finalement nous avons abordé la question de l'autonomie des agriculteurs en relation avec le monopole syndical en place au Québec. Nous avons vu que l'UP s'oppose à ces voix et voie uniques que défend l'UPA car elles contraignent les agriculteurs à un seul choix.

Dans les prochaines sections, nous voulons approfondir comment d'une part, l'aliénation/hétéronomie - caractérisant le rapport à soi dans l'idéologie de l'UPA - trouve son ancrage dans les SIS expansion illimitée de la maîtrise rationnelle/capitalisme; et d'autre part, nous allons démontrer que la volonté , le désir d'autonomie individuelle caractérisant le rapport à soi dans l'utopie de l'UP, s'inscrit dans la SIS autonomie.

8.1.1. Le travail comme "sphère de la nécessité" pour l'UPA et comme sphère de l'autonomie et de la nécessité pour l'UP

La position de l'UPA relativement à l'intégration et à la gestion collective doit être comprise comme la subordination de la SIS autonomie au couple de SIS nucléaires dominantes : "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et capitalisme. La primauté de ce couple de SIS sous-jacent à son idéologie, permet de comprendre/d'expliquer qu'il est normal, naturel que le travail de l'agriculteur-éleveur soit réduit à la "sphère de la nécessité". Dès lors, il est considéré normal et raisonnable de travailler, d'abord et avant tout pour la recherche de plus de profits et d'être dans un rapport de subordination : être l'exécutant de l'intégrateur est en soi

tout à fait normal. Lorsque ces SIS sont dominantes, être l'exécutant de quelqu'un d'autre ne peut pas constituer une anomalie.

Voyons pourquoi il en va ainsi. La SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle", nous l'avons vu au chapitre précédent, implique notamment le désir de tout maîtriser car le contrôle de l'homme et de la nature sous-entend la possibilité de prévoir. L'organisation "rationnelle" du travail des hommes et de la production est non seulement normale mais bonne en soi, que ce soit pour l'individu, le groupe ou la société en général. Cette "rationalisation" de la production qui se traduit par la domination des hommes sur d'autres hommes est d'autant plus difficile à remettre en question qu'elle est le produit d'experts, de spécialistes qui ont la légitimité et la crédibilité nécessaires en vertu de la SIS maîtrise rationnelle.

Par ailleurs, le fait que l'éleveur-agriculteur soit principalement un exécutant va d'autant plus de soi que l'intégration sous-entend de concentrer pour mieux maîtriser la production; ceci permettant d'accroître l'efficacité et donc la productivité et, corollairement, les profits du décideur et donc, en principe, de l'exécutant. Lorsque la SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" est couplée à la SIS capitalisme privé, la sphère du travail ne peut être autre chose que la "sphère de la nécessité". On travaille pour gagner sa vie, un point c'est tout. On travaille afin de faire ce qui nous plaît à l'extérieur de la sphère du travail. Et cet agriculteur-éleveur exécutant n'est pas incompatible avec l'idée et/ou le fait qu'il soit gestionnaire de sa ferme, de son entreprise, avec tout ce que cela comporte comme connaissances et compétences en gestion, en comptabilité, en informatique, etc. On peut être propriétaire et gestionnaire d'une entreprise agricole mais demeurer l'exécutant de quelqu'un d'autre. Chez l'UP, il faut le souligner, le critère de productivité n'est pas absent, mais la productivité n'est pas mesurée, définie en dé-socialisant l'économie et/ou en subordonnant l'autonomie à la productivité.

Le modèle agricole de l'UP, nous l'avons vu, rejette l'intégration en agriculture, entre autres, parce qu'elle réduit l'autonomie individuelle qui conduit à l'aliénation. Dans l'utopie de l'UP, le paysan est un individu qui refuse d'être seulement un faiseur ; il aime et désire l'autonomie. Le paysan de l'UP a confiance dans son savoir et son

savoir-faire. Ceci ne doit pas être compris comme quelqu'un qui ignore et n'intègre pas le savoir et le savoir-faire des autres ni le savoir et le savoir-faire développés par les "experts". Pour lui, il s'agit de s'approprier tout ce qui est bon et nécessaire pour développer une agriculture paysanne écologique. Il souhaite des marchés et rejette le marché unique du capitalisme (ou du moins toute mesure ou moyen qui le favorise) afin d'éviter la dépendance. Avec la SIS autonomie qui "instille" largement l'utopie de l'UP, la division du travail, la spécialisation des tâches et la division décideur/exécutant ne trouvent plus de légitimité ou de justification sans procès.

La recherche de profits n'est plus une fin en soi pour le paysan de l'UP parce qu'il y a subordination des SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et capitalisme à la SIS autonomie. Nous l'avons dit, l'agriculture paysanne ne se veut pas une agriculture de subsistance. Toutefois, dans l'utopie de l'UP, le modèle agricole et la ruralité qu'elle privilégie doivent lui permettre d'en vivre modestement mais totalement ou partiellement (avec l'agriculteur à temps partiel) tout en garantissant et favorisant le développement de son autonomie individuelle.

Ce qu'il faut comprendre de la critique de l'UP, c'est la volonté de tenir ensemble principalement l'économie et l'autonomie de l'agriculteur. Dumont (1985, p. 33), distingue entre économie et économique. Il utilise le second terme lorsqu'il entend que la sphère de l'économie s'est autonomisée du reste de la société et qu'elle devient l'idée-valeur dominante de l'idéologie globale³⁸² (c'est-à-dire de l'imaginaire social de la société). L'UP, il faut le souligner, demande des revenus décents pour les agriculteurs et déplore donc la situation financière dans laquelle se retrouvent plusieurs agriculteurs aujourd'hui. Toutefois et contrairement à l'UPA, elle ne revendique pas seulement plus d'argent en agriculture. Elle désire un autre modèle agricole qui garantit des revenus acceptables et l'autonomie individuelle des agriculteurs.

³⁸² Il serait plus juste de dire que pour chez Dumont il s'agit de l'idéologie du niveau économie. L'individualisme étant l'idée-valeur de la société globale. L'économique est le produit de l'individualisme dans le secteur de l'économie.

8.1.2. Le je et le nous dans les deux imaginaires sociaux intermédiaires

Sur la base des deux indicateurs - plans conjoints et monopole/pluralisme syndical - qu'en est-il du je et du nous dans les deux imaginaires intermédiaires de nos deux acteurs collectifs ? Comment l'expliquer/le comprendre sur la base des SIS ?

Nous avons examiné, au chapitre IV, la position de l'UPA sur les plans conjoints et le monopole syndical. Il en ressort que le je est assujéti au nous lorsqu'on interprète les renseignements recueillis sur ces deux indicateurs. Nous y trouvons l'incarnation du couple de SIS maîtrise rationnelle/capitalisme. Ce couple de SIS, nous l'avons aussi observé, se traduit par un type anthropologique pour qui "rationaliser" pour mieux "maîtriser" constitue la norme. Sur la base de ce couple de SIS, la valorisation et la défense du monopole syndical et des plans conjoints uniques et obligatoires par l'UPA deviennent intelligibles.

Ce qui va de soi pour l'UPA, tout au moins en ce qui concerne ces deux indicateurs, c'est le nous et non le je. La multiplicité des points de vue et des manières de faire doit être subordonnée à une position unique. Valorisation et défense des plans conjoints "uniques" et "obligatoires" d'une part et, d'un syndicat unique d'autre part. Cette position unique, lorsqu'elle est interprétée à partir du couple SIS maîtrise rationnelle/capitalisme, conduit à la domination bureaucratique. Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit d'un monopole : le monopole syndical de l'UPA. Lorsque l'autonomie est absente ou encore est une SIS secondaire, elle ne peut pas (si absente) ou elle ne peut qu'en partie contrecarrer les impacts du couple SIS maîtrise rationnelle/capitalisme. La conséquence est la suivante : les agriculteurs-éleveurs laissent la gestion et les décisions qui ne sont pas de l'ordre des tâches et des activités quotidiennes entre les mains de ce monopole bureaucratique. Castoriadis l'a très bien exprimé au niveau de la société en général. Avec le triomphe de l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" "[l]a population s'enfonce dans la *privatisation* [...], abandonnant le domaine public aux oligarchies bureaucratiques, managériales et financières" (Castoriadis, 1997, p. 75). Et lorsque cela se produit, les positions et décisions défendues par la bureaucratie deviennent celles de cette bureaucratie plus que celles de ses membres même si des membres l'approuvent.

C'est ce qu'il faut entendre ici par autonomisation de la bureaucratie et de son corollaire, la domination bureaucratique.

Qu'en est-il du je et du nous dans l'utopie de l'UP ? Le chapitre IV montre que si on ne peut assujettir le je au nous, l'inverse n'est pas plus souhaitable pour autant. Ce qu'il faut retenir c'est que l'utopie de l'UP tient à concilier le nous et le je.

Lorsque l'UP affirme qu'elle n'est pas contre la gestion collective mais qu'elle est contre la gestion collective actuelle encouragée, défendue et sous le contrôle de l'UPA, c'est fondamentalement le couple "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et capitalisme, c'est-à-dire dans ce cas précis ce qui en découle à savoir la rationalité, la domination et le monopole bureaucratiques, qu'elle rejette. Proposer non pas un mais deux, trois, quatre [...] acheteurs de la production; proposer des possibilités d'"opting out" des plans conjoints ; proposer que les acheteurs ne soient pas sous le contrôle d'un syndicat unique, doivent être compris comme la manifestation concrète de la SIS autonomie. Ceci ne doit pas surprendre. Nous l'avons dit : lorsqu'il est poussé à la limite théorique, le couple maîtrise rationnelle/capitalisme conduit au monopole. Le monopole facilite le contrôle et la maîtrise des prix, de l'offre, de la nature du produit, des fournisseurs, des acheteurs, etc. Il n'y a pas l'incertitude associée à la présence d'un autre ou des autres.

Lorsque l'UP admet que la gestion collective de la mise en marché n'est pas mauvaise en soi, il faut y voir là aussi une utopie "instillée" de la SIS maîtrise rationnelle/capitalisme et de l'autonomie. Nous pouvons affirmer ici que son utopie se veut "réaliste", en ce sens que les alternatives à la gestion collective s'inscrivent dans la configuration de l'imaginaire social dominant. Elle propose des changements non pas de nature mais de degrés. Nous avons vu qu'elle aime et souhaite pour diverses raisons l'économie de proximité. Et dans ce type d'économie on peut aisément imaginer que l'organisation collective des agriculteurs-éleveurs ne soit pas aussi essentielle, voire nécessaire. Mais la réalité social-historique est toute autre. Elle est "instillée" du couple maîtrise rationnelle/capitalisme. Conséquemment l'organisation collective des je pour former un nous est jugée bonne en soi pour l'UP. C'est le moyen d'offrir aux agriculteurs un pouvoir de négociation vis-à-vis les

oligopoles dans les secteurs de la transformation et de la distribution. Mais la position "réaliste" de l'UP doit aussi être comprise comme la manifestation de l'autolimitation en tant que dimension de l'autonomie. L'autonomie implique la capacité à évaluer un contexte, une situation donnée et à prendre des décisions et des moyens réalistes pour conduire à plus d'autonomie. Un être autonome (individu, groupe, société, civilisation) n'est pas un rêveur. L'être autonome est celui qui sait s'autolimiter devant ce qui est tout en gardant comme objectif, toutefois, la recherche d'une plus grande autonomie. Un être autonome sait reconnaître ce qui semble possible à une période social-historique donnée. Il peut juger que de proposer de petits changements graduels soit préférable - ceux-ci étant les seuls à pouvoir se réaliser.

Lorsque l'UP demande que la *Loi sur les producteurs agricoles* soit modifiée pour permettre le pluralisme syndical, elle affirme implicitement qu'il y a (ou qu'il devrait y avoir) non seulement un nous, un agriculteur-éleveur collectif, mais des je ou plusieurs nous. Pour elle, le monopole syndical enlève toute possibilité de choix et d'alternatives pour les agriculteurs-éleveurs. La demande d'un pluralisme syndical vise à offrir des choix. L'autonomie implique la possibilité de choisir ; sans choix, point d'autonomie. Sans autolimitation de l'UPA, point d'autonomie pour les agriculteurs.

Le pluralisme syndical correspond à un compromis entre le nous unique et le je. Là encore il s'agit d'une manifestation de la SIS autonomie. D'une part, l'autonomie dans sa dimension créative : capacité à remettre en question ce qui est et à imaginer des alternatives comme nous l'avons vu au chapitre IV ; d'autre part, l'autonomie qui se manifeste dans et par l'autolimitation. L'autolimitation c'est de refuser le monopole syndical et de proposer le pluralisme syndical afin de reconnaître qu'il n'y a pas un seul nous, mais la possibilité de plusieurs nous.

Dans ce qui suit, nous interprétons l'effort de conciliation entre le je et le nous dans l'utopie de l'UP en l'inscrivant dans l'autolimitation comme dimension de la SIS autonomie. L'autonomie c'est aussi d'accepter que l'homme est un être social et qu'il est condamné à vivre avec les autres individus sociaux. Conséquemment, un

individu autonome, nous l'avons vu, ne veut donc pas dire qu'il peut faire tout ce qui lui plaît sans égard pour les autres. C'est admettre que les actions des uns peuvent être non souhaitables pour les autres et aussi de reconnaître qu'elles peuvent même être néfastes pour eux à moyen et long termes. Donc, l'individu autonome est non seulement un individu réflexif mais quelqu'un de responsable et de respectueux. L'autolimitation individuelle des agriculteurs est donc nécessaire. Mais cette autolimitation pour l'UP s'applique aussi au groupe et c'est ce qui distingue l'utopie de l'UP de l'idéologie de l'UPA. Le groupe ne doit pas exclure toujours et complètement les choix du je. Dans l'utopie de l'UP il y a la recherche d'accommodements satisfaisant le je, les nous et le nous unique.

8.1.3. Résumé

Nous avons montré que le couple de SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle"/capitalisme permettait de comprendre/d'expliquer l'idéologie de l'UPA par rapport à l'intégration, les plans conjoints et le monopole syndical. Nous avons vu que, lorsque ce couple de SIS est dominant, la sphère du travail correspond à la "sphère de la nécessité" et donc de l'hétéronomie. Par ailleurs, le je et les nous s'effacent devant le nous unique. L'utopie de l'UP s'en démarque parce qu'elle est construite en grande partie sur l'autolimitation comme dimension de l'autonomie. Et l'autolimitation dans et par l'autonomie est intrinsèquement un frein, et est même en opposition avec le couple "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle"/capitalisme. Et comme nous l'avons déjà dit, sans le couple "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle"/capitalisme, l'économie (ne pas confondre avec l'économique ou l'idéologie économique) est intégrée à un monde de sens qui ne divise plus, qui n'accorde pas la primauté à plus d'efficacité pour plus de productivité. Conséquemment, lorsque l'autolimitation dans et par l'autonomie est une SIS dominante, d'une part la sphère de travail est à la fois sphère de la nécessité et sphère de l'autonomie et, d'autre part, il doit y avoir conciliation entre le je, les nous et le nous unique.

8.2. Rapport à l'autre

Introduction

Nous avons montré au chapitre V que l'UP critique le modèle agricole actuel et recommande des changements afin de favoriser, d'une part, l'égalité des chances en agriculture et, d'autre part, de démocratiser et de vitaliser le territoire rural. L'agriculture productiviste encouragée par l'UPA défavorise, selon l'UP, l'accès à l'agriculture aux nouveaux agriculteurs et à ceux qui souhaitent faire de l'agriculture autrement qu'en se conformant au modèle agricole dominant. Nous avons également vu que l'idéologie agriproductiviste contribue à l'inégalité politique en territoire rural agricole et à sa dévitalisation. Nous allons maintenant interpréter les deux imaginaires sociaux intermédiaires en fonction des SIS.

8.2.1. De l'inégalité à l'égalité des chances

Nous croyons pouvoir affirmer que le chapitre V a révélé que l'inégalité des chances est intrinsèque au modèle agricole productiviste défendu par l'UPA. Nous affirmons que cette inégalité se comprend/s'explique par la primauté des SIS économique/technique comme schème d'intelligibilité aux dépens de la dimension autolimitation de la SIS autonomie.

Comment expliquer que l'UPA préfère et favorise l'entreprise de grande taille à la petite entreprise? La SIS maîtrise rationnelle/capitalisme laisse entendre que la compétitivité entre les producteurs est normale et que le plus compétitif, c'est-à-dire le plus efficace et le plus productif, ne peut être autre que l'éleveur-agriculteur, qui, d'une part, "rationalise" constamment son mode de production avec les nouvelles "techniques" afin d'être le plus efficace et, d'autre part, celui qui augmente la taille de son entreprise. Mais, il faut cependant reconnaître que dans son discours, l'UPA ne favorise pas l'expansion illimitée de la taille de entreprises (voir section 5.1); bien qu'entre l'entreprise agricole acceptable par l'UPA et la ferme paysanne de l'UP il y a une différence énorme.

Afin de comprendre pourquoi l'inégalité des chances entre les producteurs est intrinsèque à l'idéologie de l'UPA, il faut comprendre que, lorsque le capitalisme privé est une SIS nucléaire du MSIS, l'intérêt général passe par l'intérêt individuel (Dumont, 1985, p. 48). Ceci encourage le chacun pour soi et, à plus forte raison, laisse entendre que nous sommes responsables de ce que nous sommes, de ce qui nous arrive, de ce que nous possédons ou encore de ce que nous pouvons espérer avoir. Il faut y voir là l'idée qui veut que si nous le voulons nous le pouvons ; il n'en tient qu'à nous. Les travaux de Beauvois et de Dubois sont très éclairants à ce sujet. Ces auteurs montrent que l'"alliance libéralisme et démocratie" contribue à créer un type anthropologique qui croit que ce qu'il pense et ce qu'il fait, et conséquemment ce qu'il est et ce qu'il a, dépend d'abord et avant tout de lui. En s'appuyant sur des recherches expérimentales en psychologie sociale Beauvois (1994, p. 7) souligne "l'extraordinaire tendance que nous avons, dans notre monde occidental, à exagérer le poids causal des individus lorsque nous devons expliquer les comportements (ce que les gens font) et les renforcements (ce qui leur arrive). [...] On aurait pu s'attendre à ce que des citoyens soucieux de liberté individuelle soient hypersensibilisés à tout ce que les situations, les rôles, les formalismes divers dans lesquels nous nous mouvons, les règles de l'échange social, etc., leur imposent comme contraintes susceptibles de réduire leur propre liberté d'expression ou de manœuvre. On aurait même pu s'attendre à ce qu'ils aient tendance à exagérer le poids de ces contraintes pour mieux les maîtriser. C'est exactement le contraire que nous observons dans les démocraties libérales : nous avons tendance à nier ces contraintes, même lorsque cela peut nous conduire à de véritables étrangetés de la pensée". C'est la norme sociale d'internalité découlant de l'alliance libéralisme et démocratie qui explique que le type anthropologique de nos sociétés occidentales contemporaines exagère le poids causal des individus (Dubois, 1987, p. 127), Cette norme est à distinguer de la "norme d'externalité" qui, à l'inverse, tient à expliquer les faits par des facteurs externes à l'individu. Ceci étant dit, il faut indiquer que l'idéologie de l'UPA ne peut pas être ramenée entièrement à la "norme d'internalité". Les deux normes y sont présentes. Par exemple, lorsque nous analysons l'idéologie de l'UPA par rapport à la dimension rapport à soi, on constate que ce qui est et qui va de soi (l'intégration, les plans conjoints, le monopole syndical) se comprend/s'explique à partir de facteurs externes comme les effets du

capitalisme privé avec les oligopoles dans le domaine de la transformation et de la distribution³⁸³. La présence de ces deux normes caractérise aussi l'utopie de l'UP. L'UP identifie principalement les facteurs externes (lois, règlements, nature des programmes d'aide à l'agriculture, libéralisation du commerce, etc.) comme responsables de l'inégalité des chances. Mais là où la "norme d'internalité" est manifeste, c'est dans sa "foi" dans la capacité des agriculteurs-éleveurs et de la population québécoise à pouvoir transformer radicalement l'agriculture et la ruralité s'ils le désirent. Bien qu'elle reconnaisse les nombreux facteurs externes et le poids de ces facteurs externes pour comprendre/expliciter ce qui est, ils s'effacent en bonne partie devant "le poids causal" qu'ils accordent aux individus, aux groupes et à la population québécoise à pouvoir transformer ce qui est. Autrement dit, elle sait que notre agriculture n'est pas fermée mais de plus en plus ouverte au monde et donc qu'elle échappe en bonne partie à notre contrôle. Toutefois, son utopie laisse entendre que nous avons le pouvoir de changer les choses peu importe les facteurs externes. Et comme Dubois (1994, p. 18) le mentionne, la "norme sociale d'internalité" se traduit par "l'illusion de contrôle", "l'illusion de détermination", c'est-à-dire que ce qui arrive dépend de nous, et "l'illusion de justice" en ce sens qu'"il n'arrive que ce que l'on mérite un peu". Plus généralement, nous pouvons affirmer que la SIS autonomie sous-jacente à l'utopie de l'UP se traduit par l'idée que la volonté de vouloir changer les choses donne à l'UP l'impression de pouvoir le faire peu importe les SIS dominantes d'une période social-historique donnée. Nous l'avons vu avec Castoriadis, les SIS nucléaires maîtrise rationnelle/capitalisme et les institutions secondaires, les pratiques et les comportements qui en découlent et qui l'incarnent, constituent une limite pour le développement de la SIS autonomie et des institutions secondaires instillées de cette autonomie.

Bien que l'inégalité entre les producteurs dans l'idéologie de l'UPA n'est pas considérée bonne et souhaitable, elle ne peut toutefois être jugée inévitable et donc intolérable. Nous pouvons donc comprendre que l'UPA puisse se dire préoccupée par le phénomène du manque de relève qui se comprend/s'explique, en partie, par le

³⁸³ Pour comprendre l'importance de ces facteurs externes pour la justification de l'idéologie de l'UPA, voir notamment son mémoire sur la production porcine, plus spécifiquement la partie I dans laquelle elle présente "la méthode de la dynamique des systèmes" (UPA, PP). .

capital nécessaire pour l'achat d'une ferme et affirmer par ailleurs que la concentration des fermes est un phénomène nécessaire et inéluctable devant la concurrence (UPA, 1999, p. 16).

Examinant le sous financement de l'agriculture biologique paysanne, nous pouvons comprendre qu'en vertu de la SIS capitalisme/maîtrise rationnelle l'UPA considère que ce qui doit être, que ce qui est bon, que ce qui est souhaitable c'est d'être un gros producteur, toujours plus gros et que les vraies et les bonnes pratiques agricoles doivent reposer sur les résultats de la techno-science. Des pratiques agricoles qui s'appuient sur le savoir et le savoir-faire traditionnels ou encore sur les observations et les expériences des agriculteurs-éleveurs ne peuvent, à l'intérieur d'un schème d'intelligibilité sous-tendu par la SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle", être valorisés au même titre que les pratiques qui ont leur fondement dans des institutions ou des entreprises dont les résultats s'appuient sur les savoirs des sciences dites exactes.. Il ne faut pas par ailleurs, oublier que la spécialisation est aussi l'incarnation du couple maîtrise rationnelle/capitalisme. L'agriculture biologique paysanne n'est pas l'agriculture d'une discipline, mais une agriculture transdisciplinaire qui est inconcevable dans le milieu de la techno-science qui repose sur une logique de spécialisation de la connaissance. L'agriculture paysanne écologique, ne divise pas ; c'est une agriculture-élevage qui rejette la monoculture comme le mono-élevage. Il s'agit de la prise en compte de la complexité, de la complémentarité entre les cultures, entre la culture et l'élevage, entre l'agriculture et la nature et entre l'agriculteur et le non agriculteur. En somme, l'agriculture écologique est irrationnelle selon le point de vue d'un type anthropologique façonné principalement par les SIS économique et technique. Dès lors, on peut comprendre l'état de non financement de ce type d'agriculture et pourquoi il est dénoncé par l'UP.

Nous avons vu que la question de l'inégalité des chances sous-jacente au modèle agricole québécois dominant est une grande préoccupation de l'UP. Lorsque nous tentons de comprendre/expliquer l'utopie de l'UP au regard des SIS sous-jacentes, nous constatons que ce qui nous permet de comprendre cette position est principalement l'autolimitation comme dimension de la SIS autonomie. Nous avons vu que l'UP demande de limiter la taille des fermes et d'imposer un revenu maximum

par ferme. Lorsque l'autolimitation n'est pas une partie constitutive signifiante de l'institution première, on ne peut guère se surprendre de l'expansion et de la concentration des fermes. Le résultat est le suivant : des fermes de moins en moins nombreuses et de plus en plus chères. Elles deviennent donc difficilement accessibles à la relève. Cela favorise principalement les gros exploitants agricoles privés ou collectifs. Cette autolimitation est donc une condition nécessaire pour démocratiser l'agriculture et y augmenter le nombre de fermes.

L'autolimitation individuelle et collective est un frein aux produits de la SIS économique (le capitalisme privé et le néolibéralisme). Nous le voyons avec le modèle agricole proposé par l'UP. La manifestation implicite de l'autolimitation se traduit dans le discours de l'UP par la volonté de mettre en place des institutions secondaires (lois, règlements, programmes de financement, etc.) favorisant l'égalité des chances particulièrement en imposant une taille et un revenu maximum par ferme. L'autolimitation est donc aussi le rejet d'un trait de l'"esprit du capitalisme" à savoir que "le *devoir* de chacun est d'augmenter son capital, ceci étant supposé une fin en soi" (Weber, 1964, p. 47).

Enfin, nous avons vu que l'UP défend l'agriculture à temps partiel, l'agriculture biologique écologique (à distinguer de l'agriculture biologique industrielle) et l'agriculture à petite échelle, etc. Si l'UP déplore et s'indigne devant le modèle agricole dominant c'est aussi parce qu'elle considère qu'il favorise un seul type d'agriculteurs (et en plus les agriculteurs existants) et une seule manière de pratiquer l'agriculture. L'autonomie de l'UP se manifeste ici dans sa dimension créatrice. Créatrice en ce sens qu'elle est capable de sortir de l'emprise des SIS dominantes afin de concevoir d'autres possibles. C'est la capacité et la volonté à imaginer quelque chose d'autre que ce qui existe déjà, c'est-à-dire ce qui va de soi pour une idéologie comme l'UPA moins imprégnée par l'autonomie.

En résumé, nous pouvons affirmer que l'idéologie de l'UPA est à l'inégalité des chances ce que l'utopie, entendue comme quelque chose en rupture avec ce qui est, est à l'égalité.

8.2.2. De l'inégalité politique à l'égalité politique en territoire rural agricole

Dumont (1985, pp. 14-15) écrit : "Nous touchons ici à la forte démonstration par Karl Polanyi du caractère exceptionnel de l'ère moderne dans l'histoire de l'humanité. Le libéralisme [...] repose sur une innovation sans précédent : la séparation radicale des aspects économiques du tissu social et leur construction en un domaine autonome".

Cette citation permet de comprendre sur quoi repose, en dernière analyse, la position de l'UPA au sujet de la démocratie en territoire rural. Mais cette citation est insuffisante. Il faut aussi y ajouter que le libéralisme économique privilégie l'intérêt personnel (de l'individu ou du groupe). Comme l'écrit Dumont (1985, p. 48) l'idéologie économique est construite autour de l'idée que "l'intérêt individuel coïncide avec l'intérêt général". Ce deuxième trait est nécessaire pour bien distinguer la position de nos deux acteurs collectifs. Mais il y a un troisième facteur, qui dans les faits, est indissociable de la SIS économique. C'est la SIS maîtrise rationnelle sous-jacente à l'idéologie de l'UPA. La position de l'UPA relativement aux différents indicateurs retenus au chapitre V, section 5.2.3, montre qu'il est indispensable pour les agriculteurs de maîtriser et de contrôler le territoire rural agricole. L'égalité politique en territoire rural agricole constituerait une source d'incertitude nuisible à la survie et/ou à l'expansion de l'agriculture productiviste à haute intensité.

Conséquemment, nous pouvons comprendre/expliciter qu'il soit normal et souhaitable pour l'UPA d'être favorable à l'inégalité politique, du moins, à l'échelle du territoire rural. Lorsque le couple SIS maîtrise rationnelle/capitalisme est en haut de la "hiérarchie des valeurs" d'une société donnée et qu'elle s'autonomise du tout social, nous pouvons alors comprendre/expliciter que des institutions secondaires (lois, régie, comité, etc.) normalisent l'inégalité politique sur un territoire donné. Ceci étant formulé, il faut souligner - comme nous l'avons vu au chapitre VII - que si ces institutions secondaires existent c'est parce que le couple de SIS dominantes inhibe l'autolimitation comme dimension de l'autonomie. Les conséquences de ce manque

d'autolimitation de la part du monde agricole, favorisent et normalisent l'inégalité politique entre les non-agriculteurs et les agriculteurs-éleveurs. Ceci rend difficile la cohabitation sociale entre agriculteurs et non agriculteurs et n'aide pas à la vitalisation des municipalités rurales agricoles. Nous avons vu au chapitre V que l'UP considère que la loi protégeant le territoire agricole est trop restrictive dans les zones périphériques, empêchant ainsi inutilement la construction résidentielle, l'établissement de petites fermes et d'entreprises. Cette dernière conséquence introduit l'idée que l'inégalité politique contribue à l'inégalité économique des chances en territoire rural. En effet, comme l'UP l'indique, les institutions secondaires (lois, règlements, organismes chargés d'appliquer ces lois et règlements, etc.) actuelles interdisent ou défavorisent le développement d'entreprises ou d'activités économiques autres que la production agricole intensive et de grande taille.

Soulignons, et ceci ne doit pas surprendre, que cette inhibition plus ou moins totale de l'autolimitation n'est pas seulement l'affaire de l'idéologie de l'UPA. Par exemple, les bonnes terres agricoles sont perçues et traitées comme une marchandise à exploiter que ce soit par les spéculateurs et/ou encore par les élus municipaux qui espèrent augmenter l'assiette fiscale de leur municipalité. Alors, sans mesures législatives protégeant les terres agricoles, nous courrons droit à la disparition des meilleures terres. Nous avons déjà exposé que l'idée-valeur économique est dominante dans nos sociétés occidentales modernes et nous avons vu qu'elle est antagoniste à l'autonomie et au naturalisme. Dès lors, nous pouvons comprendre que l'autolimitation ne soit pas un trait dominant de l'institution imaginaire sociale de notre période social-historique et du type anthropologique que l'on y retrouve.

Nous avons déjà indiqué que Castoriadis, entre autres, souligne l'antinomie entre la démocratie et le couple maîtrise rationnelle/capitalisme. Pour comprendre/expliquer l'utopie de l'UP nous devons l'ancrer dans la SIS autonomie. L'UP revendique l'égalité politique et dénonce l'inégalité politique en vigueur et défendue par l'UPA

car, pour l'UP l'égalité politique est un principe fondamental qui doit être protégé³⁸⁴. Pour l'UP, l'agriculture et la ruralité ne sont pas l'affaire d'un groupe mais de la population en général. C'est pour cette raison qu'elle critique les droits et privilèges des agriculteurs ainsi que les lois, règlements, et organismes chargés de leur application et qu'elle défend le concept d'un syndicat agriculteur-citoyen. Implicite à l'utopie de l'UP, il y a la nécessité pour l'agriculteur comme individu et comme groupe de s'autolimiter dans ses droits et privilèges afin de favoriser l'égalité politique. Ce qu'il faut comprendre de l'utopie de l'UP, c'est que sans autolimitation dans et par l'autonomie, il n'y a pas de cohabitation sociale harmonieuse possible car *l'autre* ne participe pas à la définition et à la caractérisation du modèle agricole et à l'aménagement et au développement du territoire.

L'utopie de l'UP ne dissocie pas l'économique du social, du politique et de l'environnement. Ceci étant clarifié, nous avons vu au chapitre V que l'UP est motivée par le désir de vitaliser les régions rurales périphériques notamment. Mais contrairement à l'UPA, elle est d'avis que cette vitalisation est impossible si on ne facilite pas la construction, le commerce et l'établissement ainsi que l'augmentation d'une population socio-économique plus diversifiée dans certaines parties de ces zones. Pour l'UP, seules ces mesures peuvent permettre notamment une indépendance économique relative des régions. L'économie, à ne pas confondre avec l'économique, est donc une partie constituante importante de l'imaginaire social intermédiaire de l'UP. Mais comme nous l'avons vu, l'économie n'est pas fondée d'abord et avant tout sur l'intérêt personnel d'un individu ou d'un groupe, car elle n'est pas autonomisée des SIS autonomie et nature.

Avant de clore cette sous-section, proposons un commentaire sur le couple idées-valeurs opposées le plus général et le plus englobant, que sont, selon Dumont, l'individualisme et le holisme. Chez cet auteur, la valeur-idée la plus générale, la plus

³⁸⁴ L'UP nous l'avons vu, n'est pas contre la protection des terres agricoles. Elle s'oppose à certaines modalités de la loi et à l'application qui en est faite. Selon elle, il est aussi dans l'intérêt de tous et toutes que nous décidions collectivement et démocratiquement à l'échelle de la province de protéger des zones et d'en déterminer les activités. Ce point est nécessaire car bien que l'UP souhaite des pouvoirs accrus aux municipalités et aux MRC, elle considère qu'il y a des pouvoirs qui doivent relever d'un niveau de gouvernement hiérarchiquement plus élevé.

englobante des sociétés occidentales "modernes" c'est l'individualisme par opposition au holisme dans l'idéologie des sociétés traditionnelles. Dumont, (1985, p. 12) écrit que l'individualisme contrairement au holisme, "valoris[e] en premier lieu l'être humain individuel [...]". "Dans la conception holiste, écrit-il, les besoins de l'homme comme tel sont ignorés ou subordonnés, alors que la conception individualiste ignore ou subordonne au contraire les besoins de la société" (*idem*). Dumont (*ibid.*, p. 13) mentionne que dans la majorité des sociétés traditionnelles (holistes), "les relations entre hommes sont plus importantes, plus hautement valorisées que les relations entre hommes et choses. Cette primauté est renversée dans le type moderne de société, où les relations entre hommes sont au contraire subordonnées aux relations entre les hommes et les choses". Nous pouvons donc dire qu'en rejetant l'égalité politique qui se traduit notamment dans une fermeture à définir collectivement l'agriculture, que l'individualisme est un trait de l'idéologie de l'UPA. Ce qui compte pour plusieurs des membres de l'UPA, c'est eux et leurs entreprises.

Une précision s'impose. Nous avons déjà dit plus haut que l'UPA valorisait le nous au détriment du je. Nous pourrions donc dire que l'idée-valeur holisme est dominante à l'intérieur du syndicat, et que dans son rapport à l'autre, c'est l'individualisme qui est l'idée-valeur déterminante. Dans son rapport à l'autre (c'est-à-dire le non agriculteur), le nous doit être compris comme un je, et ce qui valorisé et souhaité ce n'est pas les relations entre hommes mais les relations qu'il entretient avec ses propres affaires. Que l'individualisme comme SIS ou comme idée-valeur soit la plus englobante sans son rapport à l'autre et le holisme soit l'idée-valeur englobée et vice-versa pour ce qui est du rapport entre les membres ne doit pas surprendre. Nous l'avons vu avec Dumont ce qui à un supérieur peut-être l'idée-valeur englobante peut être la valeur-idée englobée à un niveau inférieur.

L'individualisme n'est pas exempt de l'utopie de l'UP. Sa position par rapport au plan conjoint actuel n'en est pas totalement dépourvue. Son utopie, redisons-le, n'est pas étrangère à la période social-historique actuelle et suivant Dumont, cette période se caractérise par l'individualisme. Mais ceci étant dit, sa défense d'un syndicat agriculteur-citoyen et de l'égalité politique doit être comprise comme l'incarnation du

holisme. Cette mise au point étant faite, on aura compris que si le holisme et l'individualisme permettent de comprendre/d'expliquer en partie l'utopie de l'UP, ils restent insuffisants. Le holisme en soi et pour soi ainsi que l'individualisme n'impliquent pas pour autant l'autonomie (individuelle et collective). L'hétéronomie au sens de Castoriadis et le holisme sont comme l'histoire nous l'enseigne tout à fait compatibles. Ceci est également vrai pour l'individualisme car le retrait des individus dans la sphère privée n'est pas étranger à cette idée-valeur englobante et générale.

8.2.3. Le global et le local dans les imaginaires sociaux intermédiaires

Nous avons vu que l'agriculture paysanne est d'abord et avant tout une agriculture de proximité alors que l'agriculture productiviste instillée de la SIS capitalisme implique nécessairement le libéralisme économique, l'ouverture des marchés au plan interrégional, interprovincial et international. Nous avons vu au chapitre V que dans les faits, la position de l'UPA est ambivalente à ce sujet. Elle réclame l'ouverture des marchés si cela lui apparaît profitable; elle demande le protectionnisme de l'État si celle-là peut lui être défavorable. Cependant, au-delà d'intérêts économiques à court terme il y a quelque chose de plus fondamental. Cette position de l'UPA implique que son idéologie repose non seulement sur la SIS économique, mais encore qu'elle entrelace les SIS économique et autonomie. Le protectionnisme et l'interventionnisme de l'État sont le gage d'un certain degré d'autonomie. La position de l'UPA est ambivalente du fait qu'ils soient tenus ensemble. Nous l'avons dit, l'autonomie et la maîtrise rationnelle/capitalisme sont deux SIS antagonistes. L'UPA ne peut pas espérer garder une certaine autonomie (le pouvoir d'orienter, de décider et de choisir l'agriculture qu'elle souhaite) si elle ne reconnaît pas la nécessité de freiner la SIS capitalisme.

L'agriculture de proximité est au cœur de l'utopie de l'UP et les SIS qui y sont sous-jacentes sont le naturalisme et l'autonomie. Il s'agit de protéger la nature en réduisant substantivement la pollution associée au transport des produits agricoles. L'agriculture de proximité nous l'avons vu, est indissociable dans l'utopie de l'UP d'une décentralisation et déconcentration des pouvoirs, c'est-à-dire à l'augmentation du pouvoir des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC).

Soyons clairs, l'utopie de l'UP ne rejette pas l'État ; elle reconnaît que des décisions lui incombent. Cette forme d'autonomie collective communautaire souhaitée par l'UP, s'inscrit dans le courant d'écologie sociale. Roussopoulos, (1994, p. 113) écrit que l'écologie sociale dans la tradition de Bookchin, "refuse de se reposer sur l'État et favorise l'accroissement des pouvoirs des communautés", ce qui ne doit pas être compris comme l'abolition de l'État.

Cependant, si l'agriculture de l'utopie de l'UP est d'abord une agriculture de proximité et une agriculture axée sur le marché intérieur, elle ne rejette pas pour autant toute exportation et/ou importation. Mais d'aucune façon, pour l'UP, l'exportation est justifiable si cela remet en cause la souveraineté alimentaire des pays. La souveraineté alimentaire pour soi et pour les autres s'inscrit dans l'autonomie ; elle est en opposition avec la logique des SIS dominantes. Ceci contraste avec un imaginaire social intermédiaire "instillé" principalement des SIS maîtrise rationnelle/capitalisme où le territoire de l'autre est un marché à conquérir et où l'autre est un compétiteur, un adversaire. Ici point d'autolimitation; appauvrir l'autre économiquement et donc politiquement sont des conséquences normales et inévitables lorsque ce couple de SIS est dominant dans l'imaginaire social (de la société ou intermédiaire).

8.2.4. L'autre et la relation à l'autre dans les deux imaginaires sociaux intermédiaires

Selon Emmanuel Lévinas, écrit Christian Descamps (1984, p. 138) "la relation à l'Autre est la relation fondamentale sur laquelle se greffent l'Être et le Savoir". Dans cette sous-section il s'agit de présenter l'autre et la relation à l'autre dans les deux imaginaires sociaux intermédiaires, en nous appuyant sur les résultats du chapitre V, sous-section 5.2.

Qu'en est-il de l'autre, c'est-à-dire le non agriculteur vivant ou souhaitant vivre en territoire rural agricole, dans les deux imaginaires sociaux intermédiaires ? Dans l'utopie de l'UP, il y a un effort de concilier et même plus, de montrer qu'il y a un indifférenciation entre l'agriculteur et le non agriculteur. On ne cherche pas à diviser,

à différencier mais à unir. L'utopie de l'UP c'est l'agriculteur-éleveur et le non agriculteur par opposition à l'agriculteur-éleveur ou le non agriculteur implicite à l'idéologie de l'UPA. Il n'y a pas véritablement un autre dans l'utopie de l'UP. Ce n'est pas l'agriculture et la ruralité des agriculteurs, c'est l'agriculture et la ruralité comme projet collectif. Si une différenciation est admise entre les groupes et les individus dans l'utopie de l'UP, c'est à un niveau superficiel qui ne se traduit pas par l'idée d'inclusion ou d'exclusion. Si l'on reconnaît l'existence des agriculteurs et des non agriculteurs, cette différenciation n'affecte pas les relations dans la sphère publique. Nous sommes tous égaux politiquement selon l'UP.

Il y a cette "idée-valeur" de complémentarité nécessaire entre l'agriculteur-éleveur et l'autre pour la réalisation d'une agriculture de proximité et d'une ruralité viable. L'autre n'est pas perçu comme menaçant ou contraignant pour la réussite financière de l'agriculteur-éleveur. C'est un voisin, c'est un client. C'est en quelque sorte un partenaire de l'agriculteur. Cette complémentarité nécessaire entre les deux groupes n'est pas absente de l'idéologie de l'UPA. Mais à la différence de l'utopie de l'UP, elle est sous-tendue par la SIS économique. Cette interdépendance entre l'autre et l'exploitant agricole est abstraite et anonyme et se concrétise à une autre échelle spatiale. Les deux groupes ont besoin l'un de l'autre mais ils ne se connaissent pas et n'ont aucun besoin et aucune raison de se connaître. L'autre n'est pas d'abord et avant tout un voisin mais un être impersonnel, un simple consommateur qui habite de préférence ailleurs qu'en territoire rural agricole et qui achète dans des supermarchés des produits standardisés et le plus souvent sans identification de leur provenance.

Nous avons déjà écrit que "l'intérêt individuel coïncide avec l'intérêt général" lorsque la SIS économique est dominante. Dès lors, il n'y aucune nécessité pour celui qui en est "instillé" de réclamer l'égalité politique et la démocratisation du territoire rural agricole. Ce que l'on fait, en principe, devrait en bout de compte être bénéfique à la collectivité.

Enfin, l'autre en territoire rural agricole, constitue une menace et une contrainte pour la survie et l'expansion du modèle agricole et de la ruralité privilégiées dans et par

l'idéologie de l'UPA. Mais avec l'autonomisation (partielle bien entendu) du couple SIS économique/technique, le territoire rural agricole est d'abord et avant tout un lieu de production de biens agricoles. Conséquemment, l'autre qui habite en territoire rural agricole, pour diverses raisons, devrait y voir là un privilège. Il doit accepter le fait qu'il habite un lieu de production dont les règles sont ancrées dans le couple SIS maîtrise rationnelle/capitalisme privé avec tout ce que cela comporte et qui rend tout à fait anormale l'idée que puisse lui être accordée l'égalité politique.

8.3. Résumé

L'analyse des résultats de la dimension rapport à l'autre montre que le couple de SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle"/capitalisme permet de comprendre/expliciter pourquoi l'inégalité des chances (entre les agriculteurs en place et la relève potentielle et entre une agriculture agriproductiviste et des alternatives en agriculture-élevage) et l'inégalité politique entre l'agriculteur et l'autre sont inéluctables en vertu de l'idéologie productiviste. À l'inverse, l'utopie de l'UP est ancrée principalement dans l'autonomie. Lorsque l'autolimitation comme dimension de l'autonomie est une SIS dominante d'un imaginaire social, cela ne peut conduire qu'au désir de créer une société incarnée dans des institutions secondaires et à un type anthropologique aimant, voulant et favorisant l'égalité des chances et l'égalité politique.

Ce constat implique que le territoire agricole pour l'UP est quelque chose de diversifié et où l'autre, que ce soit le non agriculteur ou encore l'agriculteur alternatif (par opposition à l'exploitant agricole), est souhaitable car nécessaire pour la santé d'une économie de proximité, et plus largement le vitalisme des régions périphériques. À l'inverse, le territoire agricole pour l'UPA est le territoire des producteurs agricoles, et l'autre qui l'habite doit se résoudre à reconnaître la priorité de l'agriculture productiviste. À propos d'ouvrir à l'autre le territoire agricole en région périphérique comme le souhaite l'UP, la réponse de l'UPA est non. Il faut comprendre que pour une idéologie imprégnée des SIS capitalisme et expansion illimitée de la maîtrise rationnelle le client n'est pas principalement le voisin.

8.4. Rapport à la Nature. D'une agriculture intensive à haute productivité (idéologie de l'UPA) à une agriculture naturaliste (utopie de l'UP)

Introduction

Notre construction des imaginaires sociaux "intermédiaires" de l'UPA et l'UP a permis de révéler que le rapport à la nature est principalement instrumental et parasitaire pour celui-là et symbiotique et humaniste (humaniste "faible" pour le rapport à l'animal) pour celui-ci. Qui plus est, le chapitre VI montre que le principe de réparation est au premier ce que le principe de précaution est au second. Dans cette section du chapitre, nous montrons que le couple de SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et capitalisme permet de comprendre/expliciter le rapport à la nature de l'UPA alors que c'est le naturalisme et plus généralement l'autolimitation qui est à source du rapport à la nature chez l'UP. Ces deux rapports à la nature ne sont pas sans rappeler la différence entre le culturalisme et le naturalisme actif exposée par Moscovici (1974).

8.4.1. Droit de polluer, écoconditionnalité et rapport aux animaux d'élevages

Rappelons à gros traits ce que nous avons présenté au chapitre VI. Nous avons vu que l'UP affirme que la réglementation relative aux pratiques agricoles est insatisfaisante et que le résultat est d'accorder aux agriculteurs le "droit de polluer" avec des conséquences graves pour l'eau, le sol et la forêt. Pour elle, rentabilité de la ferme et l'aménagement du territoire rural agricole responsable et viable (socialement, économiquement et environnementalement) ne sont pas incompatibles, parce que son utopie en est une qui implique de "re-naturaliser" et de "re-socialiser" l'agriculture. Ici on peut le concevoir dans le sens plein du terme utopie : les SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et capitalisme ne deviennent pas seulement des SIS secondaires mais elles sont absentes, ce qui ne veut pas dire absence d'économie et absence de rationalité comme nous l'avons déjà vu.

La position de l'UPA est plus mitigée. Bien qu'elle ne souhaite pas un renforcement de la réglementation actuelle, elle admet du bout des lèvres que des pratiques agricoles légales peuvent avoir des conséquences négatives sur les plans d'eau par exemple. Mais aussitôt, elle souligne qu'il est difficile d'établir un lien de cause à effet entre les pratiques agricoles et la qualité des eaux. Malgré une position plutôt ambiguë, elle rejette toutefois l'idée d'une réglementation plus sévère susceptible d'entraîner pour les agriculteurs une augmentation de la charge de travail et une baisse des revenus. La position de l'UPA révèle principalement l'autonomisation de la sphère économique. De plus ses solutions - nous l'avons notamment vu au chapitre VI - ne passent pas par un "naturalisme" des pratiques et des connaissances. Les solutions se trouvent dans ce que permet sa "clôture de sens". Nous avons déjà écrit par exemple, qu'une solution au problème causés par les phosphores dans les excréments des porcs consiste en l'utilisation de la phytase dans la moulée des animaux, pour pouvoir réduire les rejets de phosphore dans les fumiers. Cette solution "présentifie" la SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle".

Nous avons vu que l'UPA est d'accord avec le principe de l'écoconditionnalité en autant que cette approche soit incitative et progressive et qu'il y ait des engagements financiers à long terme des gouvernements. Ceci dit, nous avons aussi indiqué que pour l'UPA l'écoconditionnalité n'apparaît pas devoir s'appliquer à tous les programmes d'aide, non seulement à court terme mais également à long terme. De plus, il apparaît que l'écoconditionnalité pour l'UPA n'est pas incompatible avec l'agriculture productiviste. L'UP de son côté est pour une écoconditionnalité complète. Dans les faits il s'agit de subventionner une agriculture non pas sur la base du volume de production, c'est-à-dire que plus tu produis, plus ton aide est importante, mais en établissant le niveau d'aide en fonction de pratiques agricoles écologiques. Écologique au sens que l'agriculture pratiquée est respectueuse et est compatible avec l'environnement bio-physique que la collectivité veut se donner. Il y a donc aussi implicitement "re-socialisation" de l'agriculture.

On peut comprendre qu'instillée de la logique capitaliste, l'UPA puisse seulement dire oui à une écoconditionnalité partielle. Par ailleurs, avec la SIS capitalisme et

"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle", on peut comprendre que pour l'UPA l'écoconditionnalité n'est pas antinomique à l'agriculture intensive à haute productivité. Pour l'UPA, une agriculture moins polluante et destructrice de l'environnement est conditionnelle à de nouvelles pratiques agricoles, à de nouveaux produits, à de nouvelles découvertes qui sont le résultat de toujours plus d'"expansion de la maîtrise rationnelle". Lorsque que l'on compare l'écoconditionnalité de l'UPA et l'écoconditionnalité de l'UP on constate qu'il s'agit de deux choses différentes, car ce qui est sous-jacent à leur écoconditionnalité ce ne sont pas les mêmes SIS. L'autolimitation dans, par et avec le naturalisme et l'autonomie est à l'écoconditionnalité de l'UP ce que toujours plus de maîtrise rationnelle est à l'écoconditionnalité de l'UPA. Nous sommes dans deux mondes de sens.

Enfin, il y a le rapport avec les animaux d'élevage. Pour l'UP les animaux sont des "sujets faibles" capables de sentiment et de souffrance. Selon l'idéologie de l'UPA, les animaux sont des objets, des choses. Dans l'idéologie agricole productiviste il y a une coupure radicale entre l'homme et l'animal. Nous savons ce que cela comporte concrètement en terme de pratiques d'élevage (alimentation, mutilations, lieux de confinement) et d'interventionnisme sur le "fonctionnement biologique normal" des animaux. Le rapport à l'animal est sans équivoque. Il incarne de manière exemplaire d'une part, la manifestation de l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et du capitalisme sous-jacents à l'idéologie de l'UPA et, d'autre part, le naturalisme comme SIS dominante de l'utopie de l'UP. Dans l'idéologie agriculturaliste, il n'y a qu'une seule finalité. Produire toujours plus et au moindre coût. Cette logique s'applique aussi bien aux animaux à l'engraissement qu'aux animaux destinés à la reproduction. La maîtrise rationnelle est au service du capitalisme. Lorsque ce couple de SIS n'est pas médiatisé par le naturalisme, il n'y en a que pour l'homme. L'animal est un objet, un bien de production, une marchandise. Dès lors, il va de soi que tous les moyens (les conditions d'élevage - alimentation, milieu de vie, mutilations - et l'intervention sur le "fonctionnement biologique normal" de l'animal) augmentant la productivité sont souhaitables et normaux. Mais pour l'UP, le rapport aux animaux conforme à l'idéologie productiviste est cruel et socialement condamnable parce que son utopie est "instillée" du naturalisme. L'animal n'est plus

un simple objet mais un "sujet faible". Elle ne peut donc faire autrement que de condamner toutes les pratiques qui trouvent un fondement sur le couple de SIS dominant l'idéologie de l'UPA et qui se caractérise par l'absence d'autolimitation.

Le rapport à l'animal constitue à notre avis un indicateur particulier pour rendre compte du rapport à la nature. Il est particulier en ce sens qu'il est le seul, dans l'idéologie productiviste de l'agriculture qui ne semble pas "instillé" dans une quelconque mesure du naturalisme. Il ne s'agit pas pour nous ici de trouver la réponse. Rappelons seulement que nous avons vu au chapitre VI que Rollin (2004, p. 5) affirmait qu'aux Etats-Unis, contrairement à l'Europe, la population en général a une conception romantique de la ferme et par le fait même, elle croit que les animaux sont bien traités. Mais il ajoute que cette conception change et que nous pouvons croire que des changements surviendront. Ceci explique sans doute en partie pourquoi le rapport aux animaux ne semble pas une préoccupation chez l'UPA. Nous avons déjà dit que si l'idéologie de l'UPA n'est pas l'imaginaire social de notre société, qu'il n'en est pas moins un indicateur de choix. Conséquemment, si dans la population en général la question du rapport aux animaux est absente (ou quasi absente) on imagine facilement qu'il en va ainsi pour l'UPA. De surcroît, affirmer que l'idéologie de l'UPA concorde avec la position de la population en général ne doit pas surprendre. Nous avons vu au chapitre II avec Ricoeur (1997), que l'idéologie est tournée vers le passé, c'est-à-dire qu'elle s'accroche à ce qui est déjà là. Elle cherche plus à reproduire qu'à changer, ce qui ne veut pas dire que reproduire implique l'absence de changements. Toutefois ces changements ne sont pas de nature mais de degré.

Ceci nous amène à affirmer que si le naturalisme ne semble pas encore avoir réussi à percer l'idéologie de l'UPA en ce qui a trait au rapport aux animaux, c'est non seulement que la population en général ne sait pas ce qui se passe véritablement dans les fermes productivistes, mais c'est aussi qu'elle se sent moins directement touchée par l'élevage des animaux. La pollution des cours d'eau, la pollution des nappes phréatiques, le déboisement, etc. l'affectent directement. Sa source d'eau potable est contaminée ou encore ses lieux de récréation sont pollués ou détruits (déforestation, pollution des rivières et des lacs). Aujourd'hui on parle d'écologie, on

parle de protection de l'environnement, de développement durable ou viable ou soutenable. Mais on ne parle pas de nature au sens large. Par ailleurs, si on tient à protéger l'environnement c'est pour plusieurs d'abord et avant tout pour l'homme. On doit protéger l'eau et l'air pour sa santé. On doit protéger l'eau, la forêt, les paysages, la faune, etc, pour ses activités récréatives et le tourisme. Bien que le naturalisme commence à médiatiser les SIS maîtrise rationnelle et capitalisme, nous en sommes encore à concevoir une nature principalement au service de l'homme. Une nature comme objet de l'homme.

Si on admet que la nature dans l'imaginaire social de la société se caractérise encore par le dualisme homme ou nature, on peut penser que la population en général va éventuellement réagir non pas parce que les pratiques d'élevage vont lui apparaître éthiquement inacceptables, mais d'abord parce qu'elles ont des effets négatifs pour elle. On le constate déjà aujourd'hui. Les gens consomment des produits biologiques principalement parce qu'ils sont d'avis qu'ils sont meilleurs pour leur santé. Dans une moindre mesure les gens affirmeront que ceci est pour protéger l'environnement. Mais combien de gens consomment de la viande biologique en affirmant que c'est d'abord et avant tout parce que les conditions d'élevage sont plus respectueuses des animaux ? Un naturalisme pleinement concrétisé dans un type anthropologique nouveau implique que la consommation de viandes biologiques devient normale et souhaitable car la santé, l'environnement et les pratiques d'élevages sont indissociables. L'utopie de l'UP les tient ensemble.

8.4.2. D'un rapport principalement instrumental et parasitaire à la nature à un rapport écologique (symbiotique) et humaniste "faible" à la nature

La SIS maîtrise rationnelle implique fondamentalement que l'environnement bio-physique est quelque chose, une matière, un objet à maîtriser et à dominer pour répondre aux besoins et aux désirs de l'homme. Pour la SIS capitalisme/économique la nature est une marchandise ou bien un élément nécessaire à la production d'une marchandise.

En tout temps et en tout lieu, l'environnement bio-physique a été transformé par l'homme (Moscovici, 1974; Diamond, 2002, pp. 369-394³⁸⁵). Ce qui caractérise notre période social-historique est l'accélération et l'intensification de cette transformation et même de cette destruction. Ceci est rendu possible parce que le couple SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et capitalisme dominant l'institution imaginaire de nos sociétés occidentales "modernes". Nous l'avons vu, l'eau, le sol, la terre, la déforestation et les animaux sont principalement des moyens utilisés pour une fin par les tenants d'une agriculture intensive à haute productivité. Il faut "maîtriser" la nature pour être plus efficace, plus productif. Produire toujours plus et au moindre coût est la finalité de cette agriculture.

Pour une agriculture paysanne écologique c'est le naturalisme qui "instille" son rapport à la nature. Pour ce type d'agriculture, le sol n'est pas un support pour les plantes mais un milieu de croissance. L'eau souterraine n'est pas seulement une "ressource" naturelle pour nourrir les plantes mais aussi une nappe phréatique, une source d'eau potable à protéger contre la contamination. Les cours d'eau ne sont pas d'abord et avant tout là pour drainer les terres agricoles, mais un milieu de vie pour une flore, une faune et les hommes. La forêt n'est pas seulement de la matière ligneuse ou bien une contrainte au développement de l'agriculture-élevage, mais un milieu de vie pour les animaux, les plantes et les humains. Le territoire agricole et la ruralité n'est pas seulement des agriculteurs, de l'eau, de la terre, des cultures et des animaux d'élevage; c'est un écosystème, c'est-à-dire un milieu de milieux interdépendants "où vivent et se reproduisent les êtres vivants" (règne végétal et animal) et où il y a des "relations entre êtres vivants" et des "relations entre les êtres vivants et leur milieu".

Nous l'avons vu, dans l'idéologie de l'agriculture productiviste, les animaux d'élevage sont de la marchandise, des objets. L'animal d'élevage est strictement représenté et traité comme une machine à produire ou à engraisser au plus bas coût possible.

³⁸⁵ Ce livre est très riche d'enseignement bien que la thèse de l'auteur considère la géographie comme principal déterminant des sociétés. Nous ne contestons pas l'idée que la géographie soit un élément important pour la compréhension des sociétés. Mais toute tentative d'en faire le fondement des fondements est théoriquement et empiriquement vouée à l'échec.

Dès lors les connaissances de la techno-science dominante dans le secteur de l'agriculture sont une condition nécessaire et suffisante par rapport aux attentes de l'exploitant agricole. La finalité de cette techno-science est de créer les conditions nécessaires afin de produire plus et toujours plus et cela au moindre coût.

Dans l'utopie de l'UP, les animaux d'élevage ne sont plus considérés comme des objets, des matériaux ou des machines. Il n'y a pas de rupture totale entre l'animal et l'humain ; ils s'inscrivent plutôt le long d'un continuum dans lequel on retrouve l'homme à l'une des extrémités et les différents animaux répartis le long de ce continuum. Si nous pouvons dire que dans l'idéologie de l'UPA, l'animal est "animal-objet" dans l'utopie de l'UP il est "animal-sujet" (Lestel, 2003, pp. 301-310). Dans celle-ci on lui reconnaît dans une certaine mesure, une conscience et des sentiments alors que dans celle-là on ne lui accorde aucune conscience et aucun sentiment. Conséquemment les conditions d'élevage d'une agriculture paysanne écologique sont adaptées à cette réalité. Mais là s'arrête le rapprochement entre l'homme et l'animal dans l'utopie de l'UP. L'animal d'élevage est nourri pour être engraisé et abattu pour être consommé par l'homme. Il demeure une marchandise, un bien d'échanges.

Le rapport à la nature dans l'idéologie agricole productiviste à haute intensité est non seulement instrumental, il est aussi parasitaire. On peut en effet s'imaginer un rapport instrumental (moyen pour une fin) qui n'est pas destructif pour l'environnement bio-physique. Mais lorsque la SIS économique est intégrée à la SIS technique il devient normal de parasiter, notamment, l'eau et le sol pour des fins économiques. La SIS économique permet de comprendre que les cours d'eau sont principalement une "ressource" servant d'une part à nourrir les plantes (irriguer les cultures), et les animaux et d'autre part à drainer les terres agricoles. Le cours d'eau a une finalité d'abord et avant tout instrumentale et économique. Mais le rapport parasitaire avec la nature s'explique aussi par la quasi-absence de la SIS naturalisme dans le MSIS sous-jacent à cette idéologie. Prenons un exemple. L'UPA affirme que "les critères de qualité des eaux" devraient être "différents selon l'usage auquel on destine un cours d'eau" (UPA, 1999, p. 11). Et d'ajouter : "Ainsi, il faudra faire preuve de bon sens lorsque viendra le temps de fixer des objectifs de qualité de

l'eau en milieu agricole" (*idem*). Établir des critères de qualité des cours d'eau selon les usages est une absurdité pour un imaginaire "instillé" significativement par la SIS naturalisme. Le concept du bassin versant, par exemple, c'est de reconnaître que les cours d'eau sont interreliés, qu'ils forment un système. Polluer un cours d'eau c'est potentiellement polluer les cours d'eau en aval avec des répercussions en amont (par exemple le frayage des truites). Mais si l'UPA peut affirmer une telle chose c'est qu'elle est enfermée dans la "clôture de sens" des SIS maîtrise rationnelle et capitalisme. Ceci est clairement illustré lorsque l'UPA affirme que "faire preuve de bon sens" c'est de s'assurer que les critères de la qualité de l'eau ne se traduisent pas par une augmentation des prix de la nourriture, car les consommateurs veulent les acheter aux plus bas prix possibles (*ibid.*, p. 5).

Une idéologie dominée largement par le couple maîtrise rationnelle/capitalisme est une pensée qui divise, qui sépare. Ce n'est pas l'homme et la nature mais plutôt l'homme ou la nature. L'idée de polluer et même détruire la nature n'est donc pas éthiquement condamnable. La SIS économique/capitalisme (privé) implique la valorisation de l'intérêt personnel à court terme et la recherche de profits. La SIS maîtrise rationnelle, sœur jumelle de la SIS économique/capitalisme, implique que l'homme peut et doit maîtriser, dominer la nature ; c'est normal et souhaitable. C'est seulement lorsque le naturalisme est une SIS du "magma de significations imaginaires sociales" (MSIS) que la pollution et la destruction de la nature deviennent éthiquement inacceptable et légalement condamnable. Et le niveau d'éthique, par exemple, sera déterminé par la hiérarchie de la SIS naturalisme et par la configuration des SIS.

La SIS naturalisme implique une pensée qui intègre, qui pense en terme de système, d'unité. Répétons l'enseignement de Moscovici : le naturalisme "postule l'unité de l'homme [...] avec la nature" (Moscovici, 1974, p. 115). Cette "unité" implique que l'homme fait partie de cette nature et est de la nature et qu'il intervient nécessairement dans la nature et donc la transforme et se transforme. Mais avec le naturalisme, cette intervention de l'homme-nature doit se faire avec la nature et non pas contre elle car il a compris que ce n'est pas l'homme ou la nature mais l'homme et la nature. Dominer et détruire la nature pour un imaginaire social "imbibé" du

naturalisme ne peut qu'être associé à la perte, à la destruction même de l'homme. Conséquemment, pour le naturalisme l'humain doit "rester près de la nature, du monde animal, végétal, minéral [...]" (Moscovici, 1974, p. 30).

8.4.3. Du principe de réparation au principe de précaution

Castoriadis (1997, p. 35) écrit : "Il est évident, et banal, que, sur l'ensemble de l'histoire humaine considéré en survol [...], il a une dimension le long de laquelle il y a « progrès » et « cumulation » : c'est la dimension ensidique, le *legein* et le *teukhein*, le logico-mathématique et le technique [...]". Weber (1964, p. 18) écrit : "Il est notoire que la forme proprement moderne du capitalisme occidental a été déterminée, dans une grande mesure, par le développement des possibilités techniques. [...] Ce qui signifie qu'elle dépend de traits particuliers de la science moderne, tout spécialement des sciences de la nature, fondées sur les mathématiques et l'expérimentation rationnelle".

Ce "progrès" n'est pas étranger au principe de réparation qui caractérise l'idéologie de l'UPA. Il y a cette croyance et cette confiance dans la capacité de la techno-science à réparer, à corriger les effets pervers de nos activités. On retrouve implicitement dans cette conception l'idée, la croyance dans la réversibilité totale ou partielle des impacts de nos pratiques agricoles sur l'environnement. Cette croyance en la toute puissance de la techno-science se traduit par l'idée qu'il n'est pas nécessaire de se limiter, de prévenir car nous pouvons guérir, corriger, réparer. Comme l'indique Racine (1981; p. 101) le "mécanisme fondamental de l'idéologie technocratique [...] est de postuler, sans preuve aucune, que tous les problèmes importants seront bientôt résolus si l'on fait confiance à la Science³⁸⁶ et à ses prêtres (les experts)". Autrement dit, il y a cette croyance dans "le rôle salvateur de la Science et des techniques" (*idem*). Pour l'UPA lorsque la science ne sait pas ou devant l'incertitude, mieux vaut adopter le "principe de réparation". Cette position

³⁸⁶ Mumford (1974, p. 152) écrit : "Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les grands prophètes de ce nouveau mode de vie n'avaient aucun doute quant à sa complète adéquation humaine : la connaissance scientifique, comme l'affirmait sereinement Herbert Spencer, fournissait la seule base nécessaire à une vie saine [...] Là où l'idéologie du Nouveau Monde subsiste, bien des gens considèrent encore des dogmes douteux comme des axiomes".

implique une grande confiance en la techno-science et une croyance en la réversibilité des choses. Ici l'idéologie de l'UPA se rapproche de l'idéologie technocratique : "les experts, porteurs de la technique et de la science, viendront tôt ou tard à bout de tous les problèmes" (*Ibid.*, p. 100).

Ott (2001, p. 77) distingue entre trois idéaux types d'agriculteurs : les "traditionnels", les "polyréférés" et les "performants". En somme, l'idéologie de l'UPA s'associe principalement avec les "performants". La nature est subordonnée à l'économie comme finalité et son rapport à l'environnement est médiatisé par la techno-science. Pour l'UPA les solutions pour protéger l'environnement n'impliquent pas principalement des pratiques agricoles plus écologiques en soi, mais comptent sur les découvertes de la techno-science pour corriger les externalités environnementales qui découlent de pratiques agricoles intensives.

Nous avons souligné à gros traits que la nature, dans l'idéologie de l'UPA, était là pour être utilisée, transformée et que cette transformation pouvait même impliquer sa destruction. Mais cela dit, et nous l'avons vu, l'UPA n'est pas une institution d'un autre temps et d'un autre lieu. La problématique environnement-agriculture n'est pas absente. La SIS naturalisme n'a pas beaucoup d'emprise sur l'idéologie de l'UPA mais elle n'y est pas absente. Cela se traduit à peu près comme suit : on reconnaît que l'agriculture productiviste peut avoir certains effets indésirables sur l'environnement mais ceci étant admis, on est d'avis que s'ils ne sont pas souhaitables, ils sont inévitables et que si l'on peut améliorer le bilan de l'agriculture par rapport à l'environnement c'est avec des solutions découlant de l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle". Nous avons déjà vu avec Ricoeur (1997) que l'idéologie est tournée vers le passé contrairement à l'utopie, qui serait tournée vers l'avenir. Donc si nous revenons à la reconnaissance par l'UPA que l'agriculture productiviste n'est pas exempte d'externalités environnementales, il en résulte qu'elle cherche une réponse dans son monde de sens. Nous pouvons dire que dans l'idéologie de l'UPA, *le nouveau entre dans l'ancien avec la signification que l'ancien lui donne*. La signification que donne l'ancien à ce nouveau est que la reconnaissance des "effets pervers" de l'agriculture productiviste sur la nature n'est pas de remettre en question ce type d'agriculture mais d'indiquer que les solutions

se trouvent ou seront trouvées par la techno-science. Avec l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et le capitalisme comme SIS nucléaires de l'idéologie de l'UPA, ce qui est normal et souhaitable c'est réparer et non pas prévenir. Le capitalisme c'est notamment produire toujours plus et au moindre coût. L'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" implique nécessairement que la solution c'est plus de maîtrise rationnelle. Lorsqu'elle est dominante dans l'imaginaire social, on ne peut envisager des solutions aux problèmes dont elle est responsable que par ses propres solutions.

Qu'en est-il de la techno-science³⁸⁷ dans l'utopie de l'UP. L'UP n'aborde pas directement ce point. Toutefois, nous savons d'une part que l'agriculture paysanne pour l'UP n'est pas une agriculture d'autosubsistance et d'autre part que pour elle "il ne faut pas confondre modernisation et industrialisation. On peut être moderne sans transformer la ferme en usine agricole". Ceci étant dit, le rapport homme-nature dans l'utopie de l'UP ne trouve pas un appui sur une base "mystique et irrationnelle" mais sur l'expérience (le savoir-faire) et la science³⁸⁸. Mais l'utopie de l'UP se caractérise par une approche préventive lorsqu'il n'y a pas encore "pleine assurance scientifique"³⁸⁹ des impacts de telles décisions et/ou pratiques.

L'UP n'est pas contre la science et la technique, elle est contre la technique et la science qui servent principalement une agriculture intensive. Il faut par ailleurs souligner que l'utopie de l'UP trouve également des réponses et des solutions dans les produits de la techno-science. Toutefois, il n'y a pas autonomisation des résultats et des connaissances de la techno-science dans l'agriculture paysanne écologique. Il ne s'agit que d'un moyen au même titre que l'héritage des pratiques traditionnelles et des nouvelles connaissances et savoir-faire des agriculteurs-éleveurs qui reposent sur l'observation et sur l'essai erreur/l'essai succès.

³⁸⁷ Sur l'autonomisation de la techno-science et la contribution de Jacques Ellul à formuler cette idée, voir Castoriadis (1990, p. 96).

³⁸⁸ Elle utilise en partie les résultats de la science pour justifier son utopie (ce qui implique comme nous l'avons dit aussi bien les pratiques agricoles) et contester l'idéologie de l'UPA.

³⁸⁹ Expression tirée de Larrère (1998, p. 105)

Dans l'utopie de l'UP, les résultats de la techno-science sont utilisés pour la réalisation d'une autre forme d'agriculture dont la finalité n'est pas réduite à produire toujours plus au moindre coût. Pour l'UP, nous le savons, l'agriculture a notamment une fonction sociale, une fonction économique, une fonction environnementale et une fonction de production d'aliments sains. Ceci implique que pour l'UP, ces fonctions doivent toujours être sous-jacentes aux recherches et aux développements techno-scientifiques liés à l'agriculture.

Il faut souligner que la techno-science pour l'UP peut être neutre³⁹⁰, c'est-à-dire qu'elle peut servir à d'autres fins qu'à une agriculture industrielle à haute productivité. Par ailleurs, pour l'UP, les résultats de la science peuvent être utilisés pour dénoncer les limites et les problèmes de l'agriculture dominante. Nous l'avons vu, l'UP utilise les résultats de la recherche scientifique pour défendre l'agriculture qu'elle souhaite comme elle l'utilise pour critiquer l'agriculture qu'elle rejette. Par ailleurs, l'UP n'est pas contre le développement technologique en agriculture si ses produits sont des pratiques, des machineries et de l'outillage soucieux de préserver l'eau, l'air et la terre ; si ces techniques ne contribuent pas à l'aliénation des travailleurs agricoles; et si elle ne se traduit pas par une agriculture créatrice de perte d'emplois. En somme, il s'agit pour l'UP de baliser, de contrôler l'autonomisation de la maîtrise rationnelle en la subordonnant à un projet de société qui devrait se construire avec comme SIS nucléaires l'autonomie et le naturalisme. Réitérons notre propos : l'autonomie et le naturalisme n'excluent pas l'économie et le marché; ils excluent le capitalisme parce que celui-ci ne permet pas de bâtir des rapports entre les hommes et entre les hommes et la nature acceptables.

Il faut donc voir dans l'utopie de l'UP une utopie qui est également de son temps. La SIS maîtrise rationnelle/technique n'est pas absente de son imaginaire social. Toutefois, dans l'utopie de l'UP la science et la technique prennent la signification que la SIS naturalisme et autonomie lui donnent. L'utopie de l'UP ne croit pas dans "le rôle salvateur de la Science et des techniques". Il y a dans l'utopie de ce groupe

³⁹⁰ La question est de savoir à quoi ressemblerait la techno-science et plus est-ce qu'il y aurait quelque chose qui pourrait être appelé techno-science, si l'imaginaire social de notre société était dominé par les SIS écologie et autonomie.

la reconnaissance que la techno-science n'est pas omniscience. Elle ne sait pas tout et elle ne pourra jamais tout savoir et tout corriger (savoir n'implique nullement qu'il est possible de corriger car, nous l'avons déjà dit, tout n'est pas réversible). Pour ces raisons, le principe de précaution est à l'utopie de l'UP ce que le principe de réparation est à l'idéologie de l'UPA. En somme c'est l'autolimitation qui se manifeste dans l'utopie de l'UP.

8.4.4. Résumé

Nous avons montré que le rapport à la nature dans l'utopie de l'UP est imprégné profondément de la SIS naturalisme. L'homme c'est de la nature et la nature c'est en partie l'homme. Cette position est insoutenable et incompatible pour un imaginaire "déterminé" principalement par le couple de SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle"/capitalisme.

Avec le naturalisme, ce n'est pas l'homme ou la nature; c'est l'homme et la nature pour reprendre les expressions de Moscovici (1974). C'est reconnaître que non seulement l'homme n'est pas plus important que la nature mais tout aussi vrai que la nature n'est pas première par rapport à l'homme. Homme et nature sont indissociables. Le naturalisme reconnaît et accepte donc que l'homme transforme la nature et donc se transforme lui aussi. Nous avons vu que pour l'UP le territoire rural agricole n'est pas un milieu où toutes les activités humaines sont à proscrire. Toutefois, elle rejette l'agriculture productiviste parce que les pratiques agricoles qui y sont rattachées font de la nature un simple objet à maîtriser et à exploiter. Concrètement, dans l'utopie de l'UP le naturalisme se traduit dans un rapport de type symbiotique et humaniste "faible" entre l'agriculteur-éleveur et la nature par opposition au rapport de type instrumental et parasitaire dans l'idéologie agriproductiviste de l'UPA.

Le rapport à la nature dans l'utopie de l'UP est ancré dans l'autolimitation, intrinsèque à l'autonomie et au naturalisme. L'autolimitation, c'est d'être en mesure de reconnaître nos limites, les limites de la techno-science et les limites des ressources biophysiques. Conséquemment le rapport à la nature pour l'UP est

"instillé" du principe de précaution par opposition au principe de réparation qui est intrinsèque à l'idéologie de l'UPA. Comme l'écrit Castoriadis (1981, p. 38), la compétence réflexive qui est un trait de l'autonomie, implique "que certainement nous ne voulons pas être maîtres et possesseurs de la nature. D'abord, parce que nous avons compris que cela ne veut rien dire, que cela n'a pas de sens - si ce n'est d'asservir la société à un projet absurde et aux structures de domination qui l'incarnent. Et, ensuite, parce que nous voulons un autre rapport à la nature et au monde [...]".

Ceci étant dit, lorsque l'on interroge l'utopie de l'UP dans son rapport à la nature, on constate qu'il s'agit d'un imaginaire social "intermédiaire" qui cherche à tenir ensemble les SIS naturalisme, technique et économique. Mais nous l'avons dit : lorsque nous les tenons ensemble, le couple technique/économique (ou maîtrise rationnelle/capitalisme) n'a plus la même signification. On ne peut donc plus parler d'économique car l'économique comme idée-valeur dominante et autonomisée est "re-socialisé", il faut remplacer le vocable économique par celui d'économie, entendue "comme donnée objective universelle, soit en gros les manières et les moyens de subsistance des hommes" (Dumont, 1985, p. 33), "les manières et les moyens de subsistance des hommes" à ne pas confondre avec une agriculture d'autosubsistance comme nous l'avons vu à la section 5.2.2. Quant à la rationalité instrumentale, elle a encore sa place mais à la condition de bien établir une distinction avec la signification d'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle". Il faut penser la "rationalité" sous-jacente à l'utopie de l'UP comme appartenant à une société d'avant (ou peut-être d'après) le capitalisme. Comme nous l'avons déjà indiqué au chapitre précédent, Castoriadis (1999, p. 71) écrit à juste titre, à propos des sociétés d'avant la "modernité" : "Non pas que ces sociétés aient été positivement «irrationnelles» sur le plan de l'organisation de leur travail ou de leurs rapports de production. Mais presque toujours, sur un palier technologique donné, la vie sociale se déroule avec de toutes autres préoccupations qu'améliorer la «productivité» du travail par des inventions techniques ou par des réarrangements

des méthodes de travail et des rapports de production³⁹¹. Ces secteurs des activités sociales étaient subordonnés et intégrés à d'autres considérés chaque fois comme incarnant les finalités principales de la vie humaine et, surtout, ils n'étaient pas séparés en tant que «production» ou «économie».

Nous avons répété que pour comprendre/expliquer le rapport à la nature de l'UPA, il faut l'ancrer dans le couple SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et capitalisme. Nous croyons que les renseignements fournis au chapitre VI permettent d'affirmer que cette interprétation est légitime. Toutefois, nous avons également vu dans ce même chapitre, que la nature comme quelque chose à protéger, n'est pas entièrement absente de l'idéologie et des pratiques de l'UPA.

L'UPA, nous l'avons mentionné, ne se dit pas contre la protection de l'environnement. De plus, elle souligne à juste titre que des mesures et des efforts en ce sens sont pris depuis un certain nombre d'années. Toutefois, nous avons également vu que pour elle, la protection de la nature ne doit d'aucune manière impliquer une baisse de revenu, une baisse de productivité, une baisse d'efficacité et une charge de travail additionnelle pour les agriculteurs. Par ailleurs, l'UPA ne se dit pas contre l'écoconditionnalité sauf à certaines conditions. Finalement, l'UPA dit oui à la prise en compte de l'environnement en agriculture mais sans remise en question du modèle agricole productiviste. La solution pour l'UPA est la nouveauté technologique, le développement de nouvelles technologies permettant à la fois de moins polluer et d'être plus productif.

Pour comprendre l'"influence" du naturalisme dans l'idéologie de l'UPA il faut reconnaître qu'elle est médiatisée et subordonnée significativement aux SIS maîtrise rationnelle/capitalisme sous-jacentes à son idéologie. Nous nous demandons si nous pouvons même qualifier le naturalisme de SIS secondaires. Néanmoins, il y a dans l'idéologie (ce qui implique aussi les pratiques) de l'UPA un balbutiement d'autolimitation comme dimension du naturalisme.

³⁹¹ Le bel article de Finlay (1984) *Innovation technique et progrès économique dans le monde ancien* va dans le même sens. "L'idée que l'efficacité, l'accroissement de

Castoriadis (1999, p. 179-180) écrit que "l'imaginaire dominant de l'humanité occidentale contemporaine", c'est-à-dire "imbibé" principalement de l'expansion illimitée de la maîtrise rationnelle/capitalisme (privé ou d'État) conduit à "la représentation du monde comme objet d'une maîtrise croissante ou comme décor d'une anthroposphère" et que les affects correspondant à cette représentation du monde sont l'"irresponsabilité" et l'"insouciance". S'il est possible d'affirmer que l'"irresponsabilité" par rapport à la nature et donc par rapport à l'homme est un affect de l'idéologie agriproductiviste, il nous faut toutefois émettre certaines réserves en ce qui à trait à l'"insouciance" comme affect de l'idéologie de l'UPA. .

Nous venons d'affirmer que si le naturalisme n'est pas dominant dans l'idéologie de l'UPA, il n'y est toutefois pas absent. Nous pouvons donc dire que l'UPA n'est pas totalement "insouciante" des conséquences du modèle agricole qu'elle privilégie pour la nature et donc pour l'homme. Mais la SIS naturalisme étant subordonnée au couple SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle"/capitalisme, les impacts environnementaux de cette forme d'agriculture - bien que non toujours souhaitables - demeurent toutefois inévitables et nécessaires selon l'UPA. Il s'agit d'un point important. Sans l'intégration partielle de la SIS naturalisme au couple de SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle"/capitalisme certaines conséquences négatives de l'agriculture productiviste ne seraient pas et ne pourraient pas être qualifiées de non souhaitables tout en étant nécessaires. Avec la présence de la SIS naturalisme, ce qui est et ce qui doit être n'est pas pour autant bon et désirable. Il faut y voir là une entorse à la cohérence, au monde de sens de l'idéologie de l'UPA. En effet, comment continuer à affirmer et à croire que ce que nous privilégions n'est pas souhaitable mais inéluctable et nécessaire, lorsque cela se retourne ou risque de se retourner aussi contre nous ?³⁹²

productivité, le rationalisme et la croissance économiques sont choses bonnes en soi, écrit Finlay, est toute récente dans la pensée humaine [...]"(1984, p. 238).

³⁹² On peut penser aux impacts environnementaux sur la santé humaine.

8.5. Résumé du chapitre

Nous avons vu que le "noyau central" de SIS sous-jacent à l'idéologie de l'UPA est composé des SIS nucléaires "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et capitalisme. Comme nous l'avons indiqué la SIS naturalisme, bien qu'elle constitue une SIS secondaire du MSIS, n'"instille" que superficiellement l'idéologie de l'UPA. Autrement dit, le naturalisme prend la signification que le couple SIS maîtrise rationnelle/capitalisme lui donne.

Si nous avons à caractériser l'utopie de l'UP par un trait principal ce serait l'autolimitation. D'une part l'autolimitation dans et par l'autonomie et d'autre part l'autolimitation dans et par le naturalisme actif. Cette autolimitation implique au minimum de "maîtriser", de contrôler, de limiter "l'expansion illimitée de la maîtrise rationnelle et du capitalisme, et au maximum la substitution de ce couple de SIS nucléaires par celles d'autonomie (individuelle et sociale) et du naturalisme actif. C'est ce qu'il faut comprendre de l'utopie de l'UP : elle contient les deux. À la fois continuité et rupture par rapport à ce qui est. La continuité correspond à la dimension réaliste de l'utopie, à savoir que le nouveau entre dans l'ancien avec la signification que l'ancien lui donne, et la rupture correspond à la partie moins réaliste - à court terme du moins - parce que l'ancien entre dans le nouveau avec la signification que le nouveau lui donne. Dans ce dernier cas, capitalisme et "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" ne sont tout simplement plus. Prise à la lettre, l'utopie de l'UP rejette le capitalisme (ici il s'agit du capitalisme privé), ce qui est différent du marché comme nous l'avons déjà vu plus haut avec Castoriadis et Polanyi. L'UP indique par moment qu'elle ne demande pas l'abolition du modèle agricole mais la possibilité pour le modèle agricole qu'elle privilégie de coexister avec le modèle dominant. Cependant, nous avons vu aux chapitres IV, V et VI que non seulement l'UP rejette le modèle productiviste mais que l'agriculture et la ruralité qu'elle propose sont incompatibles avec les SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle"/capitalisme. L'agriculture et la ruralité de l'UP, c'est-à-dire, entre autres, l'agriculture de proximité, la souveraineté alimentaire, la décentralisation des pouvoirs, l'égalité politique effective, des fermes de petites tailles, des revenus

maximum par ferme, l'écoconditionnalité complète, la protection des écosystèmes, l'autonomie individuelle, le pluralisme syndical, le syndicat agriculteur-citoyen, etc., sont incompatibles avec ce couple de SIS.

Lorsque nous admettons que les deux SIS nucléaires du noyau structurant de l'UP sont le naturalisme et l'autonomie, il est impossible d'indiquer, comme le fait l'UP par moment, que ce qu'elle souhaite ce n'est pas l'élimination d'une agriculture intensive mais le droit pour une autre agriculture et d'autres syndicats de cohabiter. Comme l'écrit Castoriadis (1999, pp. 193-194)³⁹³ pour un niveau plus général mais qui est transposable à notre propos : "[...] la rencontre d'une société avec les autres, en général ouvre trois possibilités d'évaluation : ces autres sont nos supérieurs, nos égaux, nos inférieurs. Si nous acceptons qu'ils nous soient supérieurs, nous devrions renoncer à nos propres institutions et adopter les leurs. S'ils étaient égaux, il serait tout simplement indifférent d'être un Yankee plutôt qu'un indien Crow, un chrétien plutôt qu'un païen. Les deux possibilités sont intolérables. Car les deux impliquent, ou paraissent impliquer, que l'individu devrait abandonner ses propres repères identificatoires – qu'il devrait abandonner, ou du moins mettre en question, sa propre identité si chèrement acquise le long du processus de socialisation. Ne reste donc que la troisième possibilité : les autres sont inférieurs. Certes cela écarte l'éventualité que les autres puissent être nos égaux au sens que leurs institutions et les nôtres seraient, à première vue et globalement, *incomparables*. Il n'est pas difficile de voir pourquoi l'émergence d'une telle vue est historiquement improbable. Elle conduirait à accepter chez les autres ce qui est pour nous abominable [...]"

³⁹³ Voir également Castoriadis (1990, pp. 29-36)

CONCLUSION

Nous divisons cette conclusion en quatre parties. Dans la première partie, nous présentons brièvement l'idéologie de l'UPA et l'utopie de l'UP par rapport aux trois dimensions suivantes : rapport à soi; rapport à l'autre et rapport à la nature en les liant à l'imaginaire social de la société. Il s'agit du produit des parties deux et trois de cette thèse et de leur articulation. Nous serons brefs, car nous avons développé en long et en large ces idées aux chapitres IV, V, VI et VIII. Dans la deuxième partie de la conclusion, nous revenons brièvement sur le rapport entre les SIS de l'imaginaire social total et les imaginaires sociaux intermédiaires. La troisième partie est un retour sur le concept d'utopie. Enfin, nous terminons cette conclusion en nous interrogeant sur l'avenir de l'agriculture et de la ruralité au Québec à la lumière du rapport entre les dimensions instituante et instituée de l'imaginaire social de notre période social-historique.

Nous avons vu au chapitre VII qu'il y a un certain consensus au sujet des SIS (ou idées-valeurs) dominantes de notre période social-historique : le couple "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et capitalisme privé (ou technique/économique). L'autonomie (individuelle et collective) et le naturalisme "actif" sont quant à elles des composantes de l'imaginaire social global, mais elles ne sont pas des SIS nucléaires. Au chapitre VIII, nous avons démontré que ces quatre SIS sont sous-jacentes aux deux imaginaires sociaux intermédiaires mais que les SIS centrales sous-jacentes à l'utopie de l'UP sont l'autonomie et le naturalisme, tandis que pour l'UPA il s'agit du couple "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et capitalisme privé. Avec la mise au jour des SIS dominantes sous-jacentes aux deux imaginaires sociaux intermédiaires, il devient possible de comprendre pourquoi l'UP rejette le fait que le travail de l'agriculteur soit pratiquement réduit à une sphère de l'hétéronomie ("sphère de la nécessité"), alors que pour l'UPA cela est tout à fait normal. Par ailleurs, nous avons vu que le rapport à l'autre normal et souhaitable est différent. L'autonomie à la base de l'utopie de l'UP se traduit inévitablement par la demande de plus d'égalité des chances et plus d'égalité politique. Plus d'égalité des chances

entre la relève et les agriculteurs-éleveurs en place et entre l'agriculture productiviste et des alternatives en agriculture et en élevage. Plus d'égalité politique entre les agriculteurs et les non agriculteurs en territoire rural agricole. Avec l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et le capitalisme comme fondement de l'idéologie de l'UPA, il est logique que l'inégalité politique entre les agriculteurs et l'autre soit non seulement acceptable mais souhaitable. Quant à l'inégalité des chances entre la relève et les agriculteurs en place, elle est déplorable mais inéluctable. Quant à l'inégalité des chances entre les tenants d'une agriculture productivistes et les autres types d'agriculteurs et d'agricultures, elle est seulement inéluctable. Finalement, avec les SIS dominantes sous-jacentes à l'idéologie de l'UPA et l'utopie de l'UP, on peut concevoir que le rapport à la nature de celui-là soit du type instrumental et parasitaire et celui-ci écologique (symbiotique) et humaniste ("faible") et que le principe de réparation soit au premier ce que le principe de précaution est au second.

Passons maintenant au deuxième point de cette conclusion. Ce que le rapport idéologie-utopie d'un "fait social total" permet, est de partir de quelqu'un (UPA et UP) et de quelque chose (imaginaire social de l'agriculture et de la ruralité) pour découvrir l'imaginaire social de la société. Comment pourrions-nous le découvrir autrement si nous ne partons pas minimalement de quelque chose, nous disons bien ici quelque chose et non pas quelqu'un, bien qu'en dernière analyse ce quelque chose n'est jamais étranger à quelqu'un. Sans objet, sans quelque chose c'est le vide, l'imaginaire social de la société, bien qu'il ne soit pas réductible à quelqu'un et/ou à quelque chose, ne peut être appréhendé sans le chercher dans quelque chose. Dumont (1985) est parti d'auteurs importants pour y découvrir et montrer comment la grande idée-valeur individualisme dans et par l'économie se manifeste et constitue le cœur de l'imaginaire social des sociétés occidentales "modernes" et des institutions secondes et secondaires qui l'incarnent. Castoriadis nous l'avons déjà vu, reconnaît la spécificité et la réalité de l'imaginaire social de la société comme MSIS. Mais il nous enseigne, comme nous l'avons déjà dit, que c'est dans les objets et les individus qu'il se manifeste et qu'il se dévoile. Il reste seulement à admettre que la recherche de l'imaginaire social de la société, plus exactement des SIS qui le composent, se dévoile toujours que partiellement dans

les "choses", cependant il y a des "choses" qui sont plus en mesure que d'autres de nous le faire découvrir.

En ancrant l'imaginaire social de la société dans une théorie des imaginaires sociaux, nous avons été en mesure de démontrer que l'imaginaire social de la société et les imaginaires sociaux intermédiaires participent au même sens. Il est stérile de chercher à les comprendre et à où à les théoriser à partir d'une approche causaliste. L'un n'est pas la cause de l'autre. Ils sont indissociables dans les faits. Comme nous l'avons vu avec Castoriadis, l'imaginaire social de la société se présente, se figure dans les "choses". Par ailleurs, dans cette thèse nous avons fait le pari que l'étude des imaginaires sociaux intermédiaires d'une "totalité partielle" permettait, d'une part de découvrir les principales SIS identifiées par des auteurs importants et, d'autre part, de démontrer que les SIS permettaient de comprendre/d'expliquer les imaginaires sociaux intermédiaires, bref de découvrir une cohérence à ces imaginaires. Nous pensons avoir réussi notre pari, imparfaitement mais suffisamment pour les besoins de cette thèse.

Troisièmement, nous avons indiqué au chapitre II ce que nous avons retenu, entre autres, de l'utopie. Il s'agit d'une part de "sa revendication de rupture" (Ricoeur, 1997, p. 405), "de rupture totale entre le présent et le futur proposé" (*ibid.*, p. 9) et, d'autre part, de l'idée qu'elle soit réalisable, ici, dans ce monde. L'idée que l'utopie soit réalisable bien qu'elle soit en rupture totale avec ce qui est, apparaît incongrue. Mais on se rappellera que nous avons aussi retenu de Ricoeur l'idée que l'utopie se situe dans la "frange intermédiaire", c'est-à-dire entre "ce qui est impossible par principe" et "ce qui est présentement irréalisable"³⁹⁴ (Ricoeur, 1997, p. 84). Donc lorsqu'on dit que l'utopie, au sens où nous l'entendons, est "fondamentalement réalisable" il faut comprendre que ceci n'a rien à voir avec l'idée qu'elle soit réalisable à court terme mais plutôt qu'il n'y a rien qui permette de dire qu'elle soit irréalisable dans ce monde à moyen et long termes. Cette caractérisation de l'utopie permet donc de distinguer dans l'utopie trois composantes possibles : sa composante irréaliste; sa composante utopique et sa composante "réaliste".

³⁹⁴ Le souligné est de nous.

Dans les prochains paragraphes, nous retournons à l'imaginaire intermédiaire de l'UP en distinguant entre la composante utopiste et la composante réaliste. Nous n'abordons pas la composante irréaliste car, à notre avis, il n'y a rien dans le projet de l'UP qui soit de l'ordre de l'"impossible" à long terme. Pour notre défense affirmons seulement que l'histoire nous enseigne, d'une part, qu'elle n'est pas sur le long terme linéaire (au sens d'évolution dans un même sens, une même direction, de continuité) mais caractérisée par la rupture (il y a rupture par exemple entre la Grèce antique et le Moyen âge ou encore entre celui-ci et notre période social-historique malgré que l'on puisse toujours prétendre et montrer qu'il n'y a jamais de rupture totale) et, d'autre part, qu'elle est pavée de sociétés différentes, donc d'une multitude de différents possibles.

Débutons avec la composante utopique ou encore "active" de l'imaginaire social intermédiaire de l'UP. Elle se veut une utopie parce qu'elle est en rupture totale avec ce qui est là, lorsque nous l'analysons en terme des SIS les plus dominantes, sous-jacentes à son utopie. Ce n'est pas le couple maîtrise rationnelle/capitalisme qui "instille" le plus son utopie, c'est l'autonomie et le naturalisme. Avec ce couple de SIS dominantes, l'économique et la maîtrise rationnelle s'effacent, ce qui advient ou ce qui reste c'est l'économie (à distinguer de l'économique) et la "rationalité" comme condition même de notre possibilité d'être comme société³⁹⁵. Cette nouvelle "hiérarchie des valeurs" implique que la société qui en résulterait serait radicalement différente; en somme, il ne peut pas s'agir d'une différence de degré mais bel et bien de nature. Nous l'avons vu, l'agriculture paysanne, prise à la lettre dans son rapport à soi, à l'autre et à la nature n'a rien à voir avec l'agriculture et la ruralité découlant des SIS maîtrise rationnelle et capitalisme comme noyau de l'imaginaire social global. L'autonomie et le naturalisme sont antinomiques aux SIS dominantes de notre période social-historique ; elles ne sont pas complémentaires. Elle est là l'utopie entendue comme rupture totale. C'est la raison pour laquelle une utopie dans sa dimension "active" est, comme nous l'avons souligné, quelque chose de

³⁹⁵ On se rappellera que Castoriadis (1999, p. 71) indique que les sociétés d'avant le capitalisme n'étaient pas irrationnelles. Il faut se rappeler que la "rationalité" est constitutive de la dimension ensembliste identitaire de l'imaginaire.

potentiellement réalisable mais d'impossible à réaliser à court et moyen termes³⁹⁶. Ceci étant dit, nous avons vu dans la deuxième partie de ce travail et l'avons souligné au chapitre VIII que l'imaginaire social intermédiaire de l'UP a une composante réaliste.

La composante réaliste ou encore la composante ou dimension "réactive" de l'imaginaire social de l'UP, c'est la partie ou la dimension de l'imaginaire social qui cherche à faire avec la réalité, c'est-à-dire à s'accommoder avec ce qui est déjà là. Nous avons vu dans la deuxième partie de ce travail, que ceci se manifeste de diverses manières. Donnons ici seulement quelques exemples. Il y a les plans conjoints. L'UP ne demande pas leur abolition, elle demande seulement des changements. Il y a aussi l'idée qu'elle ne veut pas que l'agriculture paysanne se substitue à l'agriculture productiviste, mais que l'agriculture paysanne puisse aussi avoir droit au chapitre. Elle ne demande pas de se substituer à l'UPA, mais que le pluralisme syndical en agriculture soit légalement admis. Enfin, elle défend une agriculture paysanne de proximité, elle n'est pas contre l'exportation. Les exemples de ce genre abondent dans les écrits de l'UP. On peut toujours dire que l'UP tient un double discours (composante utopique et composante réaliste) car elle sait qu'un changement radical est impossible à court terme. Nous l'admettons. Toutefois, si nous persistons à vouloir interpréter et comprendre les "choses" à la lumière des SIS, nous croyons pouvoir faire l'hypothèse que si la composante réaliste est bien présente dans l'imaginaire social intermédiaire de l'UP, c'est que l'UP demeure un groupe et est une création de notre période social-historique. Il est très difficile, sinon impossible, de s'extraire entièrement de sa propre période social-historique et donc du poids des SIS nucléaires de cette période. Ainsi, ce qui caractérise la composante réaliste (réactive) de l'UP, ce n'est pas la subordination des SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et capitalisme aux SIS autonomie et naturalisme mais leur autolimitation dans et par l'autonomie et le naturalisme. Un commentaire s'impose ici. Nous comprenons l'autolimitation dans et par le naturalisme et l'autonomie et non pas seulement comme limitation de l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et du capitalisme. Pourquoi ? Parce que les SIS

³⁹⁶ Le lecteur comprendra l'impossibilité d'être plus précis sur ce que nous entendons par

autonomie et naturalisme ne sont pas le contraire ou l'opposé de l'expansion illimitée de la maîtrise rationnelle/capitalisme. Limiter l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle/capitalisme n'implique aucunement plus d'autonomie ou plus de naturalisme. L'histoire est là pour le montrer. Des sociétés hétéronomes existent là où l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et le capitalisme n'existent pas. Par ailleurs, la SIS naturalisme n'est pas sous-jacente à l'imaginaire social de toutes les sociétés "traditionnelles" et "archaïques". Bien sûr l'exploitation, la domination et la destruction de la nature ne peuvent se faire avec la même intensité et la même rapidité. Mais l'idée de protéger, de conserver l'environnement biophysique, de penser, de voir et d'agir en terme d'unicité, c'est-à-dire l'homme et la nature et non pas l'homme ou la nature, n'est pas automatiquement donnée parce que le capitalisme et l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" ne constituent pas des SIS du MSIS d'une société donnée³⁹⁷.

La composante réaliste de l'utopie n'implique en rien une rupture totale avec ce qui est ; mais elle n'implique pas le *statu quo* non plus. Il faut y voir là du "réalisme", de l'autolimitation, de la lucidité, c'est-à-dire la prise en compte de l'ensemble des facteurs externes qui rendent possibles des petits pas dans une direction souhaitée. Avec la dimension "réactive" de l'utopie, il faut comprendre que consciemment ou inconsciemment l'institution première d'une société et les institutions secondaires qui l'incarnent demeurent premières. Il faut y voir là une transformation dans la continuité. Nous avons parlé de rupture et de continuité au chapitre II. Si nous pouvons présenter la dimension "active" de l'imaginaire social de l'UP comme rupture, c'est-à-dire que "*l'ancien entre dans le nouveau avec la signification que le nouveau lui donne [...] (Castoriadis, 1986, p. 232)*", il faut comprendre la dimension "réactive" de l'utopie comme le processus par lequel le nouveau entre dans l'ancien avec la signification que l'ancien lui donne. Comme nous l'avons déjà vu, Moscovici (1976, p. 58) écrit que "[p]our réduire conjointement [la] tension et [le] déséquilibre" de l'individu social ou du groupe devant le nouveau, "il faut que le contenu étrange se déplace à l'intérieur et que ce qui est hors de notre univers pénètre à l'intérieur de

court et moyen termes.

³⁹⁷ Voir notamment le chapitre XVII du livre de J. Diamond (2000).

notre univers". On peut penser la dimension "réactive" de l'utopie de l'UP comme la création avec un "c" minuscule. Le changement est là mais dans la continuité.

Un exemple de changement dans la continuité est l'application et le sens que le groupe dominant (que ce soit l'UPA ou la majorité dans la société en général) donne au concept de développement durable. Le couple de SIS "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle"/capitalisme constitue le noyau central de l'imaginaire social global des sociétés occidentales modernes. Conséquemment, le développement durable ne peut être que ce que ce couple de SIS lui permet d'être. Autrement dit, le développement durable prend la signification que lui donne ces SIS. Pour que les dimensions sociale et environnementale du développement durable aient au minimum le même poids que l'économie, il faut nécessairement que d'autres SIS nucléaires se substituent à celles de notre période social-historique. Il faut le dire, la dénaturation du concept de développement durable que l'on observe et son application concrète sont cohérentes avec l'imaginaire social dominant. Ceux qui persistent à penser que l'environnement et le social puissent avoir le même poids que l'économique dans les décisions et les choix que nous faisons collectivement oublient ou ignorent qu'un véritable développement durable est impossible si le cœur de la "totalité signifiante" demeure le même. Le "pseudo" développement durable qui se fait actuellement est tout à fait cohérent avec les SIS nucléaires dominantes : l'"expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et capitalisme.

Nous avons déjà écrit que dans le rapport idéologie et utopie, cette dernière pouvait dans certains cas, permettre d'élucider la dimension radicale instituante (à distinguer de la dimension instituée) de l'imaginaire social de la société. Nous sommes d'avis que sans la mise au jour de l'utopie, il aurait été très difficile de découvrir la dimension radicale. Il ne s'agit pas d'affirmer que l'utopie est l'imaginaire radical. Nous l'avons déjà affirmé : il s'agit de deux niveaux d'imaginaires qu'il ne faut pas confondre. Toutefois, lorsqu'on fait l'hypothèse que l'agriculture comme objet d'étude est une "totalité partielle", c'est-à-dire que le tout social s'y trouve sans toutefois s'y épuiser, nous croyons possible d'affirmer que la dimension "réaliste" de l'utopie, entendue comme une configuration de SIS particulière, constitue une manifestation, à un niveau inférieur, de la dimension instituante. On peut donc comprendre que la

dimension radicale de l'imaginaire social n'est pas d'abord et avant tout une rupture avec sa dimension instituée; les deux dimensions sont intrinsèquement liées. Vouloir affirmer que la dimension utopique (active) de l'utopie est la dimension instituante est difficile à admettre. Il est difficile d'affirmer que la dimension "active" de l'utopie puisse constituer la dimension radicale (instituante) de l'imaginaire, car comment une société pourrait-elle tenir ensemble lorsque son imaginaire social se caractérise par une dissonance profonde entre l'instituant et l'institué. La mise au jour de l'idéologie de l'agriculture et de la ruralité que nous avons présentée comme un indicateur de l'imaginaire social de la société montre bien que le naturalisme et l'autonomie (individuelle et collective) ne sont que des SIS très secondaires sous-jacentes à cette idéologie. Enfin, les jugements d'autorité sur la composition du MSIS s'accordent, en partie du moins, sur le fait que l'économique et la technique sont les SIS dominantes de notre période social-historique. L'autonomie et le naturalisme sont des SIS secondaires par rapport au couple économique/technique.

Il y a une nécessité d'opérationnaliser la dimension radicale et, à notre avis, Ricoeur et Moscovici permettent une avancée par rapport à Castoriadis et Dumont. Chez ces deux derniers auteurs la dimension radicale (ou instituante) semble être soit le contraire de l'idée-valeur dominante et/ou soit une idée-valeur antagoniste à l'idée-valeur dominante sans y être pour autant une simple opposition. Ricoeur (1997) est très utile pour notre démonstration car il théorise le rapport idéologie-utopie. Il y a, d'une part, l'idée de l'utopie comme "frange intermédiaire" et, d'autre part, l'idée que l'utopie soit une "rupture" avec l'idéologie. Ricoeur (1997) nous permet donc de penser l'utopie comme forme et contenu possibles de l'instituant. Mais bien que l'idée de rupture soit moins restrictive et moins contraignante que l'idée de contraire ou d'antagonisme, à notre avis elle ne permet pas de rendre compte de ce qui constitue l'essence de l'instituant. Nous avons déjà indiqué que dans la très grande majorité des cas pour qu'un changement social puisse se réaliser, sans l'usage de la force et de la violence, il faut que ce qui le constitue ne soit pas trop différent de ce qui est déjà là. Conséquemment, l'idée de "rupture" au sens de Ricoeur est trop radicale pour qu'on puisse admettre que l'utopie entendue strictement comme rupture puisse permettre d'opérationnaliser, de rendre compte de la dimension instituante de l'imaginaire social ou plus exactement du rapport entre l'instituant et

l'institué. Il faut, comme nous avons cherché à le démontrer plus haut, distinguer entre différentes dimensions de l'utopie et reconnaître que si la dimension utopique éclaire et peut donner certains indices (en effet cette partie met en relief les SIS autonomie, naturalisme) de la dimension instituante de l'imaginaire social de la société, que le rapport entre l'instituant et l'institué, c'est-à-dire ce qui constitue le moteur de l'histoire dans la majorité des cas, est, au jour le jour, le rapport entre la dimension réaliste de l'utopie et l'idéologie pour reprendre les termes de Ricoeur. La contribution de Moscovici est donc d'avoir distingué entre la dimension réactive et active d'une minorité (que ce soit dans ses travaux sur les minorités actives, sur le naturalisme orthodoxe *versus* le naturalisme hétérodoxe ou encore sur les RS). Là où la théorisation de l'utopie au sens de Ricoeur permet de distinguer entre la dimension irréaliste (impossible dans ce monde) et utopique (se situe dans la "frange intermédiaire", c'est-à-dire entre "ce qui est impossible par principe" et "ce qui est présentement irréalisable") de l'utopie, avec les travaux de Moscovici (1974, 1976, 1979), il devient possible de distinguer entre différentes dimensions de l'utopie, plus exactement entre la dimension active et la dimension réactive.

Ceci étant exposé, nous n'affirmons pas que l'utopie soit le seul moyen de rendre compte de la dimension radicale de l'imaginaire social et plus généralement du changement social lorsqu'on l'étudie dans son rapport avec l'idéologie. Toutefois, dans une étude synchronique comme la nôtre, la démarche comparative entre l'idéologie et l'utopie est un moyen de la découvrir. Le rapport idéologie-utopie théorisé par Ricoeur et complété par Moscovici permet de se projeter dans un avenir possible. Lorsque nous affirmons que l'utopie, dans le rapport idéologie-utopie, n'est pas le seul moyen de rendre compte de l'instituant, nous voulons dire que l'étude de deux groupes (un groupe porteur de l'utopie et l'autre groupe porteur de l'idéologie) n'est pas une condition nécessaire. Nous pouvons appliquer les trois fonctions du rapport idéologie et utopie (Ricoeur, 1997) et la distinction entre active et réactive de Moscovici (1974, 1979; Doms et Moscovici, 1984) à l'utopie à n'importe quoi et à n'importe qui. À titre d'exemple, nous aurions pu appliquer ce raisonnement théorique seulement à l'idéologie de l'UPA ou encore à un objet plus global. Nous affirmons donc qu'implicite à n'importe laquelle "chose", il y a une dimension idéologique et une dimension utopique, c'est-à-dire l'institué et l'instituant. Ceci

étant dit, il y a nécessairement des "choses" qui sont plus aptes à nous les faire découvrir.

En terminant, quelques mots sur l'idée d'une transformation potentielle de l'agriculture et de la ruralité au Québec. Dans la première partie de ce travail, nous avons divisé en quatre périodes l'imaginaire de l'agriculture du syndicalisme agricole québécois. Nous avons fait débuter la quatrième période avec la naissance de l'UP en 2001. La question que nous posons en terminant est la suivante : est-ce que cette quatrième période caractérisée par la coexistence conflictuelle d'une utopie et d'une idéologie de l'agriculture et de la ruralité est le prélude à la création d'un nouvel imaginaire social intermédiaire de l'agriculture et de la ruralité "instillée" davantage des SIS naturalisme et autonomie ? Autrement dit, est-ce que l'idéologie de l'agriculture et de la ruralité peut se transformer de manière à ce que l'on puisse déceler dans les rapports à soi, à l'autre et à la nature, une présence accrue des SIS naturalisme et autonomie. Il est impossible de répondre à cette question avec certitude. Néanmoins, il y a certains facteurs qui permettent de penser qu'un changement dans cette voie est possible. Sans pouvoir affirmer la nature et l'ampleur exactes du changement, si changement il y a, nous pouvons toutefois affirmer que sans la violence et sans l'usage de la force le changement à court terme³⁹⁸ s'inscrit d'ordinaire dans la continuité de ce qui est déjà là. Comme l'écrit Duby (1978, p. 20) : "[p]our que l'action ait quelque chance d'être efficace, la disparité ne doit pas être trop grande entre la représentation imaginaire et les «réalités» de la vie". Pour suivre notre propos ceci, revient à affirmer que le naturalisme et l'autonomie entreront dans le couple "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle" et capitalisme privé avec la signification que celui-ci lui donne³⁹⁹. Mais cet ancien, il faut le souligner, ne peut rester indemne, comme nous l'avons vu au chapitre I avec la présentation en quatre périodes des changements du modèle agricole québécois. Comme nous l'avons dit, si le rapport entre l'ancien et le nouveau ou plus exactement dans notre cas entre les SIS dominantes et les SIS secondaires rend "familier l'insolite" (c'est-à-dire les SIS secondaires), il rend à son

³⁹⁸ Nous précisons à court terme, car nous avons montré au chapitre I, section 1.3, que sur le plus ou moins long terme il est possible de parler de rupture.

³⁹⁹ Voir chapitre I, section 1,3 pour la signification de cette formule.

tour "insolite le familier" (les SIS dominantes). Sans admettre l'idée que ce processus rend "insolite le familier", il serait impossible de comprendre les transformations radicales, de rupture - au sens où nous l'avons défini dans le premier chapitre - dans le temps de l'imaginaire social du syndicalisme agricole et plus largement de l'imaginaire social de la société sur l'agriculture et la ruralité. Dans les prochains paragraphes, nous présentons quelques raisons qui permettent de croire qu'un changement dans le sens présenté plus haut n'est pas impossible.

Nous avons indiqué, dans la partie I, que l'utopie de l'UP est portée par une "minorité active" ancrée dans un mouvement social international. Les travaux en psychologie sociale sur les "minorités actives" et en sociologie sur les mouvements sociaux stipulent que dans les deux cas il s'agit d'agents de changement potentiel. Mais ceci étant dit, il faut indiquer qu'il y a des facteurs qui peuvent expliquer que les minorités actives (un mouvement social est une forme de minorité active selon Moscovici) ne réussissent pas toujours. Premièrement, les gens ont tendance à joindre l'opinion de la majorité lorsqu'il y a des opinions divergentes (Doms et Moscovici, 1984, p. 71). Deuxièmement, l'influence de la minorité est plus grande dans "un cadre normatif d'originalité que dans un cadre normatif de déviance sociale" (*ibid.*, p. 82). Est-ce que l'utopie de l'UP est perçue par l'UPA, les citoyens et le gouvernement comme un cadre normatif d'originalité ? Nous avons vu que l'utopie de l'UP est originale dans sa dimension "active" en ce sens que les SIS sous-jacentes à son utopie sont l'autonomie et le naturalisme (l'autolimitation est implicite aux deux SIS) et non le couple de SIS dominant l'idéologie de l'UPA et l'imaginaire social des sociétés occidentales. Mais nous savons et nous l'avons vu notamment avec DUBY que le changement est seulement possible s'il n'y a pas trop de différence entre ce qui est et ce qui est proposé. Ce qui n'est pas trop différent avec ce qui est c'est la dimension "réactive" de l'utopie de l'UP. Est-ce que cette position correspond à "un cadre normatif d'originalité" au sens de Doms et Moscovici ? Nous ne pouvons répondre oui avec certitude car les auteurs ne sont pas explicites. Néanmoins, il est clair que la dimension "active" de l'utopie correspond à "un cadre normatif de déviance sociale". Troisièmement, l'influence sociale de la minorité est plus grande si sa position (son contenu) "correspond à l'évolution de la norme", c'est-à-dire ce qui "est dans le vent" ou encore l'"esprit du temps" (*ibid.*, p. 78). Soulignons que les

expressions précitées - "l'évolution de la norme" et "l'esprit du temps" ne veulent pas dire qu'il s'agit de la position partagée par la majorité sur une question X à un temps Y. Il s'agit de la tendance. Il est difficile d'affirmer que le procès de l'agriculture productiviste et le projet d'une agriculture durable "correspond[ent] à l'évolution de la norme". Toutefois, personne ne peut ignorer le succès relatif d'une agriculture paysanne et durable (nous avons déjà parlé de la Suisse et de la Confédération paysanne en France) et du mouvement social international Via Campesina.

Cependant, le changement de l'agriculture et de la ruralité ne peut être compris strictement à partir du rapport entre deux groupes, entre une minorité porteuse d'une utopie et une majorité porteuse d'une idéologie. Donc, s'il est juste de reconnaître une "autonomie" relative du secteur de l'agriculture, on ne peut toutefois oublier qu'il est "englobé" dans l'institution imaginaire de la société de notre période social-historique. En conséquence, si l'on tient à prévoir la nature du changement possible, il ne faut pas ignorer, comme nous l'avons répété, le poids des SIS nucléaires de l'imaginaire social de la société. Il y a quatre signes manifestes qui touchent de plein fouet la problématique de l'agriculture et de la ruralité et qui révèlent l'"influence" grandissante du naturalisme et de l'autonomie dans l'imaginaire social de la société québécoise en général. Ces signes constituent autant de raisons d'affirmer qu'il n'est pas impossible de penser que l'agriculture et la ruralité au Québec sont appelées à se transformer en intégrant de plus en plus l'autonomie et le naturalisme. Précisons que nous n'avons aucunement la prétention de faire l'inventaire complet de ces signes. Par ailleurs, nous reconnaissons que l'exercice auquel nous nous livrons ne tient pas compte de signes des temps qui traduiraient l'inverse, c'est-à-dire que le naturalisme et l'autonomie perdent du terrain au profit des SIS dominantes.

Débutons avec les paysages ruraux⁴⁰⁰. Le rapport entre l'agriculture et la nature implique que les paysages ruraux agricoles correspondent à l'agriculture et à la

⁴⁰⁰ Sur la relation entre l'agriculteur et les paysages ruraux, voir notamment l'ouvrage de Droz et Miéville-Ott (2001) et plus spécifiquement le texte de Miéville-Ott (pp. 59-101). Kesteman *et al.* (2004, p. 439, note 18) souligne l'ouvrage *Les Temps du paysage*, (2003) sous la direction de Philippe Poullaouec-Gonidec, Sylvain Paquette et Gérald Domon, Presses de l'Université de Montréal.

ruralité qu'une société considère comme allant de soi. Comme le disent Kesteman *et al.* (2004, p. 320), les paysages ruraux se veulent "le prolongement et le reflet de la société". Pour l'UP "c'est tout le paysage rural, remarquable par sa structure, sa diversité et son équilibre" (Bouchard, 2002, p. 68) qui est bouleversé avec l'agriculture industrielle. "Un patrimoine naturel, architectural et culturel irremplaçable, écrit-il, est ainsi emporté par ce raz-de-marée industriel" (*ibid.*, p. 69). Il ajoute la "nature sauvage" remplacée par la "nature cultivée" "transforme rapidement en parc industriel" les paysages ruraux (*idem*). Mais ceci dit, si nous ne pouvons affirmer que nous assistons à une volonté de changement dans la population en général, on ne peut ignorer que les résultats d'audiences publiques sur le développement durable révèlent que "la protection du paysage" constitue la deuxième priorité du grand public après l'eau⁴⁰¹. Si cette priorité se traduit en action cela devrait affecter le modèle agricole dominant.

Un deuxième signe du temps est l'annonce par le gouvernement québécois le 28 juin 2006 de la création de la *Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois* en dépit du fait que l'UPA y ait été défavorable⁴⁰². Soulignons que l'UP est à l'origine de la constitution d'une coalition de différents acteurs collectifs demandant au gouvernement de tenir des états généraux sur l'agriculture et la ruralité. Mais au delà de tout cela, ce que nous croyons important de mentionner c'est que cette commission reflète la volonté de la population en général, pour diverses raisons, de repenser notamment l'agriculture et la ruralité.

Un troisième indice permettant d'affirmer qu'il est raisonnable de penser assister à des transformations de l'agriculture et de la ruralité, est la publication d'une étude sur l'élevage du porc sur litière publiée par l'UP et le Centre Paysan (2006) et financée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Certes, ce ministère n'est pas le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ni le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de la Technologie ni le gouvernement en général. Et comme le souligne Dumont, les

⁴⁰¹ Ces priorités découlent "des 23 audiences tenues récemment dans tout le Québec" dans le cadre des audiences sur le développement durable (L.G. Francoeur, *Le Devoir*, 11 mai 2005, pp. A-1,8).

⁴⁰² La Commission doit remettre son rapport en janvier 2008.

idées-valeurs les plus "englobantes" et les plus déterminantes au niveau de la société en général ne le sont pas nécessairement à un niveau inférieur. "Ce qui à un niveau supérieur était supérieur peut devenir inférieur à un niveau inférieur"⁴⁰³ (Dumont, 1979, p. 402). On peut donc comprendre que la SIS naturalisme englobe le couple "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle"/capitalisme pour le MDDEP, mais l'inverse pour d'autres ministères ainsi que pour le niveau supérieur, c'est-à-dire le gouvernement en général. Mais on ne peut ignorer que l'UP a reçu du financement du MDDEP et que ce dernier n'est pas non plus tout à fait étranger à ce qui est à un niveau supérieur. À court terme, les actions (ou inactions) du gouvernement diront si ce geste du MDDEP a une signification et une portée limitée ou générale.

Finalement, un autre indice qui peut laisser croire que le modèle agricole québécois pourrait subir des transformations, est la question des aliments et la santé humaine. Delavigne⁴⁰⁴ (2004, p. 29) souligne que la question de la qualité des aliments s'est substituée depuis environ dix ans dans les pays européens à la quantité⁴⁰⁵ d'aliments produits. Pascal (2002, p. 100) abonde dans le même sens à savoir que l'alimentation saine est aujourd'hui une source de préoccupation dans plusieurs pays "développés" et en "développement". Claude Fischler⁴⁰⁶ (2002, p. 90), nous indique que l'alimentation constitue "un domaine particulièrement sensible" en ce qui a trait à la perception du risque. Pourquoi ? Parce que l'aliment doit être ingéré, il doit "pénétrer dans son corps et devenir partie intégrante de soi" (*ibid.*, p. 91). Et comme le souligne cet auteur : "[...] la proximité, le caractère concret (représentable,

⁴⁰³ Prenons l'exemple des idées-valeurs religion et politique. Dumont souligne que la religion est l'"idée-valeur" de la société indienne mais qu'à un niveau inférieur, c'est l'idée-valeur politique qui est supérieure (Vibert, 2004, p. 23). Ailleurs, Dumont (1979, p. 398) écrit "le même principe hiérarchique qui asservit en quelque sorte un niveau à l'autre introduit en même temps une multiplicité de niveaux qui permet à la situation de se retourner : la mère de famille (indienne, par exemple), toute infériorisée qu'elle soit par son sexe à certains égards, n'en domine pas moins les relations à l'intérieur de la famille".

⁴⁰⁴ Soulignons que l'article de cette auteure traite du Danemark et que les relations entre l'agriculture industrielle et la sécurité alimentaire ne font pas l'objet d'un traitement. Pascal (2002) n'aborde pas non plus ces relations.

⁴⁰⁵ Sur la centralité de l'aspect quantitatif de la production agricole au Québec, voir notamment le premier chapitre de l'ouvrage de Morriset (1987).

⁴⁰⁶ Directeur de recherche au CNRS (sociologie) et responsable de l'équipe "Anthropologie et sociologie des conduites alimentaires".

imaginable, observable) d'un risque" (*ibid.*, p. 88) constitue une forme de risque capable "d'accroître l'émotion des individus et la mobilisation sociale" (*idem*). Outre "la proximité" du risque, l'auteur identifie quatre autres facteurs responsables d'affecter la perception d'un risque : le caractère délibéré ou imposé du risque ; le niveau de maîtrise du risque ; la cause du risque : naturelle ou humaine ; le "risque lié à une technique familière" ou nouvelle. On devine que la perception du risque sera plus grande si le risque est imposé, si les individus ont moins de maîtrise sur le choix des aliments qu'ils consomment, si le risque est de nature humaine (donc évitable) et si la technique est nouvelle (*ibid.*, pp. 88-89). Les OGM représentent un cas exemplaire au Québec notamment. Premièrement il est imposé aux consommateurs ; deuxièmement l'étiquetage n'étant pas obligatoire, le risque n'est pas perçu comme pouvant être maîtrisé par le consommateur car celui-ci n'est pas en mesure de savoir si les aliments qu'il achète contiennent ou ne contiennent pas d'OGM ; troisièmement les OGM sont le produit du génie génétique (le risque n'est donc pas naturel) et finalement le génie génétique constitue une techno-science récente, donc non familière pour la population en général.

À partir de ce qui vient d'être dit, nous pouvons faire l'hypothèse que si la population en général ne se sent pas concernée par, entre autres, les impacts du modèle agricole productiviste sur la nature, la démocratie en milieu rural, l'autonomie des agriculteurs, le traitement des animaux, que cela peut être différent lorsque l'agriculture, les aliments et la santé sont tenus ensemble. L'agriculture, par l'entremise des aliments, se retrouve ainsi dans l'assiette de tout le monde. Dans une période social-historique caractérisée par le retrait des individus dans la sphère privée (Castoriadis, Gauchet), on peut comprendre/expliciter que la majorité ne se sente pas interpellée par des questions qui ne semblent pas à première vue la toucher personnellement. Quand on associe des pratiques agricoles intensives à des produits agricoles qui peuvent représenter un risque pour la santé humaine, dès lors, on peut s'attendre à ce que ces gens investissent de différentes manières les sphères privée-publique (que ce soit en achetant des produits agricoles biologiques ou encore en s'impliquant de diverses manières dans la critique des produits agricoles industriels où bien faisant la promotion des produits d'une agriculture alternative) et/ou publique. L'UP paysanne ne l'ignore pas et sa critique d'une

agriculture productiviste et sa promotion pour une agriculture paysanne sont construites aussi autour d'une association existant entre la qualité des aliments et le type d'agriculture pratiquée. Elle n'a pas manqué d'aborder cette problématique dans son propre journal⁴⁰⁷ (et dans un quotidien)⁴⁰⁸ et sa position sur cette question est exposée en long et en large dans le mémoire (2004) qu'elle a déposé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (CAPA)⁴⁰⁹ sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec en février 2004⁴¹⁰. Cela dit, Fischler (2002, p. 91) indique que "les manifestations de l'anxiété consubstantielle à l'alimentation ont [donc] selon toute vraisemblance toujours existé". Seul l'avenir nous dira si la perception dans la population en général, du risque alimentaire associé à l'agriculture productiviste, s'exacerbera au point de susciter une mobilisation sociale capable d'influence sociale auprès des décideurs.

Après avoir indiqué que la psychologie sociale et la sociologie affirment qu'une minorité active tout comme un mouvement social sont des agents de changement potentiels, nous avons souligné rapidement quelques signes québécois qui peuvent permettre de penser que le naturalisme et l'autonomie pourraient influencer davantage, qu'actuellement, l'agriculture et la ruralité dans les années à venir. Mais il y a au-delà de ces petits signes une réalité incontournable. Le couple "expansion illimitée de la maîtrise rationnelle"/capitalisme est à la source de la "Société à risque". Beck (1995, p. 2) écrit : "«Risk society» means an epoch in which the dark sides of progress⁴¹¹ increasingly come to dominate social debate. What no one saw and no one wanted - self-endangerment and the devastation of nature - is becoming the motive force of history". Une société à risque implique donc trois choses : d'abord, la société

⁴⁰⁷ Voir plus spécifiquement les numéros 5 (février 2004, pp 3, 5) et 7 (avril 2004, p. 8).

⁴⁰⁸ Plus spécialement par l'entremise du journaliste Fabien Deglise dans le quotidien *Le Devoir*.

⁴⁰⁹ Soulignons que le document de consultation de la Commission n'est pas orienté de façon à mettre en question l'agriculture productiviste.

⁴¹⁰ En résumé la position de l'UP est la suivante : l'agriculture productiviste produit des aliments nocifs pour l'humain; sa solution : l'agriculture paysanne avec tout ce que cette agriculture implique. La position de l'UPA, exposé dans son mémoire (2004) se résume comme suit : l'agriculture productiviste et le "libre marché" sont inévitables. Conséquemment, la santé alimentaire, si elle peut encore s'améliorer, implique des mesures en aval de ces deux "réalités" incontournables pour l'UPA.

⁴¹¹ C'est-à-dire le progrès techno-scientifique pour une application économique (Berger, 1994, p. 784).

commence à voir le côté noir du progrès; ensuite, la société commence à craindre pour l'homme et la nature et, finalement, le risque que constitue le versant noir du "progrès" pour l'homme et la nature devient le moteur de l'Histoire. Avec le couple SIS expansion illimitée de la maîtrise rationnelle et capitalisme qui domine dans les pays occidentaux et qui s'étend à d'autres pays très peuplés⁴¹², il est raisonnable de faire l'hypothèse que l'intensification et l'accélération de la destruction de la nature que nous avons connues principalement depuis la deuxième moitié du XX^e siècle va s'intensifier et s'accélérer à des niveaux et à une vitesse encore inconnus. Conséquemment, à moins d'être suicidaire collectivement, la nature, comme l'écrit Moscovici (2002) devrait être la question du XXI^e siècle et si c'est le cas, le naturalisme "instillera" l'agriculture et la ruralité vers une nouvelle forme et signification.

⁴¹² Peu importe que dans ces pays ce soit le capitalisme d'état ou bien une combinaison des deux.

BIBLIOGRAPHIE

Alexandre, V., « Les attitudes : définitions et domaines », dans Deschamps, J.C. et J.L. Beauvois (dir.), *La psychologie sociale. Des attitudes aux attributions. Sur la construction sociale de la réalité* (Tome II), Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1996, p. 23-40.

Amério, P., « Idées, sujets et conditions sociales d'existence », dans Aebischer, V., J.P. Deconchy et M. Lipiansky (dir.), *Idéologies et représentations sociales*, Delval, 1992, p. 99-116.

Ansart, P., *Les sociologies contemporaines*, Éditions du Seuil, collection «Points», 1990.

Ansart, P., *Les cliniciens des passions politiques*, Paris, Seuil, 1997.

Ansart, P., *Idéologies et pouvoir*, PUF, collection « Sociologie d'aujourd'hui », 1977.

Ansart, P., *La gestion des passions politiques*, Lausanne, Éditions l'Age d'Homme, collection Pratiques des sciences de l'homme, 1983.

Ansart, P., dans Akoun, A. et P. Ansart (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Seuil, collection dictionnaires Le Robert / Seuil, 1999.

Ansart, P., « Marx et la théorie de l'imaginaire social », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XLV, 1968, p. 99-116.

Appleby, M.C., "Alternatives to conventional livestock production methods" dans Benson, J. et B.E. Rollin (dir.), *The well-being of farm animals. Challenges and solutions*, Blackwell publishing, 2004, p. 339-350.

Aron, R., *Les étapes de la pensée sociologique*, Éditions Gallimard, collection Tel, 1967.

Aubin, J.F. et M. Forget, *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives*, recherche appliquée sous la direction de Debailleul, G., professeur à la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation à l'Université Laval, et R. Landry, professeur au département de science politique à l'Université Laval, Tome 1, 2001.

Aubin, J.F. et M. Forget, *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives*, recherche appliquée sous la direction de Debailleul, G., professeur à la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation à l'Université Laval, et R. Landry, professeur au département de science politique à l'Université Laval, Sommaire exécutif, 2001a.

Barreau du Québec, *Mémoire du Barreau du Québec sur l'avant-projet de loi sur la protection du territoire agricole*, août 1995.

Barreau du Québec, *Commentaires du Barreau du Québec en regard du projet de loi 23 intitulé loi modifiant la loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles*, présentés à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation de l'Assemblée nationale à Québec, juin 1996.

Beauchamp, C., « L'histoire du syndicalisme agricole : un chantier encore ouvert », *Recherches sociographiques*, vol. XXVI, no. 1-2, 1985, p. 209-221.

Beauchamp, C., « Milieu rural et agriculture. Entre le rose et le noir » dans Dumont, F. et Y. Martin (dir.), *Imaginaire social et représentations collectives. Mélanges offerts à Jean-Charles Falardeau*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1982, p. 217-226.

Beaudoin, L.I., <http://www.barreauduquebec.com/journal/vol33/no5/une.html>

Beauvois, J.L., *Traité de la servitude libérale. Analyse de la soumission*, Paris, Dunod, 1994.

Beck, U., *Ecological enlightenment. Essays on the politics of the risk society*, New Jersey, Humanities Press, 1995.

Bélec, P., *L'union catholique des cultivateurs. Une étude de développement*, mémoire de maîtrise (sociologie), Université de Montréal, Montréal, 1970.

Berger, J., "The economy and the environment", dans Smelser, N. J. et R. Swedberg (dir.), *The handbook of economic sociology*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 766-797.

Berthoud, G., « Castoriadis et la critique des sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales*, tome XXVII, no. 86, 1989, p. 441-457.

Boisclair, G., *Étude d'un mouvement de modernisation de l'agriculture. Les premières années de l'Union catholique des cultivateurs dans le diocèse de Joliette, 1924-1952*, thèse de doctorat (doctorat en études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières, 2002.

Boltanski, L. et È. Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Éditions Gallimard, 1999.

Bouchard, R., *Plaidoyer pour une agriculture paysanne. Pour la santé du monde*, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2002.

Boudon R. et F. Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, 1994/2000.

Boutin, D., *Réconcilier le soutien à l'agriculture et la protection de l'environnement : tendances et perspectives*, Direction du milieu rural, ministère de l'Environnement, Québec, texte présenté au 67^e congrès de l'Ordre des agronomes du Québec, juin 2004.

Bové, J. Et F. Dufour, *Le grain de l'avenir. L'agriculture racontée aux citoyens*, France, Librairie Plon, 2002.

Bruce, D.M. et A. Bruce, « Animal welfare and use », dans Hodges, J. et I.K. Han (dir.), *Livestock, ethics and quality of life*, CAB International, 2000, p. 53-77.

Caldwell, G., « La surcapitalisation de l'agriculture québécoise et l'idéologie de l'entreprise », *Recherches sociographiques*, vol. XXIX, no. 1, 1988, p. 349-369.

Campos, G.P., «Social representation and the ontology of the social world : bringing another signification into the dialogue», *Culture & Psychology*, vol. 4, no. 3, SAGE Publications, 1998, p. 331-347.

Castoriadis, C., *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Éditions du Seuil, collections « Esprit », 1975.

Castoriadis, C., *Les carrefours du labyrinthe*, Éditions du Seuil, collection « Esprit », 1978.

Castoriadis, C., *Le contenu du socialisme*, Éditions 10/18, 1979.

Castoriadis, C., «Transformation sociale et création culturelle», *Sociologie et Sociétés*, vol. XI, no. 1, 1979(a), p. 33-47.

Castoriadis, C., *Domaines de l'homme. Les carrefours du labyrinthe III*, Paris, Éditions du Seuil, collection «Empreintes», 1986.

Castoriadis, C., « Imaginaire social et changement scientifique », *Sens et place des connaissances dans la société*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1987, p. 161-183.

Castoriadis, C., *Le monde morcelé. Les carrefours du labyrinthe III*, Paris, Éditions du Seuil, collection « La couleur des idées », 1990.

Castoriadis, C., *La montée de l'insignifiance. Les carrefours du labyrinthe IV*, Paris, Éditions du Seuil, collection «La couleur des idées », 1996.

Castoriadis, C., *Fait et à faire. Les carrefours du labyrinthe V*, Paris, Éditions du Seuil, collection « La couleur des idées », 1997.

Castoriadis, C., *Figures du pensable. Les carrefours du labyrinthe VI*, Paris, Éditions du Seuil, collection « La couleur des idées », 1999.

Castoriadis, C., *Sujet et vérité dans le monde social-historique. Séminaires 1986-1987. La création humaine I*. Paris, Éditions du Seuil, collection « La couleur des idées », 2002.

Castoriadis, C., *Ce qui fait la Grèce. 1. D'Homère à Héraclite*. Séminaires 1982-1983. La création humaine II, Paris, Éditions du Seuil, collection «La couleur des idées», 2004.

Castoriadis, C., *Post-scriptum sur l'insignifiance*, Éditions de l'aube, collection «poche essai», 2004a.

Castoriadis, C., *Une société à la dérive. Entretiens et débats 1974-1997*, Paris, Éditions du Seuil, collection « La couleur des idées », 2005.

Castoriadis, C., *Fenêtre sur le chaos*, Paris, Éditions du Seuil, collection «La couleur des idées», 2007.

Castoriadis, C. et D. Cohn-Bendit, *De l'écologie à l'autonomie*, Paris, seuil, 1981.

Chatillon, C., *Le développement de l'agriculture au Québec*, mémoire de maîtrise (anthropologie), Université de Montréal, Montréal, 1974

Clastres, P., *La société contre l'État*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1974.

Clastres, P., *Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1980.

Debailleul, G., *Analyse comparative des réglementations environnementales concernant les productions animales et position relative du Québec*, rapport préparé pour le ministère de l'Environnement du Québec, Université Laval, Québec, janvier 2004, 197 pages.

Delavigne, A.É., "La dimension identitaire des peurs alimentaires au Danemark", *Études rurales*, 169-170, janvier-juin 2004, p. 29-42.

Descamps, C., "Emmanuel Lévinas", *Entretiens avec Le Monde, 1. Philosophies*, Éditions La Découverte et Journal *Le Monde*, Paris, 1984, p. 138-147.

Descombes, V., *Les institutions du sens*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1996.

Diamond, J., *Le troisième chimpanzé. Essai sur l'évolution et l'avenir de l'animal humain*, Éditions Gallimard, « nrf essais », 2000.

Doms, M. et S. Moscovici, « Innovation et influence des minorités » dans Moscovici, S. (dir.), *Psychologie sociale*, PUF, 1984, p. 51-89.

Dubois, N., *La norme d'internalité et le libéralisme*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1994.

Dubois, N., *La psychologie du contrôle. Les croyances internes et externes*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1987.

Duby, G., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Éditions Gallimard, Bibliothèque des Histoires, 1978.

Dumont, F. et F. Harvey, « La recherche sur la culture », *Recherches sociographiques*, vol. XXVI, no. 1-2, 1985, p. 85-118.

Dumont, F., « La raison en quête de l'imaginaire » dans Dumont, F. et Y. Martin (dir.), *Imaginaire social et représentations collectives. Mélanges offerts à Jean-Charles Falardeau*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1982, p. 45-64.

Dumont, L., *Homo aequalis I. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Éditions Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines, 1977/1985.

Dumont, L., *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Éditions du Seuil, collection « Points », 1983.

Dumont, L., *Homo hierarchicus. Le système des castes et ses implications*, Éditions Gallimard, collection « Tel », 1979.

Dupuy, J.P., « Individualisme et auto-transcendance », *Revue européenne des sciences sociales*, tome XXVII, no. 86, 1989, p. 245-253.

Durkheim, É., *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, PUF, collection Quadrige, 2003.

Durkheim, É., *Sociologie et philosophie*, PUF, collection « SUP », 1974.

Eliade, M., *Images et symboles*, Éditions Gallimard, collection Tel, 1952/1980.

Elias, N., *La société des individus*, France, Fayard, 1991.

Enriquez, E., « Cornélius Castoriadis : un homme dans une œuvre », *Revue européenne des sciences sociales*, tome XXVII, no. 86, 1989, p. 27-47.

Feuer, L. S., *Ideology and the ideologists*, Oxford, Basil Blackwell, 1975.

Finley, M.I., *Économie et société en Grèce ancienne*, Paris, Éditions La Découverte, collection « Points », 1984.

Fischler, C., « Alimentation contemporaine et perception du risque », dans Michaud, Y. (dir.), *Université de tous les savoirs. La nature et les risques*, volume 6, Paris, Éditions Odile Jacob, p. 86-97, 2002.

Fortin, G., « L'étude du milieu rural », *Recherches sociographiques*, vol. III, no. 1-2, 1962, p. 105-116.

Freud, S., *Métapsychologie*, Éditions Gallimard, collection Idées, 1940.

Fromm, E., *De la désobéissance*, Paris, Éditions Robert Laffont, collection « Réponses », 1983.

Gangbazo, G., J. Roy et A. Le Page, *Capacité de support des activités agricoles par les rivières : le cas du phosphore total*, Direction des politiques en milieu terrestre, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Envirodoq : ENV/2005/0096, mars 2005.

Gauchet, M., *La condition historique*, Éditions Stock, collection « les essais », 2003.

Gauchet, M., *Le désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Éditions Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines, 1985.

Gauchet, M., *La condition politique*, Éditions Gallimard, collection « Tel », 2005.

Gauchet, M., *La démocratie contre elle-même*, Éditions Gallimard, collection « Tel », 2002.

Giddens, A., « Une théorie critique de la modernité avancée », dans Audet, M. et H. Bouchikhi (dir.), *Structure du social et modernité avancée. Autour des travaux d'Anthony Giddens*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 29-53. 1993.

Gorz, A., *Les chemins du Paradis. L'agonie du Capital*, Paris, Éditions Galilée, 1983.

Gorz, A., *Adieux au prolétariat. Au delà du socialisme*, Paris, Éditions Galilée, 1980.

Gourevitch, A.J., *Les catégories de la culture médiévale*, Éditions Gallimard, Bibliothèque des Histoires, 1983.

Grize, J.B., P. Vergès et A. Silem, *Salariés face aux nouvelles technologies. Vers une approche socio-logique des représentations sociales*, Paris, Éditions du centre de la recherche scientifique, 1987.

Guay, P., *Élevage du porc sur litière*, édité par le Centre Paysan et l'Union paysanne, 2006.

Guibal, F., « Imagination et création. Sur la pensée de Cornélius Castoriadis », *Revue européenne des sciences sociales*, tome XXVII, no. 86, 1989, p. 125-140.

Habermas, J., *La technique et la science comme « idéologie »*, Éditions Gallimard, collection Tel, 1973.

Heilbroner, R.L., *Le capitalisme. Nature et logique*, Paris, Éditions Atlas/Économica, 1986.

Herzlich, C., « La représentation sociale », dans Moscovici, S. (dir.), *Introduction à la psychologie sociale*, Paris, Librairie Larousse, 1972, p. 303-325.

Herzlich, C., *Santé et maladie. Analyse d'une représentation sociale*, Paris, Mouton, 1969.

Illich, I., *Le travail fantôme*, Paris, Seuil, 1981.

Jean, B., «La ruralité québécoise contemporaine : principaux éléments de spécificité et de différenciation», dans Vachon, B. (dir.), *Le Québec rural dans tous ses états*, Les Éditions du Boréal, Montréal, Québec, 1991, pp. 81-105.

Jean, B., *Territoires d'avenir. Pour une sociologie de la ruralité*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997.

Joas, H., « L'institutionnalisation comme processus créateur. Sur la signification sociologique de la philosophie politique de Cornélius Castoriadis », *Revue européenne des sciences sociales*, tome XXVII, no. 86, 1989, p. 173-190.

Jodelet, D., « L'idéologie dans l'étude des représentations sociales », dans Aebischer, V., J.P. Deconchy et M.E. Lipiansky (dir.), *Idéologies et représentations sociales*, Delval, 1992, p. 15-33.

Jodelet, D., « Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie », dans Moscovici, S. (dir.), *Psychologie sociale*, PUF, 1984, p. 357-378.

Kahn, P., « Idéologie et sociologie de la connaissance dans l'œuvre de Karl Mannheim », *Cahiers internationaux de sociologie*, volume VIII, 1950, p. 147-168.

Kaloara, B., « Agriculture et nature, complémentarités et exclusions », débat animé par Sylvie Bouleau, avec : François Letourneux, directeur du Conservatoire du littoral, et Bernard Kalaora, sociologue, ingénieur de recherches à l'INRA et conseiller scientifique du Conservatoire du littoral, *Déméter 94/95. Économie et stratégies agricoles*, Paris, Armand Collin Éditeur, 1994, p. 75-96.

Kesteman, J.P., G. Boisclair, J.M. Kirouac et J. Morneau, *Histoire du syndicalisme agricole au Québec. UCC-UPA 1924-2004*. Montréal, Les Éditions du Boréal, 2004.

Kuhn, T., *La structure des révolutions scientifiques*, Éditions Flammarion, collection « Champs », 1983.

Lalande, A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, 1988.

Larrère, C., «L'écologisme : la nature en utopie ?», *Projet*, no. 253, printemps 1998,

Latouche, S., *Décoloniser l'imaginaire. La pensée créative contre l'économie de l'absurde*, Paris, L'Aventurine, 2003.

Leblanc, P., « L'imaginaire social. Note sur un concept flou », *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. XCVII, 1994, p. 415-434.

Ledoux, M.A., *L'U.C.C. comme groupe de pression sous l'administration Duplessis 1945-1959. Étude d'un processus de décisions : la loi des marchés agricoles du Québec (1956)*, mémoire de maîtrise (Science Politique), Université de Montréal, Montréal, 1971.

Lefort, C., *Les formes de l'histoire. Essais d'anthropologie politique*, Éditions Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines, 1978.

Le Goff, J., J. Cauvin, L. Marin, J.P. Peter, M. Perrot, R. Auguet, G. Durand et M. Cazenave, *Histoire et imaginaire*, Poiesis diffusion Payot, 1986.

Lemaire, X., *La France en Guyane ou le pouvoir ultra-périphérique. Sociologie de l'action administrative et institution imaginaire de la différence culturelle dans un Département Français d'Amérique*, thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2000, 951 p.

Lessard, D., *Les rapports de production dans l'agriculture au Québec 1945-1971*, mémoire de maîtrise (anthropologie), Université de Montréal, Montréal, 1974.

Lestel, D., *Les origines animales de la culture*, Paris, Flammarion, collection Champs, 2001/2003.

Lipiansky, E.M., « Représentations sociales et idéologies. Analyse conceptuelle », dans Aebischer, V., J.P. Deconchy et M. Lipiansky (dir.), *Idéologies et représentations sociales*, Delval, 1992, p. 35-63.

Lipietz, A., *Qu'est-ce que l'écologie politique ? La grande transformation du XXI^e siècle*, Paris, Éditions La Découverte, 2003.

Lukes, S., *Emile Durkheim. His life and work. A historical and critical study*, Stanford, Stanford University Press, 1985.

Mager, L. et B. Lévesque, « Vers un nouveau contrat social ? Éléments de problématique pour l'étude du régional et du local », dans Gagnon, C. et J.L. Klein (dir.), *Les partenaires du développement face au défi du local*, Université du Québec à Chicoutimi, GRIR, collection développement régional, 1992, pp. 19-68.

Mannheim, K., *Ideology and utopia. An introduction to the sociology of knowledge*, London, Routledge and Kegan, 1954.

Marrou, H.I., *De la connaissance historique*, Éditions du Seuil, collection « Points », 1954.

Martucelli, D., « Cornélius Castoriadis : promesses et problèmes de la création », *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. CXIII, 2002, p. 285-305.

Marx, K., *Le capital. Critique de l'économie politique. Le développement de la production capitaliste*, Paris, Éditions Sociales, 1977.

Marx, K et F. Engels, *Œuvres choisies*, Moscou, Éditions du Progrès, 1979.

Mazoyer, M. et L. Roudart, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éditions du Seuil, collection « Points », 1997/2002.

McLellan, D., *Ideology*, Minneapolis, University of Minnesota Press, , 1995.

Mendras, H., *Les sociétés paysannes*, Éditions Gallimard, collection Folio/Histoire, 1995.

Mésini, B., « Résistance et alternatives rurales à la mondialisation », *Études rurales*, 169-170, janvier-juin 2004, p. 43-60.

Miéville-Ott, V., « D'une politique à l'autre » dans Droz, Y. et V. Miéville-Ott (dir.), *On achève bien les paysans*, Genève/Paris, Georg Editeur, p. 5-24, 2001.

Migner, R.M., *Le monde agricole québécois et les premières années de l'union catholique des cultivateurs (1918-1930)*, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, Montréal, 1975.

Ministère de l'Environnement, *Synthèse des informations environnementales disponibles en matière agricole au Québec*, Direction des politiques du secteur agricole, ministère de l'Environnement, Québec, Envirodoq : ENV/2003/0025, avril 2003, 143 pages.

More, T., *L'utopie*, Paris, Flammarion, 1987.

Morin, E., « Un Aristote en chaleur », *Revue européenne des sciences sociales*, tome XXVII, no. 86, 1989, pp. 11-15.

Morisset, M., *L'Agriculture familiale au Québec*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1987.

Moscovici, S., « La fin des représentations sociales », dans Aebischer, V., J.P. Deconchy et E.M. Lipiansky (dir.), *Idéologies et représentations sociales*, Delval, 1992.

Moscovici, S., « La psychologie des représentations sociales », *Cahiers Vilfredo Pareto*, vol. 14, no. 36-39, 1976a, pp. 409-416.

Moscovici, S., *La psychanalyse son image et son public*, PUF, 1961/1976.

Moscovici, S., *Psychologie des minorités actives*, PUF, collection « Quadrige », 1979.

Moscovici, S., *L'Age des foules*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1985.

Moscovici, S., « On social representations », dans Forgas, J.P., *Social Cognition . Perspectives on Everyday understanding*, European monographs in social psychology 26, 1981, p. 181-209.

Moscovici, S., *De la nature. Pour penser l'écologie*, Paris, Éditions Métailié, 2002.

Moscovici, S., *Hommes domestiques et hommes sauvages*, Paris, collection 10/18, 1974.

Moscovici, S., « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire », dans Jodelet, D. (dir.), *Les représentations sociales*, collection Sociologie d'Aujourd'hui, PUF, 1997, p.79-103.

Mumford, L., *Les transformations de l'homme*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1974.

Navarro, L.H., *Via Campesina : une histoire de survivants* (juin 2004), RISAL – Réseau d'information et de solidarité avec l'Amérique latine, URL : <http://risal.collectifs.net/>

Parent, D., *D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture complice du milieu rural*, mémoire présenté à la Consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec, Université Laval, Québec, (179, DURA26, 6211-12-007), 2003.

Parent, D., *Discours du changement et transformation de la ferme familiale : l'analyse des représentations sociales des partenaires de l'entreprise agricole familiale*, thèse de doctorat (doctorat en communication), Université du Québec à Montréal, 1994.

Parsons, T., « Durkheim, Émile », dans Sills, D.L. (dir.), *International encyclopedia of the social sciences*, volume 4, The Macmillan Company & The Free Press, 1968, p. 311-320.

Pascal, G., « L'Alimentation de demain », dans Michaud, Y. (dir.), *Université de tous les savoirs. La nature et les risques*, volume 6, Paris, Éditions Odile Jacob, p. 98-112, 2002.

Piaget, J., *Le jugement moral chez l'enfant*, Paris, PUF, 1957.

Pisani, E., *Un vieil homme et la terre. Neuf milliards d'êtres à nourrir. La nature et les sociétés rurales à sauvegarder*, Paris, Éditions du Seuil, 2004.

Polanyi, K., *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Éditions Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines, 1983.

Porcher, J. *Bien-être animal et travail en élevage*, Educagri éditions-INRA éditions, 2004.

Pomian, K., *Sur l'histoire*, Éditions Gallimard, collection Folio/Histoire, 1999.

Racine, L., « Crise écologique et symbolique de l'apocalypse », *Sociologie et sociétés*, vol. XIII, no. 1, avril 1981, p. 99-116.

Racine, L., « Paradis, âge d'or, royaume millénaire et cité utopique. Note sur la différenciation des formes de l'état idéal de perfection sociale », *Diogène*, no. 122, avril-juin 1983, p. 130-147.

Racine, L., « Du mythe à l'utopie. Éclaircissements typologiques et analyses d'un cas », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 9, no. 1, 1985, p. 13-31.

Raynaud, P., *Max Weber et les dilemmes de la raison moderne*, PUF, collection « Quadrige », 1987/1996.

Réal, J., *Bêtes et juges*, Paris, Buchet/Chastel, 2006.

Régie des marchés agricoles et alimentaires, gouvernement du Québec, *Demande d'approbation d'un règlement sur la mise en marché des lapins*, décision 7498, dossier 280-05-01-02, 5 mars 2002.

Reveret, J.P., J. Peltier et H. Boudier, « De l'agriculture conventionnelle à l'agriculture écologique. Vers un nouveau paradigme », *Sociologie et sociétés*, vol. XIII, no. 1, avril 1981, p. 49-62.

Ricoeur, P., *L'idéologie et l'utopie*, Paris, Éditions du Seuil, collection « La couleur des idées », 1997.

Rivet, J., *L'idéologie de l'Union catholique des cultivateurs (union des producteurs agricoles), 1950-1973*, mémoire de maîtrise (sociologie), Université de Montréal, Montréal, 1974.

Rocher, G., « Le droit et l'imaginaire social », dans Dumont, F. et Y. Martin (dir.), *Imaginaire social et représentations collectives. Mélanges offerts à Jean-Charles Falardeau*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1982, p. 65-74.

Rollin, B. E., « The ethical imperative to control pain and suffering in farm animals », dans Benson, J. et B.E. Rollin (dir.), *The well-being of farm animals. Challenges and solutions*, Blackwell publishing, 2004, p. 3-19.

Roussopoulos, D.I., *L'écologie politique*, Montréal, Les Éditions Écosociété, 1994.

Sahlins, M., *Âge de pierre, âge d'Abondance. L'économie des sociétés primitives*, Éditions Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines, 1976.

Saucier, L.J., *L'essor de l'écocitoyenneté au Québec : le cas de l'Action Boréale en Abitibi-Témiscamingue et de l'Union Paysanne*, mémoire de maîtrise (sciences de l'environnement), Université du Québec à Montréal, Montréal, 2005.

Stanek, O., Comptes rendus du livre de Michel Morisset, « L'agriculture familiale au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. XXIX, no. 2-3, 1988, p. 461-467.

Todorov, T., *La vie commune. Essai d'anthropologie générale*, Éditions du Seuil, collection « Points », 1995.

Union Paysanne (UP), *Pour des paysans libres*, programme remis aux participants du deuxième congrès national de l'Union Paysanne, Victoriaville, 2002.

Union Paysanne (UP), (aucun titre), mémoire présenté par l'Union Paysanne à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le développement durable de l'industrie porcine au Québec, (179, MEMO035, 6211-12-007), mars 2003.

Union Paysanne (UP), *Pour une véritable sécurité alimentaire*, mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec, février 2004.

Union Paysanne (UP), *Nous paysans du monde*, programme remis aux participants du quatrième congrès national de l'Union Paysanne, Saint-Jean-sur-Richelieu, 2004a.

Union Paysanne (UP), *La juste part des paysans*, programme remis aux participants du cinquième congrès de l'Union Paysanne, St-Côme dans Lanaudière, 2005.

Union Paysanne (UP), le journal, vol. 1, no. 0, juin 2003.

Union Paysanne (UP), le journal, vol. 1, no. 1, septembre 2003.

Union Paysanne (UP), le journal, vol. 1, no. 2, octobre 2003.

Union Paysanne (UP), le journal, vol. 1, no. 3, novembre 2003.

Union Paysanne (UP), le journal, vol. 1, no. 4, décembre 2003 / janvier 2004.

Union Paysanne (UP), le journal, vol. 1, no. 5, février 2004.

Union Paysanne (UP), le journal, vol. 1, no. 6, mars 2004.

Union Paysanne (UP), le journal, vol. 1, no. 7, avril 2004.

Union Paysanne (UP), le journal, vol. 1, no. 8, mai 2004.

Union Paysanne (UP), le journal, vol. 1, no. 9, été 2004.

Union Paysanne (UP), le journal, vol. 2, no. 1a, septembre 2004.

Union Paysanne (UP), le journal, no. 11, novembre/décembre 2004.

Union Paysanne (UP), le journal, no. 12, février/mars 2005.

Union Paysanne (UP), le journal, no. 13, avril/mai 2005.

Union des Producteurs Agricoles (UPA), *Sur la gestion de l'eau au Québec*, mémoire de l'Union des producteurs agricoles présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), (142, MEMO0310, AUD6212-07-00), novembre 1999.

Union des producteurs agricoles (UPA), *Pour une véritable cohabitation en milieu rural. Projet de loi 184*, mémoire de l'Union des producteurs agricoles présenté à la Commission sur l'Agriculture, les Pêcheries et l'Alimentation, Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada ISBN 2-89556-021-8, février 2001.

Union des producteurs agricoles (UPA), *Premier jalon d'un nouveau contrat social en agriculture*, mémoire de l'Union des producteurs agricoles présenté à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le développement durable de l'industrie porcine au Québec, (179, MEMO0295, 6211-12-007), Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada ISBN 2-89556-039-0, avril 2003.

Union des producteurs agricoles (UPA), *Projet de loi N° 9 – Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités*, mémoire de l'Union des producteurs agricoles présenté à la Commission de l'aménagement du territoire, Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada ISBN 2-89556-043-9, octobre 2003a.

Union des producteurs agricoles (UPA), *Les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec*, mémoire de l'Union des producteurs agricoles présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation de l'Assemblée nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada, ISBN 2-89556-045-5, janvier 2004.

Union des producteurs agricoles (UPA), *Projet de loi N° 69 - Loi sur les compétences municipales – Un projet qui va trop loin*, mémoire de l'Union des producteurs agricoles présenté à la Commission de l'aménagement du territoire, Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada ISBN 2-89556-053-6, février 2005.

Union des producteurs agricoles (UPA), *Projet de plan de développement durable du gouvernement du Québec*, mémoire de l'Union des producteurs agricoles présenté au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada, ISBN 2-89556-056-0, mars 2005a.

Union des Producteurs Agricoles (UPA), *Les demandes de l'UPA et des GO5 Québec dans le contexte des négociations en agriculture à l'OMC*, mémoire de l'Union des producteurs agricoles présenté au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes, Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada, ISBN 2-89556-063-3, novembre 2005b.

Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), *L'écoconditionnalité*, Propositions de travail de l'UQCN pour une mise en œuvre des mesures d'écoconditionnalité dans la politique québécoise de soutien à l'agriculture (Octobre 2002).

Vergès, P., « Représentation des nouvelles technologies et détermination idéologique », dans Aebischer, V., J.P. Deconchy et M. Lipiansky (dir.), *Idéologies et représentations sociales*, Delval, 1992, p. 159-174

Verhoog, H., V. Lund et Hugo Fjelsted Alroe, "Animal welfare, ethics and organic farming", dans Vaarst, M., S. Roderick, V. Lund et W. Lockeretz (dir.), *Animal health and welfare in organic agriculture*, CAB International, 2004, p. 73-94.

Vermersch, D., « Nature et agriculture », dans Michaud, Y. (dir.), *Université de tous les savoirs. La nature et les risques*, volume 6, Paris, Éditions Odile Jacob, p. 131-146, 2002.

Vermersch, D., « Relations homme-nature. Vers une nouvelle économie rurale ? » *Déméter 1999. Économie et stratégies agricoles*, Paris, S.E.S.J.M./Armand Collin, 1998, p. 199-210.

Via Campesina, page «Organisation» du site internet de La Via Campesina. Mouvement paysan international.

Vibert, S., « Savoir du changement social et changement du savoir social. Éléments pour une compréhension holiste de la connaissance et de l'action », dans Gaucher, C. et Y. Sénéchal (dir.), *Les savoirs à l'usage du changement social ? Les cahiers du C.E.L.A.T.*, Québec, 2003, p. 121-146.

Vibert, S., *Louis Dumont. Holisme et modernité*, Paris, Éditions Michalon, collection « le bien commun », 2004.

Vibert, S., « La société entre communauté et société. Pour une approche holiste de la modernité avancée », dans Saillant F. et É. Gagnon (dir.), *Communautés et socialités. Formes et force du lien social dans la modernité tardive*, Montréal, Liber, p, 59-72, 2005.

Vibert, S., « La responsabilité pratique comme institution sociale. De quel monde sommes-nous les garants ? », dans Gagnon, É. et F. Saillant (dir.), *De la responsabilité éthique et politique*, Montréal, Liber, p, 71-86, 2006.

Vibert, S., « La référence à la société comme « totalité ». Pour un réalisme ontologique de l'être-en-société. (Sociologie dialectique et anthropologie holiste) », *Société*, no. 26, automne, p.79-113, 2006a.

Vachon, B., *Le Québec rural dans tous ses états*, Boréal, Montréal, 1991.

Vidal, C., *Sociologie des passions. Rwanda, Côte d'Ivoire*, Paris, Éditions Karthala, 1991.

Vidal-Naquet, P., « Souvenirs à bâtons rompus sur Cornélius Castoriadis et « socialisme ou barbarie » », *Revue européenne des sciences sociales*, tome XXVII, no. 86, 1989, p. 17-26.

Vovelle, M., *Idéologies et mentalités*, France, Gallimard, collection Folio/Histoire, 1992.

Weber, M., *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, France, Éditions Gallimard, 1991.

Weber, M., *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, collection « Agora », 1964/1967.

Weber, M., *Économie et société/1. Les catégories de la sociologie*, Plon, collection « Agora », 1995.

Weber, M., *Économie et société/2. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Librairie Plon, collection « Agora », 1995b.

Weber, M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Flammarion, collection « Champs », 2001.

Zin, J., "L'an 01 de l'écologie", *EcoRev'* – Revue critique d'écologie politique, mai 2000.

Adresse internet : http://ecorev.org/article.php3?id_article=37

Zin, J., *Pour une écologie-politique*, septembre 2000a

Adresse internet : <http://perso.orange.fr/marxiens/politic/ecopo.htm>